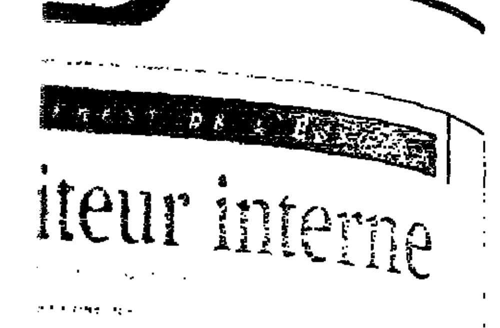


Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16202 – 7 F — JEUDI 27 FÉVRIER 1997 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Colère palestinienne contre la création d'une nouvelle colonie juive à Jérusalem-Est

ISRAËL redoute des manifestations palestiniennes après sa décision de construire un nouveau *quartier juif* dans le secteur arabe de la ville. Le principal dirigeant palestinien de Jérusalem-Est, Fayçal Husseini, a *qualifié de « déclaration de guerre »* le projet de colonie de Har Homa, prévoyant la construction de 6 500 logements pour les Israéliens sur le site de Djébel Abou Ghneim, entre Bethléem et Jérusalem-Est.

Selon la radio militaire, le gouvernement, qui a renforcé son dispositif de sécurité, a prévenu l'Autorité palestinienne qu'en cas de réaction violente un nouveau repli des forces israéliennes en Cisjordanie, prévu pour le 7 mars, pourrait être différé.

Lire page 4, 34 et notre éditorial page 16

M. Debré affirme lutter pour l'emploi en combattant l'immigration illégale

La gauche accuse la droite de céder à la pression du Front national

LE DÉBAT sur le projet de loi de Jean-Louis Debré, en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, a permis à la gauche et à la droite, mardi 25 février, de clarifier leurs positions sur l'immigration et sur le Front national. Laurent Fabius (PS) et Patrick Braouezec (PCF) ont accusé le gouvernement et la majorité d'agir sous l'influence de l'extrême droite et de parler d'immigration pour occulter le chômage.

Le ministre de l'intérieur a lié les deux sujets en affirmant que *« s'il y avait moins d'immigration irrégulière, il y aurait moins d'emplois illégaux et moins de travail clandestin, et il y aurait aussi plus d'emplois légaux »*. *« En luttant contre l'immigration irrégulière et contre le travail clandestin [...], je participe à l'action de l'ensemble du gouvernement pour l'emploi »*, a ajouté M. Debré. Seize mille personnes, selon la préfecture de police, trente mille selon les organisateurs, ont manifesté pour exiger le retrait du projet.

Lire pages 6 et 7



Vers une interdiction du clonage humain

L'Europe pour une loi universelle

L'ANNONCE par des chercheurs écossais du premier clonage d'un mammifère adulte a brutalement relancé, à l'échelon international, la polémique sur l'application d'une telle technique à l'espèce humaine. Daniel Tarschys, secrétaire général du Conseil de l'Europe, estime qu'une telle perspective est *« inacceptable »*. *« Le clonage d'une brebis adulte est sans doute une réalisation scientifique impressionnante, mais elle montre combien des règles plus strictes de bioéthique sont nécessaires »*, a-t-il déclaré, rappelant que les 40 Etats membres du Conseil de l'Europe venaient de se doter d'une convention sur les droits de l'homme et la biomédecine qui s'oppose au clonage des humains.

Aux Etats-Unis, le président Clinton, *« troublé »*, a demandé un rapport sur les conséquences éthiques du clonage. Le président de l'Organisation de l'industrie de la biotechnologie, qui regroupe 700 entreprises ou centres spécialisés dans ce domaine, a demandé que le clonage humain soit interdit sur le sol américain.

En France, plusieurs membres du gouvernement ont pris position contre l'utilisation de la technique dans l'espèce humaine. Christine Boutin, député UDF des Yvelines, et présidente de l'Alliance pour les droits de la vie, a déposé mardi 25 février une proposition de loi interdisant *« la réalisation de clonage et de chimères »*. Mme Boutin, qui cherche à *« éviter l'inacceptable »*, souligne qu'elle avait avancé la même proposition, sans succès, lors de la discussion des lois sur la bioéthique.

D'autres voix s'élèvent enfin pour demander une modification de la déclaration des droits de l'homme et pour que l'ONU élabore *« une réglementation mondiale »*. Luc Guyot, président de la FNSEA, est *« très réservé »* sur cette expérience. *« Il peut toujours y avoir des fous qui manipulent sans contrôle »*, a-t-il déclaré au *Monde*.

Lire page 22

■ Bernard Tapie en garde à vue

Bernard Tapie a été extrait de sa cellule et placé en garde à vue pour être interrogé dans le cadre de l'enquête sur la Française des jeux. p. 11

■ Massacres au Zaïre

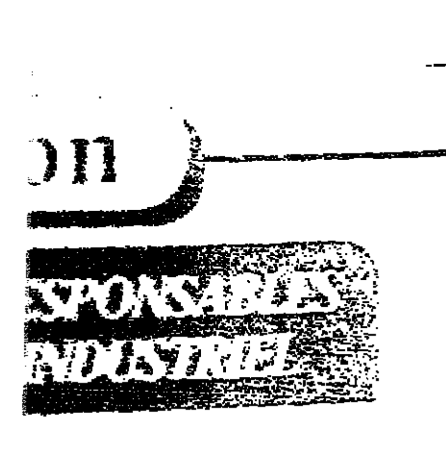
Le gouvernement belge et les services secrets français font état de massacres généralisés de réfugiés hutus dans l'est du Zaïre. p. 4

■ Riches et non imposables

Des foyers fiscaux disposant de hauts revenus échappent à l'impôt. p. 9

■ Le pirate du FBI

Anthony Zboralski, accusé d'avoir piraté l'informatique du FBI, a été condamné à 18 mois de prison avec sursis et 50 000 francs d'amende. p. 22



■ Jeunes exclus oubliés

Le projet de loi contre l'exclusion ne répond qu'imparfaitement aux besoins des jeunes en grande difficulté. p. 10

■ Décharges en sursis

Un rapport parlementaire met en doute la stratégie d'élimination des décharges d'ordures ménagères. p. 12

■ Un sondage sur la décentralisation

Selon une enquête Ipsos, une majorité de Français jugent positifs les effets de la décentralisation. p. 12

Allemagne, 3 DM; Antilles-Guyane, 9 F; Autriche, 25 ATS; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 220 PTA; Grande-Bretagne, 1 £; Grèce, 380 DR; Irlande, 1,40 £; Italie, 2900 L; Luxembourg, 46 FL; Maroc, 10 DH; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal CON., 250 PTE; Réunion, 9 F; Sénégal, 850 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 2,10 FS; Tunisie, 1,2 Din; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 227 - 7,00 F

Bill Clinton, « Restaurateur des demeures en ruines »

WASHINGTON
de notre correspondant

« Et tu bâtiras sur des ruines antiques, tu édifieras sur des fondations antérieures. On t'appelera Réparateur des brèches, Restaurateur des demeures en ruines » (Isaïe, 58-12). Depuis que Bill Clinton en a fait une sorte de principe d'action, ce passage biblique est devenu célèbre à Washington. Président des Etats-Unis et *« Réparateur des brèches »* ! Non content de citer ces versets du premier des grands prophètes à l'occasion de son investiture sur les marches du Capitole, puis dans le discours sur l'état de l'Union, M. Clinton a proposé à plusieurs de ses interlocuteurs de réfléchir à la parole d'Isaïe, avant d'y faire de nouveau référence à l'occasion d'une manifestation religieuse.

Les railleries, bien sûr, n'ont pas manqué, certains éditorialistes estimant que le chef de la Maison Blanche a quelques manquements éthiques à réparer, si l'on en juge par l'avalanche d'affaires liées au financement douteux de sa campagne électorale. De telles perfidies ont tendance à nourrir la propension de Bill Clinton à s'apitoyer sur l'ingratitude médiatique, mais elles ne le détournent pas de l'état d'esprit œcuménique qui l'inspire en ce début de mandat. Apôtre de la réconciliation avec les républicains, le président américain donne l'impression de vouloir acquérir une sorte de magistère moral.

« Ceux qui sont dans l'embarras et ont besoin d'être élevés, ce sont les politiciens. [...] Certains représentants de la presse sont, comme nous, dans la " brèche", et ils ont également besoin de votre aide », a-t-il dit en s'attaquant au sérail washingtonien. *« Cette ville est dominée par des gens qui sont pharisaïques, moralisateurs et hypocrites. Nous le sommes tous de temps en temps »*, a-t-il concédé. Chacun savait Bill Clinton baptiste pratiquant et fidèle du rendez-vous annuel des « week-ends renaissance », où l'on apprend à vivre *« une vie spirituelle dans une société séculaire »*, mais l'élévation morale du chef de la Maison Blanche a intrigué.

Les spécialistes ont fini par reconnaître l'empreinte du Révérend Richard H. Schuller, le pasteur de la Crystal Cathedral de Californie du Sud, télévangéliste à la réputation mondiale, bien que plus discret que ses collègues Pat Robertson, Jerry Falwell ou Billy Graham. L'inspirateur de la parole d'Isaïe, le « gourou » religieux du président, c'est lui. Le Révèrend Schuller, qui enseigne la *« théologie positive »* à près de vingt millions de fidèles à travers le monde, a écrit plus de trente livres et prononcé d'innombrables sermons dans le cadre de sa très ancienne émission télévisée, « The Hour of Power ».

Il est l'auteur de quelques préceptes énergiques : *« Que votre blessure devienne votre auréole ! »*, *« Dieu plus moi égale une majorité »*. Le Révèrend Schuller, que l'on a beaucoup vu dans l'entourage présidentiel, a conseillé au chef de la Maison Blanche d'avoir *« un cœur pastoral, non un cœur politique »*. Il ne méconnaît pas les accusations de caractère éthique qui pèsent sur M. Clinton, mais considère que son rôle est *« d'aider et de guérir celui qui est blessé »*, et rappelle que *« Jésus s'est spécialisé dans l'amour des pécheurs »*.

Le président a retenu la leçon. En endossant le rôle du *« Réparateur des brèches »*, il souhaite amener les républicains à plus de mansuétude à son égard. Charité bien ordonnée commence par soi-même.

Laurent Zecchini

Mystérieuse opération « Bravo »

DEPUIS cinq ans, une étrange affaire oppose le groupe Thomson à un homme d'affaires de Hongkong. En août 1996 à Genève, devant la Cour internationale d'arbitrage, Edmond Kwan a fait condamner Thomson à lui verser plus de 155 millions de francs pour son rôle d'intermédiaire, en 1991, dans l'opération « Bravo », la vente de six frégates françaises à Taïwan. Les dirigeants de Thomson refusent de payer et soupçonnent M. Kwan, présenté comme le *« chef du réseau Elf en Chine »*, d'avoir été l'instrument d'une *« tentative d'escroquerie »*. Le 7 janvier, l'ancien PDG de Thomson, Alain Gomez, a fait part au juge Eva Joly, chargé de l'affaire Le Floch-Prigent, de ses soupçons à l'encontre d'anciens dirigeants d'Elf-Aquitaine.

Lire page 15

Décembre 1995-février 1997, les fractures françaises

ON PEUT s'interroger sur la pertinence d'un appel à la désobéissance civique, sur l'ampleur des manifestations de samedi et de mardi, sur l'avenir du mouvement, maintenant que le gouvernement a retiré du projet de loi Debré l'article qui a mis le feu aux poudres. On peut discourir à perte de vue sur le point de savoir si le soutien aux immigrés n'apporte pas de l'eau au moulin du Front national (mais les belles âmes, de gauche comme de droite, qui défendent ce point de vue, sont bien en peine de proposer une stratégie efficace contre Le Pen). Quoi qu'il en soit, c'est passer à côté de ce qui importe dans la vague déclenchée presque par inadvertance par quelques jeunes cinéastes. Ils ne s'attendaient certainement pas que leur initiative soit relayée aussi massivement ni que les pouvoirs publics fassent marche arrière. D'ailleurs, ils ne revendiquaient rien ; ils disaient simplement que, si la loi était votée, ils ne l'appliqueraient pas. Comme toujours face à ce genre de mouvement, on cherche à rationaliser *a posteriori*.

Soit pour en minimiser la portée : que représentent les cinquante-neuf jeunes réalisateurs ? Pourquoi ne se sont-ils pas manifestés plus tôt, au moment de la présentation du projet de loi ? Que proposent-ils pour lutter contre l'immigration clandestine, qui est l'obsession de tous les partis politiques, de la gauche à l'extrême droite ? L'appel à la désobéissance civile est-il légitime ? Les références à Vichy ne sont-elles pas déplacées ?

Soit pour le replacer dans des catégories familières qui évitent de remettre en cause des certitudes bien établies : les protestataires ont attiré l'attention sur un article inique et, faute d'avoir les forces suffisantes pour en empêcher l'éventuelle adoption par l'Assemblée nationale, la gauche ne manquera pas de porter la question devant le Conseil constitutionnel ; en attendant d'abroger la loi si elle gagne les élections de 1998. C'est à cet objectif qu'elle travaille et tout ce qui dérange la mise en ordre de bataille en vue des législatives est mal venu. Certains sont même allés plus loin en reprochant aux pétitionnaires de se tromper de combat.

Daniel Vernet

Lire la suite page 16

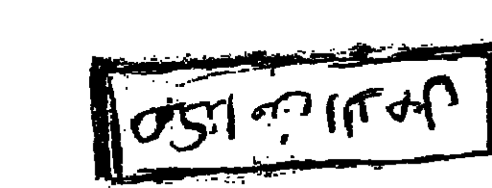
Amour et Résistance

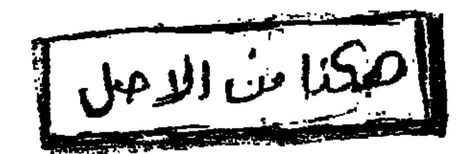


LUCIE AUBRAC

L'HISTOIRE d'amour du couple mythique de la Résistance française, Lucie et Raymond Aubrac, a inspiré le film de Claude Berri *Lucie Aubrac*, qui sort ce mercredi sur les écrans avec Carole Bouquet dans le rôle-titre. La joyeuse parodie *Mars Attacks !*, signée Tim Burton, est l'autre événement de la semaine, avec *Get on the Bus* de Spike Lee, chef de file d'une génération de cinéastes noirs.

Lire pages 16, 26 à 28 et 31





SÉCURITÉ EUROPÉENNE Quelques progrès auraient été accomplis dans les négociations en cours entre les Etats-Unis et la France sur la question du commandement Sud de l'OTAN : alors qu'il est traditionnellement confié à un amiral américain, Paris souhaite voir revenir ce commandement, en tout ou en partie, à un officier européen. ● LES ÉTATS-UNIS auraient fait des propositions pour sortir d'une impasse qui, non résolue, conduirait la France à ne pas revenir pleinement dans la structure militaire intégrée de l'Alliance. ● DANS CETTE STRUCTURE, les Etats-Unis occupent une place prépondérante : seize des trente-trois commandements y sont aux mains d'officiers américains. ● PARALLÈLEMENT, des progrès ont été réalisés dans l'autre négociation concernant l'OTAN, celle qui doit définir les relations entre une Alliance atlantique élargie à l'Est et la Russie.

Paris et Washington ont renoué le dialogue sur la rénovation de l'OTAN

Les positions sur le partage des responsabilités en Méditerranée restent très éloignées. Mais les alliés sont d'accord pour réformer l'Alliance atlantique à l'occasion de son élargissement vers l'Est

LE DIALOGUE a repris au cours des dernières semaines entre Paris et Washington sur la rénovation de l'OTAN et la principale pomme de discorde, c'est-à-dire le commandement du flanc sud de l'Alliance. Traditionnellement assuré par un officier américain, celui-ci est revendiqué par la France pour un Européen. Difficile de dire si les négociations en cours aboutiront. « En cas de désaccord persistant », Paris ne poursuivra pas le rapprochement avec l'OTAN commencé en décembre 1995. Dans cette hypothèse, les responsables français ne veulent laisser aucun doute sur leur résolution à geler leurs relations avec l'OTAN au niveau décidé en décembre 1995.

Les Européens, emmenés par les Français, et les Américains ont cependant fait un petit pas. La France a avancé une formule de compromis tandis que, du côté américain, on manifeste, pour la première fois, la volonté de rechercher une solution acceptable pour tous. Le progrès est encore faible mais il n'en est pas moins réel, après six mois de blocage total. Les malentendus ont en fait commencé dès le lendemain du Conseil atlantique de Berlin, en juin 1996, où avait été décidée une réforme de l'OTAN destinée à affirmer la place de l'Europe. Les Américains n'avaient consenti à céder une part de leurs pouvoirs traditionnels que face à un front commun européen. Passer des principes aux mesures pratiques était une autre affaire. Du côté français, on lance l'idée que le commandant en chef des forces alliées en Europe (Saceur), de tout temps un Américain, pourrait être un Européen. Hésitation des Etats-Unis, effroi des partenaires européens : l'idée est ravalée. Si les deux commandements stratégiques (Saclant et Saceur) restent américains, les commandements régionaux doivent être assumés par des Européens, dit-on alors à Paris.

Jacques Chirac écrit dans ce sens à Bill Clinton, à la fin du mois d'août, en réponse à une lettre portant sur la rénovation de l'OTAN et parlant surtout... de son élargissement. Pour le commandement Nord, pas de problème. Avec la disparition de la menace russe, ce n'est plus une zone ultra-sensible et tout le monde sait bien que, si des incidents s'y produisaient impliquant des Russes, les Etats-Unis reprendraient immédiatement les commandes.

INTRANSIGEANCE

La question est plus délicate pour le Sud. Depuis la création de l'Alliance, le commandement Sud (Afsouth), basé à Naples, est dirigé par un officier américain, qui a une double « casquette » ; il est à la fois commandant des forces américaines et commandant des forces de l'OTAN. Demander qu'il soit remplacé par un officier européen équivaut à une véritable révolution, même si Paris prend soin de préciser que la VIe flotte, qui n'est pas affectée à l'OTAN, resterait évidemment sous commandement américain.

Washington refuse la demande française. « C'est non, c'est clair et définitif », déclare le nouveau secrétaire à la défense, William Cohen. Pour la France, il ne s'agit pas seulement de donner une « visibilité » à la présence européenne au sein de l'OTAN. Il s'agit de tenir compte du fait que l'Europe a, en Méditerranée, des intérêts ne coïncidant pas nécessairement, en permanence, avec ceux des Etats-Unis.

Pour sortir de l'impasse et face à l'intransigeance américaine, Paris propose alors une formule censée concilier les préoccupations des deux parties : « un partage équilibré des responsabilités entre un commandement européen et un commandement américain de même niveau ».

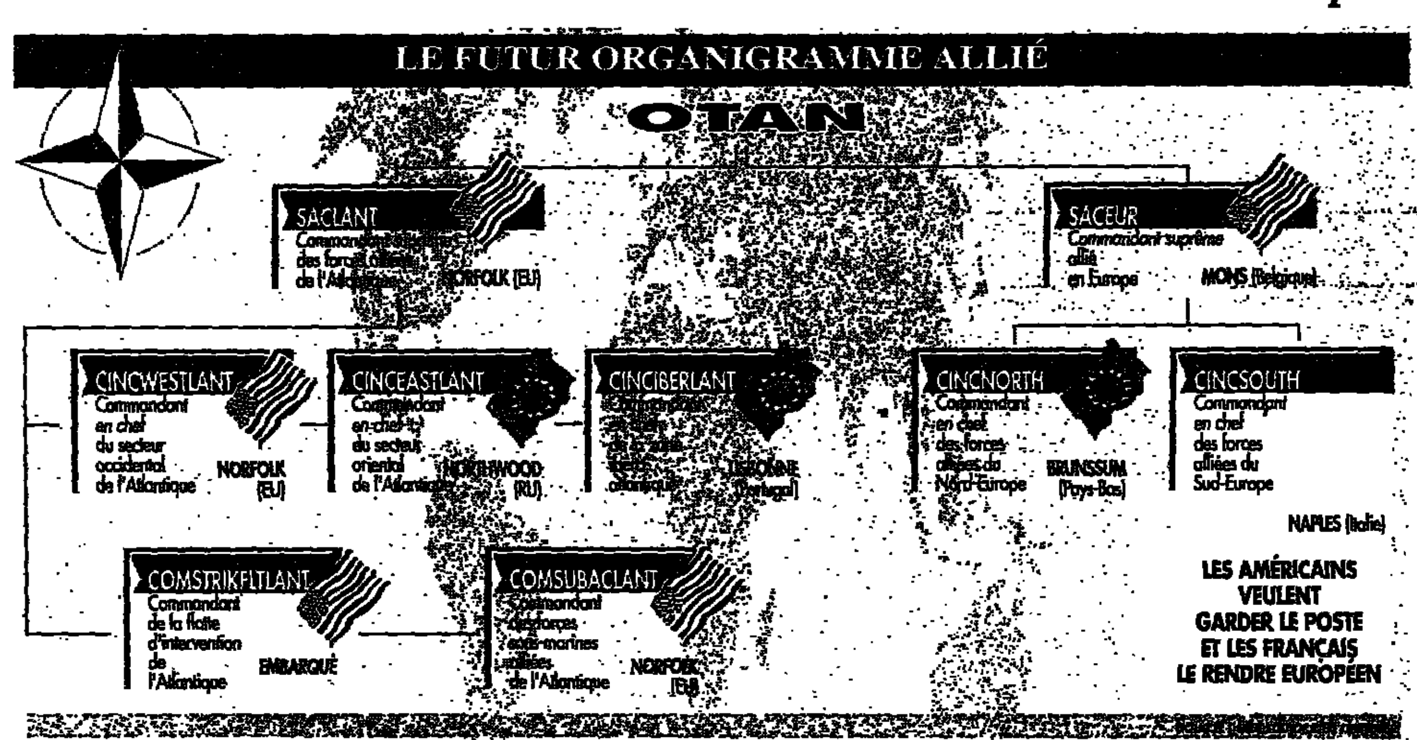
Ce ne serait pas la première fois qu'il y aurait deux commandements de l'OTAN en Méditerranée ; de 1952 à 1967, un Américain commandait à Naples le Sud (Afsouth) et un Britannique dirigeait depuis Malte un commandement-Méditerranée baptisé Afmed. Dans l'hypothèse du dédoublement des commandements, l'américain aurait eu des charges « fonctionnelles » et l'européen des charges « territoriales ». Cette construction complexe a été refusée par les Etats-Unis.

Washington a cependant fait des contre-propositions : une vague acceptation de reparler plus tard du partage des responsabilités, ou la création d'une force d'action rapide en Méditerranée, confiée aux Européens, ou encore le partage territorial de la zone, avec un Américain pour l'Est (Proche et Moyen-Orient) et un Européen pour la Méditerranée occidentale. Ces contre-propositions ont été jugées insuffisantes à Paris où l'on se déclare cependant prêt à examiner « les différents paquets possibles », étant entendu que le minimum acceptable est la mise en œuvre du principe de parité. Si celui-ci était admis, toutes les combinaisons territoriales, fonctionnelles, etc. pourraient être envisagées ainsi qu'un calendrier de réalisation.

Le principal atout de la France dans cette discussion est le soutien de ses partenaires européens, notamment des Allemands, mais aussi des Britanniques. Certains semblent avoir compris l'importance de l'enjeu ; d'autres veulent simplement éviter que l'affaire dégénère en une querelle franco-américaine qui les placerait en porte-à-faux. En cas d'impasse persistante d'ici le sommet atlantique de Madrid, en juillet, les Etats-Unis affirment que l'« européanisation » de l'OTAN ira de l'avant, sans la France s'il le faut ; Paris réplique que le projet d'identité de défense européenne au sein de l'Alliance attendra des jours meilleurs. Aucune de ces démarches n'est très crédible. Sans la France, l'« européanisation » de l'OTAN, dont certains éléments essentiels ont déjà été négociés, perd sa force motrice ; sans la rénovation de l'OTAN, le dessein européen de Jacques Chirac se retrouve amputé. Et rien ne dit que dans quelques années les circonstances seront plus favorables à un partage des responsabilités avec Washington.

Daniel Vernet

Une chaîne de commandement « verrouillée » par les Américains



LA SFOR EN BOSNIE

SACEUR
Commandant suprême allié en Europe — MONS (Belgique)

AFSOUTH
Forces alliées du Sud-Europe — NAPLES (Italie)

AIRSOUTH
Forces aériennes alliées du Sud-Europe — NAPLES (Italie)

NAVSOUTH
Forces navales alliées du Sud-Europe — NAPLES (Italie)

STRIKFORSOUTH
Forces navales alliées d'intervention et de soutien du Sud-Europe — NAPLES (Italie)

COMSFOR LANDCENT
Forces terrestres alliées du Centre-Europe — HEIDELBERG (Allemagne)

Chaîne de commandement

Commandement de soutien

DIVISION MULTINATIONALE SUD-OUEST

DIVISION MULTINATIONALE NORD

DIVISION MULTINATIONALE SUD-EST

DEPUIS décembre 1995, la France siège au conseil des ministres de la défense des seize pays membres de l'Alliance atlantique, présidé par le secrétaire général de l'OTAN, et au comité militaire, où se réunissent, deux fois par an, les chefs d'état-major des seize armées concernées. Ces deux instances sont régies selon la règle d'une voix par Etat et elles fonctionnent par consensus.

Elles n'ont rien à voir avec l'organisation militaire intégrée, au sein de laquelle la hiérarchie militaire unique de l'OTAN est sous la responsabilité directe de deux commandants stratégiques américains : le Saceur, à Mons (Belgique), pour l'Europe, et le Saclant, à Norfolk (Etats-Unis), pour l'Atlantique.

Depuis 1966, la France ne participe pas à l'organisation militaire intégrée, qui comporte aujourd'hui quelque 65 états-majors, avec au total pas moins de 17 600 militaires et civils pour les servir. Ce qui en fait une structure particulièrement lourde, peu mobile, fortement spécialisée et « verrouillée » par les Américains à l'heure où des pays européens veulent développer une « identité » collective de défense. Ainsi, sur trente-trois commandements stratégiques, grands commandements subordonnés et autres commandements subordonnés principaux qui ont des forces sous leurs ordres, seize sont confiés à des Américains (qui entretiennent 100 000 hommes et 200 têtes nucléaires en Europe) et huit à des Britanniques.

CUMUL DE « CASQUETTES »

En plusieurs circonstances, de surcroît, pas moins de neuf officiers généraux américains cumulent les « casquettes », c'est-à-dire qu'ils assurent des commandements à l'OTAN et des commandements nationaux aux Etats-Unis.

La chaîne de commandement propre à l'OTAN exerce une pression forte en Bosnie. On recense pas moins de trois échelons de commandement américains avant qu'un Européen apparaisse dans la chaîne des responsabilités. Sur les neuf grands commandements de la SFOR, six – les deux tiers – sont détenus par des Américains, alors que les GI forment le quart des troupes.

C'est cette situation que dénoncent la France et, avec elle, en première ligne, l'Allemagne et la Belgique. Pour la redistribution des postes-clés que devrait permettre une rénovation de la chaîne des commandements de l'OTAN, un canevas de base a été approuvé. A savoir le maintien de deux commandements stratégiques (Saceur et Saclant) dans les mains des Américains, la création d'un Saceur adjoint européen au niveau stratégique (qui fasse le lien entre l'OTAN et l'Union de l'Europe occidentale pour affirmer l'« identité européenne » et qui soit un authentique adjoint), la simplification des états-majors (une vingtaine subsisteront) et un découpage territorial de l'Europe en deux régions : le Nord-Est, PC à Brunssum (Pays-Bas), et le Sud, PC à Naples (Italie).

Là où la question fait débat, c'est quand la France – et certains pays européens derrière elle – demande que les deux commandements régionaux (Brunssum et spécialement Naples, confié depuis toujours à un Américain) reviennent à des Européens.

Jacques Isnard

L'Alliance et la Russie négocient le profil de leurs relations futures

LES RUSSES et les seize membres de l'OTAN ont entamé un formidable marchandage dont va dépendre pour longtemps la sécurité en Europe. Par son ampleur et ses enjeux, la négociation en cours rappelle ce que furent les tractations sur le désarmement nucléaire. Il s'agit, cette fois, pour les Occidentaux, de faire accepter aux Russes l'élargissement de l'OTAN à l'Est et, pour Moscou, de « vendre » le plus cher possible son accord à une évolution que le Kremlin juge malheureusement inévitable.

Les pourparlers ont pris ces derniers jours un rythme plus serré avec la visite du secrétaire d'Etat américain, Madeleine Albright, à Moscou, et les conversations qu'a eues Evgueni Primakov, son homologue russe, avec le secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana, à Bruxelles. Les Russes semblent avoir décidé d'abandonner leur guérilla de propagande contre l'élargissement pour s'atteler au cœur de la négociation sur l'ouverture de l'OTAN à l'Est.

Si le Kremlin a compris qu'il ne pouvait s'opposer à l'entrée dans l'Alliance de pays comme la Hongrie, la Pologne ou la République tchèque, il est en passe d'arracher aux Occidentaux de très solides compensations en échange. Deux « volontés » politiques sont à concilier : celle des dirigeants russes, qui veulent obtenir le maximum de garanties face à l'extension de l'OTAN à leurs frontières ; celle des Occidentaux, qui ne souhaitent pas que cette nouvelle ligne de sécurité recrée une fracture dans l'Europe de l'après-guerre froide. Les préoccupations des uns et des autres doivent être prises en compte dans les nouveaux rapports que l'Alliance et la Russie vont établir : une relation de confiance, pas de confrontation, souhaite-t-on à Washington et à Bruxelles.

CONSEIL CONJOINT

Cette relation va être définie dans un document dont la préparation serait déjà bien avancée. A en croire le *Washington Post*, les Russes en ont présenté quatre versions, dont aucune ne serait très différente de celle envisagée à l'OTAN. Le document comprendrait trois parties : l'énumération de quelques grands principes (droits de l'homme, etc.) ; l'énoncé de domaines de coopération future entre la Russie et l'OTAN (maintien de la paix, notamment) ; enfin, les règles de fonctionnement d'un mécanisme de consultation permanent entre le Kremlin et l'Alliance.

Le dernier point est le plus original. Pour reprendre une expression de Mme Albright, il s'agit de donner aux Russes non point un droit de veto sur les décisions que l'OTAN peut être amenée à prendre, mais « voix au chapitre » de manière permanente et institutionnalisée. Serait installé à Bruxelles, dans les locaux de l'Alliance, un conseil conjoint (Russie-OTAN), au sein duquel une représentation de Moscou (des militaires et des diplomates sous la direction d'un ambassadeur) serait, au jour le jour, tenue au courant des faits, gestes et projets de l'Organisation atlantique. Les réunions de ce conseil, rapporte l'AFP de Bruxelles, se tiendront au niveau des ambassadeurs, des ministres ou des chefs d'Etat et de gouvernement, comme cela se fait au sein de l'Alliance.

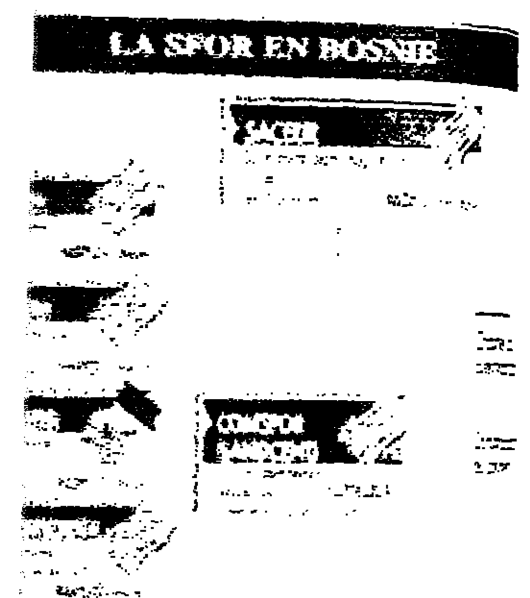
Une des questions aujourd'hui en discussion est celle de la nature de ce document OTAN-Russie. Les Etats-Unis parlent d'une charte, d'une déclaration de principes ; les Russes réclament un traité en bonne et due forme, juridiquement contraignant.

VERS UN SOMMET À CINQ ?

Le distinguo est important. Les Occidentaux ont déjà fait un certain nombre de concessions aux Russes : il n'y aura ni armes nucléaires ni nouvelles forces déployées sur le territoires des nouveaux membres ; les anciens du pacte de Varsovie se verront seulement rattachés au système de communication et de défense antiaérienne de l'Alliance. Ces concessions, les Occidentaux n'entendent pas les voir consignées dans un traité ; prudents, ils ne veulent pas s'engager plus avant ou préjuger de l'avenir.

Les juristes des deux camps planchent sur une motion de synthèse : un document hybride, à cheval entre le traité et la déclaration de principes. Les présidents Bill Clinton et Boris Eltsine en discuteront lors du sommet qui les réunira les 20 et 21 mars à Helsinki. Si la négociation est alors suffisamment avancée, Washington pourrait, peut-être, consentir à ce qu'un sommet à cinq – Allemagne, Etats-Unis, Grande-Bretagne, France et Russie – se réunisse en avril à Paris. Ce serait en prélude au conseil atlantique de Madrid, les 7 et 8 juillet, où l'on doit entériner et l'élargissement à l'Est et la « charte-traité » sur les relations avec la Russie.

Alain Frachon



La Grèce s'oppose à ses partenaires sur les perspectives d'adhésion de Chypre à l'UE

Athènes dénonce la « perfidie » de Londres et de Bonn

La Grèce a dénoncé, mardi 25 février, un projet de l'Union européenne sur les perspectives d'adhésion de Chypre à la Communauté. Athènes refuse que le règlement du conflit entre les deux communautés chypriotes soit considéré comme un préalable aux négociations sur l'entrée de l'île dans l'Union et menace de bloquer l'ensemble du processus d'élargissement de l'Union européenne.

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Le Conseil d'association entre l'Union européenne (UE) et la République de Chypre n'a pas été suivi de la réunion qui devait se tenir, mardi 25 février à Bruxelles, pour débattre des perspectives d'adhésion de l'île à l'Union européenne (UE). La veille, en effet, la Grèce avait refusé de donner son aval à un projet de position communautaire qui faisait la part trop belle, à ses yeux, aux Chypriotes turcs. « *L'Union*, y lisait-on, *cherche activement à assurer que les avantages de l'adhésion soient bien compris par tous les Chypriotes, que les préoccupations de la communauté chypriote turque devant cette perspective soient apaisées, et que tous les Chypriotes pourront bientôt participer au processus d'adhésion.* »

« *C'est une formule pouvant être interprétée comme une reconnaissance déguisée de la République turque de Chypre* », regrettait un diplomate de Nicosie. Après son occupation par l'armée turque en 1974, le nord de l'île a fait sécession, s'érigeant en une « République turque de Chypre » autoproclamée, qui n'a été reconnue par aucun pays des Nations unies à l'exception de la Turquie.

Réagissant depuis Athènes, Théodore Pangalos, le ministre grec des affaires étrangères, a dénoncé lundi la « *perfidie* » de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne et menacé de bloquer l'élargissement de l'Union aux pays d'Europe centrale, estimant que cette position remet en cause les engagements pris à l'égard de la Grèce. Celle-ci avait renoncé en 1995 au veto qu'elle maintenait depuis 1981 à la normalisation des relations de la Communauté avec la Turquie, permettant l'établissement d'une Union douanière à compter du 1er janvier 1996. En contrepartie, les Quinze s'étaient engagés à ouvrir les négociations sur l'adhésion de Chypre six mois après la conclusion de la conférence intergouvernementale (CIG) chargée de réviser le traité de Maastricht.

Michiel Patijn, le secrétaire d'État néerlandais aux affaires européennes, qui présidait les travaux, a déclaré qu'« *il serait prématuré d'affirmer qu'une absence de règlement politique à Chypre aurait un impact sur les négociations d'adhésion* ». Mais il a reconnu que, pour certains pays, la persistance d'un tel échec rendrait l'adhésion impensable. Parmi ceux-ci figurent l'Allemagne, la Grande-Bretagne, mais aussi la France.

MAUVAISE HUMEUR

Les Grecs, ainsi que les Chypriotes, admettent que la perspective d'adhésion à l'UE devrait être utilisée comme levier pour favoriser la recherche d'une solution politique. Mais en cas d'échec les Chypriotes grecs estiment que l'adhésion devrait tout de même avoir lieu... Sans trop préciser comment pourraient s'organiser alors les relations de l'Union avec le nord de l'île.

L'incident de Bruxelles met en relief le manque de préparation du processus d'élargissement de l'Union et les risques que cette situation peut engendrer. La Grèce, s'estimant flouée, pourrait être tentée de mettre sa menace à exécution de bloquer l'ensemble du processus. Mais les tentatives de conciliation se heurtent aussi à la mauvaise humeur d'une partie des dirigeants turcs, qui estiment que la Turquie doit elle aussi être admise maintenant au sein de l'Union européenne, comme le droit lui en a été reconnu lors du traité d'association de 1964. Or il est clair qu'à moyen terme ce droit à l'adhésion n'a aucune chance d'être concrétisé. Mais l'Europe n'a pas eu jusqu'à présent de politique turque autre que réactive. Les Quinze en débattront lors de la prochaine réunion informelle des ministres des affaires étrangères, en mars, aux Pays-Bas.

Philippe Lemaître

L'ONU dénonce la responsabilité des nationalistes croates dans les incidents de Mostar

SARAJEVO
de notre correspondant

La Force internationale de police de l'ONU (IPTF) a communiqué, mardi 25 février, un rapport accablant pour les nationalistes croates sur les violents incidents de Mostar (*Le Monde* daté 23-24 février). L'ONU démontre que des policiers croates ont préparé et exécuté le 10 février dernier, près d'un cimetière, l'attaque contre des civils musulmans qui a fait un mort et une vingtaine de blessés. Michael Steiner, l'adjoint du haut représentant Carl Bildt, a indiqué, mardi, que le camp croate, auquel il venait de communiquer les conclusions de l'ONU, refusait d'arrêter et de traduire en justice les « *policiers criminels* » identifiés. Bosniaques et Croates s'étaient pourtant engagés, la semaine dernière, à se plier aux volontés de la communauté internationale.

« *Des policiers ont tiré sur des civils qui leur tournaient le dos et qui s'enfuyaient*, a déclaré M. Steiner. *Ces hommes, identifiés par des preuves irréfutables, sont membres de la police de Mostar-Ouest.* » Le rapport de l'ONU mentionne cinq noms de policiers identifiés grâce à des témoignages et des photographies, et stipule que l'état-major de la police croate a délibérément menti à la commission d'enquête. M. Steiner a en outre réclamé le limogeage des chefs des polices de Mostar-Ouest (croate) et Mostar-Est (musulman) pour les exactions qui ont suivi la fusillade du cimetière (expulsions de Musulmans de leurs appartements par les Croates, passages à tabac de Croates par les Musulmans).

EMBARRAS

Les diplomates occidentaux considèrent que le sort de la ville divisée de Mostar est crucial pour l'avenir du processus de paix en Bosnie-Herzégovine. Le chaos à Mostar pourrait signifier la mort définitive de la Fédération croato-bosniaque et un encouragement pour les Serbes de Brcko (ville à statut provisoire) à refuser la négociation et le retour des réfugiés. Le rapport de l'ONU, extrêmement précis, met cependant les diplomates dans l'embarras. Que fera la communauté internationale si les Croates refusent de traduire en justice leurs policiers ?

Le président bosniaque, Alija Izetbegovic, a accepté les recommandations de M. Steiner et devrait limoger le chef de la police de Mostar-Est. En revanche, le refus de l'élu croate à la présidence bosniaque, Kresimir Zubak, de promettre le limogeage et l'arrestation des policiers, fait craindre une recrudescence de la tension à Mostar. Les soldats de l'OTAN sont particulièrement attentifs à l'évolution de la situation dans une ville où, pour la première fois depuis leur arrivée en Bosnie-Herzégovine, fin 1995, ils ont été récemment les cibles d'attaques directes. Des roquettes antichars ont été tirées contre un blindé espagnol, et une grenade a été lancée contre un véhicule italien. Chaque fois, l'OTAN a conclu à la responsabilité du camp séparatiste croate.

Rémy Ourdan

La Suisse veut éclaircir son comportement pendant la guerre

LAUSANNE
de notre correspondant

Mise en cause pour son attitude équivoque durant la seconde guerre mondiale, la Suisse semble avoir compris que le temps n'était plus aux tergiversations et qu'il fallait désormais relever le défi. C'est dans ce nouvel esprit que la presse a été conviée à une journée d'information organisée, mardi 25 février, par les Archives fédérales à Berne, pour faire le point sur l'état des recherches historiques et préciser les intentions de la commission d'experts chargée d'éclaircir cette période controversée de l'histoire helvétique. Le chef de la diplomatie suisse, Flavio Cotti, a aussi reçu le secrétaire général du Congrès juif mondial (CJM), Israël Singer, pour discuter de la constitution d'un fonds en faveur des victimes de l'Holocauste.

La commission d'experts suisses et étrangers, spécialement créée par le gouvernement, se réunira, pour la première fois, début mars. Au cours de la journée d'information, une dizaine d'intervenants, historiens et diplomates, ont dressé un premier bilan des recherches et des principaux points qui devront être approfondis par les experts : rapports économiques et financiers de la Suisse avec les Alliés et les puissances de l'Axe ; fuite des capitaux nazis ; biens pillés revendus sur le marché suisse ; gestion de l'or volé par le Reich par la Banque nationale suisse ; avoirs en déshérence ; refoulement des réfugiés ; aspects juridiques et politiques de la neutralité.

« UNE CHANCE UNIQUE »

L'une des tâches les plus ardues sera sans doute de retrouver les archives de certaines entreprises suisses pour mieux déterminer l'ampleur de la collaboration de l'industrie helvétique avec l'économie du IIIe Reich. Ce travail d'introspection implique sans doute des révisions déchirantes, mais, comme l'ont reconnu plusieurs orateurs, « *c'est aussi une chance unique pour la Suisse d'assumer et de remettre de l'ordre dans son passé* ». Dans cette perspective, a déclaré son président, le professeur Jean-François Bergier, la commission s'est fixé deux objectifs : « *Rétablir la justice à travers la restitution, aussi loin que ce sera possible, et la clarté sur l'ensemble des problèmes qui ont affecté la Suisse il y a cinquante ans.* »

Au-delà des archives, la commission entend aussi écouter les témoins de l'époque. La présence à Berne de trois descendantes de victimes de l'Holocauste, venues spécialement des Etats-Unis avec leurs avocats, a permis d'évoquer des cas personnels. Après le bras de fer avec certaines organisations juives et les menaces de boycott des banques suisses, la situation s'est détendue depuis que le gouvernement helvétique a accepté, le 12 février, de créer un fonds d'aide aux victimes du nazisme avec, pour commencer, les 70 millions de dollars (près de 350 millions de francs) mis à disposition par les trois principales banques du pays.

Accompagné d'autres membres d'organisations juives et d'un représentant de Benyamin Nétanyahou, premier ministre israélien, Israël Singer s'est entretenu avec Flavio Cotti, chef du département fédéral des affaires étrangères, du fonctionnement et de la structure de ce fonds. Malgré ce rapprochement entre Berne et le CJM, des divergences subsistent sur la gestion de ce fonds, tandis que le gouvernement helvétique a fait savoir qu'il attendrait le premier rapport intermédiaire de la commission d'experts avant de se prononcer sur sa participation financière.

Jean-Claude Buhrer

La Maison Blanche transformée en auberge par les démocrates

WASHINGTON
de notre correspondant

En rendant publiques 500 pages de documents confidentiels, mardi 25 février, la Maison Blanche souhaitait couper court aux allégations de la presse à propos de la pratique consistant à remercier d'importants donateurs du Parti démocrate en leur offrant de passer une nuit sous le même toit que le couple Clinton. Or il ressort de cette « opération transparence » que le chef de l'exécutif a personnellement encouragé les « nuits » et les « cafés » présidentiels pour collecter des fonds électoraux.

Ces révélations ont convaincu le chef de la majorité sénatoriale, le républicain Trent Lott, de rejoindre les parlementaires (y compris démocrates) de plus en plus nombreux qui demandent au secrétaire à la justice de nommer un procureur indépendant pour enquêter sur les financements douteux ou illicites reçus par le Parti démocrate. Selon ces notes, 938 personnes ont été hébergées à la Maison Blanche au cours du premier mandat de Bill Clinton. Parmi elles, de nombreuses personnalités, comme Barbra Streisand ou le télévangéliste *Billy Graham*, des parents de la famille Clinton, mais aussi de généreux donateurs du Parti démocrate.

« HÔTES PERSONNELS »

Selon la chaîne ABC, une première analyse montre qu'au moins 61 d'entre eux ont passé la nuit à la présidence, notamment dans la fameuse chambre de Lincoln. Dans un mémorandum remontant à janvier 1995, Terry McAuliffe, alors directeur financier de la « campagne Clinton-Gore », recommande que des « *petits déjeuners, déjeuners et cafés avec le président* » soient organisés en faveur des « *principaux partisans* » du Parti démocrate.

M. McAuliffe suggère une triple stratégie vis-à-vis des donateurs du Parti démocrate, ce qui a provoqué le commentaire manuscrit suivant de M. Clinton : « *Oui, poursuivez les trois* (recommandations) *rapidement, et obtenez d'autres noms à 100 000* (dollars) *et plus.* » A partir du début de 1996, la pratique des « cafés » s'accélère, à tel point qu'Evelyn Lieberman, secrétaire général adjoint, souligne, dans une autre note, que les briefings dans le bureau ovale devront être « *considérablement écourtés ou éliminés* ». Bill Clinton a confirmé mardi qu'il avait encouragé la pratique des « nuits » à la Maison Blanche, tout en soulignant : « *Je n'ai pas reçu d'étrangers ; la* Lincoln bedroom *n'a jamais été vendue ; c'est une fausse information de plus.* »

Les conseillers présidentiels se sont relayés pour souligner qu'ils s'agissait d'« *hôtes personnels* » du chef de l'exécutif. « *La loi est la loi*, a souligné Michael McCurry, *et elle met en cause les sollicitations ; or il n'y en a pas eu.* » Le porte-parole présidentiel a également assuré que la « *grande majorité* » des personnes qui ont dormi dans la chambre de Lincoln ou ont assisté à d'autres réceptions au 1600 Pennsylvania Avenue, n'ont jamais contribué au financement du Parti démocrate.

Laurent Zecchini

Le Kremlin dément les rumeurs de limogeage de M. Tchernomyrdine

MOSCOU. Après que le président Eltsine eut demandé la veille un remaniement du gouvernement, destiné à dissiper la menace d'une crise politique et sociale, le Kremlin a démenti, mardi 25 février, que Boris Eltsine ait l'intention de se séparer de son premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, en place depuis décembre 1992. Soulignant que « *de nombreux Russes sont mécontents du gouvernement* », M. Eltsine avait demandé, lundi, à son premier ministre, de « *proposer des changements de structure dans le cabinet, et si cela est nécessaire, concernant certaines personnes concrètes* ». Le quotidien russe *Izvestia* écrit, par ailleurs, dans son édition de mercredi, que « *la décision politique de démettre de ses fonctions M. Tchernomyrdine a déjà été prise* ». Selon le quotidien, qui cite une source « *très informée de l'entourage du chef du gouvernement* », « *la seule chose qui pose problème au président* (Eltsine) *est de savoir quand et comment le faire* ». – *(Corresp.)*

Protestations contre la prorogation de l'état d'urgence en Egypte

LE CAIRE. Des organisations égyptiennes de défense des droits de l'homme ont exhorté, mardi 25 février, le président égyptien Hosni Moubarak à annuler la loi prorogeant l'état d'urgence jusqu'en mai 2000. L'Organisation égyptienne des droits de l'homme (OEDH), le Centre d'aide juridique aux droits de l'homme (CHRLA) et le Centre Nadim de réhabilitation des victimes de la violence, ont dénoncé le fait que « *l'Egypte vit sous état d'urgence quasiment sans interruption depuis trente ans, depuis 1967, hormis 18 mois au début des années 80* ». L'état d'urgence avait été rétabli après l'assassinat du président Anouar El Sadate par des extrémistes islamistes en 1981. Il a été prolongé une nouvelle fois, dimanche, pour trois ans, et donne au gouvernement un pouvoir discrétionnaire en matière de censure, d'arrestations ou de détentions. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **ALLEMAGNE : un Serbe répond de l'accusation de complicité de génocide** devant un tribunal de Munich. Novislav Djajic, agé de 34 ans, est soupçonné d'avoir participé à l'exécution, en 1992, d'au moins 27 musulmans d'un village de la région de Foca, au sein d'une unité paramilitaire. Le procureur, Kay Nehm, avait informé le Tribunal pénal international de La Haye de la plainte déposée contre Djadjic, mais le TPI a répondu qu'il ne souhaitait pas s'en charger « *à l'heure actuelle* ». L'avocat de la défense conteste, pour sa part, la « *compétence morale* » du tribunal allemand et refusera de s'exprimer lors du procès. – *(AFP.)*

■ **UKRAINE : le président Léonid Koutchma, a limogé,** mardi 25 février, quatre ministres (finances, économie, reconversion du complexe militaro-industriel et statistiques), a annoncé le service de presse de la présidence. Depuis quelques mois, des tensions sont apparues entre le chef de l'Etat et son influent premier ministre, Pavel Lazarenko, lié au secteur énergétique.

■ **GÉORGIE : le régime du président Edouard Chevardnadze** viole les droits de l'homme et pratique la torture, affirme la Fédération internationale d'Helsinki pour les droits de l'homme, une organisation non-gouvernementale basée à Vienne. Quatre-vingts partisans de l'ancien président Gamsakhourdia, renversé en 1992, ont été condamnés à de lourdes peines de prison et quatre d'entre eux à la peine de mort. Un moratoire sur l'application de la peine de mort est toutefois en vigueur actuellement en Géorgie. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : la police de New York continuait d'enquêter,** mardi 25 février, sur les motivations exactes de l'homme qui a ouvert le feu, dimanche, sur les visiteurs au sommet de l'Empire State Building, faisant un mort et six blessés avant de se suicider. Le *New York Times* affirmait mardi que, dans une lettre « *confuse* » retrouvée sur lui, l'auteur de la fusillade, Ali Abou Kamal, un Palestinien originaire de Gaza, s'en prenait aux « *trois grands* » (Grande-Bretagne, France et Etats-Unis) et à Israël pour leur attitude envers les Palestiniens. Les victimes, parmi lesquelles un couple de Français légèrement blessés, étaient toujours hospitalisées. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **CENTRAFRIQUE : le chef des soldats qui s'étaient mutinés** à la fin de l'année 1996, le capitaine Anicet Saulet, a, mardi 25 février, accusé le président Ange-Félix Patassé de bloquer le processus visant à rétablir une situation normale dans le pays, sous l'égide d'une mission de médiation interafricaine. Il déplore notamment le refus du président d'accueillir « *des militaires de haut rang* » dans le nouveau gouvernement. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **IRAN : la date de l'élection du nouveau président** de la République islamique a été fixée, mardi 25 février, au 23 mai. L'actuel président, Ali Akbar Hachemi Rafsandjani, ne peut se représenter après deux mandats successifs. Le favori est le président du Parlement, Ali Akbar Nateq-Nouri. – *(AFP.)*

MAGHREB

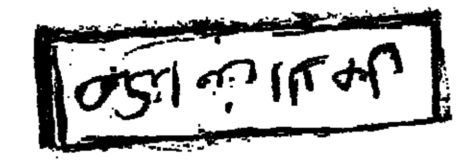
■ **ALGÉRIE : la compagnie Air Algérie** doit assurer 33 vols hebdomadaires dès la reprise de sa desserte sur Paris, dans un peu moins de deux mois, a indiqué, mardi 25 février, son directeur, Fayçal Khelil. Des experts algériens se sont déplacés jusqu'à Roissy et ont visité les locaux alloués à Air Algérie, qu'ils ont trouvé satisfaisants. La dernière réserve algérienne sur des mesures jugées « *discriminatoires* » a donc été levée, a estimé M. Khelil. – *(AFP.)*

Le procureur adjoint de Colombie démissionne

BOGOTA. Le procureur adjoint de Colombie, Adolfo Salamanca, a démissionné, mardi 25 février, de ses fonctions, a annoncé le procureur Alfonso Valdivieso. Avocat réputé et connu pour ses idées de gauche, Adolfo Salamanca était le bras droit du procureur Valdivieso, qui a révélé l'importance de l'apport financier du cartel de Cali dans les campagnes électorales de plusieurs hommes politiques importants, à commencer par le président actuel Ernesto Samper.

La démission de M. Salamanca intervient alors que se rapproche la date de clôture des candidatures de fonctionnaires souhaitant se présenter aux élections générales de mars 1998. Selon la loi colombienne, ne peuvent se présenter que des candidats qui, l'année précédant l'élection, n'avaient pas de hautes fonctions publiques. Cette démission-surprise du procureur adjoint pourrait s'inscrire dans de grandes manœuvres politiques. M. Salamanca pourrait se présenter au Congrès, le procureur Valdivieso lui-même se présentant à la présidence du pays.

Selon un sondage récent, diffusé la semaine dernière, Alfonso Valdivieso apparaît comme le seul candidat pouvant succéder au président Samper, en battant, en 1998, l'homme fort du gouvernement actuel, Horacio Serpa, ministre de l'Intérieur. – *(AFP.)*



Israël veut construire 6 500 logements pour les juifs aux portes de Jérusalem-Est

Les Palestiniens estiment qu'il s'agit d'une « déclaration de guerre »

Le gouvernement israélien devait entériner, mercredi 26 février, la première partie d'un projet d'extension des quartiers juifs de Jérusalem-Est, avec la construction d'un total de 6 500 logements pour les Juifs, sur la colline de Har Homa, en lisière de la partie arabe de la Ville sainte. Les Palestiniens et la communauté internationale préviennent que ce projet risquerait de mettre le feu aux poudres. *(Lire notre éditorial page 16.)*

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Condamnée d'avance par la communauté internationale, Union européenne et Etats-Unis compris, reçue par les Palestiniens comme *« une véritable déclaration de guerre à laquelle il sera répondu »*, la décision que devait prendre, mercredi 26 février, le gouvernement israélien d'édifier une nouvelle colonie juive aux portes de la ville arabe autonome de Bethléem comporte, de l'avis général y compris celui des propres services de sécurité de l'Etat juif, un énorme potentiel de violence et d'émeutes.

Perturbé par un scandale politique qui le menace directement, contesté par plusieurs de ses ministres, et souvent très vivement pris à partie jusque sur les bancs de sa majorité à la Knesset, Benyamin Nétanyahou a, *semble-t-il, décidé de jouer son va-tout*, y compris la pérennité du processus de paix avec les Palestiniens, pour satisfaire la partie la plus extrémiste de sa coalition. Celle-ci, dirigée par Michaël Kleiner, un proche du ministre des affaires étrangères, David Lévy – qui a réuni la semaine dernière une vingtaine de députés de la majorité, dans un groupe parlementaire dénommé « Front de la terre d'Israël » –, le crie sur tous les tons : *« Si Nétanyahou construit Har Homa, il pourra compter en ces temps difficiles sur notre fidèle soutien. Sinon, nous ferons tomber ce gouvernement. »* M. Nétanyahou a compris le message. *« C'est notre droit souverain de construire partout à Jérusalem, et nous le ferons »*, a-t-il déclaré, mardi.

La nouvelle colonie, dont une première tranche de 2 600 logements devait être approuvée mercredi, comprendra à terme 6 500 logements, pour environ 25 000 citoyens israéliens – exclusivement juifs comme dans toutes les colonies. Har Homa sera, effectivement, construite au sud de Jérusalem, mais sur des terres conquises et annexées en 1967, comme toute la partie orientale arabe de la Ville sainte et bien au-delà, puisque la superficie municipale de la *« capitale éternelle unifiée d'Israël »* a été augmentée en trente ans de plus de 200 %, grâce à l'annexion d'une partie de la Cisjordanie occupée. Connu des Palestiniens sous le nom de Djebel Abou Ghneim, le site en question, qui s'étend sur 185 hectares expropriés par un gouvernement Likoud en 1991, n'a jamais fait partie de Jérusalem, mais constituait, jusqu'en 1967, le territoire domanial de Bethléem et d'autres petits villages arabes des alentours, aujourd'hui annexés à la Ville sainte. Onzième grain du chapelet de colonies qui enserrent aujourd'hui toute la partie arabe de Jérusalem, Har Homa, les autorités ne s'en cachent pas, vise à couper tout lien entre la ville palestinienne autonome de Bethléem et les anciens villages arabes du sud de la *« capitale »* israélienne.

Pour essayer de désamorcer au moins une partie de la condamnation internationale, M. Nétanyahou, qui cumule ses fonctions avec celles de ministre du logement, a annoncé, mardi, que serait également autorisée dans la foulée de Har Homa la construction de 3 000 logements dans *« les quartiers arabes existants de Jérusalem »*.

« FAUSSE SYMÉTRIE »

Mais cette promesse, transmise dès la semaine dernière à toutes les grandes ambassades israéliennes pour aider les diplomates à défendre le projet colonisateur, n'a pas eu l'effet escompté auprès des Palestiniens. Nahoum Barnéa, le plus célèbre commentateur politique d'Israël écrit dans le quotidien *Yediot Aharonot* qu'il s'agit d'un *« vain exercice de fausse symétrie »*.

« Du vent, comme d'habitude », lance Fayçal Hüsseini, « numéro un » de l'OLP à Jérusalem-Est. *« Du vent »*, confirme Meron Benvenisti, sociologue de gauche et ancien maire adjoint israélien de la ville. *« A chaque fois que fut édifiée une nouvelle colonie juive, des mises en chantier pour les Arabes ont été annoncées et jamais mises en œuvre. »* Quelques chiffres permettent de fixer les esprits : en trente ans d'occupation, 38 000 logements ont été construits pour héberger les 170 000 Juifs qui sont aujourd'hui installés dans la partie arabe de Jérusalem. Dans le même temps, 600 logements seulement ont été bâtis dans les mêmes conditions pour répondre aux besoins des 155 000 Palestiniens qui ont encore le privilège de vivre à Jérusalem-Est. Résultat, plusieurs milliers de familles ont dû quitter leur partie de ville et beaucoup d'entre elles sont aujourd'hui menacées de se voir retirer le certificat de résidence à Jérusalem, qui garantit en principe leurs droits.

PREMIÈRE MANIFESTATION

Pour les Palestiniens, de toute façon, la question de Har Homa est affaire de principe. *« Depuis septembre 1993*, explique M. Husseini, *nous avons théoriquement un processus de paix qui interdit tout changement du statu quo concernant Jérusalem, en attendant la négociation sur le statut définitif de tous les territoires occupés. Or, que fait ce gouvernement ? Il saisit de nouvelles terres palestiniennes et s'y implante par la force. C'est une déclaration de guerre, pas de paix. S'il y a une explosion, et il y en aura une si Israël persiste dans ce projet, qu'on ne vienne pas nous en rendre responsables. »*

M. Husseini conduisait, mardi, une première manifestation *« symbolique et pacifique »* d'environ 200 Palestiniens près du site prévu pour Har Homa. Ils ont été arrêtés au pied de la colline confisquée par des soldats. Salah Tamari, populaire député de Bethléem à l'Assemblée législative palestinienne, ne s'est pas troublé. *« Israël dispose de toute la force du monde*, dit-il, *mais le droit et la justice sont de notre côté. Croyez-moi, les Palestiniens n'accepteront pas cette nouvelle provocation sans réagir... »* En regard du climat tendu qui s'installe, une nouvelle fois, dans la région, l'appel *« au calme »*, lancé un peu plus tard par M. Nétanyahou, semblait avoir bien peu de chances d'être entendu.

Patrice Claude

■ **Deux formations palestiniennes**, basées à Damas, le Front populaire pour la libération de la Palestine de Georges Habache et le Front démocratique de libération de la Palestine de Nayef Hawatmeh, qui étaient hostiles aux accords sur l'autonomie, ont annoncé, mardi 25 février, leur volonté de renouer le dialogue avec Yasser Arafat. Ils ont annoncé leur retrait de l'Alliance des forces palestiniennes (opposition), quelques jours avant le début d'un dialogue de réconciliation avec l'Autorité palestinienne. – *(AFP.)*

Un Palestinien tué par des soldats israéliens

Des militaires israéliens ont ouvert le feu, mardi 25 février, contre des Palestiniens, tuant l'un d'eux et en blessant trois autres, dans la localité de Hizmeh, près de Ramallah, en Cisjordanie. Les soldats étaient en train de mener une opération de l'armée dans le secteur lorsqu'ils ont été attaqués à coups de pierres par des habitants, selon un porte-parole militaire israélien. Ils ont réagi en ouvrant le feu, puis ont fait usage de gaz lacrymogène pour disperser une manifestation des habitants en colère, a ajouté le porte-parole. Après avoir établi des barrages autour d'Hizmeh et fermé la route de Ramallah, l'armée a informé l'Autorité palestinienne de l'incident et de l'enquête qu'elle a entamée pour en établir les circonstances exactes. Hizmeh a été déclarée zone militaire, avec interdiction d'entrée et de sortie pour les Israéliens et les Palestiniens. – *(AFP.)*

Trois attentats font sept morts dans l'extrême-ouest musulman de la Chine

L'agitation séparatiste continue dans le Xinjiang

PÉKIN
de notre correspondant

L'explosion, mardi 25 février, de trois bombes placées dans trois autobus ont tué sept personnes et blessé soixante-sept autres, à Urumqi, chef-lieu de la région du Xinjiang, à majorité musulmane, à l'extrême-ouest de la Chine, théâtre, récemment, d'un regain d'agitation antichinoise.

Les attaques, qui tardaient à être confirmées officiellement mais semblaient viser, selon des résidents d'Urumqi, la population de souche chinoise, sont survenues pendant ou immédiatement après les funérailles nationales de Deng Xiaoping. Un dispositif de sécurité renforcé a été mis en place dans la ville, selon certaines informations recueillies depuis Pékin. La région est inaccessible aux journalistes étrangers sans permis spécial, rarement accordé, en particulier en périodes de troubles.

ÉMEUTE A YINING

Les échos de nouveaux attentats au Xinjiang suivent des révélations progressivement rassemblées sur l'émeute survenue à Yining, à la frontière du Kazakhstan, le 5 février, qui paraît avoir été bien plus grave que l'incident de brigandage d'abord concédé par les autorités chinoises. Le flou persiste sur l'ampleur exacte des troubles, mais les exilés ouïgours à Almaty (ex-Alma-Ata) affirment qu'il pourrait y avoir eu jusqu'à cent morts appartenant à cette ethnie turco-mongole et musulmane, et vingt-cinq chinois. Une trentaine d'activistes auraient, par ailleurs, été exécutés au dernier jour du ramadan, le 8 février.

Aucune information précise ne permettait de se faire une idée de la situation à Urumqi mercredi 26 février, les résidents hésitant à communiquer par téléphone des renseignements qui, n'étant pas officiels, sont *« secrets »*. Cependant, il ne fait guère de doute que le Xinjiang connaît désormais une nouvelle poussée de tension qui risque de déborder sur le terrorisme. Les appels anti-*« séparatistes »* des autorités vont en se multipliant depuis des semaines.

Plusieurs incidents ont été signalés au cours des derniers mois au Xinjiang. Le 20 janvier, l'imam de Kashgar, Aronghanh Aji, âgé de soixante-seize ans, président de l'Association islamique du Xinjiang, organisation inféodée à Pékin, a fait sa première réapparition publique six mois après avoir été agressé dans la rue et poignardé. Le coupable a été exécuté.

Les attentats et autres actions de choc ne sont généralement pas revendiqués. Si l'on a peine à croire certaines affirmations de militants indépendantistes ouïgours, engagés dans l'agitation anti-Pékin depuis le Kazakhstan et jusqu'en Turquie, qui font état d'une situation de quasi-insurrection au Xinjiang, le fait semble se confirmer que des groupes s'orientent vers une stratégie de la tension contre Pékin.

Les autorités de la région ont récemment admis qu'il leur fallait, à présent, *« détourner de la religion »* de nombreux membres locaux du Parti communiste chinois qui, après vingt ans de lente libéralisation sur ce plan, après la sévère répression des croyants sous Mao, en viennent à *« oublier »* l'athéisme officiel.

Pendant le deuil national pour Deng Xiaoping, le président du Kazakhstan, Noursoultan Nazarbaev, a été un des rares dignitaires étrangers à être reçus à Pékin, où il passait, dit-on officiellement, *« des vacances »*. Sa présence était peut-être due à l'émeute de Yining et aux efforts des deux gouvernements pour calmer le jeu sur la frontière.

La Chine, par ses méthodes, semble par ailleurs poser problème à des pays qui ne se plaignaient pas d'elle autrefois. La Turquie n'a pas interdit des manifestations de protestation contre la répression à Yining ; elle s'est contentée d'éloigner les militants du consulat chinois. L'Arabie saoudite et même le Pakistan ont exprimé une certaine préoccupation. Le 14 janvier, le gouverneur du Xinjiang a appelé à un combat *« œil pour œil, dent pour dent »* contre le *« séparatisme »*.

Francis Deron

Le gouvernement sud-coréen présente sa démission

LE PREMIER MINISTRE sud-coréen Lee Soo Sung et son gouvernement ont présenté, mercredi 26 février, leur démission au président Kim Young-sam, estimant qu'ils n'avaient pu répondre aux attentes de ce dernier, a rapporté l'agence de presse Yonhap.

Les services de la présidence et du chef du gouvernement ont indiqué avoir *« compris »* que l'offre avait été faite au cours d'une réunion entre le chef de l'Etat et le premier ministre, tôt mercredi, sans toutefois confirmer l'information. Mardi, douze fonctionnaires de la Maison Bleue, siège de la présidence, et des collaborateurs du chef de l'Etat avaient également remis leur démission.

Ces décisions avaient fait suite aux excuses de Kim Young-sam pour le scandale financier Hanbo dans lequel sont impliqués son fils, un ministre et trois parlementaires du parti au pouvoir. Le président s'était adressé au pays, mardi, lors d'une allocution télévisée, et avait avoué avoir honte que son fils soit mêlé à ce scandale financier qui a provoqué la faillite de plusieurs filiales du conglomérat sidérurgique Hanbo, le quatorzième groupe industriel sud-coréen.

Ce scandale porte sur une série de prêts accordés sans garantie en échange de pots-de-vin et qui, comme l'a souligné le chef de l'Etat, *« montre à quel point la collusion entre le monde des affaires et la politique sont profondément enracinés dans notre pays »*.

Des centaines d'étudiants se sont opposés, mardi, à la police antiémeute sur le campus de l'université Hanyang de Séoul en réclamant la démission du président. Aux cris de *« A bas Kim Young-sam ! »*, les étudiants ont jeté des pierres en direction des forces de l'ordre, qui ont répliqué en lançant des grenades lacrymogènes. – *(AFP.)*

La diplomatie américaine s'engage pour mettre fin au conflit zaïrois

LE CHEF DES REBELLES zaïrois, Laurent-Désiré Kabila, a rencontré, mardi 25 février, dans la capitale sud-africaine, Pretoria, des représentants des Etats-Unis, de l'Afrique du Sud et des Nations unies. M. Kabila s'est entretenu avec le secrétaire d'Etat adjoint américain pour les affaires africaines, George Moose, le vice-ministre sud-africain des affaires étrangères, Aziz Pahad, et l'envoyé spécial de l'ONU et de l'OUA (Organisation de l'unité africaine) dans la région des Grands Lacs, Mohamed Sahnoun. Il est arrivé, mardi, en Afrique du Sud en provenance de Kigali, au Rwanda, à bord d'un avion qui a atterri à l'aéroport de Lanseria, près de Johannesburg. M. Sahnoun est arrivé, le même jour, pour ce qu'un responsable de l'ONU a qualifié de *« visite très discrète »*, organisée par le ministère sud-africain des affaires étrangères.

Un diplomate sud-africain a souligné que les discussions étaient à un *« niveau préliminaire »* et qu'il ne s'agissait pas encore de négociations entre les parties en conflit. Ces entretiens ont pour but, a-t-il dit, la création d'un climat conduisant à l'établissement d'un cessez-le-feu entre les rebelles de M. Kabila et les autorités zaïroises.

La présence conjointe en Afrique du Sud, depuis la semaine dernière, de représentants des Etats-Unis (Suzan Rice, chargée de l'Afrique au Conseil national de sécurité, accompagne M. Moose), de l'Afrique et de l'ONU a également pour objectif de réconcilier toutes les initiatives internationales de paix pour l'est du Zaïre. *« Nous essayons de les condenser en une initiative ONU-OUA »*, a dit ce diplomate, affirmant que des représentants du pouvoir zaïrois se trouvaient aussi, actuellement, en Afrique du Sud pour participer à des discussions, mais pas en présence de M. Kabila.

RUMEURS ET PANIQUE

Il ne peut s'agir du neveu et conseiller spécial du président zaïrois Mobutu Sese Seko, Honoré Ngbanda Nzambo, qui a participé la semaine dernière à des pourparlers préliminaires au Cap. Celui-ci a cependant confirmé, mardi à Kinshasa, avoir rencontré M. Moose, grâce aux bons offices des négociateurs sud-africains, pour des discussions qu'il a qualifiées de *« très denses et chaleureuses »*. Il a souligné que *« les Américains, qui parlaient au nom de la rébellion, du Rwanda et de l'Ouganda, ont reconnu être en contact avec toutes les parties, y compris la rébellion »*. *« Notre objectif a été de chercher les moyens pour rétablir la paix*, a-t-il ajouté. *Nous avons rappelé la condition sine qua non à toute négociation : le retrait des troupes étrangères du territoire zaïrois, y compris les mercenaires des deux côtés. »* M. Ngbanda s'est montré très critique vis-à-vis des Etats-Unis et de l'ensemble de la communauté internationale : *« Ils ont les preuves de l'implication de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi dans la guerre à l'est du Zaïre*, a-t-il dit. *On connaît les agresseurs et on ne les dénonce pas, on se contente de jouer sur le registre de la cessation des hostilités. C'est inacceptable. »*

D'autre part, le ministère zaïrois de la défense a démenti, mardi, que ses forces armées aient pillé Kindu, la capitale de la province du Maniema, située à quelque trois cents kilomètres à l'ouest du lac Kivu. Le ministère a cependant reconnu que la panique avait saisi, lundi, la population après que des rumeurs eurent circulé annonçant l'arrivée des rebelles. Le Programme alimentaire mondial des Nations unies (PAM) avait annoncé, mardi, que les soldats zaïrois avaient pillé la ville, provoquant la fuite de la population. – *(AFP.)*

Les services français ont recueilli des preuves de massacres

LES SERVICES français de renseignement accumulent, depuis plusieurs semaines, des informations sur des exactions perpétrées contre les réfugiés hutus rwandais dans les zones contrôlées par la rébellion à l'est du Zaïre. Ces informations, explique-t-on dans les milieux militaires compétents, qui font état de tueries généralisées, de massacres à grande échelle, de charniers et d'actes qualifiés d'*« épuration ethnique »*, corroborent les observations parvenues à l'ONU et à Amnesty International (*Le Monde* du 26 février) et recueillies, par d'autres méthodes, par les autorités belges.

Des interceptions électroniques, exploitées par les analystes de ces services de renseignement, et des témoignages directs accréditent la thèse selon laquelle ces assassinats ne seraient pas seulement l'œuvre des miliciens tustis fidèles à Laurent-Désiré Kabila, le chef de la rébellion, mais qu'ils pourraient aussi être le fait d'éléments des forces régulières rwandaises et ougandaises ayant réussi à entrer au Zaïre, même si les gouvernements de Kigali et Kampala réfutent l'accusation, portée contre eux, d'aider les rebelles.

AU RWANDA AUSSI

Ces massacres de populations ne se limitent pas à l'est du Zaïre. Selon un officier général français de haut rang, *« des actes de vengeance »* et *« des règlements de comptes »* sont exercés par des Tutsis, la minorité au pouvoir à Kigali, contre des Hutus revenus au Rwanda, dans le cadre des investigations lancées par le régime pour rechercher les tortionnaires des ex-Forces armées rwandaises (FAR). Dans le même temps, les experts des services français s'attachent à analyser le rôle exact des conseillers militaires américains à Kigali, leur degré d'implication dans les initiatives des états-majors des forces régulières rwandaises et la connaissance qu'ils ont – ou non – des méfaits constatés dans l'Est zaïrois et au Rwanda même. La majorité de ces conseillers sont d'anciens militaires recrutés par des officines spécialisées aux Etats-Unis, dont les activités ne sont pas inconnues du Pentagone, des services et des industriels américains de la défense.

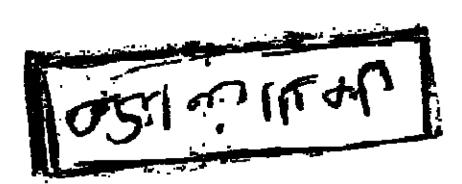
Une fois vérifiées, les informations rassemblées par les services français devraient, dit-on de même source, être présentées à l'Elysée.

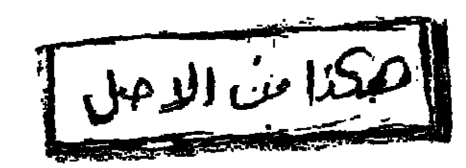
Jacques Isnard

attentats font sept mo
lans l'extrême-ouest
usulman de la Chine

n séparatiste continue dans le X

Le gouverneme
sud-coréen
présente
sa démission





IMMIGRATION La deuxième lecture du projet de loi de Jean-Louis Debré sur l'entrée et le séjour des étrangers en France a donné lieu à l'Assemblée nationale, mardi 25 février, à un débat de fond entre la gauche, qui accuse la majorité d'agir sous l'influence du Front national, et la majorité, qui reproche au PS, au PCF et aux pétitionnaires de faire le jeu de l'extrême droite. ● ENTRE SEIZE MILLE ET TRENTE MILLE personnes ont manifesté, pendant le débat, aux abords du Palais-Bourbon, pour exiger le retrait pur et simple du projet gouvernemental. Des incidents se sont produits en fin de soirée. Des rassemblements ont eu lieu aussi en province. ● LES PARTIS DE GAUCHE, réunis au siège du PS, ont arrêté le principe de candidatures uniques, aux élections législatives, dans les circonscriptions où le FN pourrait, sinon, figurer au second tour de scrutin *(lire page 7)*.

La gauche dénonce l'ombre de l'extrême droite dans le projet Debré

La deuxième lecture du texte sur l'immigration, à l'Assemblée nationale, a mis aux prises le gouvernement, sa majorité et les orateurs socialistes et communistes. Ceux-ci ont rejeté en bloc les propositions du ministre de l'intérieur et retardé leur examen

« NON, l'immigration n'est pas le problème numéro un de la France ! », a lancé Laurent Fabius. *« Si ! »*, a rétorqué Jean Ueberschlag, député (RPR) du Haut-Rhin. Bref comme l'éclair, cet échange a résumé la première séance consacrée, mardi 25 février à l'Assemblée nationale, à l'examen en deuxième lecture du projet de loi Debré sur l'immigration.

Au Palais-Bourbon, les apparences semblaient donner raison au contradicteur alsacien du président du groupe socialiste. Affluence inhabituelle, atmosphère lourde et tendue, bancs de la presse saturés : l'hémicycle arborait sa physionomie des grands jours. Dehors, plusieurs milliers de protestataires convergeaient vers le lieu du débat.

Etait-ce bien le même texte que les députés avaient examiné en première lecture en décembre ? En deux mois, la discussion confidentielle d'un obscur projet de loi « technique » est devenue un sujet d'effervescence nationale. En deux mois, les ultras de la majorité ont été rejoints par leurs collègues plus modérés. Surtout, les bancs quasiment déserts à gauche se sont copieusement garnis. L'argument était tentant : il a été servi à toutes les sauces.

Le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, a donné l'exemple : *« Sur certains bancs, certains viennent écouter ce débat pour la première fois. (...) Vous étiez absents, maintenant vous criez ! »* *« Si nous vous avions écoutés en première lecture, nous n'aurions écouté que le silence ! »*, a renchéri Pierre Mazeaud, président (RPR) de la commission des lois, qui, lors de la première lecture, s'était retrouvé trop seul pour éviter tout débordement sur sa droite. *« Vous n'étiez pas là ! Vous n'étiez pas là ! »* : tel fut le refrain préféré de la majorité.

Au milieu de cette agitation, il y avait un absent *« terriblement présent »*, selon la formule de M. Fabius : le Front national. *« L'extrême droite risque d'être la grande bénéficiaire de ce mouvement législatif perpétuel »*, a avancé l'ancien premier ministre, qui s'en est pris, point par point, au projet gouvernemental.

« PRENEZ GARDE ! »

« Hier, a-t-il dit, *c'était la loi Pasqua. Aujourd'hui, c'est la loi Debré. Où s'arrêtera cette escalade ? Attendez-vous une loi Le Pen ? Je ne sais si c'est une tactique ou une maladresse. En tout cas, c'est une erreur. (...) Prenez garde car, à ce jeu-là, la pomme mange rarement le ver ! »*

Pour M. Fabius, *« aucune nécessité, aucune urgence ne justifiaient ce texte »*, si ce n'est la volonté de masquer les vrais problèmes sociaux. *« Tant qu'on parlera d'immigration,* a-t-il accusé, *on ne parlera pas d'autre chose, par exemple du chômage massif, des injustices (...), des insécurités de toutes sortes. »*

Cette analyse est partagée par Patrick Braouezec (PC, Seine-Saint-Denis). *« Seul un véritable pacte républicain, nous interdisant désormais d'utiliser l'immigration comme arme dans le combat politique, pourrait enrayer cette mécanique »*, a-t-il affirmé, en ajoutant : *« Donner des gages à la xénophobie, c'est mettre en péril la démocratie. »*

M. Debré s'est défendu d'avoir de telles intentions : *« Il ne suffit pas d'agiter le spectre de l'exclusion et de la xénophobie pour empêcher le gouvernement (...) de combattre ce qui l'alimente et l'entretient. »* Le ministre, qui a affirmé agir en vertu d'un *« mandat du peuple »*, n'a jamais fait référence au Front national. M. Mazeaud n'a pas eu cette fausse pudeur. Tout en regrettant que *« la passion l'emporte sur la raison »* dès qu'*« il s'agit de légiférer sur les étrangers »*, le président de la commission des lois s'est appuyé sur l'exemple de Vitrolles pour soutenir *mezza voce* la logique de M. Debré.

« Si les Vitrollais ont, en connaissance de cause, préféré élire un maire du Front national (...), *c'est bien qu'il doit se poser à Vitrolles quelques problèmes de vie quotidienne que ni l'Etat ni la municipalité n'ont su résoudre.* (...) *Nous ne combattrons pas l'extrémisme avec de vains appels à la vigilance (...). Nous devons nous attaquer à ces causes d'exaspération qui poussent un nombre sans cesse croissant de nos concitoyens à se jeter dans ses bras »*, a déclaré M. Mazeaud.

Renvoyant sur les socialistes la responsabilité de la montée du Front national, la majorité a fustigé leurs ambiguïtés et leurs *« contradictions »*. *« On ne peut à la fois s'inquiéter de la montée de la xénophobie et se battre pour que soient bafouées les lois de la République »*, a lancé le président de l'UDF, François Léotard, en accusant la gauche de susciter l'immigration clandestine par son libéralisme.

FICHIER D'HÉBERGEANTS

Le plus souvent, on était loin du dispositif contenu dans le projet Debré. Il fut pourtant question de ces fameux certificats d'hébergement, qui ont mis le feu aux poudres. Confirmant implicitement les craintes exprimées à gauche, M. Mazeaud a indiqué qu'à titre personnel il ne verrait *« pas d'inconvénients insurmontables »* à la constitution d'un fichier des hébergeants.

Il a également annoncé que la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) avait donné son accord à sa création, à condition que les données *« soient effacées un mois après le refus de délivrance ou à l'issue de la période d'hébergement »*.

Philippe Bernard et Jean-Baptiste de Montvalon

COMMENTAIRE

M. DEBRÉ, LE CHÔMAGE ET LES IMMIGRÉS

Jean-Louis Debré n'est pas d'accord avec l'affirmation selon laquelle *« aucun économiste sérieux n'a établi de lien entre immigration et chômage »*, énoncée par Laurent Fabius devant l'Assemblée nationale. *« S'il y avait moins d'immigration irrégulière, il y aurait moins d'emplois illégaux et moins de travail clandestin, et il y aurait aussi plus d'emplois légaux pour les étrangers en situation régulière »*, a asséné le ministre de l'intérieur. Il en est convaincu : *« En luttant contre l'immigration irrégulière et contre le travail clandestin (...), je participe à l'action de l'ensemble du gouvernement pour l'emploi. »*

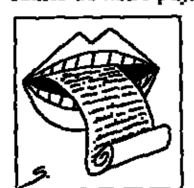
M. Debré a donc paru justifier la place de l'immigration dans le débat politique par ce raccourci : lutter contre l'immigration irrégulière, c'est se battre pour l'emploi. La formule, limitée aux « clandestins », évoque néanmoins l'affiche du Front national proclamant, il y a plusieurs années : *« Deux millions de chômeurs = deux millions d'étrangers en trop. »*

M. Debré a tort. D'abord parce que seuls 10 % des salariés interpellés pour travail illégal sont étrangers. Ensuite, parce que si la répression des trafics internationaux de main-d'œuvre permet de dissuader l'immigration irrégulière, prétendre que des Français ou des résidents étrangers réguliers peuvent systématiquement se substituer aux clandestins est un leurre. Loin de « prendre le travail des Français », les étrangers jouent un rôle d'amortissement des crises : on les appelle pendant les périodes de prospérité ; ils sont les premiers licenciés lorsque survient la récession.

Philippe Bernard

Laurent Fabius : une « loi du soupçon »

APRÈS avoir critiqué chaque disposition d'un texte qui *« rend précaire la position des étrangers en France »* et *« met en cause la tradition, le message, l'ambition universaliste de notre pays »*, Laurent Fabius a récusé, mardi 25 février, les raisons avancées par le gouvernement pour justifier son projet de loi, qu'il a qualifié de *« loi du soupçon »*. Soulignant, chiffres à l'appui, qu'*« il n'y a pas de montée massive de l'immigration, au contraire »*, M. Fabius a affirmé que c'est une *« méprise grave »* que de *« prétendre que* [cette loi] *serait un rempart contre l'extrême droite »*.



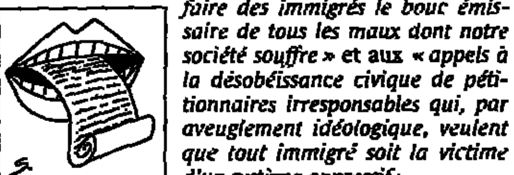
VERBATIM

« Aborder ce thème, c'est évidemment exposer la conception qu'on se fait soi-même de la politique de l'immigration, des droits et des devoirs de chacun, de l'identité de la nation », a indiqué le président du groupe socialiste. *« Notre conception, celle que nous proposerions si notre majorité l'emportait, repose sur deux piliers »*, a-t-il ajouté : *« D'une part, les étrangers en situation régulière doivent être traités avec dignité et respect. (...) L'immigration a été, elle est et elle restera nécessaire. (...) En revanche, l'immigration irrégulière doit être combattue, mais pas par la délation. »* Il a affirmé que *« c'est aux employeurs de main-d'œuvre clandestine qu'il faut s'en prendre, aux donneurs d'ordre, aux organisateurs de filières, au lieu de les ménager »*.

Dénonçant un projet qui vise à *« renforcer l'arbitraire »*, M. Fabius a évoqué des lois Pasqua, qui ont *« fabriqué des clandestins »*. *« Vous voulez utiliser, consciemment ou non, la même méthode,* a-t-il dit. *Chaque loi nouvelle prépare ainsi les conditions du durcissement qu'opérera la suivante. Dans ce mouvement législatif perpétuel, on sait trop derrière quoi, derrière qui court le gouvernement, en une compétition permanente où les valeurs de la République ne cessent de reculer. »*

Pierre Mazeaud : le « juste milieu »

DÉSIREUX de *« rétablir la vérité face à* [ses] *concitoyens »*, Pierre Mazeaud, président (RPR) de la commission des lois de l'Assemblée nationale et rapporteur du projet de loi sur l'immigration, s'en est pris à la fois, mardi 25 février, à l'Assemblée nationale, au *« délire xénophobe de ceux qui voudraient faire des immigrés le bouc émissaire de tous les maux dont notre société souffre »* et aux *« appels à la désobéissance civique de pétitionnaires irresponsables qui, par aveuglement idéologique, veulent que tout immigré soit la victime d'un système oppressif »*.



VERBATIM

Affirmant que la législation sur les étrangers, *« conforme aux traditions françaises de générosité et de respect des droits de l'homme »*, est *« une des plus légalistes et des plus libérales qui soient »*, M. Mazeaud a souligné qu'elle avait *« révélé quelques défauts* (...), *soit des lacunes dans le dispositif de contrôle, soit, à l'inverse, des rigueurs excessives »*. En première lecture, a rappelé M. Mazeaud, la discussion avait été *« parasitée par les initiatives intempestives de certains collègues de la majorité* (...) *cherchant à rogner sur tout ce que le texte avait de libéral et à en rajouter sur tout ce qu'il contenait de répressif »*. Il a exprimé la crainte que le débat *« ne soit à nouveau parasité par des débordements inverses »*. *« Ce texte, décidément inamendable parce que liberticide, devrait être retiré purement et simplement ! »*, a-t-il ironisé, en référence aux interventions de la gauche.

« Oui, les étrangers ont des droits dans ce pays. Non, les étrangers n'ont pas tous les droits dans ce pays », a-t-il conclu, en affirmant que la commission des lois, *« insensible aux obsessions xénophobes des uns comme à l'angélisme tiers-mondiste des autres »*, a voulu, en deuxième lecture, *« se maintenir dans ce juste milieu où les anciens situaient le siège de la vertu »*.

Aux abords du Palais-Bourbon, des milliers de manifestants « qui ont envie de désobéir »

ILS S'ACCROCHENT. *Pas envie de partir, pas envie de lâcher.* On aperçoit le pont de la Concorde et l'Assemblée nationale, où le débat sur la loi Debré bat son plein. Les barrières et les forces de l'ordre les ont arrêtés dans leur route. Il n'est pas question, évidemment, de tolérer que l'on marche sur le Parlement. La manifestation, à laquelle ont appelé plus de quatre-vingts organisations, mouvements de défense des droits de l'homme, partis politiques, syndicats, mais aussi collectifs de sans-papiers, d'artistes et d'écrivains, doit prendre fin ici, au bout du boulevard Saint-Germain, mais ils ne partent pas.

REPORTAGE

« Une forme nouvelle d'expression est née : il s'agit de voir où elle mène »

A 21 heures, ils sont encore plusieurs milliers, juchés pour certains sur les cabines téléphoniques ou accrochés aux feux, qui se dévissent le cou pour voir ce qui se passe un peu plus loin, là où des militants, poing levé, asticotent la police et reprennent les vieux slogans « anars » : *« No pasaran ! »*, *« Police partout, justice nulle part ! »*

« Je crois qu'en ce moment les gens, en France, ont tout simplement envie de désobéir » : Josyane, cinquante ans, qui, elle aussi, s'attarde sous la pluie glacée, n'est pas une militante. Elle sourit quand elle entend les plus jeunes scander : *« Nous sommes tous des enfants d'immigrés, première, deuxième, troisième génération ! »* Ce slogan *« parle »* à cette fille d'immigrés russes. Avec son manteau sage, son sac à main et son parapluie, elle n'a pas la dégaine de celle à qui plairait la castagne.

Personne ne proteste, pourtant, lorsque les plus jeunes commencent à casser le trottoir pour faire provision de munitions. Ce qui reste de la foule observe, avec une déconcertante sympathie, le début des affrontements entre les militants anarchistes et les forces de l'ordre. Lorsque l'un d'eux urine en direction des policiers, on l'applaudit en éclatant de rire. Bien plus tard dans la soirée, tout au long du boulevard Saint-Germain, de poubelles incendiées en vitrines brisées, on pourra lire les traces de cette bouffée de colère qu'un tout petit nombre de manifestants aura choisi d'exprimer, mais que beaucoup avaient ressentie.

La journée avait commencé mollement. A 11 heures, SOS-Racisme s'installe près de l'Assemblée nationale, mais il n'y a là qu'une poignée de sympathisants gelés et quelques « sans-papières », abritant comme elles peuvent leurs bébés du vent mauvais. La fête promise, avec les jeunes groupes de rap Esprit limpide ou Illusions éphémères, tourne au naufrage. Il faut attendre l'arrivée d'étudiants de Malakoff, Villetaneuse et Clignancourt pour qu'un cortège maigrichon aille au devant de l'autre branche du rassemblement, au carrefour de l'Odéon, à 18 heures.

Conduit par le collectif des sans-papiers de Saint-Bernard, le cortège s'ébroue en direction de l'Assemblée, sous la banderole de la manifestation du 22 février : *« Tous ensemble contre le projet de loi Debré. »* Samedi, il s'agissait d'une « promenade civique » de 100 000 personnes, presque silencieuse. Cette fois, les marcheurs sont plus jeunes et plus militants : près de 20 000 personnes (16 000 selon la police, 30 000 selon les organisateurs).

Les bannières ont refleuri : le MRAP et la Ligue des droits de l'homme hébergent les *« clampins de gauche »*, qui ne sont *« de nulle part »*, mais qui veulent protester, comme dit Vincent, instituteur. L'Alliance des femmes pour la démocratie précède les étudiants protestants en théologie ou les *« Portugais contre la loi Debré »*. Les slogans, pratiquement absents samedi, sont de retour. Act-Up siffle haut et fort, les étudiants dansent grâce au camion sono et aux DJ du Manifeste contre le Front national de Jean-Christophe Cambadélis. Les anarchistes de la Confédération nationale du travail (CNT), de Scalp et de Reflex crient : *« R comme raciste, P comme pourri, R comme réac ! »* Le soir, près du pont de la Concorde, *« Chirac, démission ! »* connaît aussi un joli succès.

DÉPÔT DES PÉTITIONS

En avant-coureur, Alain Krivine, qui a su se rendre indispensable, est arrivé à l'angle de la rue de l'Université et de la rue de Courty, où doivent se dérouler des « prises de parole ». Léon Schwartzenberg accueille Jacques Gaillot, Louis Viannet, Madjiguène Cissé, Dominique Voynet, Serge Guichard, chargé de l'immigration au PCF. Robert Hue vient saluer. Pas Lionel Jospin, à la plus grande gêne des militants socialistes présents.

A part, avec ses militants groupés comme un pack de rugby, Arlette Laguiller, absente le 22 février, dénonce les méfaits du capitalisme : le jeu consiste à couvrir la voix des artistes, cinéastes et écrivains s'évertuant à relire l'appel qui a lancé le mouvement de protestation.

Il y a là Michel Piccoli, Anémone, Marie Darrieussecq, Tahar Ben Jelloun, le peintre Gérard Fromanger, le philosophe Etienne Balibar, des musiciens, des cinéastes. Le réalisateur Bruno Podalydès, qui a participé à la délégation venue porter à l'Assemblée les 130 000 signatures des pétitionnaires contre la loi Debré, raconte l'accueil – selon lui méprisant – qui leur a été réservé.

Aussi discrètement qu'ils étaient venus, artistes et écrivains sont repartis, plutôt satisfaits de leur journée. Tard dans la soirée, certains se retrouvent pour discuter des suites à donner au mouvement. *« On n'a pas envie de le laisser dans le vide,* commente l'écrivain Dan Franck. *C'est une force d'expression considérable, qui fait réfléchir les gens et les partis politiques. Il faut maintenant se poser. Ne pas faire de l'activisme pour de l'activisme. Une forme nouvelle d'expression est née : il s'agit de voir où elle mène. »*

Ariane Chemin, Béatrice Gurrey et Agathe Logeart

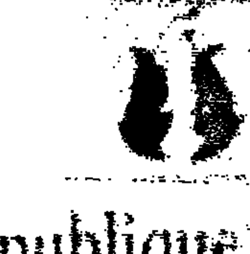
Rassemblements dans les grandes villes de province

A L'APPEL des syndicats et des partis de gauche, de nombreuses manifestations, souvent de faible ampleur, ont eu lieu, mardi 25 février, en province, contre le projet de loi Debré. Un millier de personnes, en majorité des jeunes, ont manifesté à Rennes sous une pluie battante et en pleine période de vacances scolaires. Hormis la fière banderole du groupe Yapakaparis, le défilé ne comptait quasiment ni pancartes ni slogans. D'autres rassemblements ont été organisés en Bretagne, à Brest et à Vannes. A Lorient (Morbihan), une manifestation a réuni quelque 350 personnes portant des valises, dont des gens du spectacle et des élus de la région, derrière des banderoles affirmant *« ensemble contre le racisme pour l'égalité des droits »*, ou réclamant *« un charter pour Debré »*.

Près de 2 000 personnes ont manifesté à Marseille. A Nice, quelque 250 personnes se sont rassemblées devant l'hôtel de ville. A Bordeaux, ils étaient environ 500 à manifester, surtout des syndicats d'étudiants, tandis que les communistes et la CGT étaient largement représentés derrière la banderole *« Français, immigrés : victimes de la même politique. Abrogation de la loi Pasqua-Debré »*. Quelques élus de l'opposition municipale avaient fait le déplacement.

Dans la région Centre, 600 manifestants ont été dénombrés à Orléans, autant à Tours, et 120 environ à Châteauroux. Outre le retrait du projet de loi Debré examiné en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, les manifestants réclamaient *« la régularisation des sans-papiers et l'abrogation des lois Pasqua »*. A Limoges, 600 à 700 personnes ont manifesté devant la préfecture de la Haute-Vienne pour réclamer *« le retrait ou le rejet »* du projet de loi Debré. Environ 500 personnes ont manifesté à Saint-Etienne en deux cortèges distincts. On a encore recensé 300 personnes à Perpignan, 200 à Valence, une centaine à Dijon, Auch, Auxerre et Montauban.

De nos correspondants



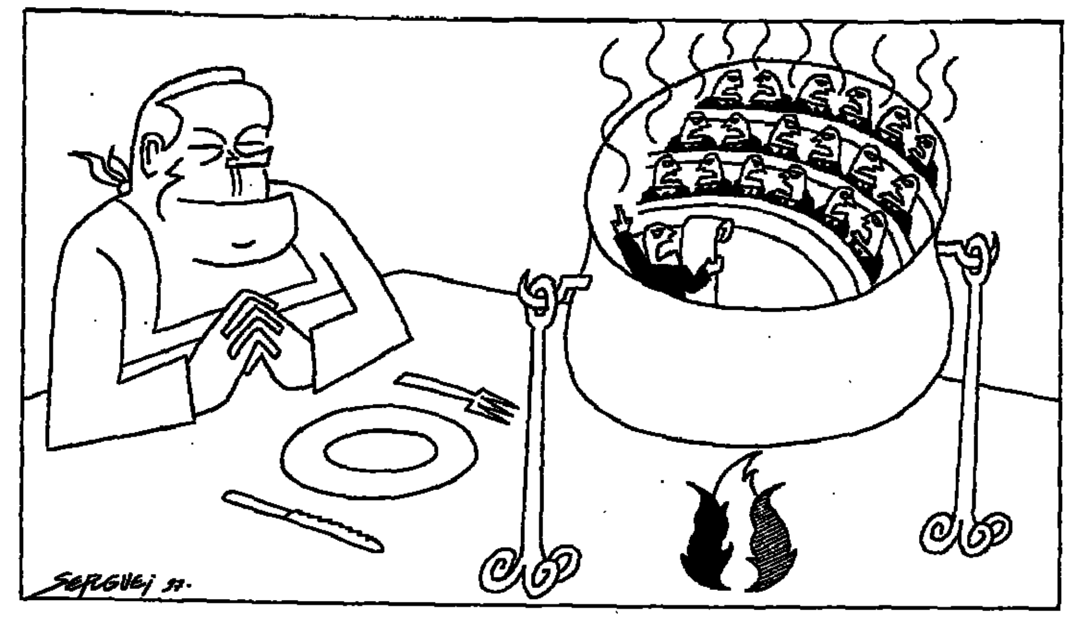
ıs le projet Debré

vernement, sa majorité
teneur et retarde leur examen

: le « juste milieu »

t envie de désobéir

province



Le président de la République dénonce l'« ingérence » du Parlement européen

JACQUES CHIRAC s'est interdit de prendre publiquement position dans le débat sur le projet de loi de Jean-Louis Debré. Mais le président de la République ne peut pas accepter que des « étrangers » se mêlent, officiellement, de cette affaire française. Il n'a donc pas apprécié que les membres du Parlement européen votent, jeudi 20 février, une résolution invitant le gouvernement français à « *retirer* » ce texte. Le chef de l'Etat l'a dit vertement à José Maria Gil-Robles, le nouveau président de l'Assemblée de Strasbourg, qu'il recevait, mardi 25 février. L'entretien n'a duré qu'une demi-heure, le temps pour M. Chirac de remettre à son hôte une lettre, *qualifiée* d'une « *grande fermeté* » par le *service de presse de l'Elysée, pour dé*noncer « *une ingérence manifeste dans les affaires intérieures de la France* ».

Le Parlement européen est coutumier de ce genre de prise de position. Lors de sa semaine de session mensuelle à Strasbourg, il consacre son jeudi après-midi à balayer tous les grands dossiers qui secouent la planète. A cette occasion, les « débats d'urgence » se déroulent dans la précipitation et se concluent par des votes effectués à la va-vite. Tout est passé en revue : la guerre civile en Algérie, les droits de l'homme en Russie, la situation en Bosnie ou celle au Timor-Oriental. Une parlementaire belge a même réclamé, une fois, un vote contre *les catastrophes naturelles* !

Ces débats permettent souvent *des opérations de politique inté*rieure. Les travaillistes britanniques sont passés maîtres à ce jeu qui leur permet de dénoncer régulièrement le gouvernement de John Major. Ainsi, pour obtenir la condamnation du texte de M. Debré, Elisabeth Guigou (PS), Aline Pailler (apparentée communiste) et François Hory (Parti radical-socialiste) se sont alliés avec les Verts allemands pour désavouer, dans une même résolution, le projet français, la nouvelle législation allemande imposant des visas aux jeunes Turcs souhaitant rejoindre leur famille outre-Rhin, les obstacles mis par l'Angleterre à la création d'un observatoire européen sur le racisme et la xénophobie.

Tous ceux qui, en France, *contestent le rôle du Parlement eu*ropéen ont profité de cette occasion. Philippe Séguin est du nombre. Recevant à déjeuner M. Gil-Robles, le président de l'Assemblée nationale s'est étonné que l'enceinte européenne se soit prononcée sur « *un projet de loi français, déposé par le gouvernement français, conformément à la Constitution française, dans le respect des engagements européens de la France* » et soit ainsi intervenue « *dans les affaires intérieures de la France et même dans les procédures, en cours* » d'un Parlement national.

Thierry Bréhier et Marcel Scotto

Le Conseil des Eglises : le risque d'« attiser les peurs »

Le Conseil des Eglises chrétiennes en France, coprésidé par le pasteur Jacques Stewart, président de la Fédération protestante, par Mgr Louis-Marie Billé, président de la Conférence des évêques, et Mgr Jérémie, président du Comité interépiscopal orthodoxe, a publié, lundi 24 février, un texte affirmant que *« l'étranger n'est pas un individu à respecter selon les normes fixées par la loi »*, mais *« une personne qu'en conscience, nous voulons considérer comme telle, prenant en compte ses droits et devoirs inaliénables, qui ne peuvent être ni violés ni ignorés »*. Il demande que *« la situation des sans-papiers soit examinée selon des critères définis, au lieu de les laisser sans réponse et sans droits »*. Et ajoute : *« Si la volonté de réprimer l'immigration illégale aboutissait à laisser désigner tout demandeur d'asile comme un suspect, le risque serait grand de rendre plus précaire le statut de tous les étrangers, d'attiser les peurs et de compromettre les équilibres nécessaires au vivre-ensemble dans notre société. »*

Des candidatures uniques à gauche face à la menace du Front national

PAS À PAS, les partis de gauche tentent d'élaborer une stratégie commune face au Front national. Après la création d'un comité de vigilance contre l'extrême droite, en septembre 1996, ils ont arrêté le principe, mardi 25 février au siège du Parti socialiste, de candidatures uniques de la gauche pour les législatives de 1998 là où il y aura un danger d'extrême droite. Jean-Christophe Cambadélis, pour le PS, André Lajoinie, pour le Parti communiste français, Michel Suchod, pour le Mouvement des citoyens (MDC), Jean-Luc Bennhamias pour les Verts, Jean-Marc Sabathé pour le Parti radical-socialiste (PRS), Gilbert Wasserman pour la Convention pour une alternative progressiste (CAP) ont défriché le terrain et doivent se revoir le 6 mars.

« *C'est un travail extrêmement difficile et on n'a pas le droit à l'erreur* », explique Gérard Le Gall, délégué auprès de Lionel Jospin, en notant la « *valeur exemplaire* » de cette démarche tout en soulignant que « *ce n'est qu'un petit aspect de la lutte contre le Front national* ». Dès septembre 1996, le MDC avait lancé l'idée de candidatures uniques dans 49 circonscriptions à hauts risques. Le PCF s'était alors montré plus que réticent, fidèle à sa sacro-sainte règle d'« *un candidat par circonscription* ». Mardi, M. Lajoinie a fait un grand pas en direction de ses partenaires en admettant que le PCF puisse enfreindre cette règle dans « *cinq ou six* » circonscriptions, jugées « *gagnables* » par le Front national.

PAS DE « FRONT RÉPUBLICAIN »

Les partis de gauche divergent toujours sur le nombre de circonscriptions concernées : le PS parle d'une dizaine, donc jusqu'à... dix-neuf, les Verts et la CAP en évoquant aussi une petite vingtaine. Les six partenaires sont convenus de se livrer à une analyse circonscription par circonscription, avec l'idée d'un accord d'ici la mi-mai. Le débat a aussi porté aussi sur la plate-forme électorale des « candidats uniques ». M. Suchod a écarté un accord « *programmatique* » en bonne et due forme. « *Comment ce qui a été impossible pour 577 circonscriptions pourrait-il l'être dans une vingtaine ?* », a interrogé le secrétaire général du MDC. S'adressant au PS, M. Lajoinie a rappelé lourdement qu'« *à Gardanne c'est le pluralisme qui a fait gagner la gauche* ».

Un débat a été amorcé sur la question du retrait si le candidat de la gauche se trouvait éliminé au second tour en n'ayant pas franchi la barre des 12,5 % des inscrits. Pour l'heure, les six se retrouvent seulement pour récuser tout « *front républicain* ». Au passage, les Verts et la CAP ont protesté contre l'« *exclusion* » de la Ligue communiste révolutionnaire et de l'Alternative rouge et verte. La LCR en a rajouté après la réunion, Alain Krivine parlant d'« *exclusive inacceptable* » et mettant en cause le PS pour ses responsabilités « *dans le désastre de Vitrolles* » et son manque de zèle contre le projet Debré.

Sur RTL, mardi en fin d'après-midi, M. Jospin n'a pas commenté la réunion de la gauche mais est revenu sur les déclarations de Catherine Mégret, maire de Vitrolles (Bouches-du-Rhône), au *Berliner Zeitung* (*Le Monde* du 26 février), en qualifiant ses propos d'« *ouvertement racistes* ». « *Tout cela est l'expression d'un parti extrémiste qui se situe hors des valeurs de la République* », a commenté le premier secrétaire du PS. « *C'est un parti d'extrême droite non républicain, et il faut être clair sur les idées et clairs sur les mots si l'on veut combattre ce parti* », a ajouté M. Jospin, attendu jeudi à Orange, ville conquise en 1995 par le Front national.

Ariane Chemin et Michel Noblecourt

« Castagne » à Toulouse contre un meeting de Bruno Mégret

TOULOUSE
de notre envoyé spécial

Il était 21 h 20, dans un salon de *l'hôtel Sofitel de Toulouse*, mardi 25 février, lorsqu'un petit homme s'est levé devant une assemblée du Front national sous le charme. Bruno Mégret allait parler.

Dehors, sur les allées Jean-Jaurès plongées dans la nuit, la foule en disait déjà long sur sa colère et sa honte d'accueillir dans sa ville le numéro deux du mouvement lepéniste. Depuis 18 heures, on se serait cru entraîné par une chanson de Nougaro, une de ces chansons où il est question de « mamies [qui] *aiment la castagne* » et d'« *Espagne* [qui] *pousse sa corne* ». « *A bas, à bas le Front national, et F comme fasciste, et N comme nazi !* », reprenait le cortège d'une seule voix roulante, sur fond de sifflets, de battements de tambour et de coups de gueules, *de déception aussi, de voir le Front* « *faire de la provocation ici* ».

Marie-Laure, une *étudiante* en arts déco, s'était déguisée en autruche. Deux jeunes femmes portaient autour du cou, écrite sur un écriteau, une citation des *Justes* de Camus. « *S'il était encore vivant, il serait avec nous aujourd'hui* », assurait l'une d'elles. Plus loin, montait le *Chant des partisans*, mêlé aux youyous des Maghrébines. Au bord du trottoir, Teombaoré, originaire du Burkina-Faso, ne cachait pas son désarroi : « *C'est à Brazzaville que de Gaulle a lancé son appel de la France libre pour montrer qu'elle résistait encore. J'ai une histoire commune avec ce pays mais, maintenant je m'aperçois que c'était une arnaque.* »

« RACAILLE DÉMOCRATE »

Plusieurs milliers de manifestants se rangeaient derrière les banderoles de Ras l'Front. Certains grimpaient dans les arbres, d'autres sur les Abribus ou les poubelles. On approchait de l'hôtel Sofitel, où M. Mégret s'apprêtait à parler. Un cordon de CRS, déployé sur toute la largeur de la chaussée, attendait. Un couple d'amoureux dansait en s'embrassant, frôlant jusqu'aux boucliers les forces de sécurité. La *foule observait, curieuse, tendue*, inquiète, résolue. « *Nous ne partirons pas tant que le meeting de Mégret sera maintenu !* », hurlait une voix dans un haut-parleur, où se succédaient également des témoignages de sans-papiers.

Dans l'hôtel, l'ambiance du piano-bar ne couvrait pas les bruits d'un drôle de feu d'artifice qui semblait tout d'un coup inquiéter les dames à colliers de perles venues applaudir M. Mégret, lequel remerciait ironiquement les manifestants de faire la preuve que les adversaires de la liberté d'expression ne sont pas du côté que l'on croit. Les CRS donnaient dans la grenade lacrymogène pour disperser les manifestants, sous le regard goguenard du service d'ordre du Front national. On jouait à se faire peur. Ici, on se sentait des héros pour avoir bravé la « *racaille démocrate* ». Dehors, les CRS contenaient les plus déterminés à combattre les frontistes. « *Le jour où tu verras l'armée tirer sur des manifestants, c'est qu'on aura vraiment gagné* », confiait un gorille du service d'ordre lepéniste à l'un de ses collègues.

Eric Fottorino

« Manifester ? Qu'est-ce que ça va changer pour nous ? »

REPORTAGE

Echanges entre l'écrivain Azouz Begag et des jeunes de la banlieue lyonnaise

LYON
de notre envoyé spécial

Mardi 25 février, l'écrivain Azouz Begag vient saluer ses parents et se promène dans les allées de la Duchère, la cité où il a grandi à la périphérie de Lyon. L'auteur du *Gône du Chaâba*, dont le réalisateur Christophe Ruggia a terminé l'adaptation au cinéma, est presque accueilli par des « *hourras !* ». Certains sortent les appareils photos. « *Allez, on fait une manif contre la loi Debré ?* », lance Azouz Begag. La loi Debré ? « *Attends, c'est quoi déjà ?* », répondent les adolescents dont les pères ont émigré du Maghreb il y a quelques années. « *Ah, oui, ce truc politique* », disent-ils en cherchant bien. « *Tu nous donnes combien ? Vingt francs ?* », négocient les « petits ».

Ce matin, un jeune est entré à l'intérieur du café en faisant ronfler sa mobylette. La serveuse a décidé de donner sa démission le mois prochain. Les rideaux de fer de l'antenne de police ont été incendiés la semaine dernière. Hocine, un des grands frères, a raisonné les irréductibles : « *Vous allez arrêter, oui ?* » Hocine s'est pris des coups de couteau au poignet et à la tête. Paris, la manifestation de samedi, la loi Debré : oui, ici, on a vu cela à la télé.

Dans la galerie marchande, Amhed, trente-cinq ans, dit : « *Comment veux-tu que ça nous intéresse ? Cette loi, elle nous désintègre, mais on est déjà désintégré ! Même quand t'as ta carte de résident, elle vaut pas plus que le dinar. Elle ne vaut plus rien.* » A ses côtés, un des rares « clandestins » de la cité raconte comment il a traversé la Méditerranée en bateau : « *J'ai cru mourir tellement on était chargé. A la limite, c'est pas forcément en France qu'ils veulent aller, c'est en Europe, c'est l'Eden. Qui a envie de vivre aujourd'hui en Algérie ?* »

Amhed pense que régulier, clandestin, « *ça fait des années qu'ils nous mettent dans le même panier. Alors manifester ? Qu'est-ce que ça va changer pour nous ? Ici, les gens n'ont plus de travail, ils n'ont rien à bouffer. On nous a entassés. Les gens font des conneries, et alors ?* »

« *Non, c'est trop facile de dire : c'est jamais de leur faute* », répond Hocine hors de lui. « *Aujourd'hui, il y a certains jeunes, ils se foutent de tout, ils n'ont qu'une idée : gagner de l'argent facile, rapide, comme à la télé. Y'a plus aucune autorité, ils ne veulent rien entendre, faut arrêter.* »

Dans le snack, Hocine raconte comment il doit payer une amende pour un « *accrochage* » ancien avec des policiers. Karim, Malek ajoutent leurs récits de tabassages dans les commissariats : « *Ils prennent des gants pour ne pas faire de marques.* » C'est vrai que Hocine s'était énervé le premier, il avait dit au « flic » : « *Tu me parles pas comme ça.* » Le « flic » lui avait mal parlé.

« UNE LOI NULLE »

Ici, on s'est surtout intéressé à la bavure dont a été victime Azouz Begag. Lui, l'enfant de la cité, l'écrivain et chercheur au CNRS – récemment décoré de la médaille de l'ordre du Mérite par le maire de Lyon, Raymond Barre – a eu la chance de pouvoir témoigner à la télévision locale : un jour qu'il faisait froid, Azouz Begag s'était présenté à l'entrée de son agence bancaire, emmitouflé d'un bonnet et de gants, portant un sac de sports à la main. Les employés de banque ont eu peur, ils ont refusé d'ouvrir la porte. Azouz Begag a patienté, les policiers sont venus. « *J'aurais mis ma main dans une poche, ils allaient tirer* », dit-il. « *Putain, c'était bien ce que t'as dit à la télé* », répètent tous les jeunes de la cité, visiblement plus émus par cette « victoire » que par les *manifestations parisiennes contre* la loi Debré.

Hocine réfléchit tout haut. Il a trouvé un travail à la Courly (communauté urbaine de Lyon). « *Je vais faire ma vie, me marier, je le sais. Je veux pas perdre ma place, c'est pour ça que, maintenant, quand un keuf me contrôle, je me surprends, je trouve ça accessoire, je ne bronche plus.* » Hocine non plus ne sait pas ce qu'est la loi Debré. « *Attends...* », cherche-t-il. A l'intérieur du snack, le petit Karim, âgé de quinze ans, lui « *fout la honte* ». Il lui explique : « *Une loi nulle. Avec ça, ils veulent empêcher les gens de vivre.* » Lui, il est carrément heureux qu'il y ait eu de grandes manifestations à Paris : « *C'est la première fois que des gens ont osé leur dire "arrêtez". A la maison, nous, ça nous a soulagés.* »

Comme Hocine, beaucoup de gens de la cité se disent que loi Debré ou pas, ça fait des années que les cousins, oncles et tantes restés au Maghreb ne peuvent plus leur rendre visite l'été. Malgré les certificats d'hébergement, les visas ne sont pas délivrés. « *On s'est coupé d'eux* », disent-ils. « *La dernière fois que j'ai réussi à faire venir la belle-mère, c'était tellement rare et précieux qu'on l'a gardée quinze jours de plus, j'ai dû payer une amende de 3 600 francs* », explique l'un d'eux.

Redouane entre dans le snack. Lui, l'étudiant en gestion d'entreprise, est inquiet : il se demande comment ça va se passer une fois le diplôme décroché. « *Je suis sûr qu'il existe un sacré racisme à l'embauche. En même temps, faut peut-être pas complètement désespérer, faut voir au cas par cas.* » Azouz Begag parle de ces manifestations qui se font sans les cités, de ce débat politique qui, ici, passe au-dessus des têtes. Hocine se dit : « *C'est vrai, on est con, on ne vote jamais.* » Redouane lui répond aussi sec : « *Attends, tu vas voter pour qui ? Le PS peut-être ?* », avec un mélange de colère et d'ironie.

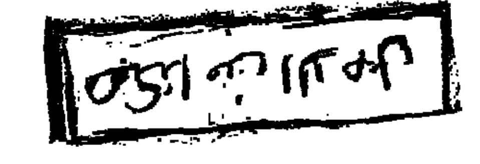
« SACQUER DEBRÉ »

Finalement, les « *petits* » au pied des immeubles sont d'accord pour organiser une manifestation. A Lyon... dans un mois. « *On pourra faire nous-mêmes nos pancartes ? Ecrire tout ce qu'on veut ?* », demandent-ils. Deux éducateurs passent par là et restent dubitatifs : « *Déjà, ça fait quinze jours que vous devez rédiger une lettre pour réclamer deux panneaux de basket.* » Mais les « petits » ne veulent rien entendre : ils vont aller manifester, « *sacquer Debré* ». Tout le monde rigole, s'agite. Un petit Africain se met à chanter les mots « *tous ensemble, tous ensemble ! Ouais ! Ouais !* ».

Le groupe des « *Vietnamiens* » qui est à côté s'approche ; eux aussi sont intéressés. L'un d'eux reconnaît Azouz Begag : « *C'est bien toi ?* », dit-il, un peu ému. « *Le* Gône du Chaâba *je l'ai lu, ouais, vraiment bien...* » Il ne trouve pas ses mots. Dans ce livre, Azouz Begag raconte l'histoire d'un petit Français, fils d'immigré algérien – la sienne – né dans un bidonville et qui sera petit à petit « sauvé » par l'école républicaine.

Le romancier, lui, ne désespère pas de pouvoir l'organiser un jour sa « manif » avec les enfants de la cité.

Dominique Le Guilledoux



M. Toubon envisage d'obliger les auteurs de crimes sexuels à se soigner en détention

La mesure remettrait en cause le principe du consentement aux soins

Interrogé, mardi 25 février, par deux députés de la majorité à l'Assemblée nationale, le garde des sceaux, Jacques Toubon, a indiqué qu'une obligation de soins pendant la détention pourrait être imposée aux délinquants sexuels. Cette disposition s'ajouterait à la peine de suivi médico-social post-carcéral qui figurera dans un projet de loi du ministre de la justice, prochainement examiné par le Parlement.

APRÈS l'émotion soulevée par le quadruple meurtre de Boulogne-sur-Mer, dans le Pas-de-Calais, le débat sur la prévention de la récidive chez les auteurs de crimes et délits sexuels a rebondi, mardi 25 février, à l'Assemblée nationale. La création d'une peine de suivi médico-social post-carcéral, prévue dans un projet de loi du garde des sceaux adopté en conseil des ministres, le 29 janvier, pourrait être complétée par l'instauration d'une obligation de soins pendant la détention.

Dans une réponse au député Alain Marsaud (RPR, Haute-Vienne), Jacques Toubon, ministre de la justice, a évoqué « *une obligation de soins également pendant la détention* » et il a annoncé que le gouvernement était « *prêt à faire des propositions en ce sens* ». Précisant sa pensée à la demande de Jean-Pierre Pont (UDF-FD, Pas-de-Calais), M. Toubon a brièvement rappelé le système envisagé. En substance, la peine de suivi se présente comme une deuxième peine, assortie d'une injonction de soins. Elle consiste, pour le condamné, à se soumettre à sa libération à des mesures de surveillance et d'assistance comportant l'obligation de se soigner. Une expertise médicale devra d'abord établir que la personne poursuivie est susceptible de faire l'objet d'un traitement. La durée de ce suivi médico-social sera ensuite déterminée par la juridiction de jugement : elle ne pourra excéder cinq ans en cas de délit et dix ans en cas de crime. Si, après sa sortie de prison, le condamné ne remplit pas ses obligations, il retourne en détention (*Le Monde* du 30 janvier).

FAIBLE RÉCIDIVE

En 1994, environ 4 000 détenus condamnés pour crimes et délits sexuels étaient incarcérés dans les établissements pénitentiaires du pays, soit 12,5 % de la population carcérale. Les chiffres de récidive sont moins élevés qu'on ne le pense généralement (6 % des violeurs se rendent coupables d'une infraction grave quatre ans après leur libération). Les experts estiment qu'environ 10 % de ces condamnés particuliers sont prêts à une démarche volontaire pour se soigner, que 70 % peuvent s'engager dans un processus de soins si on les en convainc et que 20 % sont « *irréductibles* ». L'annonce du dispositif de suivi post-pénal avait provoqué les réserves du comité national consultatif d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé : « *l'ambiguïté* » d'une peine qui est aussi un traitement avait alors été soulignée (*Le Monde* du 7 janvier). Le projet a, par ailleurs, suscité l'ire des psychiatres du service public, qui craignent notamment d'être jugés responsables de la récidive en cas d'échec du suivi post-carcéral.

Le garde des sceaux s'est fait l'écho d'autres critiques : « *Certains estiment que ce traitement doit commencer dès avant la libération* », a-t-il affirmé, ajoutant qu'il étudiait « *une formule* » qu'il proposera au Parlement « *dans quelques semaines* ». Dans l'entourage du ministre de la justice, on précisait, mardi soir, que la création d'une obligation de soins en détention constituait non pas une concession aux détracteurs du projet, mais une « *remise à niveau* » de l'ensemble d'« *un dispositif historique* ».

Cette hypothèse de contrainte aux soins pendant l'incarcération du délinquant sexuel ne va pas aller sans entraîner de houleuses discussions. Elle va en effet à l'encontre de deux principes supposés intangibles : le premier, d'ordre médical, fait du consentement volontaire une condition *sine qua non* de l'efficacité du traitement ; le second, d'ordre juridique, prévoit qu'on ne peut rien imposer d'autre à un détenu qu'une peine privative de liberté. Ainsi, un prisonnier malade n'est, selon la chancellerie, « *jamais obligé de se soigner* ».

A l'épreuve des faits et puisque, de l'avis général, « il faut bien en faire quelque chose », la prise en charge des auteurs de crimes et délits sexuels pourrait conduire à une remise en cause de ces deux principes. Cette mesure suppose cependant un renforcement conséquent des moyens de prise en charge psychologique et psychiatrique en milieu carcéral. Il convient d'ajouter qu'elle est envisagée alors même que la thérapeutique sur laquelle elle se fonde (psychothérapie associée à des médicaments inhibiteurs de la libido) n'a pas, loin s'en faut, démontré sa totale efficacité.

Laurence Folléa

Le Sénat améliore le statut des magistrats administratifs

LE SÉNAT a adopté, mardi 25 février, à l'unanimité, un projet de loi modifiant le statut des magistrats de tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel. Il s'agit, en fait, d'adapter le déroulement de carrière de ces magistrats à l'évolution de la profession depuis dix ans.

« *La justice administrative s'est profondément transformée* », a ainsi souligné le ministre de la justice, Jacques Toubon, qui défendait ce projet de loi. Une série de textes ont été, en effet, adoptés au cours des dix dernières années. La loi du 6 janvier 1986 a reconnu la qualité de magistrats aux juges administratifs et a garanti leur inamovibilité dans l'exercice de leurs fonctions juridictionnelles. La loi du 31 décembre 1987 a ensuite institué un niveau de juridiction intermédiaire – les cours administratives d'appel – entre les tribunaux administratifs et le Conseil d'Etat.

Par ailleurs, en application de cette loi, la gestion du corps des magistrats administratifs a été confiée au vice-président du Conseil d'Etat et retirée au ministère de l'intérieur, en 1990. La loi-programme du 6 janvier 1995 a planifié la création de deux nouveaux tribunaux administratifs et de deux nouvelles cours administratives d'appel : l'une à Marseille, l'autre à Douai (Nord). Enfin, la loi du 8 février 1995 a modifié la procédure.

« VALORISER » ET « STIMULER »

Or, malgré toutes ces réformes, le statut des magistrats administratifs, l'organisation du corps et le déroulement des carrières n'avaient pas été modifiés. Le texte veut, selon le rapporteur de la commission des lois, Daniel Hoeffel (Union centriste, Bas-Rhin), « *valoriser* » et « *stimuler* » une profession dont les effectifs ont été considérablement accrus. Le nombre de magistrats administratifs est ainsi passé de 359 en 1987 à 641 en 1996. Parallèlement, le contentieux a progressé de 8 % par an, les recours devant les cours administratives d'appel doublant même en quatre ans. La moyenne des dossiers traités par magistrat est passée de 155 par an à 208.

Pour rouvrir le déroulement de carrière des magistrats « *bloqué à la base* », selon M. Hoeffel, le texte substitue à l'ancien système en sept grades, calqué sur la carrière des administrateurs civils, un modèle en trois grades – conseiller, premier conseiller et président –, s'inspirant des corps de contrôle tels que l'inspection générale des affaires sociales. Par ailleurs, le projet prévoit de ramener de six à quatre ans la condition d'ancienneté dans un tribunal nécessaire pour être affecté dans une cour administrative d'appel. Cette réorganisation doit être complétée par une réforme de la grille indiciaire d'un coût de 21 millions de francs pour le budget de l'Etat. Les sénateurs ont adopté un amendement de leur commission des lois autorisant les députés européens à être nommés membres d'un tribunal administratif à l'issue de leurs mandats, car ils sont élus dans le cadre d'une circonscription nationale.

Au nom du groupe communiste Républicain et citoyen, Nicole Borvo (Paris) a approuvé le texte, tout en estimant que les effectifs du corps des magistrats administratifs n'avaient pas été suffisamment augmentés. Michel Dreyfus-Schmidt (PS, Territoire-de-Belfort) a indiqué que son groupe n'avait pas « *d'opposition de principe* », mais qu'il fallait « *améliorer la carrière de tous les magistrats* » et pas seulement de ceux des tribunaux administratifs. Il a, ainsi, réclamé, à l'instar de M. Hoeffel, une revalorisation du statut des magistrats des chambres régionales des comptes. M. Hoeffel a en effet souligné que les magistrats des chambres régionales des comptes avaient jusqu'à présent un statut comparable à celui des membres des tribunaux administratifs.

« *Avec cette réforme, nous introduisons une évolution différenciée des statuts des deux corps* », a observé le rapporteur, indiquant ques les magistrats des chambres régionales des comptes devaient voir leur « *situation étudiée* ». Les membres de la justice financière demandent, d'ailleurs, à bénéficier de la même amélioration de statut que les magistrats administratifs. Pierre Joxe, premier président de la Cour des comptes et, à ce titre, gestionnaire des membres des cours régionales des comptes, avait tenu à assister à cette séance du Sénat.

Caroline Monnot

Débat sur la parité le 11 mars, à l'Assemblée nationale

LE DÉBAT parlementaire sur la place des femmes dans la vie publique, annoncé par Alain Juppé, aura lieu mardi 11 mars à l'Assemblée nationale. Précédé d'une déclaration du gouvernement, il s'engagera autour des propositions du rapport de Gisèle Halimi, membre de l'Observatoire de la parité, remis le 15 janvier au premier ministre. Ce rapport présente des propositions contre la « *quasi-absence de femmes dans la représentation politique* ». Anne-Marie Couderc, ministre déléguée à l'emploi, chargée des droits des femmes, attend de la discussion « *des éléments de choix* » pour entrer « *dans une phase concrète* », des décisions devant être prises « *avant l'été* ». Installé le 19 octobre 1995 par le premier ministre, l'Observatoire est chargé de réfléchir aux inégalités hommes-femmes dans les domaines politique, économique et social.

DÉPÊCHES

■ **SÉNAT : une soixantaine de sénateurs de la majorité ont déposé**, mardi 25 février, une proposition de loi tendant à limiter les pouvoirs d'investigation des chambres régionales des comptes. Dénonçant « *une dérive* » de ces institutions, le texte, rédigé à l'initiative de Patrice Gélard (RPR, Seine-Maritime) et Jean-Patrick Courtois (RPR, Saône-et-Loire), propose notamment que les observations des chambres régionales des comptes ne puissent plus porter « *sur les choix de gestion* » des collectivités locales.

■ **IMMIGRATION : Nicole Notat estime**, dans une tribune publiée, mercredi 26 février, par *Libération*, que « *les réactions contre le projet Debré font chaud au cœur* ». « *En rompant le cercle vicieux qui interdisait toute position, sous prétexte de* "ne pas faire le jeu du Front national", *la société sort enfin du blocage* », estime la secrétaire générale de la CFDT.

■ **ANCIENS COMBATTANTS : conformément à l'engagement de Jacques Chirac** auprès des associations d'anciens combattants d'Algérie, le *Journal officiel* du mardi 25 février publie le décret du président de la République portant création d'une promotion spéciale de la Légion d'honneur à l'occasion du 35e anniversaire de la fin des combats en Algérie (Le Monde *du 12 novembre 1996).*

■ **ÉLECTIONS : une délégation de l'UDF, conduite par son président François Léotard**, *s'est rendue à l'hôtel Matignon, mardi 25 février, pour rappeler à Alain Juppé l'hostilité de la confédération* au couplage des élections législatives et régionales en mars 1998, annoncé par le premier ministre mardi 18 février.

■ **RÉFORME DE L'ÉTAT : le gouvernement a dépensé 4,5 millions de francs** pour financer une campagne de communication sur la réforme de l'Etat, a annoncé Dominique Perben, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, mardi 25 février. Des suppléments publicitaires de seize pages paraîtront dans dix quotidiens régionaux, entre le 25 février et le 2 mars.

■ **CANNES : Maurice Delauney (RPR), jusqu'à présent premier adjoint**, a été élu maire de Cannes, mercredi 26 février, en remplacement de Michel Mouillot (UDF-PR), maire depuis 1989, qui avait démissionné le 14 février après avoir été condamné à une peine d'inéligibilité de cinq ans.

■ **FINANCEMENTS POLITIQUES : le groupe de travail sur le financement des campagnes électorales**, constitué à l'Assemblée nationale sous la présidence de Philippe Séguin, présentera deux propositions de loi « *vers la mi-mars* », a-t-on appris mardi 25 février.

Le RPR gagne un canton à Bastia

HAUTE-CORSE
Canton de Bastia-1 (second tour).
I., 2 957 ; V., 2 142 ; A., 27,56 % ; E., 1 960.
Jean-Louis Albertini, RPR, c. m., 1 061 (54,13 %)... *ÉLU*
Henri Thiers, div., 899 (45,86 %).

[Jean-Louis Albertini (RPR) conquiert un siège traditionnellement dévolu à la majorité de gauche de la municipalité de Bastia. Outre l'augmentation de dix points de la participation, le succès du nouveau chef de file de l'opposition à Bastia résulte d'un meilleur report des voix des cinq candidats éliminés au premier tour. Les consignes de liberté de vote qu'ils avaient lancées étaient déjà le signe de l'échec de la stratégie d'ouverture proposée aux électeurs de Bastia par Emile Zuccarelli (Parti radical-socialiste), député et maire de la préfecture de Haute-Corse. Celui-ci avait, en effet, choisi de soutenir Henri Thiers, ancien adversaire de son père, Jean Zuccarelli, décédé en 1996, et dont le siège était devenu vacant.

16 février 1997 : I., 2 957 ; V., 1 850 ; A., 37,43 % ; E., 1 780 ; Jean-Louis Albertini, RPR, 621 (34,88 %) ; Henri Thiers, div., 427 (23,98 %) ; Ange Rovere, PCF, adj. m., 279 (15,67 %) ; José Baldrighi, div., 146 (8,20 %) ; Michel Castellani, aut., 144 (8,09 %) ; Maurice Franceschi, div. g., 105 (5,89 %) ; Claude Léonardi, FN, 58 (3,25 %).

29 mars 1992 : I., 3 029 ; V., 2 718 ; A., 10,26 % ; E., 2 573 ; Jean Zuccarelli, MRG, 1 019 (39,60 %) ; Henri Thiers, div. d., 977 (37,97 %) ; Michel Castellani, CN, 577 (22,42 %).]

sur la parité le 11 mars,
emblée nationale

gagne un canton à Bastia

ation comprise.
s'il vous plaît !

Un million de francs de revenus, zéro franc d'impôt

Le Syndicat national unifié des impôts révèle qu'il est possible de gagner plus d'un million de francs par an et d'échapper totalement à l'impôt sur le revenu. Dix foyers fiscaux étaient dans ce cas en 1995

Des contribuables bénéficiant de revenus très élevés mais profitant de déductions et d'abattements divers parviennent à échapper totalement à l'impôt sur le revenu. C'est du moins ce que font apparaître des statistiques fiscales révélées mardi 25 février par *le Syndicat national unifié des impôts (SNUI)*. Selon l'organisation syndicale, dix foyers fiscaux percevant plus d'un million de francs de revenus imposables n'ont ainsi pas été imposables en 1995. Dans la tranche de revenu imposable comprise entre 400 000 francs et un million de francs, le nombre était de 97. Le ministère des finances n'a pas souhaité commenter ces chiffres. Le syndicat, qui cite d'autres exemples à l'appui de sa démonstration, y voit la preuve que la réforme de l'impôt sur le revenu, qui a commencé à entrer en vigueur en 1997, ne répond pas à un souci de justice fiscale.

POUR JUSTIFIER la réforme de l'impôt sur le revenu et notamment la baisse des taux d'imposition les plus élevés qui commence à entrer en vigueur en 1997, le gouvernement a fréquemment fait observer que la pression fiscale était, en France, trop forte, et qu'elle risquait d'inciter certaines grosses fortunes à se délocaliser. Mais le ministère des finances n'a jamais fourni la moindre statistique à l'appui de la démonstration.

Ce que l'on sait moins, en revanche, c'est que certains contribuables sont dans une situation *strictement inverse : disposant de* revenus élevés, ils bénéficient de déductions et de réductions diverses si importantes qu'elles leur permettent d'échapper totalement à l'impôt sur le revenu. Or, dans ce cas, il y a désormais des chiffres fiables. C'est le Syndicat national unifié des impôts (SNUI) qui les a révélés mardi 25 février. Interrogé par *Le Monde*, le ministère des finances n'a pas souhaité commenter ces statistiques.

Selon le SNUI, dix foyers fiscaux ayant perçu, en 1994, plus d'un million de francs de revenu impo*sables n'étaient pas imposables* à ce titre en 1995. Dans la tranche de revenu imposable comprise entre 400 000 francs et un million de francs, le nombre était de 97 ; *entre 300 000 et 400 000 de 418* ; entre 200 000 et 300 000 de 8 165. Dans les tranches plus basses, le nombre s'accroît fortement : entre 150 000 et de 200 000 francs, il est de 34 145. Le syndicat souligne, de surcroît, que le nombre des personnes non imposables comprises dans ces cinq tranches est en forte hausse : de 20 651 en 1991, il est passé à 42 835 en 1994.

L'ÉPARGNE ÉPARGNÉE

En 1995, le rapport de M. Ducamain, commandé par Edouard Balladur, avait déjà évoqué ce vo*let méconnu de la fiscalité.* Passant en revue l'ensemble des réductions fiscales dites *« à vocation économique »* (logement, investissement dans les DOM-TOM, emploi à domicile, cinéma, etc.), il avait souligné que leur coût, pour le budget, avait considérablement augmenté, passant de 11,7 milliards de francs en 1982 à 21 milliards en 1992 et aux alentours de 25 milliards en 1995. Le rapport estimait, de plus, que l'efficacité de ces mesures n'était *« pas toujours établie »*. Mais on ignorait jusqu'à présent que grâce au cumul de cer*tains de ces avantages, certains* contribuables pouvaient passer totalement entre les mailles du filet fiscal.

Pour le SNUI, cet état de fait ne *relève pas d'une simple aberration* fiscale. Le syndicat estime que de nombreuses autres dispositions contribuent à une large défiscalisation des revenus élevés. Critiquant la *« taxation favorable »* dont bénéficient les revenus du capital, il cite l'exemple d'un couple avec trois enfants dont les placements, en 1996, s'élevaient à 4 654 416 francs, sous forme de livret A, de Codevi, de plan d'épargne-logement, de compte épargne-logement, de plan d'épargne action, de valeurs mobilières et d'assurance-vie – en profi*tant au maximum des avantages* fiscaux – : il a bénéficié d'un revenu de 231 494 francs totalement exonéré d'impôt sur le revenu.

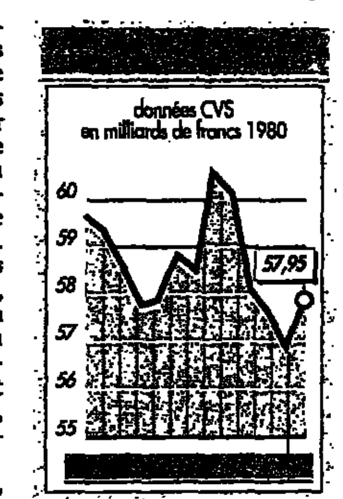
Le SNUI relève, en outre, que *rien ne vient étayer la thèse du* gouvernement selon laquelle la France est le pays qui a la plus forte pressison fiscale en matière d'impôt sur le revenu, notamment pour les tranches hautes du barême. Pour un célibataire disposant, en 1995, d'un revenu de 1,2 million de francs, le taux de pression fiscale est ainsi de 41,6 % en France, contre 49,6 % en Allemagne, 36,6 % au Royaume-Uni et 38,2 % aux Etats-Unis. Pour un couple sans enfants, les taux sont de 36,4 % pour la France, 42,6 % en Allemagne, 36,5 % au Royaume-Uni et 35,3 % aux Etats-Unis.

Le syndicat tire argument de ces constats pour souligner que la réforme engagée par le gouvernement avantage les hauts revenus et désavantage les petits. De plus, dit le syndicat, la réforme réduit à la portion congrue l'impôt sur le revenu, qui est, par excellence, *« l'impôt citoyen »*. *« Toute réforme,* dit-il, *qui ne viserait pas à réformer globalement le système fiscal français en redonnant plus de poids à la fiscalité directe et progressive, au moyen notamment de l'impôt sur le revenu, ne saurait être une réforme servant la justice fiscale. »*

Laurent Mauduit

La consommation a légèrement progressé en janvier

LA CONSOMMATION des ménages en produits manufacturés est légèrement repartie à la hausse *en janvier. Selon les statistiques* publiées marcredi 26 février par l'Insee, la progression a été de 1,9 %, après une baisse de 1,3 % en décembre 1996. Cette légère augmentation est la résultante de deux évolutions contradictoires. D'abord, les achats d'automobiles se sont effondrés (– 11,5 %) mais, en contrepartie, la consommation des ménages limitée au champ du commerce (c'est-à-dire hors automobile et pharmacie) a vivement progressé : la hausse est de 4,4 %, après une baisse de 2,4 % en décembre dernier.



Dans la conjoncture présente, cet indicateur mérite une attention particulière, car les économistes s'accordent à considérer que l'accélération de la croissance *annoncée pour 1997 ne se confirmera qu'à deux conditions* : il faudrait, d'une part, que la consommation ne reflue pas trop par rapport à 1996 et, d'autre part, que l'investissement des entreprises reprenne.

Or, pour l'instant, l'investissement est toujours atone et, dans le cas de la consommation, les experts n'étaient pas particulièrement optimistes. Les ménages ayant beaucoup puisé dans leur épargne en 1996 pour leurs achats, leur marge financière sera réduite en 1997, d'autant que le pouvoir d'achat ne devrait que faiblement progresser.

Cette nouvelle statistique de l'Insee donne donc une première tendance pour l'année 1997. Pour *l'heure, elle est modérément favo*rable. Certes, la consommation a légèrement progressé en janvier, mais elle se situe néanmoins à des niveaux très inférieurs à ceux enregistrés durant l'été *1996*. La consommation en produits manufacturés avait en effet culminé à plus de 60 milliards de francs (en données corrigées des variations saisonnières) en août et septembre. Depuis, elle a sensiblement reflué : *elle a atteint* 56,89 milliards de francs en décembre 1996 et 57,95 milliards de francs en janvier.

L. M.

Les négociations caisses-médecins avancent à pas comptés

LE DÉFICIT de la Sécurité sociale se creuse en raison d'un manque de recettes (*Le Monde* du 26 février) et les négociations caisses-médecins avancent à pas comptés : ces constats en disent long sur les difficultés que le gou*vernement rencontre pour inscrire* la réforme de la « Sécu » dans les faits. Après les deux dernières réunions – vendredi 21 février avec les généralistes et mardi 25 février avec les spécialistes –, la situation ne s'est pas encore éclaircie, et il *n'est pas certain que l'assurance*-maladie et les praticiens libéraux parviennent à s'entendre sur une nouvelle convention, le 28 février, date prévue pour une ultime séance de négociation.

« Nous continuons à discuter mais aucune avancée n'a été effectuée », a constaté Claude Maffioli, président de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), à l'issue des discussions consacrées, mardi, à l'élaboration de mesures pour les 50 000 méde*cins spécialistes. La* réunion a notamment porté sur les reversements d'honoraire en cas de dépassement de l'enveloppe de dépenses fixée par le gouvernement (*208 milliards* en 1997). *« Pour la première fois, les caisses ont accepté de* [les] *calculer sur la base des revenus plutôt que des recettes afin de tenir compte des charges »*, s'est félicité Bernard Winisdoerffer, président de l'Union *collégiale des chirurgiens* et spécialistes français (UCCSF). Ce syndicat, qui vient d'être reconnu représentatif, a fait des propositions de réforme de la nomenclature des actes médicaux.

FORTES PRESSIONS

Vendredi 21 février, les caisses d'assurance-maladie (salariés, agriculteurs, indépendants) avaient négocié les bases d'une *convention pour les 66 000* généralistes avec MG-France et la CSMF, même si cette dernière prône une convention unique. La CSMF est favorable à un dispositif dans lequel un patient s'inscrirait volontairement chez un généraliste « référent », ce dernier recevant une rémunération spécifique *pour assurer son suivi médical*. On est cependant loin des filières de soins défendues par les généralistes de MG-France, qui doivent faire l'objet d'une expérimentation dont ni le lieu, ni la date, ni les modalités n'ont encore été arrêtés.

A un an *des élections* législatives, les pressions du corps médical pour amender le plan Juppé se font très fortes et les pouvoirs publics, soucieux de renouer le dialogue avec lui, multiplient les concessions. La CFDT, qui préside *depuis juillet* 1996 la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), doit, pour sa part, démontrer sa capacité à gérer le système de soins. Quant aux deux principaux syndicats de médecins, ils doivent prouver à leur base qu'ils ont obtenu satisfaction : MG-France sur le renforcement du rôle du généraliste ; la CSMF sur une convention unique pour les 116 000 médecins libéraux et un *assouplissement* des sanctions en cas de dérapage des dépenses.

Jean-Michel Bezat

Franck Marlin, un député RPR privé d'immunité

LE BUREAU de l'Assemblée nationale a décidé, mardi 25 février, *« de ne pas s'opposer »* à d'éventuelles mesures de *« contrôle judiciaire »* qui pour*raient être prises, « en cas de mise en examen »*, à l'encontre du député RPR de l'Essonne, Franck Marlin. La première mesure l'astreindrait à ne pas rencontrer des personnes désignées par le juge d'instruction, la seconde à fournir un cautionnement. Le juge Jean-Marie D'Hüy, en charge de l'information judiciaire ouverte contre X..., en juillet, pour abus de bien sociaux, abus de crédits et recel, peut désormais prendre des mesures préventives ou restrictives de liberté à l'encontre du jeune maire d'Etampes.

Celui-ci n'a pas encore été entendu dans le cadre de l'affaire de salaires présumés fictifs qu'il aurait reçus de la SIC, une des filiales du groupe de travaux publics Sater-Parachini, attributaire de nombreux marchés publics du département de l'Essonne. Plusieurs proches de Xavier Dugoin (RPR), président du conseil général, ont déjà été mis en examen dans le cadre de cette affaire.

C'est le cas de Marie Baca, directrice adjointe du cabinet de M. Dugoin, *mise en examen pour* recel d'abus de biens sociaux et détenue plusieurs semaines, en décembre 1996 et janvier 1997. C'est aussi celui Jean-Louis Campredon (RPR), vice-président du conseil général, lui aussi soupçonné d'avoir été salarié par la SIC et par Locosud, une autre filiale du groupe Sater-Parachini. Mis en examen le 19 dé*cembre 1996 pour recel d'abus de biens sociaux*, corruption et trafic d'influence, il est détenu depuis cette date. Quant au directeur de la SIC, Jean-Christophe Renucci, il est mis en examen depuis le 21 novembre 1996.

M. Marlin, ancien directeur du cabinet de M. Dugoin, aurait perçu environ 200 000 francs, de la fin 1991 au début 1993. Il a expliqué cette situation par le fait qu'il avait dû quitter, en raison de la législation électorale, son poste de cabinet six mois avant les élections régionales de 1992, pour lesquelles il était candidat. *« Il fallait bien que je mange. J'ai fait ce que je savais faire : du relationnel. Autant que je sache, quelqu'un faisait le même type de travail auprès des élus de gauche »*, avait-t-il déclaré au *Monde* lors des premières mises en examen prononcées dans cette affaire. Elu conseiller régional, M. Marlin n'avait pas repris son poste de directeur de cabinet, se consacrant à la conquête de la ville d'Etampes. Il aurait continué à percevoir une rémunération de la SIC pendant au moins un an.

CONTRÔLE DES COMPTES

Le conseil général de l'Essonne, parallèlement aux enquêtes judiciaires en cours, fait, depuis plusieurs jours, l'objet d'un contrôle de ses comptes et de sa gestion par la chambre régionale des comptes (CRC) d'Ile-de-France, de même que l'office départemental HLM, présidé jusqu'en 1993 par M. Dugoin. Il s'agit, selon le président de la CRC, de contrôles périodiques habituels, les comptes de ces deux institutions n'ayant pas été examinés depuis quatre ou cinq ans par la juridiction financière. La CRC vérifiera, entre autres points, les conditions de rémunération faites par M. Dugoin à Jacques Allain (RPR), maire de Palaiseau, qui a perçu 12 000 francs mensuels pendant un an et demi en tant que « consultant ».

Sylvia Maric

La mission parlementaire va s'intéresser à la presse « sous tous ses aspects »

LA MISSION PARLEMENTAIRE sur la presse souhaitée par le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, doit commencer ses premières auditions le 11 mars, date à laquelle elle doit recevoir Bernard Porte, le président du groupe Bayard Presse. Composée de 40 députés (18 RPR, 14 UDF, 4 PS, 2 PCF et 2 du groupe République et Liberté), elle est présidée par Bruno Bourg-Broc (RPR, Marne), président de la commission des affaires culturelles, et a *désigné comme* rapporteur Ladislas Poniatowski (UDF-PR, Eure).

Les premières réunions ont été consacrées à la définition des grands thèmes de réflexion. M. Bourg-Broc a dû déployer de *gros efforts pour cadrer les débats.* Plusieurs députés ont jugé souhaitable d'*« effectuer quelques déplacements à l'étranger »* qui devraient, faute de temps – le rapport doit être remis à la mi-juin –, être limités à la *Grande*-Bretagne et à l'Allemagne. Yves Rousset-Rouard (UDF, Vaucluse) a estimé utile de disposer d'*« une vision du lectorat »*, réclamant une étude, *« une sorte de regard sur les attentes des lecteurs »*. De même, Laurent Dominati (UDF-PR, Paris) a jugé que *« le problème économique de la presse ne* [pouvait] *être envisagé indépendamment de celui de la confiance que les lecteurs manifestent à la presse »*.

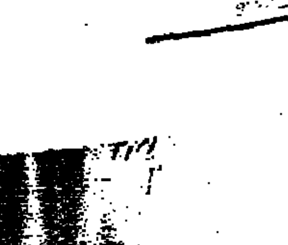
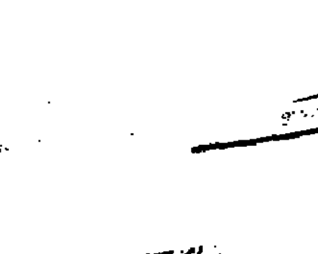
Patrice Martin-Lalande (RPR, Loir-et-Cher) veut étudier *« le nouveau défi que représentent les nouvelles technologies de l'information pour la presse écrite »*. Jean-Paul Charié (RPR, Loiret) aimerait, lui, analyser *« le développement des journaux municipaux, consulaires et institutionnels et les journaux gratuits, les plis non adressés et la publicité distribuée »*. Au sein de la majorité, des voix se sont fait entendre pour que l'accent soit mis sur le thème de la déontologie. Michèle Alliot-Marie (RPR, Pyrénées-Atlantiques) a estimé *« nécessaire »* une telle réflexion, avec l'approbation de M. Poniatowski. Jean Royer (République et Liberté, Indre-et-Loire) y est allé franchement : il a souhaité que, *« sans alourdir les débats, la mission s'interroge sur la question des rapports entre le monde politique et les journalistes »*.

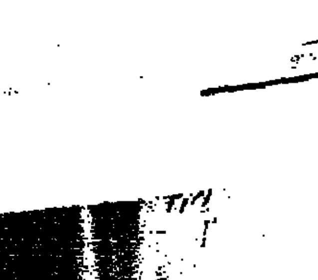
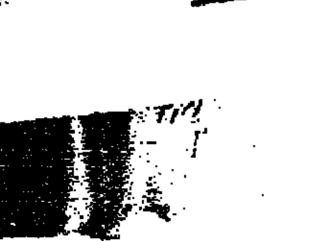
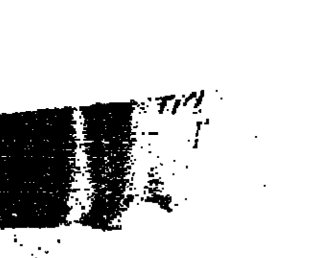
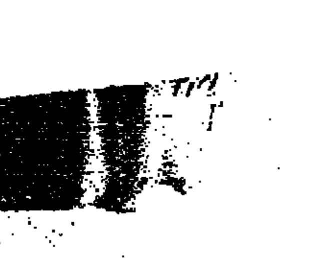
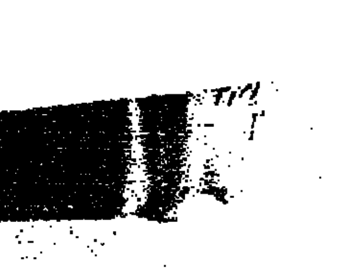
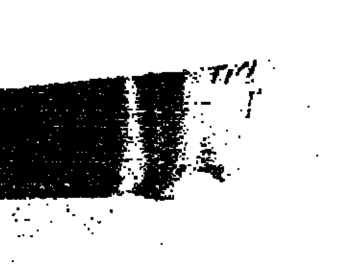
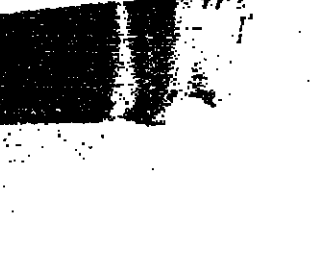
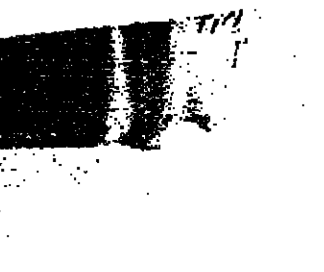
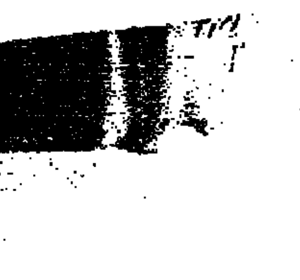
Pour Edouard Landrain (UDF, Loire-Atlantique), il faudrait effectivement réfléchir aux rapports entre la presse et les élus, en se concentrant davantage sur la presse locale et régionale. M. Landrain *« s'interroge »* sur la formation des localiers, qui *« sont souvent des journalistes débutants ou des bénévoles »* et qui *« se permettent de porter des jugements sur des sujets qu'ils ne maîtrisent pas forcément, comme le budget des communes »*. Le thème de la formation des journalistes a également été repris par Nicole Catala (RPR, Paris).

Au final, la mission a prévu de plancher sur trois thèmes principaux : les enjeux déontologiques et culturels, les problèmes économiques, les aides publiques. *« Le point de départ de la réflexion de la mission doit être évidemment la loi de finances 1997*, a souligné M. Bourg-Broc. *Il s'agissait de trouver un mécanisme compensatoire à la suppression progressive des avantages fiscaux des journalistes. Mais, à partir de cette source, le fleuve s'élargit beaucoup. La mission doit s'intéresser à la presse sous tous ses aspects. »*

Caroline Monnot










PRÉCARITÉ Le conseil des ministres a adopté, mercredi 26 février, le projet de loi contre l'exclusion élaboré par Jacques Barrot et Xavier Emmanuelli. Ce texte ne répond qu'imparfaitement aux besoins nouveaux nés de la multiplication des situations d'exclusion vécues par des jeunes de moins de vingt-cinq ans. ● LA SEULE MESURE NOUVELLE est la création de 20 000 itinéraires personnalisés d'insertion professionnelle (IPIP). Pour le reste, les systèmes de prise en charge, de formation et d'accompagnement demeurent marqués par leur complexité et leur incohérence. ● À VALENCIENNES, une association propose à des jeunes en difficulté des logements, des places de foyer et un accompagnement social. Ce peut être le premier pas d'un parcours de réinsertion pour des personnes sans revenus, souvent sous le coup d'une rupture familiale.

Les mesures contre l'exclusion concerneront peu les jeunes en détresse

Les moins de vingt-cinq ans en grande difficulté sont de plus en plus nombreux. Le projet de loi sur la cohésion sociale, adopté mercredi 26 février en conseil des ministres, ne remet pas d'ordre, malgré son « volet emploi », dans l'enchevêtrement actuel de dispositifs disparates

ILS SONT de plus en plus nombreux et de plus en plus éloignés de la société. A défaut de mesures statistiques, toutes les observations des travailleurs sociaux, des permanents ou des bénévoles d'associations attestent de l'augmentation comme de l'aggravation de la situation des jeunes de moins de vingt-cinq ans en grande difficulté. Ainsi, une enquête réalisée en 1996 pour la Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale (Fnaars) auprès des professionnels de l'accueil d'urgence montre que la moitié d'entre eux ont constaté une croissance sensible de la demande des moins de vingt-cinq ans, voire de mineurs.

A Argenteuil (Val-d'Oise), par exemple, les jeunes ont représenté pour la première fois, en 1995, le quart des sans-abri qui sont passés par l'accueil de jour de la boutique-solidarité Abbé Pierre. Discrets sur leurs moyens d'existence, ils logent chez des amis, dans des pavillons désaffectés, voire dans les caves mêmes des cités où vit la famille qu'ils ont quittée.

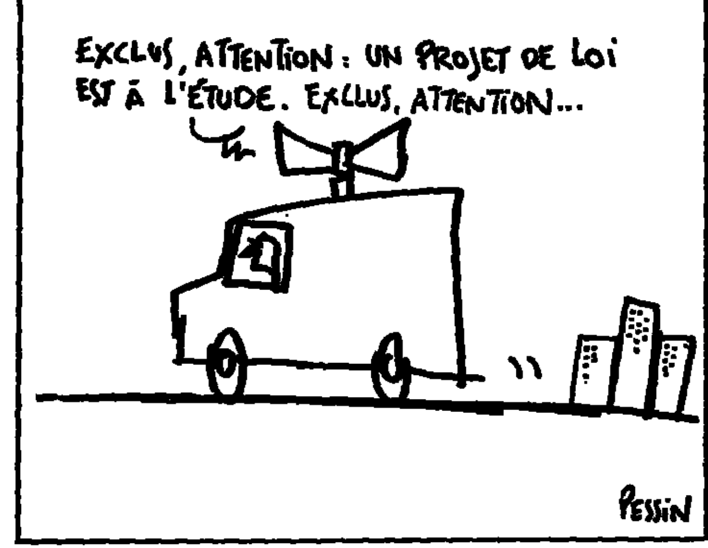
CONJONCTION DE MAUX

A Montreuil (Seine-Saint-Denis), Madeleine Gardarin, directrice de l'association Emmaüs Alternatives, pointe la « *hausse considérable du nombre de jeunes qui se présentent spontanément* », notamment à la permanence médicale. Ceux-là vivent pour la plupart en squats, plus ou moins dangereux, qui s'assemblent et se défont au gré des expulsions.

Là comme ailleurs, cachés dans leur grande majorité, ou visibles tels ceux qui se regroupent dans les halls de gare, ces jeunes souffrent d'une conjonction de maux qui les frappent de plus en plus tôt. Echec scolaire, fugues ou ruptures avec des familles souvent éclatées, chômage, absence de revenus et de logement ont pu déboucher sur des difficultés relationnelles, un sentiment de mal-être, des pratiques délinquantes, une dépendance vis-à-vis de l'alcool ou de la drogue.

Face à ces victimes précoces d'une fracture sociale dont il est censé combattre tous les aspects, que propose le projet de loi de cohésion sociale adopté en conseil des ministres mercredi 26 février ? Un dispositif nouveau et une recension des actions déjà entreprises. La nouveauté, ce sont les 20 000 itinéraires personnalisés d'insertion professionnelle (IPIP).

Ces itinéraires doivent permettre, chaque année pendant cinq ans, de « chaîner » les différentes mesures susceptibles de rapprocher de l'emploi les seize - vingt-cinq ans en grande difficulté. Cet itinéraire, dont la durée ne pourra excéder dix-huit mois, devrait permettre de rémunérer ceux qui l'empruntent durant les temps d'inactivité entre deux contrats. Dans le programme d'action qui accompagne le projet de loi, le gouvernement énumère quelques-unes des multiples mesures déjà mises en place en vue de l'insertion des jeunes.



Malgré l'accueil favorable réservé à l'IPIP, la plupart des acteurs sociaux estiment l'ensemble nettement en retrait par rapport à l'urgence de la situation. « *Ce projet de loi passe à côté des vrais enjeux*, analyse Pierre-Jean Andrieu, président du conseil technique de la prévention spécialisée. *Durant les « trente glorieuses », ceux qui se trouvaient marginalisés à cause de l'échec scolaire ou d'une rupture familiale pouvaient toujours se rattraper par leur entrée dans le monde du travail. L'emploi était un véritable outil d'intégration sociale. Depuis quinze ans, avec la montée du chômage, les gouvernements ont tenté d'y remédier en abaissant le coût du travail et en favorisant la formation professionnelle. Mais ces politiques, axées sur l'emploi, ont échoué et n'ont pas empêché une désocialisation croissante d'une partie des jeunes.* »

Ceux-ci ont en outre pu souffrir des effets pervers de la décision de fixer à vingt-cinq ans l'âge minimal pour bénéficier du revenu minimum d'insertion (RMI). Cette mesure, prise dans l'intention louable d'éviter un assistanat trop précoce, a abouti à faire dépendre de la solidarité familiale les revenus des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Cet état de fait a contribué à créer une inégalité entre les familles aisées, capables d'accompagner financièrement une adolescence prolongée, et celles, défavorisées, dont les enfants se retrouvent d'autant plus exposés à un risque de marginalisation.

« LE TEMPS EST FONDAMENTAL »

Ces dernières années, des mesures de tous ordres ont été multipliées pour tenter de prévenir ce danger d'exclusion. Cet empilement ne s'est pas toujours signalé par sa cohérence. « *Pour traiter les risques de prostitution, la toxicomanie ou les problèmes psychiques, de plus en plus fréquents, il existe des services spécialisés qui correspondent à des lignes budgétaires précises*, dit Madeleine Gardarin. *Mais tout devient extrêmement compliqué lorsqu'il s'agit de suivre quelqu'un qui cumule plusieurs de ces difficultés.* »

Plus que de ces défauts de coordination, les travailleurs sociaux se plaignent des mesures aux durées trop brèves pour tenter de rattraper un jeune en train de glisser vers l'exclusion. « *Le temps est fondamental*, estime Claude Marie, travailleur social à l'Association nationale d'entraide (ANEF), qui s'occupe à Paris de jeunes femmes en situation de rupture familiale, en tentant de prévenir notamment les risques de prostitution. *Il faut rétablir la confiance. Ce travail en profondeur ne peut pas être engagé efficacement si l'on sait que la mesure qui le permet va changer dans deux mois.* »

Des dispositifs trop ponctuels peuvent ne pas toucher les publics auxquels ils étaient destinés. « *Lorsque la mesure n'est utilisable qu'une fois, la tentation peut exister de sélectionner des jeunes qui connaissent de moindres difficultés. On sait qu'ils pourront en tirer davantage de profit durant le laps de temps imparti que d'autres plus abîmés* », remarque Daniel Robine de l'association Jeunes Artois.

AVEU D'IMPUISSANCE

A l'exception de l'IPIP, mesure centrée sur l'accès à l'emploi, la loi de cohésion sociale n'institue pas d'autres parcours de longue haleine. Pour Pierre-Jean Andrieu, son principal défaut est surtout de ne pas « *faire suivre d'effet pour les jeunes la réaffirmation des droits des plus démunis. Une réflexion sur leur statut au sein de la société aurait pu permettre de les faire sortir de la zone de non-droit dans laquelle ils se trouvent entre dix-huit et vingt-cinq ans lorsqu'ils ne poursuivent pas d'études ou n'ont pas de travail* ».

A ce titre, la circulaire du 14 juin 1996, reprise dans le programme d'action, peut être interprétée comme un constat de la gravité de la situation à laquelle sont confrontés certains jeunes et comme un aveu d'impuissance. Elle indique que « *les jeunes marginalisés ont souvent parcouru une trajectoire faite d'échecs et de ruptures auxquels il aurait été souhaitable de prêter une plus grande attention au moment où ils se sont produits* ». Elle prône donc la création d'un dispositif souple de points d'accueil et d'écoute pour des jeunes « *âgés de dix-huit à vingt-cinq ans* ». Ce qui revient à reconnaître que la multitude de dispositifs existant, en sus de l'éducation nationale, n'a pas permis d'entendre la demande de jeunes confrontés à des problèmes pointés depuis longtemps.

Jérôme Fenoglio

Les principales dispositions du projet de loi

● **Emploi** : création du contrat d'initiative locale (CIL), qui portera sur trente heures de travail hebdomadaires minimum, payées à hauteur du SMIC. Le CIL sera un emploi d'utilité collective et, à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 1998, de services au particulier. Il sera en partie financé par le principe de l'activation des dépenses passive, soit par la transformation en rémunération des minima sociaux perçus par les publics auxquels il est destiné (allocataires du revenu minimum d'insertion, de l'allocation de solidarité spécifique et de l'allocation de parent isolé). L'objectif est de créer 300 000 CIL en trois ans. La formation sera financée par le Fonds social européen. Par ailleurs, un contrat emploi-solidarité (CES) pourra être cumulé avec une autre activité rémunérée.

● **Droits** : les sans-abri pourront s'inscrire sur les listes électorales de la commune où est situé leur organisme d'accueil. Ils auront accès à l'aide juridictionnelle.

● **Logement** : réforme des attributions de logements sociaux pour améliorer l'accès au parc HLM des personnes en difficulté. Le rôle des préfets devrait être renforcé et des objectifs fixés pour chaque organisme HLM. Il est aussi prévu d'attribuer un numéro d'ordre départemental à tous les demandeurs. La législation sur les réquisitions est remaniée. La durée maximale de réquisition d'un logement est portée de cinq à douze ans.

● **Santé** : création d'un schéma départemental d'accès au soin des personnes démunies ou en situation de précarité. La compétence en matière de lutte contre la tuberculose reviendra à l'Etat.

● **Institutions** : création d'un observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale et d'un comité national de lutte contre l'illettrisme. Les préfets et les présidents de conseil général conduiront les actions ensemble, notamment à travers un conseil départemental de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion.

L'éducation nationale a choisi de faire la sourde oreille

« *DERNIER SERVICE PUBLIC* » dans les quartiers en difficulté, comme aime à le répéter François Bayrou, l'éducation nationale aurait pu jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de la loi contre l'exclusion. Or le ministère n'a pas montré une imagination ou un empressement particulier à participer à ce travail interministériel.

Pour l'essentiel, il s'est contenté d'évoquer dans le programme d'action annexé au projet de loi une série de mesures en général engagées par la gauche : les zones d'éducation prioritaires (ZEP), l'école ouverte (hors temps scolaire), le recours à des appelés du contingent, les comités d'environnement social. Cela lui a valu d'être épinglé par le Conseil économique et social (CES), qui relève dans son rapport de décembre 1996 que « *la contribution* [du système éducatif] *au renforcement de la cohésion sociale est très insuffisamment affirmée* ».

Le CES reproche par exemple au ministère son absence de volonté concernant la liaison école-familles. Une étude de la direction de l'évaluation et de la prospective, datée de février, soulignait combien les actions de rénovation conduites au collège avaient eu peu d'effets dans ce domaine. Le CES « *s'étonne et déplore* » également que la médecine scolaire soit absente de ce projet de loi et que le problème de l'accès aux cantines, dont la baisse de fréquentation est soulignée depuis au moins trois ans, n'aient pas trouvé à l'occasion du projet de loi un début de solution.

« LA GRANDE ABSENTE »

L'assemblée aurait pu aussi s'inquiéter de l'attitude évasive du ministère concernant l'insertion des jeunes. Comme chaque année, il est dit que « *l'année scolaire 1996-1997 voit le renforcement et le développement des partenariats entre les services de l'éducation nationale et les structures ou services concernant l'insertion des jeunes* ». Cette généralité a laissé sceptique plus d'un partenaire ministériel de l'éducation nationale, dont certains n'hésitent pas à dire qu'elle est « *la grande absente de ce texte* ».

Rue de Grenelle, on fait valoir que de nombreux dispositifs sont déjà mis en place et que le « grand dossier » du ministère dans cette affaire concerne l'illettrisme. Toutefois, François Bayrou réserve toujours ses annonces. De même, le ministre n'est, selon ses conseillers, « *pas persuadé que le changement de versement des bourses de collèges* [versées depuis la rentrée 1994 en une seule fois par les allocations familiales sur des critères modifiés, NDLR] *soit lié à la baisse de fréquentation des cantines* ». Là encore, « *des annonces dans les semaines qui viennent* » sont promises.

Pour le reste, notamment la médecine scolaire, on invoque dans l'entourage de M. Bayrou le manque de moyens budgétaires, tout en reconnaissant que « *le potentiel de la médecine scolaire est insuffisant* ». Cette réticence de l'éducation nationale à travailler avec d'autres n'étonne guère. Il y a un peu plus d'un an, elle s'était déjà distinguée par son absence dans l'élaboration du pacte de relance pour la ville.

Béatrice Gurrey

A Valenciennes, Prim'Toit fait du logement une première étape pour sortir de la galère

VALENCIENNES
de notre envoyée spéciale

Après trois ans d'errance, Jean-Noël vient enfin de poser son sac. Il n'a ni travail ni ressources, hormis les 600 francs que les services sociaux lui ont accordés pour tenir et se nourrir, en attendant. Jean-Noël cherche un contrat, un stage, « *n'importe quoi de rémunéré et dans n'importe quelle branche* », précise-t-il. La sienne, c'est l'horticulture, mais il n'y pense plus : son CAP et le temps du lycée sont loin. Sa famille, il n'en parle pas. « *Je ne ramenais pas d'argent, on m'a viré, c'est comme ça aujourd'hui* », dit-il seulement. Il a aussi connu les squats et les foyers Emmaüs de Valenciennes avant d'arriver, enfin, dans l'une des deux unités d'accueil d'urgence de Prim'Toit.

REPORTAGE
Une association accueille des jeunes sans ressources en rupture familiale

Créée dans le sillage d'un programme de rénovation d'habitats à Valenciennes, en 1990, cette association dispose depuis cinq ans de douze places en hébergement d'urgence réservées à des jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans. Dix autres ont été créées à Cambrai. Les appartements sont collectifs, prévus pour deux ou trois jeunes. On paie 10 francs la nuit et l'on peut y séjourner six mois maximum. Le directeur, Fabien Ferrai, insiste sur le caractère forcément « *provisoire* » de l'accueil dans cette structure. Pas de visite autorisée, rien qui personnalise les lieux, un règlement strict. Les clés sont remises à l'éducateur dans la journée, comme à l'hôtel.

« *On n'insère pas un jeune en lui offrant un logement sans contrepartie*, analyse M. Ferrai. *En revanche, lui offrir un toit est un préalable pour qu'il se mobilise sur un projet. Nous naviguons en permanence entre ces deux limites. Tous les jeunes accueillis en logement d'urgence bénéficient d'un accompagnement social. On peut assez facilement mobiliser différentes aides financières pour trouver 10 000 à 12 000 francs pour l'installation d'un jeune dans ses meubles. Mais après ? Nous avons connu des échecs avec des jeunes qui, après trois ou quatre mois de vie autonome, se sont de nouveau retrouvés à la rue. Avec des dettes, dans une situation plus difficile encore qu'au départ.* »

La moitié des jeunes pris en charge ne disposent d'aucunes ressources. Beaucoup ont connu la vie dans les squats ou dans les caves, les hébergements précaires chez des copains ou chez de vagues parents. Après la disparition de ses grands-parents, qui l'élevaient, Sébastien s'est retrouvé à la rue, à dix-sept ans. Sans famille et sans un sou. Il a fini par échouer en prison, après trois ans de galère et de petits trafics. « *Faut faire des conneries pour être aidé*, dit-il. *Moi, ce qui m'a sauvé, c'est d'être placé sous contrôle judiciaire. C'est comme ça que je me suis retrouvé en foyer.* »

SÉPARATIONS VIOLENTES

Leurs histoires se ressemblent : divorces, violence des pères ou des beaux-pères, ruptures familiales violentes. Dans cette région qui ne se remet pas de la disparition brutale des industries locales, où tous les indicateurs sociaux sont au rouge, les familles en crise sont légion. En l'espace d'une génération à peine, le modèle de socialisation, traditionnellement centré sur le travail, a volé en éclats. Après la mise à la retraite précoce des grands-pères, les pères ont été frappés de plein fouet par le chômage.

Malgré les efforts consentis et les études plus longues, l'inactivité forcée de leurs enfants est un nouvel échec. « *Les parents ont du mal à admettre que, passé l'âge de vingt ans, on ne trouve rien, malgré les diplômes*, souligne un éducateur. *Quand il n'y a pas d'argent, quand les familles sont nombreuses, la cohabitation avec les grands enfants devient vite très difficile.* »

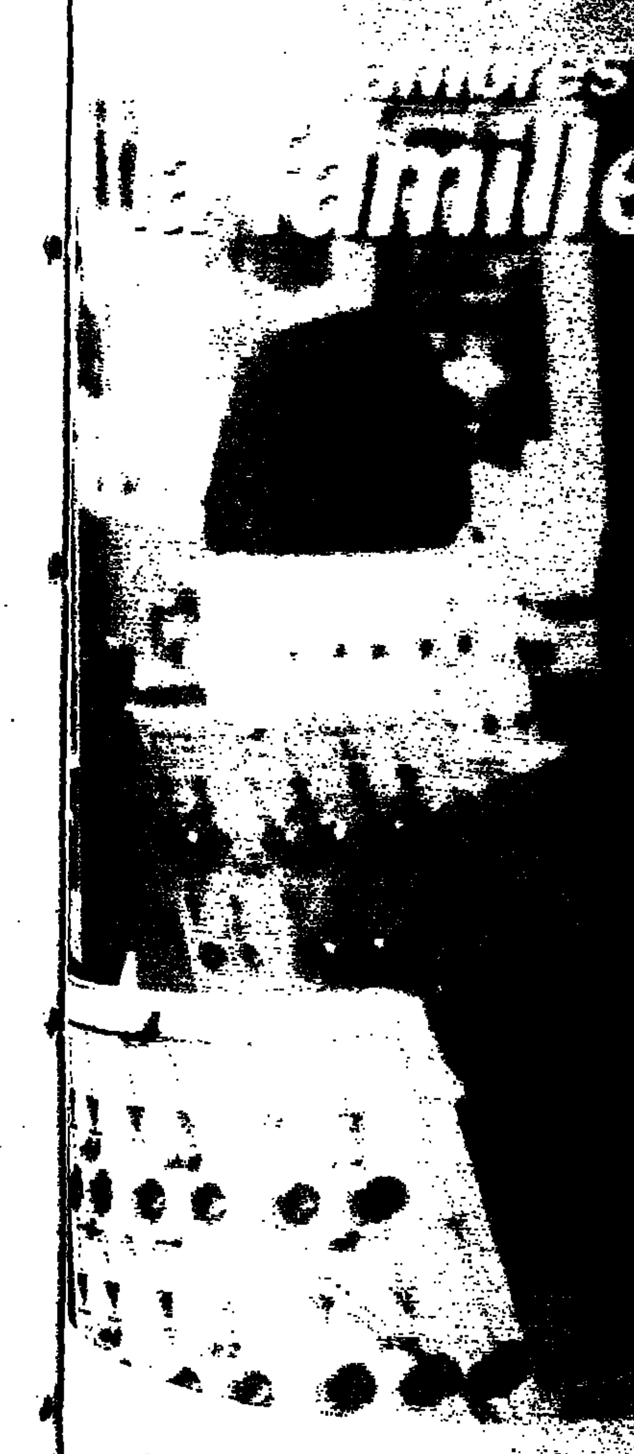
Ouadah, vingt-deux ans, d'origine algérienne, partage depuis un mois un logement d'urgence avec sa sœur aînée. Des conflits répétés avec leurs frères les ont incitées à quitter le domicile familial. Elles vivotent avec les 2 000 francs d'indemnité de chômage de l'aînée. Ces six mois de répit octroyés par les Assedic semblent à la jeune fille une éternité.

Stéphanie est encore lycéenne. Elle aussi a fui un père violent, une mère dépressive. Une tentative de suicide, comme un appel au secours entendu par une assistante sociale de l'hôpital, l'a conduite dans le dispositif d'urgence. Elle y a passé cinq mois avant d'intégrer le foyer de jeunes travailleurs, une autre structure gérée par l'association.

Comme la plupart de ces foyers, récemment rebaptisés « résidences sociales », celui de Valenciennes n'accueille plus que des jeunes en formation, en contrats précaires ou des bénéficiaires, comme Stéphanie, d'une aide sociale. Avec ses 3 700 francs d'allocation provisoire pour jeune majeur (APJM), une aide du département attribuée sur critères sociaux jusqu'à vingt et un ans, Stéphanie est sans doute parmi les mieux lotis du foyer. Mais, dans un an, elle n'aura plus rien : son horizon et ses projets – le bac d'abord, puis un BTS ou un DEUG – sont limités par cette échéance.

Prim'Toit dispose aussi depuis 1991 d'un parc d'une quarantaine de « logements autonomes » que des bailleurs privés lui confient en gestion. Y ont accès des jeunes, issus ou non du dispositif d'urgence, qui peuvent s'acquitter d'un loyer modeste. C'est le cas de Véronique, vingt-deux ans, « chez elle » depuis un an, avec son ami et son fils de six mois. Malgré l'APL, elle débourse chaque mois 400 francs pour le loyer. Avec 3 000 francs de revenus mensuels – chômage plus allocation familiale –, l'équilibre est précaire, « *mais on y arrive* ». Son histoire est identique à beaucoup d'autres : le départ de la mère et la vie impossible avec un beau-père alcoolique et violent ; la galère à vingt ans ; les centres d'hébergement où l'on est mis dehors à 6 heures du matin ; un passage au foyer de jeunes travailleurs grâce à un emploi de serveuse et le retour de la confiance en soi. Ce studio minuscule, meublé avec une aide à l'installation de 5 000 francs, est une nouvelle étape.

Christine Garin



Bernard Tapie placé en garde à vue dans l'affaire de la Française des jeux

Il sera interrogé par des policiers, hors de l'enceinte pénitentiaire, sur ses relations avec Gérard Colé

Incarcéré depuis le 3 février à la suite de sa condamnation dans l'affaire du *match* VA-OM, Bernard Tapie devait être extrait, mercredi 26 février, de la maison d'arrêt de Luynes (Bouches-du-Rhône), pour être placé en garde à vue. Le député déchu est considéré par les enquêteurs comme un témoin privilégié des malversations reprochées à l'ancien PDG de la Française des jeux, Gérard Colé.

MÊME EMPRISONNÉ, Bernard Tapie continue d'avoir une existence mouvementée. Transféré le 22 février de la maison d'arrêt parisienne de la Santé vers celle de Luynes (Bouches-du-Rhône), l'ex-député-homme d'affaires a obtenu, mardi 25 février, l'autorisation de changer de cellule afin de quitter le *« quartier d'isolement »*. Vingt-quatre-heures plus tard, M. Tapie devait être extrait de sa nouvelle cellule, pour être cette fois être placé en garde à vue, mercredi matin, par des policiers de l'Office central de répression de la grande délinquance financière (OCRGDF). M. Tapie devait être conduit hors de l'enceinte pénitentiaire, a indiqué au *Monde* une source proche de l'enquête, afin d'être interrogé sur son implication éventuelle dans les malversations reprochées à l'ancien président de la Française des jeux (FDJ), Gérard Colé, mis en examen depuis le 21 décembre 1994 pour *« faux et usage, abus de biens sociaux et prise illégale d'intérêts »*.

Conseiller de François Mitterrand à l'Elysée de 1986 à 1989, M. Colé avait entretenu des relations amicales avec M. Tapie, au temps où les deux hommes se croisaient dans l'entourage du chef de l'Etat. L'entregent de l'ancien président de l'Olympique de Marseille (OM), dans le monde des affaires comme dans celui des médias, avait encore renforcé ce lien lorsque M. Colé avait été promu par le chef de l'Etat à la tête du Loto national. Aussi M. Tapie devait-il naturellement se trouver aux premières loges d'une affaire où s'entremêlent réseaux d'amitiés, d'argent et d'influence. Les dépositions successives de l'ancienne compagne de M. Colé, Dominique Galakhoff, familière des époux Tapie, ont contribué à faire du député déchu un témoin privilégié, sinon davantage, d'un épisode qui reste à éclaircir : la renégociation, en 1990, du contrat d'exclusivité liant TF 1 à la FDJ pour la retransmission des tirages du Loto, en marge de laquelle, selon Mme Galakhoff, un *« pot-de-vin »* de 10 millions de francs en espèces aurait été versé à M. Colé (*Le Monde* du 26 janvier 1995).

« Je ne sais pas si Bernard Tapie a joué un rôle dans l'octroi de ce pot-de-vin de 10 millions à Colé, déclarait-elle au juge le 12 mai 1995. *Je sais seulement que c'est Tapie qui a présenté Patrick Le Lay à Colé* [et] *que Tapie est au courant de ce que Colé a encaissé cette somme. »* Face aux enquêteurs, les deux principaux intéressés – le PDG de TF 1 et l'ex-PDG de la Française des jeux – ont nié l'existence d'un tel versement. L'attitude de M. Tapie avait été plus inattendue : il avait précipitamment téléphoné à Mme Galakhoff pour la questionner sur... le contenu de ses dépositions. *« M. Tapie a cherché à me contacter après la parution dans* Le Monde *des articles relatifs à TF 1*, a-t-elle déclaré sur procès-verbal le 12 mai 1995. *(...) Il m'a demandé quels étaient les papiers trouvés exactement en perquisition chez moi. (...) Bernard Tapie m'a également demandé si j'avais parlé de Le Lay. Je lui ai dit que j'avais été obligée de le faire. »* Relatant une seconde conversation avec l'ancien député, Mme Galakhoff poursuivait : *« Il m'a demandé ce que j'avais dit à la police et si j'avais parlé de lui. (...)] Il m'a également demandé si la police avait quelque chose à propos du premier virement relatif à l'affaire de TF 1. (...) En réalité, cela m'a étonnée car, pour moi, tous les versements s'étaient faits en espèces... »*

L'attention des enquêteurs pourrait aussi avoir été attirée par la coïncidence, sur les agendas de M. Colé, entre un rendez-vous avec M. Le Lay *« chez Tapie »* et la signature du fameux contrat entre TF 1 et la FDJ pour les retransmissions du Loto, à la date du 20 août 1990. M. Colé a toujours contesté avoir reçu l'appui de M. Tapie dans ses négociations avec TF 1, tout en admettant qu'il s'était bien *« proposé de jouer les entremetteurs »*. Placé en garde à vue les 7 et 8 novembre 1995, Patrick Le Lay avait expliqué que l'entretien au domicile de M. Tapie avait pour objet le *« parrainage »* de l'OM par TF 1, et qu'il n'avait donc aucun rapport avec le contrat du Loto.

FAVEUR

Le sponsoring du club de football marseillais reste néanmoins au cœur des investigations policières, à la suite d'une autre confidence de Mme Galakhoff. Celle-ci avait en effet affirmé que l'intervention de M. Tapie auprès de sa banque habituelle, la Société de banque occidentale (SDBO), avait permis à M. Colé, toujours en 1990, d'obtenir *« une avance de 1 million de francs sans garantie »*, pour acheter une propriété dans les Landes. Selon son témoignage, cette faveur – dont M. Colé escomptait qu'elle irait jusqu'à l'effacement de cette dette par M. Tapie lui-même – était liée au contrat de partenariat conclu par l'OM avec la FDJ, dont elle chiffrait, de mémoire, le montant à 4 millions de francs. L'enquête a, depuis, permis de vérifier que, au cours de la saison 1989-1990, la FDJ avait bien consenti, sous la signature de M. Colé, un financement de 4 millions.

Dans la plus grande discrétion, les enquêteurs s'étaient rendus à Marseille, le 23 novembre 1995, afin d'interroger sur les dessous de ce contrat l'ancien directeur général de l'OM, Jean-Pierre Bernès, ainsi que le directeur financier du club, Alain Laroche. Ce dernier avait confirmé le caractère *« hors normes »* du contrat, qu'il justifiait par *« les succès de l'OM »* à cette époque. Deux jours plus tôt, une perquisition avait été effectuée à *Paris, au siège du groupe* Tapie.

L'ancien homme d'affaires pourrait enfin être questionné sur le contenu d'un rapport de la Commission des opérations de Bourse (COB), daté du 17 décembre 1990 et transmis à la justice le 20 janvier 1995. Signalant des *« mouvements suspects »* sur les actions de Bernard Tapie Finance (BTF) entre les 4 et 7 juillet 1990 – date de l'annonce, par M. Tapie, du rachat d'Adidas –, le document indique que M. Colé avait acquis 1 790 titres BTF, pour 259 000 francs. Le cours avait augmenté de 52 % entre le 10 et le 20 juillet suivant... Aux enquêteurs de la COB, M. Colé avait expliqué avoir entendu *« sur France-Info »* que M. Tapie s'intéressait à Adidas. La Commission avait classé le dossier, mais son rapport concluait : *« Il paraît étonnant que M. Colé n'ait pas fait état de l'information publique donnée par France-Info au cours de son audition, mais seulement dans un courrier adressé à la Commission quinze jours plus tard. Aussi, bien qu'aucune preuve de délit d'initié ne soit établie, des doutes subsistent. »*

Hervé Gattegno

Les propriétaires demeurent exigeants avec les locataires

8 500 FRANCS EN MOYENNE, soit près d'un mois de revenu du locataire, et, pour près d'un quart des nouveaux locataires, des frais pour travaux d'un montant moyen de 9 100 francs : tel est le coût d'entrée dans un logement locatif privé. Selon une enquête de l'Association nationale d'information sur le logement (ANIL), malgré la relative détente du marché et la baisse des prix des loyers, les propriétaires bailleurs ne réduisent pas leurs exigences en matière de garanties. 85 % d'entre eux exigent un dépôt de garantie d'au moins deux mois de loyer, 54 % des fiches de salaire ou un avis d'imposition. La caution, fournie par le quart des locataires, est familiale dans 80 % des cas. L'ANIL signale en outre que la situation dans les zones rurales et peu urbanisées tend à s'aligner sur celle des villes.

Mandat d'arrêt contre un chef islamiste incarcéré en Italie

***LE JUGE D'INSTRUCTION PARISIEN** Jean-Louis Bruguière* a lancé, le 17 février, un second mandat d'arrêt international, assorti d'une demande d'extradition, contre l'Algérien Djamel Lounici, considéré comme l'un des chefs de la mouvance islamiste en Europe. Cette procédure s'inscrit dans le cadre d'une instruction *menée par le magistrat sur un réseau de trafic d'armes au profit* des maquis algériens. Actuellement incarcéré en Italie et condamné à mort dans son pays, Djamel Lounici, âgé de trente-quatre ans, serait l'un des chefs du Front islamique du salut (FIS), chargé de la fourniture en matériel militaire depuis l'Europe.

DÉPÊCHES

■ **CRIMES : les parents des quatre jeunes filles assassinées près de Boulogne-sur-Mer** devaient être reçus, mercredi 26 février, par le juge d'instruction chargé de l'affaire. Les obsèques d'Amélie, d'Audrey, de Peggy et d'Isabelle se dérouleront jeudi à 10 heures, dans la cathédrale de Boulogne-sur-Mer.

■ **« AFFAIRE FOLL » : la Cour de cassation devait rendre, mercredi 26 février**, son arrêt sur la sanction prononcée contre le directeur de la police judiciaire parisienne, Olivier Foll, qui avait refusé le concours de ses policiers au juge d'instruction de Créteil, Eric Halphen, lors de la perquisition de l'appartement parisien de Jean Tiberi, maire de Paris.

■ ***PERQUISITION : le siège de Gigastorage***, *où 220 employés* protestent toujours contre le non-versement de leurs salaires, a été perquisitionné, mardi 25 février, par le juge d'instruction, qui a également entendu l'ancien directeur général de la société.

■ **ATTENTAT : les 163 personnes interpellées par les policiers *de la brigade criminelle de Paris***, *mardi 25 février, dans le cadre* de l'enquête sur l'attentat de Port-Royal, ont toutes été relâchées. La police judiciaire s'intéressait à leurs récents achats de poudre noire, explosif utilisé dans la confection de la bombe.

■ **ROUTE : deux personnes ont été tuées et une quarantaine d'autres blessées,** *mercredi matin 26 février, près de Montbéliard* (Doubs), dans la collision entre un autobus et une voiture. L'autobus transportait des employés de Peugeot qui se rendaient à l'usine de Sochaux. Selon les premiers éléments de l'enquête, l'accident pourrait être dû à un sanglier qui a traversé la route. Les *deux morts sont le conducteur de la voiture et un passager du* bus.

TERRITOIRES La loi fondatrice de la décentralisation, en date du 2 mars 1982, a provoqué une « révolution institutionnelle » en transférant à la région, au département et à la commune plusieurs prérogatives de l'Etat. ● QUINZE ANS APRÈS, à l'occasion d'un colloque organisé par le conseil général des Bouches-du-Rhône, jeudi 27 et vendredi 28 février, une enquête Ipsos révèle que la majorité des Français se déclarent globalement satisfaits par ce bouleversement. ● SUR DIX PERSONNES interrogées, neuf souhaitent que le rôle des collectivités locales dans les domaines du logement et de l'aide sociale soit renforcé. ● PIERRE MAUROY, premier ministre au moment du vote de la loi de 1982, a souhaité, lundi 24, le vote d'une nouvelle législation pour progresser, notamment, dans l'intercommunalité et lutter contre la tendance à la « recentralisation ».

Les Français dressent un bilan d'étape positif de la décentralisation

Selon une enquête Ipsos, plus d'un citoyen sur deux juge favorablement ses élus locaux et constate que leur rôle est devenu plus important. Une très forte majorité souhaite même un renforcement du rôle des collectivités territoriales au détriment de celui de l'Etat

POUR CERTAINS, ce fut une révolution institutionnelle tranquille qui a permis de rapprocher le pouvoir du citoyen et de mettre un terme à des siècles de jacobinisme royal, impérial ou républicain sans nuances ; pour d'autres, l'accroissement des pouvoirs des élus locaux, dans les communes, les départements ou les régions, a favorisé l'implantation et l'emprise en province de « roitelets », la décentralisation n'étant pas étrangère au développement récent des phénomènes de corruption et autres malversations financières. Les lois fondatrices sur la décentralisation, adoptées entre 1982 et 1983 sous la responsabilité de Gaston Defferre, ministre de l'intérieur, ont bouleversé en profondeur le paysage politico-administratif. Rien d'étonnant à ce qu'elles aient leurs détracteurs et leurs laudateurs.

Selon un sondage sur « La perception par les Français de la décentralisation » réalisé par Ipsos Opinion pour le conseil général des Bouches-du-Rhône et qui sera rendu public jeudi 27 février lors d'un colloque organisé sur la question, le bilan que tire l'opinion est globalement positif. « *Si ces élus* [locaux] *sont largement considérés par nos concitoyens comme des politiciens influents, ils apparaissent également, d'après les réponses enregistrées, soucieux des intérêts de leurs administrés, compétents, présents, honnêtes, disponibles et efficaces.* » Toutefois, un Français sur trois ne leur accorde pas ces qualificatifs positifs, les plus critiques se trouvant parmi les personnes de moins de trente-cinq ans. Les Français qui habitent en zone rurale ainsi que les retraités sont, globalement, plus prompts que les citadins à souligner les qualités de leurs élus.

LA COMMUNE PLÉBISCITÉE

Pour 66 % des Français, les agents de la fonction publique territoriale font preuve de compétence dans l'exercice de leurs missions. La moitié de la population estime même qu'ils sont plutôt plus compétents que les agents de l'Etat. Mais les jeunes de moins de vingt-cinq ans sont plus mesurés dans leurs jugements.

Les bienfaits de la décentralisation sont-ils concrètement perceptibles ? Le sondage fait ressortir que si cette réforme a eu des conséquences plutôt positives sur l'efficacité des élus pour 48 % des personnes interrogées, elles ne sont plus que 40 % à avoir la même impression lorsqu'on leur parle de l'attention portée aux administrés, 38 % à propos de la « transparence » des décisions des maires, présidents de régions et de départements et plus que 35 % pour la vie quotidienne.

Pour l'opinion, la progression de la fiscalité locale n'est pas principalement due à la décentralisation. Une double cause est évoquée : le désengagement financier de l'Etat et la crise économique.

A propos d'efficacité et de répartition des compétences entre l'Etat et les échelons décentralisés, presque neuf personnes sur dix souhaiteraient un renforcement des pouvoirs des collectivités dans les domaines du logement et de l'aide sociale. Une écrasante majorité des personnes interrogées estime que l'action des collectivités territoriales devrait s'appliquer à la plupart des domaines de compétence proposés dans le sondage. Elles sont, dans la même proportion, favorables au renforcement de la coopération entre communes voisines, ce que les spécialistes appellent l'intercommunalité.

REMÉDIER À UNE « PANNE »

Vieille institution, symbole de la *proximité entre l'élu et le citoyen*, la commune est en général très bien acceptée par nos concitoyens et s'il fallait faire disparaître un échelon d'administration, ceux qui opteraient pour la région ou le département sont plus de deux fois *plus nombreux que ceux qui sacrifieraient la commune.*

Une deuxième enquête d'Ipsos, qui sera elle aussi rendue publique jeudi, s'est attachée à interroger les élus locaux eux-mêmes, directement concernés par les nombreux lois et décrets de décentralisation qui se sont accumulés depuis quinze ans. Deux cents conseillers généraux et régionaux, maires ou maires adjoints, ont été interrogés fin janvier. Ils avouent que leur métier et leur mandat « *sont de plus en plus difficiles à exercer* » et qu'une clarification, voire une relance de la décentralisation, est souhaitable, « *car elle est actuellement en panne* ».

Pierre Mauroy, premier ministre à l'époque du vote des lois de décentralisation, a joint sa voix à ce souhait. Il a plaidé, lundi 24 février, pour « *une nouvelle loi* » de décentralisation, complétant celle de 1982, notamment « *pour mieux définir les compétences* » et « *pour avancer dans l'intercommunalité* ». Le sénateur-maire de Lille a estimé qu'il y a actuellement un mouvement de « *recentralisation* ». « *Si vous n'avancez plus, si vous n'êtes pas perfectionniste, nécessairement, vous recentrez, car c'est le mouvement naturel de la France* », a-t-il dit.

La décentralisation, du point de vue des élus sondés, « *a eu des conséquences plutôt positives sur leur action* ». Ce sont les conseillers régionaux qui sont les plus enthousiastes à l'égard des effets de la décentralisation. Un élu local sur deux voudrait que l'Etat transfère de nouvelles compétences aux collectivités, notamment dans les *domaines de la culture, du sport,* du logement, de l'urbanisme et de l'environnement. Ils sont beaucoup plus réticents sur les chapitres de l'aide sociale, des routes, de l'éducation et surtout de la police. Mais quasiment tous estiment que les transferts effectués jusqu'à maintenant n'ont pas été accompagnés de compensations financières suffisantes de l'Etat.

François Grosrichard

Rôle et image des élus locaux

Depuis les lois de décentralisation, estimez-vous que le rôle de l'élu local est :

PLUS IMPORTANT	55 %
MOINS IMPORTANT	7 %
NI PLUS NI MOINS IMPORTANT	[illegible]
NE SE PRONONCENT PAS	10 %

Quels sont les deux responsables de la vie politique locale à qui vous faites le plus confiance ? (*)

1 LE MAIRE	68%
2 LE PRÉFET	26%
3 LE DÉPUTÉ	23%
4 LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL	21%
5 LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL	16%
6 LE SÉNATEUR	6%
7 AUCUN	6%

(* Total supérieur à 100 en raison des réponses multiples)

Diriez-vous des élus locaux qu'ils sont :

	OUI	NON	SANS OPINION
POLITICIENS	74 %	21 %	5 %
SOUCIEUX DES INTÉRÊTS DE LEURS ADMINISTRÉS	65 %	29 %	6 %
INFLUENTS	64 %	28 %	8 %
COMPÉTENTS	61 %	31 %	8 %
PRÉSENTS SUR LE TERRAIN	60 %	34 %	6 %
HONNÊTES	57 %	31 %	12 %
DISPONIBLES	56 %	38 %	6 %
EFFICACES	52 %	38 %	10 %
PROCHES DES GENS COMME VOUS	44 %	51 %	5 %

Par rapport aux agents de l'Etat, diriez-vous que les agents des collectivités locales sont :

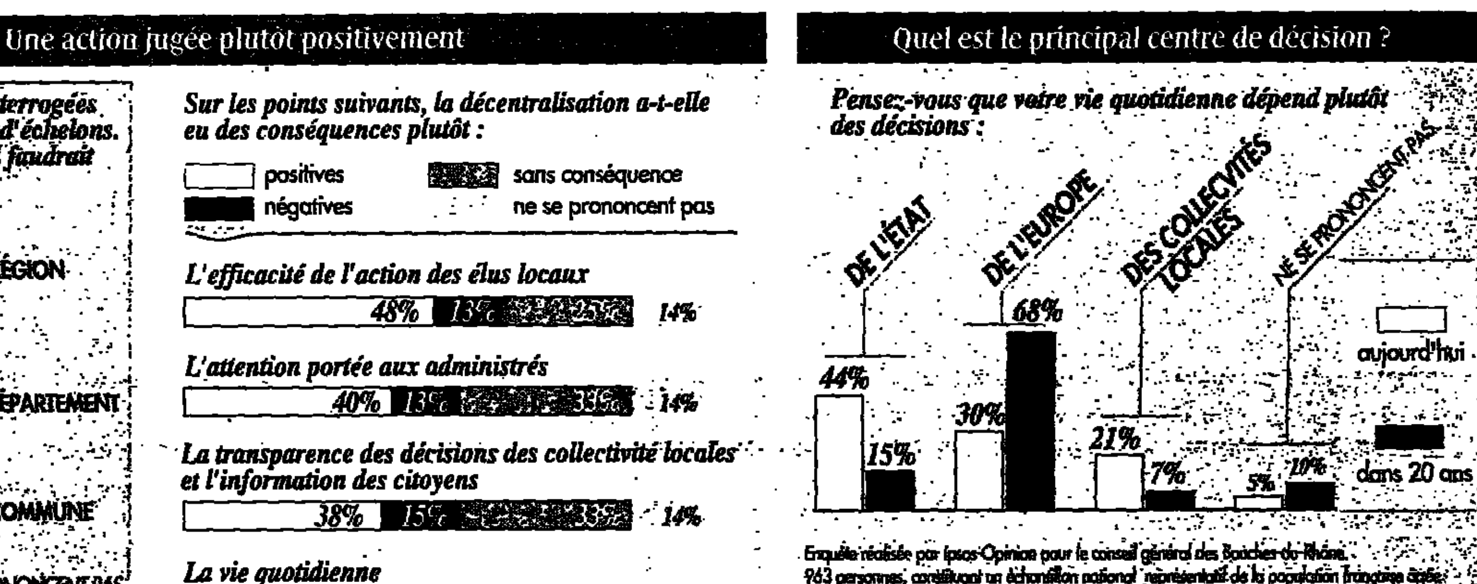
PLUS COMPÉTENTS	50%
MOINS COMPÉTENTS	22%
AUSSI COMPÉTENTS	17%
ne se prononcent pas	11%

La crise et l'Etat accusés

L'augmentation des impôts locaux est-elle plutôt imputable à...?

LA CRISE ÉCONOMIQUE	38%
LA DIMINUTION DES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ÉTAT	40%
LA DÉCENTRALISATION	14%
NE SE PRONONCENT PAS	8%

Une action jugée plutôt positivement



Quel est le principal centre de décision ?

Pensez-vous que votre vie quotidienne dépend plutôt des décisions :

	aujourd'hui	dans 20 ans
DE L'ÉTAT	44%	15%
DE L'EUROPE	30%	68%
DES COLLECTIVITÉS LOCALES	21%	7%
NE SE PRONONCENT PAS	5%	10%

Enquête réalisée par Ipsos-Opinion pour le conseil général des Bouches-du-Rhône. 963 personnes, constituant un échantillon national représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, ont été interrogées les 24 et 25 janvier 1997. Echantillon construit selon la méthode des quotas : sexe, âge, profession du chef de famille, catégorie d'agglomération, région.

Un colloque à Marseille

Quinze ans après les lois fondatrices de la décentralisation élaborées par l'ancien maire de Marseille, Gaston Defferre, alors ministre de l'intérieur de François Mitterrand, le conseil général des Bouches-du-Rhône, l'Institut de la décentralisation et l'Association des présidents de conseils généraux organisent dans la capitale phocéenne, jeudi 27 et vendredi 28 février, un colloque sur le thème « Quelles remises en cause pour quelle remise en ordre ? ». Au cours de cette rencontre, le contrôle des décisions des collectivités locales, la réforme de l'Etat, les rapports entre le citoyen et les pouvoirs seront au cœur des débats.

Perception paradoxale des effets sur les « affaires »

La décentralisation est-elle responsable de la multiplication des mises en cause d'élus dans les affaires ? Oui, répondent 55 % des personnes interrogées. Un pourcentage qui s'accentue encore chez les Français de moins de quarante-quatre ans, ceux qui jouissent de hauts revenus et les sympathisants de l'actuelle majorité. Deux personnes sur trois estiment néanmoins que les mises en cause d'élus ne sont ni plus ni moins fréquentes qu'avant 1982 : elles sont simplement plus souvent relayées par les médias.

Les Français, au vu du sondage, ignorent en outre profondément les mécanismes de contrôle de la gestion des élus locaux. Quelques-uns connaissent le préfet ou la chambre régionale des comptes, mais les tribunaux administratifs sont complètement ignorés par nos concitoyens. Contrairement à une opinion répandue, les élus locaux, pour leur part, estiment majoritairement – à 56 % et même 59 % pour les conseillers régionaux – que les contrôles opérés sur le travail de leurs assemblées ne sont pas trop nombreux.

Un rapport parlementaire remet en cause la fermeture des décharges prévue pour 2002

AMBROISE GUELLEC n'y va pas par quatre chemins. Dans son rapport sur les déchets ménagers élaboré à *la demande de la commission de la production et* des échanges de l'Assemblée nationale, qu'il devrait rendre public mercredi 25 février, le député UDF-FD du Finistère remet en cause la fermeture des décharges brutes d'ordures ménagères et de déchets industriels banals, prévue *à compter de 2002 par la loi du* 13 juillet 1992.

Ce rapport conteste le fondement même de la politique française de fermeture des décharges, se faisant ainsi l'écho des préoccupations grandissantes des élus locaux. Constatant que « *la loi ne passait pas bien dans son application sur le terrain* », M. Guellec, qui s'est déjà illustré par un rapport sur le prix de l'eau, critique sévèrement l'interprétation *qui en est faite par les autorités.*

PLANIFICATION ABERRANTE

Le rapporteur commence par un bilan « *mitigé* » de l'application de la loi, imaginée par Brice Lalonde et que Ségolène Royal avait fait adopter, qui ressemble fort à une *critique en règle.* S'il ne remet pas en cause le bien-fondé de celle-ci et de ses objectifs, « *véritable révolution culturelle* », il s'interroge sérieusement sur son « *interprétation maximaliste et uniforme sur l'ensemble du territoire* » et sur les charges qu'elle fait peser sur les collectivités locales.

La planification, à travers l'élaboration des plans départementaux d'élimination des déchets (PDED), sans réelle association des élus, a abouti à des « *aberrations* ». Le rapport dénonce ainsi des plans déconnectés des réalités locales, qui ont imposé uniformément un même schéma : tablant sur une augmentation de 2 % du volume des déchets attendus, ils donnent une place prépondérante à *l'incinération comme mode de* traitement et sous-estiment la valorisation et le recyclage. *La part* de l'incinération représente ainsi 78 % des investissements envisagés. « *Pour être rentable, un incinérateur doit avoir une capacité de 120 000 à 150 000 tonnes, ce qui représente un département moyen de 350 000 à 400 000 habitants. Pour certains départements, cela va entraîner des collectes à plus de 100 kilomètres à la ronde ! Et on ne se pose aucune question sur ce choix* », nous a expliqué Ambroise Guellec.

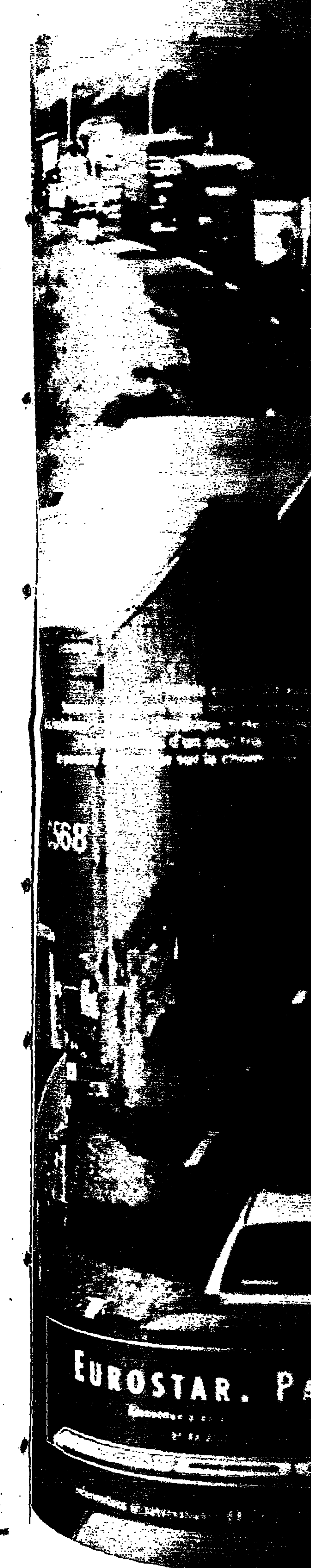
« DÉVELOPPER LE RECYCLAGE »

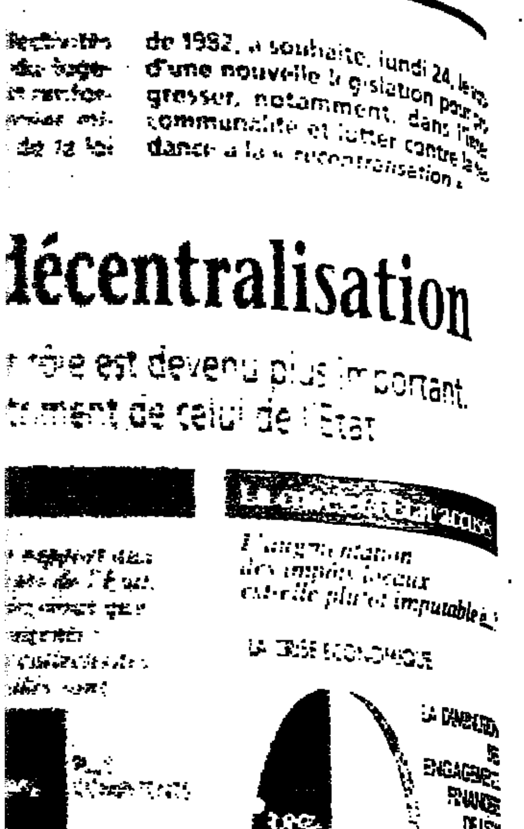
Pour sortir de l'impasse, le rapporteur veut opérer « *une réorientation* » de la politique des déchets qui ressemble à un changement *complet de stratégie dans la gestion des ordures ménagères.* Il faut en premier lieu, selon M. Guellec, réduire le volume des déchets à éliminer en incitant fortement les industriels à réduire leurs emballages et généraliser la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, plus responsabilisante pour le client car calculée en fonction du service rendu.

Mais surtout, le rapport veut « *rouvrir l'éventail des choix* » offerts aux collectivités locales. Il insiste sur le « *développement du recyclage* » par le biais de la collecte sélective et préconise une politique d'incitation à l'utilisation des matériaux recyclés, notamment dans les administrations, et à la mise en place de véritables services publics à caractère industriel et commercial d'élimination des déchets. Enfin, proposant d'« *adapter le traitement aux situations locales* », le rapport demande de revoir la tendance au « tout incinération » inscrite dans les plans départementaux et lève le tabou sur les décharges : « *Contrairement aux idées véhiculées ces dernières années, la mise en décharge peut être une solution environnementale acceptable à condition de prendre un certain nombre de précautions.* »

Le message est clair : la fin des décharges, prévue pour 2002, doit être reportée. Interrogée par *Le Monde*, le ministre de l'environnement, Corinne Lepage, ne semble pas s'en offusquer : « *C'est un bon rapport qui pose bien les questions. En préconisant le « multifilière » et le développement d'un service public renforcé, il va dans le même sens que les initiatives que je prends.* »

Sylvia Zappi





DIRE QU'À 14 MILES PRÈS VOUS ÉTIEZ À LONDRES.

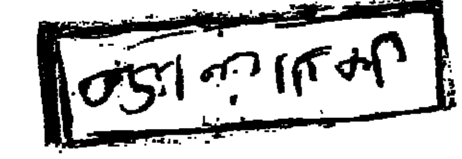
Heathrow-Londres ça fait 14 miles.
14 miles ça fait 23 kilomètres et 23 kilomètres de bouchons ça fait long.
Surtout quand on s'est levé tôt et qu'on a évité les embouteillages entre Paris et Roissy.
Alors, Paris-Roissy + Roissy-Heathrow + Heathrow-Londres ou Gare du Nord-Waterloo International ?
Paris-Londres d'un seul trait. 13 aller-retour par jour, vous aurez largement le temps
de penser à Eurostar sur le chemin de l'aéroport. Londres-Heathrow aussi ça fait 14 miles.

EUROSTAR. PARIS-LONDRES D'UN SEUL TRAIT.

Bienvenue à bord ! Le programme EUROSTAR VOYAGEUR FRÉQUENT vous donne désormais accès à un ensemble d'avantages et de privilèges : points, primes, services personnalisés et voyages... Renseignez-vous au 01 41 91 10 15.

SNCF

Informations et réservations : 08 36 35 35 39 (2,23 F/mn), 3615 SNCF ★ EUROSTAR (1,29 F/mn), gares, agences de voyages.



DISPARITIONS

André Siniavski

Un grand romancier, provocateur et ironique

LE ROMANCIER et critique littéraire russe André Siniavski, émigré en France depuis 1973, est mort d'un cancer mardi 25 février à son domicile de Fontenay-aux-Roses, dans la banlieue de Paris (*Le Monde* du 26 février). Il était âgé de soixante et onze ans.

Figure éminente du mouvement des intellectuels du début des années 60, André Siniavski avait été, avec son ami Iouli Daniel, il y a un peu plus de trente ans, le premier condamné de l'époque brejnévienne pour « dissidence », à l'issue d'un procès retentissant. Deux ans après la condamnation pour parasitisme du jeune Iossif Brodski, cette condamnation d'écrivains pour un forfait de nature exclusivement littéraire marquait le début d'une nouvelle glaciation, bientôt suivie cependant par l'ampleur croissante du mouvement de contestation des dissidents.

Né à Moscou le 8 octobre 1925, fils d'un socialiste-révolutionnaire arrêté en 1951, ce qui l'avait marqué pour toujours, André Siniavski était un historien de la littérature et critique connu, chercheur à l'Institut Gorki, déchargé de ses cours à l'université pour avoir pris la défense du Prix Nobel de littérature 1958 Boris Pasternak.

Sous le nom d'Abram Tertz, il avait fait paraître, d'abord dans la revue *Novy Mir*, puis à l'étranger dans des revues (*Esprit*, *Kultura*), des articles et des récits satiriques mêlant le grotesque et le fantastique, dans lesquels s'affirmait la personnalité originale d'un auteur qui poussait la logique du réalisme socialiste jusqu'à l'absurde, tel le recueil publié sous le titre *Le Verglas* (Plon, 1963), ou encore *Lioubimov, ville aimée* (Julliard, 1966), « *l'histoire d'une ville qui, pour l'ancienneté, n'a rien à envier à Moscou, et que seule une erreur du destin a empêchée de devenir un centre important* ». Le 8 septembre 1965, il avait été arrêté en même temps que le poète et traducteur Iouli Daniel. On les accusait d'avoir publié illégalement à l'étranger, sous les pseudonymes d'Abram Tertz et de Nicolas Arjak, des œuvres qui « *calomniaient le régime et sapaient la puissance de l'Etat soviétique* »... Ils plaidèrent non coupables et furent condamnés respectivement à sept et cinq de camp « à régime sévère ».

ARMÉ DE SON DOUBLE

Une pétition d'une quarantaine d'écrivains et poètes fut adressée au comité central pour demander une mesure d'indulgence ; un Livre blanc sur l'affaire fut courageusement dressé par Alexandre Guinzbourg (qui sera arrêté et condamné pour cela). Tandis qu'à l'occasion de la remise du prix Nobel 1965 des ecrivains français – notamment Maurice Blanchot, André Breton, Jean Cassou, Jean Cayrol, Marguerite Duras, Michel Leiris, Alain Robbe-Grillet – adressèrent une lettre ouverte à Mikhaïl Cholokhov pour s'inquiéter du sort des deux prisonniers. Sans résultat, évidemment. Dans *L'Humanité*, Aragon s'éleva contre une privation de liberté pour un délit d'opinion, « *plus nuisible à l'intérêt du socialisme que ne pouvaient l'être les œuvres de Siniavski et Daniel* ».

Libéré avant terme en mai 1971, Siniavski émigre avec sa famille en France, et s'installe en 1973 à Fontenay-aux-Roses, dans la maison où sa femme, Maria Rozanova, va bientôt éditer et imprimer elle-même, en russe, les livres de son mari et d'auteurs contemporains (Aïgui, Limonov, Kozovoï, etc.) ; elle fait paraître depuis 1978 *Syntaxis*, une revue littéraire de réflexion. Il enseigne à l'université Paris-IV et publie, presque dès son arrivée, *Une voix dans le chœur* (Seuil, 1974, Prix du meilleur livre étranger), un livre insolite dans lequel on a pu voir une autre version des *Carnets de la maison des morts*, un ensemble exceptionnel de lucidité et de profondeur, composé presque uniquement des lettres adressées à sa femme pendant ses années de détention en Mordovie.

On retrouve dans ces notes aphorismes, citations, scènes prises sur le vif, journal intime, l'érudition et la subtilité de ce maître de la langue, qui transmet là non pas un document dénonciateur, mais sa voix intérieure sans manichéisme, sans condamnation de l'homme, fût-il le dernier des criminels. Et ce paradoxe de « *la sensation de liberté maximale* » que procure le camp : « *Il n'y a peut-être que le cachot qui la procure davantage.* » Paraîtront aussi ses études sur Pouchkine et Gogol (Seuil 1976, 1978).

Provocateur-né, d'une ironie abyssale, il ne va pas se trouver à l'aise parmi les émigrés, dénoncera « *l'intolérance très profonde dans l'émigration russe* », rompra avec Soljenitsyne, se refermera sur un rejet des intellectuels, allant à contre-courant, dénonçant dans *Le Monde* et ailleurs un « *Eltsine plus dangereux que les communistes* », jusqu'à soutenir Gorbatchev lors de l'élection présidentielle de 1996. Il était revenu à Moscou au début de 1989, alors que venait de mourir Iouli Daniel, l'inséparable-séparé, qui continuait de Moscou, chaque trimestre, à lui envoyer les *papirossi* « Bielamorkanal », ses cigarettes préférées. Comment vivre en Russe en exil, se demande, dans *André-la-Poisse* (Albin Michel, 1981, un retour au conte fantastique), puis dans *Bonne nuit !* (Albin Michel, 1984), un André Siniavski toujours armé de son double. Toute sa vie, même en exil, André Siniavski avait voulu rester fidèle à son pseudonyme clandestin, Abram Tertz, du nom énigmatique d'un brigand juif héros d'une chanson populaire odessite, sous lequel il s'était fait publier. Et qu'il gardait pour la littérature.

Un double qui l'accompagnait dans sa création, pris au piège d'une autre vie, alors même qu'il avait refusé le matérialisme imposé, comme toute religion imposée, pour chercher sa foi de profond orthodoxe, avec l'Ivan de son dernier livre (*Ivan le simple. Paganisme, magie et religion du peuple russe*. Albin Michel, 1990), dans les survivances des hérésies que lui avaient révélées les paysans, ses codétenus de Potma.

Il faudra lire, relire André Siniavski. Avec Platonov, le plus grand romancier russe de ce siècle.

Nicole Zand

■ **LE CARDINAL UGO POLETTI**, ancien vicaire de Rome, est mort mardi 25 février des suites d'une crise cardiaque à la polyclinique Gemelli de Rome, à l'âge de 82 ans. Né près de Novare (Piémont) le 19 avril 1914, il était devenu, en 1973, « vicaire général » du pape, c'est-à-dire administrateur du diocèse de Rome, jusqu'en 1991. Il fut aussi président de la conférence des évêques italiens de 1985 à 1991. Créé cardinal en 1973, son nom avait été cité lors des deux conclaves de 1978. Sa disparition ramène le Sacré Collège à 148 cardinaux, dont 110 âgés de moins de 80 ans, électeurs du pape en cas de conclave.

Tony Williams

Le batteur préféré de Miles Davis

LE BATTEUR et compositeur afro-américain Anthony Williams, dit Tony, né à Chicago le 12 décembre 1945, est mort en Californie, dimanche 23 février, des suites d'une crise cardiaque.

De tous les batteurs qu'il a eus – formés, déformés ou usés (de Max Roach à Philly Joe Jones, en passant par Roy Haynes) –, Tony Williams était et restera celui que Miles Davis préférait. Il en parlait comme d'un voyou, un génie gâché, mais avec un irréversible respect devant le sens du tempo. Le sens du temps fait homme.

Avec Tony Williams disparaît un savoir-faire que le jazz a déjà laissé filer. Dans *In a Silent Way*, Miles va jusqu'à lui demander l'impossible : un petit motif pressé, appuyé et léger comme un roulement, maintenu de bout en bout d'une longue suite brumeuse, comme on n'aurait pu le demander qu'à un musicien de rue (pour une procession, par exemple) ou alors à une boîte à rythmes. Le point humain auquel touche Tony Williams dans cet exercice est confondant.

Il grandit à Boston, ville de souffleurs et de batteurs (Harry Carney, Paul Gonsalves, Roy Haynes, Bobby Ward), où il apprend avec Alan Dawson. Il a douze ans. Batteur prodige à qui Max Roach et Art Blakey, de passage en ville, laissent leur place. En 1962, il rejoint New York à l'incitation de Jackie McLean, qui l'engage avec Bobby Hutcherson (vibraphone) et Grachan Moncur III (trombone) pour jouer dans *The Connection*.

En 1963, il entre dans le deuxième quintet de Miles Davis, qui change tout. Le premier (John Coltrane, Philly Joe Jones, Red Garland, Paul Chambers) donne à la fois l'exemple d'une circulation, d'une électricité après quoi courent encore les groupes qui se rassemblent, et d'une certaine théâtralité du jazz. Celui-ci ouvre à la machette, de façon très froide, les voies de tout ce qui va suivre : la section rythmique en est composée de Herbie Hancock (piano), Ron Carter (basse) et Tony Williams (dix-sept ans). C'est, pour mémoire, Antibes 1964. Les disques qui s'ensuivent sont : *Seven Steps to Heaven*, *My Funny Valentine*, *E.S.P.*, *Miles Smiles*, *Nefertiti*, *Filles de Kilimandjaro* et *In a Silent Way* (1969). Parallèlement, Tony Williams enregistre avec Eric Dolphy (*Out to Lunch*), Cecil Taylor ou John Coltrane.

MODÈLE TYPE

Il est le batteur le plus demandé, le modèle type de la nouvelle génération, celui qui assure le passage avec les autres idées en musique (fusion, pop, rock, rêveries). Il a fait le tour de la question trop tôt. Du ternaire au binaire et retour. Sous son nom, il enregistre *Spring*, puis *Lifetime*, qui devient le titre de son groupe. Formation (trio le plus souvent, comme ces trios avec orgues qu'à quinze ans il accompagnait à Boston) où se succèdent John McLaughlin, Jack Bruce, Stanley Clarke, et, peu de temps, Eddy Louiss. La première formule a plus de succès que celle qui suit les départs de McLaughlin et Bruce.

Exceptionnel dans la proximité de Miles, unique et définitif dans l'histoire de la batterie moderne, Tony Williams ne rencontre pas en leader la consécration à laquelle il s'attend. Sa vie de leader à laquelle il tenait est un semi-échec. Soliste, il a touché des points mathématiques de l'indépendance (polyrythmie), de la régularité (tempo) et de l'architecture (improvisation) que personne n'avait connus avant lui et que personne ne s'aventure à chercher depuis.

Francis Marmande

AU CARNET DU « MONDE »

Décès

– Boris Bezborodko,
son époux,
Michel et Francine Bezborodko
et leurs enfants et petits-enfants,
André et Francine Bezborodko
et leur fille,
Jacques et Maryse Bezborodko
et leurs enfants,
Elisabeth et Daniel Aboaf
et leurs enfants,
Ses enfants, petits-enfants
et arrière-petits-enfants,
Marie-Louise Aguirre,
Françoise Lemoine,
Geneviève Aguirre,
ses sœurs,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Anne-Marie BEZBORODKO,
née AGUIRRE,

survenu le 24 février 1997, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Les obsèques ont eu lieu le mercredi 26 février, au cimetière du Montparnasse.

10, rue Théodore-de-Banville,
75017 Paris.

– La Rochelle.

On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu du

docteur Jacques BOBRIE,

survenu le lundi 24 février, à l'âge de soixante-quatorze ans.

De la part de
Mme Jacques Bobrie,
née Claudine Lagnace,
son épouse,
Marc et Colette Bobrie,
Pascale et Robert Faye,
Didier Bobrie,
Guillaume et Françoise Bobrie,
Bertille et Christophe Lanne,
Agathe et Jacques Richard,
ses enfants,
Séverine, Nicolas, Renaud, Claire, Mathilde, Nicolas, Thomas, Romain, Louis, Marie-Alice, Aliénor, Rémi, Pernelle, Barbara,
ses petits-enfants,
Et des familles Gauthier, Gandouet, Bobrie, Madelin, Bidault et Chatin.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 27 février, à 10 h 30, en la cathédrale Saint-Louis de La Rochelle.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité.
Ni fleurs ni couronnes, dons au Secours catholique.

7 bis, rue Fleuriau,
17000 La Rochelle.

– Mme Joseph Chavanne,
née Thérèse Forest,
sa femme,
M. Pierre-Louis Chavanne,
son frère,
Mme Henry Conrad,
sa sœur,
Ses belles-sœurs, beaux-frères, neveux, nièces et leurs familles,
ont le chagrin de faire part du décès de

M. Joseph CHAVANNE,

le 24 février 1997, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 27 février, à 14 h 30, en l'église d'Ecully.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale au cimetière de Saint-Chamond.

Ni fleurs ni couronnes.

2, rue du Prieuré,
69130 Ecully.

Pierre CHEVILLOTTE

est décédé le 24 février 1997, dans sa quatre-vingt-onzième année.

De la part de sa famille.

Cet avis tient lieu de faire part.

11, Grande-Rue,
91860 Morsang-sur-Seine.

2, rue du Bel-Air,
92190 Meudon.

– *L'Amicale des personnels du collège* Condorcet (Paris-8e) s'associe à la peine de la famille de

Jean DARCHE,
officier de l'ordre
des Palmes académiques,

décédé à l'âge de soixante-trois ans.

La cérémonie funèbre aura lieu jeudi 27 février 1997, à 15 heures, au cimetière de Bandol (Var).

– Mme Lorenzo Valentino de Francisco,
son épouse,
M. et Mme Philippe Cousin
et leur fils Rodolphe,
Mme Luciana Ravanel de Francisco
et ses filles Marie et Noémie,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Lorenzo Valentino
DE FRANCISCO,

survenu à Nice, le 24 février 1997.

Les obsèques auront lieu en l'église *Madonna degli Angeli de Turin*, via Carlo-Alberto, le jeudi 27 février, à 11 h 45.

Via Pomba,
23 Turin
177, promenade des Anglais,
06200 Nice.
9 *bis*, rue Boulainvilliers,
75016 Paris.

– Tourgeville.

Conrad, Grégoire, Rocco,
Et ses proches,
font part du décès de

Katia KOSMALSKI,

survenu accidentellement le 21 février 1997.

Les obsèques auront lieu le jeudi 27 février, à 14 h 30, au cimetière de Tourgeville, près de Deauville.

La Ferme du Plessis,
14800 Tourgeville.

– Roselyne Laureau,
Fabrice, Nicolas, Marie-Paule,
Et toute la famille,

ont l'immense chagrin de faire part du décès de

Jacques LAUREAU,
ambassadeur de France auprès de l'OEA,

survenu le 15 janvier 1997, à Washington.

Les obsèques ont eu lieu jeudi 20 février, en l'église de l'Epiphanie, à Washington.

Une messe sera célébrée à Paris ultérieurement.

163, rue de Charenton,
75012 Paris.

– Mme Raymonde Lévy,
Mme Adèle Lévy,
Me Yves Lévy,
Le docteur Francis Lévy,
ont la douleur de faire part du décès de leur cher et regretté époux, frère et père.

M. Alfred LÉVY,

survenu en son domicile, le 24 février 1997.

L'inhumation a eu lieu au cimetière parisien de Pantin, le 25 février.

29, rue des Blancs-Champs,
93170 Bagnolet.

– Emilia Masson,
son épouse,
Ariane et Diane,
ses filles,
Philippe,
son gendre,

ont le chagrin de faire part du décès de

Olivier MASSON,
professeur émérite
des universités de Paris,
directeur d'études à l'EPHE IVe section,

survenu le 23 février 1997, à son domicile parisien.

– Denise Neff,
son épouse,
Docteur *Roland Neff* et Karin,
ses enfants,

ont la tristesse d'annoncer le décès de

Robert NEFF,
architecte urbaniste,

survenu le 19 février 1997, dans sa quatre-vingt-septième année.

L'incinération aura lieu au crématorium du Père-Lachaise, le 26 février, à 15 h 30.

8, rue Fays,
94160 Saint-Mandé.
Chemin du Léman,
1031 Mex (Suisse).

– M. Roland Russet
et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Georgette ROSSET,

leur épouse et mère, survenu le 24 février 1997, à l'âge de soixante-quinze ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 28 février, à 15 h 45, en l'église *Saint-Jean-Baptiste*, 17, allée de Stalingrad, au Perreux-sur-Marne (Val-de-Marne).

10, avenue de Bry,
94170 Le Perreux-sur-Marne.

– *Dimanche* 23 février 1997, après six ans de lutte contre un cancer,

Chantal
VASSEUR NOIRFALISSE

nous a quittés, simple, courageuse, fidèle *à elle-même et à tous.*

De la part de
Son mari, Jacques,
Ses enfants, Rémi, Marie-Hélène et Jean Benichou,
Ses petits-enfants, Laura et Jérémy,
auxquels s'associent les familles
Mazerolle, Noirfalisse et Vasseur.

Ceux qui l'aiment pourront se recueillir en l'église Saint-Rémi de Gif-sur-Yvette (Essonne), le jeudi 27 février, à 16 heures, ou à Boule (Drôme), sur la tombe familiale.

– Simone,
son épouse,
Louis,
son père,
Emmanuel et Isabelle, Lorraine,
Clotilde, Franceline, Ninon,
ses enfants et petits-enfants,
Sa famille et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jacques VILLERMAUX,
membre de l'Institut
universitaire de France,
professeur à l'Institut national
polytechnique de Lorraine,
Ecole nationale supérieure
des industries chimiques, Nancy,

survenu le 24 février 1997, dans sa soixante-deuxième année.

Les obsèques auront lieu le vendredi *28 février 1997, à la chapelle du CHRU* de Vandœuvre, Brabois, à 14 h 15.

A l'issue de la cérémonie, le corps sera incinéré dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Ni fleurs ni couronnes ni condoléances ; *dons à la* Ligue nationale *contre* le cancer.

296, avenue de Boufflers,
54000 Nancy.

Hommages

– Les amis et collègues psychologues de

Bärbel INHELDER,
professeur à l'université de Genève
et docteur honoris causa
de plusieurs universités françaises,

décédée le 17 février 1997, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, tiennent à manifester leur émotion et rendent hommage à celle qui, avec Jean Piaget, a si remarquablement fait progresser nos connaissances psychologiques sur le développement cognitif de l'enfant.

(Le Monde du 26 février 1997.)

Anniversaires de décès

– Le 27 février 1996,

Jacques BARQUISSAU

nous quittait.

Il y a un an, il y a un jour.

Simone Tardy-Barquissau.

– Le 27 février 1997, il y aura un an que

Mme le docteur
Sarah KLAJNER-DIAMENT

nous quittait.

Que ceux qui l'ont connue, aimée et estimée aient une pensée affectueuse pour elle.

– A tous ceux qui ont connu et aimé

Michel LÉVY (X 70),

une pieuse pensée est demandée en ce vingt-cinquième anniversaire de sa mort.

Souvenirs

– A votre souvenir.

Alain DURAN,
japonologue.

Assassiné au Japon en février 1995.

Conférences

– **Amnesty International** organise une réunion publique sur le thème : « **Aux portes de l'Europe, un pays violateur des droits de l'homme, la Turquie** », mardi 4 mars, à 20 heures, FIAP, 30, rue Cabanis, Paris-14e, métro Glacière (entrée libre).

Communications diverses

– *Désire entrer en contact* avec association de médecins-psychothérapeutes non freudiens et proches d'une pensée pratique existentialiste.
Tél. : 01-44-68-01-39.

MARDI 4 MARS 1997

Cinéma Les Gambetta,
4, rue Bellegrand,
75020 Paris (métro Gambetta).
18 h 30 (accueil à partir de 18 heures).

LA FONDATION JEAN-JAURÈS
présente
sous le patronage de *Michel Charzat*,
sénateur, *maire du 20e arrondissement*

TERRE D'ESPAGNE,
réalisé par Joris Ivens,
commenté par Ernest Hemingway,
présenté par Mme Loridan-Ivens.

Exposé du professeur Guy Hermet.

P.A.F. 20 francs par personne. Envoyer inscription accompagnée du règlement à *l'ordre de la Fondation Jean-Jaurès*, 73, avenue Paul-Doumer, 75116 Paris.

Aucun règlement ne sera accepté sur place. Tél. : 01-40-72-21-65 *(répondeur).*

HORIZONS

ENQUÊTE

Un imbroglio financier resté secret oppose, depuis cinq ans, Thomson à une société suisse et à un homme d'affaires chinois à propos de la vente de six frégates à Taïwan, en 1991. Condamné à verser plus de 155 millions de francs, le groupe français dénonce une « tentative d'escroquerie ». L'ouverture d'une enquête judiciaire en France est suspendue au processus de privatisation

Les mystères de l'« Opération Bravo »

AU matin du 3 décembre 1996, un huissier s'est présenté au siège de trois grandes banques parisiennes – la Société générale, la BNP et le Crédit lyonnais. Une mystérieuse société suisse, déclarée sous le nom de Frontier AG Bern, l'avait chargé d'y faire saisir les comptes du groupe Thomson-CSF, en vertu d'une décision rendue, le 23 août précédent à Genève, par la Cour internationale d'arbitrage. Au terme de cette *« sentence arbitrale »*, le groupe Thomson se voyait condamné au *« paiement immédiat »* de 25 125 851,52 dollars américains et de 12 691 040 francs français – soit au total plus de 155 millions de francs –, assortis des *« intérêts aux taux légaux fixés par le droit français »*.

Dans le calendrier, déjà délicat, de la privatisation de Thomson, cette attaque surprise tombait mal. L'avant-veille, le gouvernement avait appris que la commission de privatisation se prononçait contre le choix d'une reprise par le groupe Lagardère. Mais la nouvelle n'avait pas encore été rendue publique. L'annonce impromptue d'un imbroglio financier risquait d'envenimer les choses. Aussi l'alerte fut-elle donnée jusqu'au sommet de l'Etat. L'escarmouche judiciaire qui s'ensuivit dura deux jours, et les avocats de Thomson déjouèrent *in extremis* la tentative. Le 4 décembre, l'annonce de la suspension du processus de privatisation occupa la « une » de tous les journaux. Et personne ne sut rien de la visite de l'huissier, ni de son exploit manqué.

L'affrontement a commencé il y a plus de cinq ans. Le 26 novembre 1991 précisément, avec l'arrivée, sur le bureau d'Alain Gomez, alors PDG de Thomson, d'une télécopie venue de Suisse. L'expéditeur était un certain Edgar H. Brunner, notaire en retraite. Excipant d'une convention passée avec la direction du groupe d'électronique français au nom de la société Frontier AG, il réclamait un pourcentage sur le montant d'un marché hautement sensible, signé quelques semaines plus tôt : la vente au gouvernement de Taïwan, pour quelque 16 milliards de francs, de six frégates de classe La Fayette, construites par un consortium français mené par Thomson. Estampillé « Secret défense », le dossier avait été baptisé d'un nom de code prometteur : « Opération Bravo ».

Dans les archives de Thomson, M. Gomez ne retrouva aucune trace d'éventuelles « interventions » effectuées en faveur de son groupe par la société suisse. Le 4 décembre 1991, il informa M. Brunner qu'il refusait de payer. Un an plus tard, Thomson et Frontier AG s'opposaient devant la Cour internationale d'arbitrage. A Genève, trois arbitres furent désignés : l'ancien ministre espagnol de la justice José Pedro Perez-Llorca, l'avocat parisien Jean-Denis Bredin et l'ancien bâtonnier de Genève François Brunschwig. S'engagea alors devant eux une bataille de juristes qui devait durer près de quatre ans. Les travaux de cette commission arbitrale, aussi secrets que le dossier « Bravo » lui-même – mais auxquels *Le Monde* a eu accès –, livrent quelques-unes des clés d'une affaire que les responsables du groupe industriel qualifient aujourd'hui de *« tentative d'escroquerie »*, et au détour de laquelle apparaissent les noms d'anciens dirigeants du groupe Elf-Aquitaine...

« Ce qui m'intéressait, c'était d'avoir l'appui du "réseau Elf", parce qu'on s'aventurait dans cette affaire de Taïwan d'une manière nouvelle », déclarait, le 25 avril 1995 devant la commission, l'ancien directeur général pour les affaires internationales de Thomson Jean-François Briand. L'épisode auquel il fait allusion remonte au début de l'année 1990. Les ingénieurs français avaient alors abandonné presque tout espoir de remporter le mirifique contrat des frégates. En moins d'une semaine, le succès s'était changé en déroute. Le 3 janvier, Matignon avait publiquement confirmé l'accord officiel de la commission interministérielle d'études pour l'exportation des matériels de guerre (CIEEMG) pour des tractations avec Taïwan. Le 9 janvier, après les protestations de la Chine, la décision avait été annulée. *« Le gouvernement a finalement décidé de céder aux pressions de Pékin,* pouvait-on lire dans *Le Monde* du 9 janvier 1990. [...] *La décision en reviendrait à l'Elysée. »*

C'EST alors qu'entrait en scène le *« réseau Elf »*. Directeur chargé des *« affaires générales »* et véritable éminence grise de son président, Loïk Le Floch-Prigent, Alfred Sirven contacta l'un des directeurs de Thomson, pour lui recommander les services du *« chef du réseau d'Elf en Chine »*, Edmond Kwan, doté, selon lui, d'*« un tissu de relations politiques et familiales »* dans ce pays. Au titre de l'entraide entre les entreprises d'Etat, assurait-il, cet homme d'affaires de Hongkong, naturalisé américain, se faisait fort d'apaiser la colère des *Chinois contre l'« Opération Bravo »*. Comment ? La « lettre-contrat » signée avec Thomson ne l'indiquait pas. Datée du 19 juillet 1990, elle prévoyait la *« collaboration »* de la société Frontier AG Bern aux *« négociations »* relatives à la vente des frégates, sans plus de précision. Le texte – dont Alain Gomez assure qu'il ne lui fut pas soumis – portait les signatures du notaire Brunner et d'un directeur de Thomson chargé de la *« représentation internationale »*, Alain Thetard. Mais c'est un homme de la direction d'Elf, Hubert Leblanc-Bellevaux, proche collaborateur d'Alfred Sirven, qui avait présidé à sa rédaction – au terme de *« deux jours de négociations intenses »*, selon le représentant de Thomson.

Déposée dans un coffre à l'agence BNP du quartier de la Défense, la convention ne mentionnait pas le nom de M. Kwan. *« Elf-Aquitaine et M. Sirven se sont mis d'accord pour que je ne rencontre pas quelqu'un de Thomson »*, expliquait M. Kwan devant le tribunal arbitral. Quant aux informations qu'il était censé recueillir en Chine, il devait préciser qu'elles étaient transmises à son *« correspondant à Paris »*, un certain Gilbert Miara, ainsi qu'à l'incontournable M. Sirven. Plus étrange encore : lorsque, le 20 juin 1991, par un simple jeu d'écritures, Frontier AG Bern cédait subitement les *« droits, créances et obligations »* liés au contrat des frégates taïwanaises à la société portugaise Brunner Sociedade Civil de Administracao Limitada, le document rédigé par M. Brunner précisait que Thomson-CSF serait informé de ce transfert *« par l'entreprise de M. Alfred Sirven, Paris »*. Le même jour, un article du quotidien *Les Echos* révélait que la France s'apprêtait enfin à donner son feu vert à la vente des frégates...

Quel fut le rôle du mystérieux M. Kwan dans l'aboutissement de cette longue négociation ? Nul ne saurait vraiment le dire. Devant le tribunal arbitral, sa défense s'appuyait essentiellement sur le témoignage des hommes d'Elf, dont l'empressement à ses côtés ne devait jamais se démentir. Hubert Leblanc-Bellevaux confirmait l'objet de la *« mission »* de M. Kwan : *« Convaincre les interlocuteurs de Chine populaire »* de lever leur opposition à la fourniture des frégates à l'irréductible voisin taïwanais. Alfred Sirven déposait, lui, à deux reprises devant la commission. Se présentant comme *« le responsable de l'action d'un certain nombre de réseaux »*, M. Sirven, aujourd'hui considéré comme l'un des personnages-clés de l'affaire Elf-Bidermann, mais, pour l'heure, protégé par son statut de résident suisse, expliquait alors sans ambages qu'*« en dehors des contacts officiels* [...], *il y a toute une action de persuasion, de négociation "sous la table" »* dans ce type de négociations internationales.

L'énigmatique Gilbert Miara appartenait-il à l'un de ces réseaux ? Six ans après les faits, le simple énoncé auprès des protagonistes de l'« Opération Bravo » du nom de cet homme de cinquante-huit ans, marchand de biens reconverti dans la production de cinéma et la publicité, suffit à susciter le malaise. Comme si personne ne souhaitait que le rôle du *« correspondant »* parisien de M. Kwan fût complètement éclairci. L'homme d'affaires chinois a dit avoir été *« adressé* [par lui] *à M. Sirven »*, mais ce dernier a assuré, lui, l'avoir reçu *« une fois »*... à la demande de M. Kwan. *« Je ne connais pas leurs liens*, avouait l'ancien directeur d'Elf devant la commission arbitrale. *Ce que je crois avoir compris, c'est que M. Miara effectuait un certain nombre de liaisons, une certaine mission en France. »*

« Ce qui m'intéressait, c'était d'avoir l'appui du "réseau Elf", parce qu'on s'aventurait dans cette affaire d'une manière nouvelle »

Laquelle ? M. Kwan lui-même a prétendu l'ignorer. *« Pour autant que je sache, il avait des rapports avec le gouvernement français*, a-t-il déclaré. *Je ne sais pas s'il était fonctionnaire. En Chine, il est de coutume que lorsque vous ne dites pas quelque chose, on ne pose pas de question. S'il pensait que je devais le savoir, il me l'aurait dit. »* Seules les explications de l'intéressé pourraient permettre de dissiper ce halo de mystère savamment entretenu. Mais, en dépit de plusieurs sollicitations, M. Miara n'a pas souhaité répondre aux questions du *Monde*. Quant à son audition par les arbitres, exceptionnellement recueillie à Paris, le 19 juillet 1994, au cabinet de Mᵉ Jean-Denis Bredin, elle ne saurait fournir davantage de précisions : privée ce jour-là de sténotypiste, la commission n'en a conservé aucune trace...

Au dossier de l'enquête figurent bien, en revanche, deux lettres adressées au tribunal arbitral par Loïk Le Floch-Prigent, datées des 4 mai 1994 et 20 novembre 1995. L'ancien PDG d'Elf-Aquitaine y confirme avoir donné à M. Sirven l'*« autorisation »* de recommander M. Kwan au groupe Thomson, *« après avoir pris la précaution d'en informer et de demander conseil au ministre des affaires étrangères* [Roland Dumas] *»*. Par la suite, écrit-il, ce dernier devait exprimer *« son opinion que "nos correspondants avaient vraiment fait du bon travail" en Chine »*. Venant à l'appui des déclarations de M. Kwan, l'une des lettres évoque la visite en France, en avril 1991, *« de M. Zhu Rongji, nouveau vice-premier ministre du gouvernement de Pékin »*, à l'issue de laquelle M. Sirven, puis M. Dumas lui-même, au cours d'une *« séance de travail »*, l'auraient informé qu'*« 'un compromis était en cours d'établissement entre Paris et Pékin »*. Or, M. Kwan a affirmé avoir exercé son *« influence »* auprès de ce dignitaire chargé de l'économie, ancien maire de Shanghaï, cité parmi les figures montantes du régime chinois. *« Après cette visite, tout a été réglé comme par miracle »*, résumait Alfred Sirven.

Aucun détail, bien sûr, n'a jamais été fourni pour dire comment le *« miracle »* s'était accompli. Deux diplomates français en poste en Chine en 1991 ont assuré au *Monde* que, à cette époque, Zhu Rongji ne pouvait avoir *« la moindre influence »* sur un marché aussi sensible que celui des frégates, qui impliquait la sécurité du pays. *« Il pouvait donner son accord pour que des banques françaises s'implantent à Shanghaï*, estime l'un d'eux. *Mais rien de plus. »* Affirmant n'avoir *« pas gardé le souvenir »* d'une conversation sur le dossier des frégates avec Loïk Le Floch-Prigent, Roland Dumas, a déclaré au *Monde*, le 24 janvier, s'être *« dépensé sans compter pour faire aboutir ce dossier »*.

« LE président Mitterrand m'avait chargé de dialoguer avec les Chinois, a expliqué l'ancien ministre des affaires étrangères, aujourd'hui président du Conseil constitutionnel. *Je leur ai dit clairement que nous ne pouvions pas renoncer à une aussi bonne affaire commerciale, mais que le contrat ne porterait sur aucun matériel militaire offensif, et qu'il ne vaudrait en aucun cas reconnaissance par la France du gouvernement de Taïwan. C'était leur permettre de sauver la face publiquement.* [...] *Ils nous ont fait savoir que si la vente se faisait, ils protesteraient, pour le principe. Mais, dans le même temps, ils ont dit à notre ambassadeur qu'ils avaient été sensibles à notre franchise. »* Entre-temps, M. Dumas s'était lui-même rendu en Chine, où il avait annoncé la mobilisation par la France de 2 milliards de francs de crédits. Affirmant *« ignorer si oui ou non des intermédiaires ont travaillé sur ce dossier »*, M. Dumas en attribue le règlement à la seule *« diplomatie française »*, et conclut : *« C'est ma méthode qui a été payante. »*

Le 27 septembre 1991 à Paris, un communiqué du Quai d'Orsay rendait publique l'autorisation donnée aux entreprises françaises de signer le fameux contrat taïwanais. Six années plus tard, la commission internationale d'arbitrage condamnait le groupe Thomson à payer son invisible intermédiaire. La décision a été confirmée, le 30 janvier, par le tribunal fédéral de Lausanne.

Entre-temps, le 7 janvier, l'ancien PDG du groupe, Alain Gomez, avait été interrogé, à titre de témoin, par le juge d'instruction parisien Eva Joly, chargée de l'enquête sur l'affaire Elf-Bidermann, et avait émis devant elle ce soupçon : *« Pour moi, c'est une escroquerie de Sirven. »* Le 15 janvier, l'actuel PDG de Thomson, Marcel Roulet, a dénoncé, à son tour, dans une lettre adressée au juge Eva Joly, la *« tentative d'escroquerie »* dont le groupe aurait été victime. Pour quelques semaines encore, l'ouverture d'une enquête judiciaire sur ces faits est suspendue au processus de privatisation.

L'« Opération Bravo », elle, est en voie d'achèvement. En cours de construction dans les arsenaux de Lorient, la dernière des frégates taïwanaises doit être livrée en 1998. La société Frontier AG Bern a été dissoute le 25 septembre 1991, et M. Kwan a cessé ses activités pour le groupe Elf en décembre 1993, soit peu après le remplacement de M. Le Floch-Prigent. *« Après l'expérience vécue*, a-t-il déclaré devant le tribunal arbitral, *je n'ai plus eu le désir de travailler avec les compagnies françaises. Ce n'est pas ainsi qu'on réalise des transactions commerciales. En tout cas, ce n'est pas comme cela que j'envisage de telles relations. »*

Hervé Gattegno
Dessin : Ivan Sigg

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-20. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Telex : 206 806 F
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Danger à Jérusalem

UN pas en avant, deux pas en arrière. A peine l'encre de l'accord israélo-palestinien sur Hébron venait-elle de sécher, au grand soulagement des Palestiniens et de la communauté internationale, que l'Etat hébreu dresse un nouvel obstacle au processus de paix. Le projet de création d'une nouvelle colonie au sud de Jérusalem, que le gouvernement israélien devait approuver mercredi 26 février, va attiser la violence. Le plan prévoit la construction de 6 500 logements pour les juifs, sur la colline dite Har Homa par les Israéliens, Djébel Abou Ghneim par les Palestiniens. C'est un lieu-clé, à la lisière entre Bethléem et Jérusalem.

Le projet non seulement équivaut à accroître de 25 000 personnes la population juive de Jérusalem-Est, mais aussi à séparer définitivement la partie orientale arabe de la Ville sainte des territoires palestiniens déjà autonomes ou destinés à le devenir. Jérusalem serait coupée de la Cisjordanie. La décision du gouvernement d'autoriser, à titre de compensation, la construction de 3 000 logements pour les Arabes ne dupe pas grand monde, y compris en Israël, où certaines critiques sont très virulentes.

Dans la Ville sainte, partagée par trois religions et disputée par deux peuples, la bataille de la terre n'a jamais cessé depuis la « réunification » décrétée par Israël en 1967, et condamnée par le concert des nations, qui n'y ont jamais – à deux exceptions près – installé leurs ambassades. Rue par rue, maison par maison, les Israéliens n'ont jamais relâché la pression. Les travaillistes, qui recherchaient discrètement avec les Palestiniens une solution, n'ont pas osé évoquer publiquement un partage de Jérusalem, mais ils ont su éviter les provocations. En septembre, l'ouverture par les Israéliens d'un tunnel archéologique dans la vieille ville avait déjà entraîné une flambée de violence et la mort de quatre-vingts personnes.

La déclaration de principes signée à Washington entre l'OLP et Israël est claire. Les négociations sur le statut permanent des territoires palestiniens « couvriront l'ensemble des questions restant en suspens, y compris Jérusalem ». Entre-temps, il ne doit pas y avoir de faits accomplis sur le terrain, qui mineraient à l'avance l'objet de la négociation. Un traité oblige. M. Nétanyahou l'a reconnu. Yasser Arafat s'y raccroche pour que se réalise enfin la promesse faite à son peuple : un Etat avec Jérusalem-Est pour capitale.

Affaibli par un gros scandale politico-judiciaire, le chef de la droite nationaliste israélienne peut être tenté de ressouder sa majorité en radicalisant la situation à Jérusalem. C'est un jeu dangereux. La réconciliation historique entre les Israéliens, les Palestiniens et leurs voisins arabes passe par un compromis, lui aussi historique, sur Jérusalem. M. Nétanyahou a le choix : accomplir, dans la logique d'Hébron, un pas de plus vers le rapprochement en suspendant ce projet ou sacrifier les exigences du processus de paix à des considérations de politique intérieure.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde »,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La condamnation de Milos Trifounovitch

En raison d'un mouvement de grève dans les imprimeries parisiennes Le Monde *n'a pas paru du vendredi 14 février au lundi 17 mars 1947. L'article ci-dessous a été publié dans le numéro daté 25 janvier 1947.*

IL Y A quelques jours s'est terminé à Belgrade un de ces grands procès auxquels la Yougoslavie nous a habitués. Il s'agissait cette fois de trahison et d'espionnage au service d'une grande puissance étrangère. Parmi les huit Serbes inculpés se trouvait Milos Trifounovitch, ex-président du conseil du gouvernement yougoslave émigré de Londres et premier vice-président du Parti radical, l'ex-grand parti traditionnel de la Serbie. Il était inculpé pour avoir fait transmettre en février 1946 à l'attaché commercial américain un rapport intitulé « L'accord Tito-Soubachitch, la déclaration de Yalta et le régime de Tito en Yougoslavie ». M. Trifounovitch n'aurait pas écrit personnellement ce rapport, mais il aurait donné les directives pour l'établir.

Le rapport aurait contenu un grand nombre de fausses informations sur la situation politique et économique dans le pays. Il est probable que M. Trifounovitch a cherché à démontrer que les accords Tito-Soubachitch et l'accord de Yalta n'ont pas été observés. Il est probable aussi qu'il a critiqué la politique du gouvernement Tito. Ces sortes de critiques qui sont monnaie courante dans les démocraties occidentales sont sans doute considérées comme une trahison en Yougoslavie et M. Trifounovitch a été condamné à huit ans de travaux forcés ainsi qu'à la confiscation de tous ses biens.

Jean Schwœbel
(25 janvier 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30
Index et microfilms du Monde : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33
Le Monde sur Compuserve : GO LEMONDE
Adresse Internet : http : //www.lemonde.fr
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Le cinéma français face à l'Histoire

LA SORTIE DU FILM *Lucie Aubrac* réalisé par Claude Berri *(lire page 28)* relance le débat, inépuisable, sur la difficulté du cinéma français à évoquer l'histoire nationale. Elle provoque tout aussi mécaniquement le retour du refrain sur une Amérique qui saurait, elle, porter à l'écran les gloires et déboires de son passé. Un débat curieusement biaisé : le film de Berri, dans ses faiblesses mêmes, permet d'en prendre acte. Le récit qu'il évoque – l'évasion de Raymond Aubrac de la prison du fort de Montluc à Lyon où il était détenu et torturé par la Gestapo – a déjà fourni l'un des arguments dramatiques d'un très grand film français sur cette période, *L'Armée des ombres* de Jean-Pierre Melville, où l'exploit du personnage incarné par Simone Signoret s'inspirait, aussi, de l'acte d'héroïsme de Lucie Aubrac.

La question du prétendu mutisme du cinéma français est en réalité mal posée. Des dizaines de films, dans tous les styles et tous les registres, ont évoqué les pages importantes de l'Histoire de France, y compris pour les périodes à propos desquelles le reproche est le plus souvent formulé, notamment celle de l'Occupation (ou, autre pseudo-oubli, celle de la guerre d'Algérie, comme le rappelle le récent ouvrage de Benjamin Stora *Imaginaires de guerre*, paru à La Découverte – *Le Monde des livres* du 14 février). Il n'y a pas tant absence de films qu'incapacité de la plupart de ceux-ci à marquer les esprits, à faire référence.

Le public français n'est pas, tant s'en faut, rétif aux films historiques. L'accueil réservé à *La Traversée de Paris*, à *Babette s'en va-t-en guerre*, à *La Vache et le prisonnier*, à *Week-end à Zuydcoote* ou à *Lacombe Lucien*, pour ne citer que quelques exemples, démontre le contraire. Mais ces films, pour leurs spectateurs, ne font pas Histoire. C'est sans doute que bien peu de gens achètent un billet de cinéma pour prendre un cours. Un film de fiction n'est perçu, en profondeur, comme leçon d'histoire que dans la mesure où il est d'abord une « légende » présentant à son public un miroir dans lequel il lui convient de se reconnaître, et surtout de se reconnaître collectivement, comme membre d'une communauté directement concernée par les événements au sein desquels prend place le scénario.

Or les films français, pour des raisons qui tiennent d'ailleurs en grande partie à l'histoire de ce pays, ne présentent pas – sauf rarissimes exceptions telles, toujours pour cette époque, *La Bataille du rail*, *Non réconciliés* de Straub, *M. Klein* de Losey ou le film de Melville – de récits collectifs. Ils fonctionnent sur des scénarios individualistes, où chacun pourra éventuellement prendre plaisir ou intérêt, sans que le film renvoie à aucune expérience d'ensemble de la population. *Apocalypse Now* ou *Voyage au bout de l'enfer* ont pour parallèle français *La Grande Vadrouille* (le plus grand succès public des quarante dernières années) : ce n'est pas une fresque baroque décrivant le traumatisme d'une collectivité (l'Amérique : ce ne sont pas des films sur le Vietnam mais bien sur les Etats-Unis), mais une comédie fondée sur les tribulations de deux types débrouillards, décrits de manière à ce que chacun puisse peu ou prou s'y reconnaître sans que cette reconnaissance produise le moindre effet de conscience de groupe.

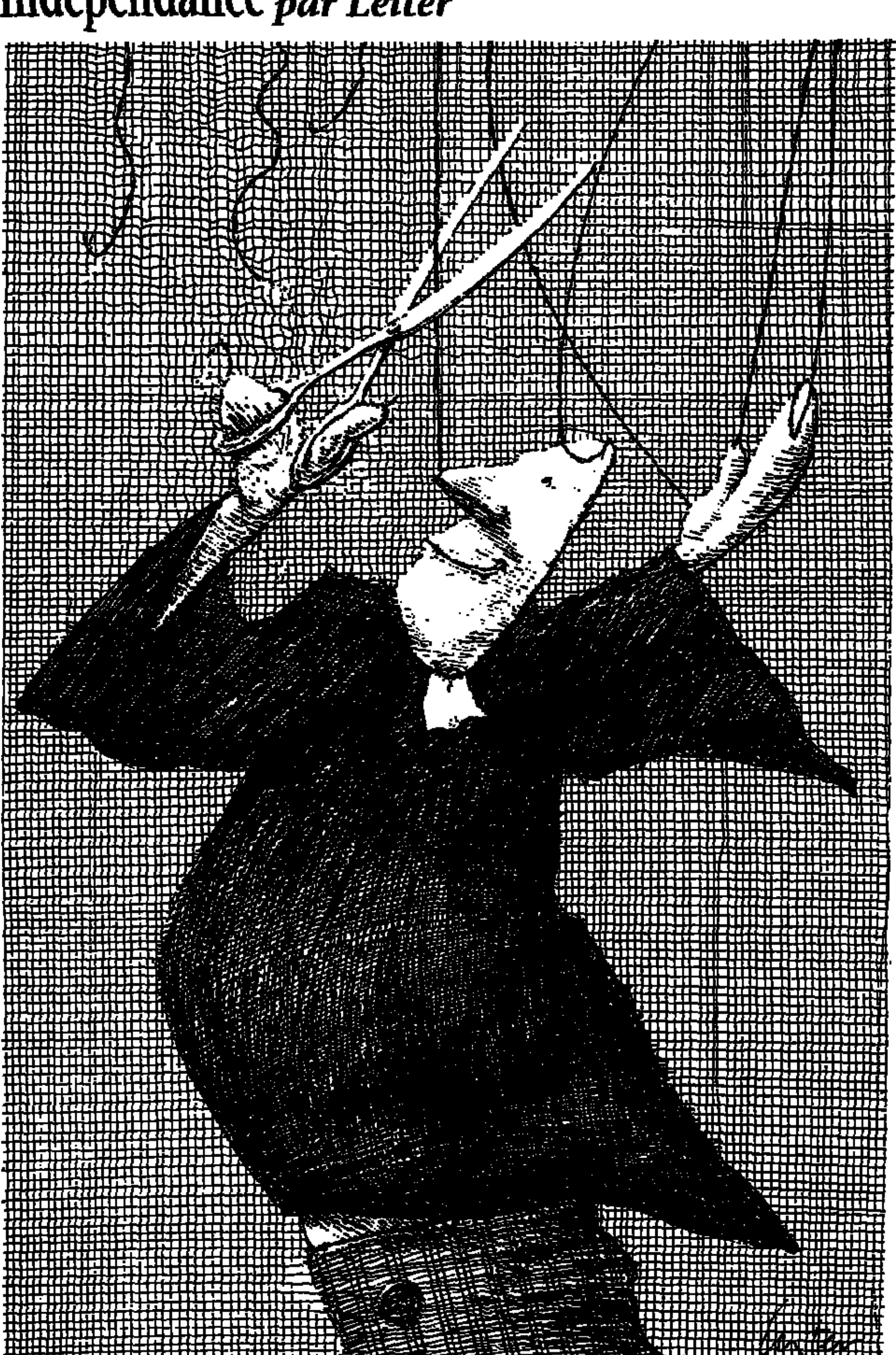
SCÉNARIOS INDIVIDUALISTES

On aboutirait à la même conclusion en comparant, par exemple, *Le Jour le plus long* (épopée d'ensemble) à l'imitation que tentèrent d'en donner les Français avec *Paris brûle-t-il ?* (défilé de figures célèbres). Notre cinéma, surtout celui destiné au grand public, adore l'exotisme du film d'époque : de *Nom de la rose* en *Ridicule* (comme dans les superproductions de Claude Berri depuis dix ans) le passé est alors un décor, pas un enjeu. Parce que le cinéma est un médium qui ne fonctionne qu'au présent – y compris lorsque, comme chez Resnais ou Marker, il explore directement les mécanismes de la mémoire. Et que le présent français, au moins depuis l'après-guerre, ne se situe plus sous le signe du collectif, de la nation comme projection positive d'un imaginaire commun – le tandem De Gaulle-Malraux aura de ce point de vue représenté une résurgence à la fin des années 50, mise en miettes dès la fin de la décennie suivante.

L'impossibilité historique de construire en France une représentation collective est d'ailleurs l'un des fils rouges du cinéma qui, de Godard à Desplechin, se pense lui-même. Que ce cinéma véritablement créatif – non parce qu'il « invente des histoires » mais parce qu'il crée les conditions esthétiques de la pensée – que ce cinéma critique soit minoritaire est, dans le contexte de la psychologie de masse française moderne, aussi prévisible qu'inquiétant. L'actualité fournit une exemplaire illustration de ce contraste, quand le premier ministre présente comme modèle aux militants de son parti l'iconographie inopérante de *Lucie Aubrac*, au moment même où se dressent contre lui des cinéastes dont le rapport à l'Histoire, par le truchement d'une forme et d'une éthique de la mise en scène, donne hors grand écran l'impulsion d'un mouvement moral ancré, comme leurs films, dans une référence citoyenne au passé.

Jean-Michel Frodon

Indépendance *par Leiter*



Les fractures françaises

Suite de la première page

Pour les survivants de la pensée marxiste la plus mécaniste, l'immigration se ramène à un problème de système économique qui sera résolu si l'on met fin à la crise, au chômage et à la dérive ultra-libérale, comme, au début du siècle, des dirigeants révolutionnaires, et non des moindres, pensaient que la question juive serait réglée par l'avènement du socialisme.

La révolte « morale » contre la loi Debré n'est peut-être pas née d'une analyse approfondie de la crise, mais n'en dit-elle pas plus long sur la société française que les programmes des partis politiques, les stratégies des syndicats et les traités de sociologie ? N'a-t-elle pas révélé cette ligne de fracture, souterraine, qui parcourt la société française et affleure de temps en temps, à l'endroit et au moment où on l'attend le moins ? En ce sens, elle a beaucoup de traits communs avec la grève de novembre-décembre 1995, pour ne pas rechercher d'exemples plus lointains. Les protagonistes, les mots d'ordre, les objectifs affichés, ne sont pas les mêmes. Dans une certaine mesure, ils seraient même opposés.

Le mouvement de 1995 avait un côté archaïque dans la défense de situations acquises, et un contrôle syndical relativement fort le rapprochait des conflits sociaux traditionnels. Mais cet aspect « classique » ne peut faire oublier les côtés déviants du mouvement, au regard des stratégies d'appareils, la vitesse avec laquelle il s'est propagé ou la vague de sympathie qu'il a provoquée dans des couches de la population très différentes et parfois inattendues, soit parce que certains salariés avaient le sentiment de faire grève par procuration, alors que la précarité de leur situation leur interdisait de cesser le travail, soit parce que les grévistes exprimaient à leur manière un malaise plus général face à une crise qui ne semble pas devoir finir.

Nos voisins étrangers nous regardaient alors avec étonnement et inquiétude. Ils ont certes l'habitude de ces Français foncièrement conservateurs dont on dit qu'ils préfèrent la révolution aux réformes, mais ils commençaient à se demander s'il était bien raisonnable de leur part de lier leur sort, à travers la monnaie unique, à des partenaires aussi imprévisibles. Bien sûr, les effets de la crise se font sentir dans les autres pays européens, et les remèdes que tous les gouvernements, de droite ou de gauche, cherchent à leur appliquer provoquent partout des réactions de rejet. La France n'est pas là une exception.

Toutefois les manifestations de ce rejet sont différentes. L'opposition aux politiques gouvernementales est en général plus organisée, mieux contrôlée et encadrée, sinon plus efficace. C'est vrai notamment en Allemagne, où le gouvernement réagit de manière comparable à des défis comparables. Peut-être faut-il revenir à une explication souvent avancée pour expliquer la différence des réactions en France et Allemagne. Dans ce pays, les corps intermédiaires, que ce soient les partis politiques, les élus, les syndicats, les associations, voire les Eglises, jouent encore un rôle essentiel dans le tissu social. Ainsi les manifestations de mécontentement peuvent-elles être plus facilement canalisées, médiatisées (au sens traditionnel du terme) ; sauf exception, comme en 1967-1968, quand le mouvement étudiant a fait craquer – en Allemagne avant tout autre pays européen – le carcan des institutions jusqu'à engendrer une déviance terroriste.

A L'IMPROVISTE

Tout est cependant rentré dans l'ordre, ce qui n'est pas le cas en France, où le terrorisme d'extrême gauche est demeuré totalement marginal, mais où les mouvements sociaux échappent périodiquement au contrôle des organisations et... à l'entendement des observateurs. Ils surgissent à l'improviste, se coagulent autour de prétextes apparemment futiles, tandis qu'à d'autres moments la surface reste désespérément calme alors que tout le monde s'attend à des irruptions, pour les saluer ou les dénoncer. Que n'a-t-on pas scruté ainsi tout au long du printemps 1996 la résurgence du mouvement de l'automne 1995 ? Ou glosé sur une rentrée chaude ? La grève des camionneurs avait toutes les caractéristiques de cette étincelle propre à mettre le feu à la plaine. Or il n'en a rien été ; le conflit est resté circonscrit à cette catégorie professionnelle ; les manifestations de sympathie ont été limitées. La longue grève des traminots dans quelques grandes villes de province s'est achevée dans une grande indifférence.

D'un recoin improbable a sonné le réveil. Non seulement hors des appareils, ce qui est de plus en plus courant, mais hors des catégories sociales habituées des revendications, loin des intellectuels abonnés à la pétition. Ce n'est plus la « génération Mitterrand ». Il s'en est fallu de peu que ce soit la « génération Chirac ». Tout se mêle dans cette onde de protestation, le malaise de jeunes qui en ont fini avec l'incertitude des études, mais ne sont pas encore installés ; l'aspiration à la solidarité, l'angoisse face au repli identitaire d'un pays où l'on ne parle plus que de « mondialisation » pour justifier tout et n'importe quoi face à la frilosité des responsables politiques qui se sont laissé imposer par Le Pen les thèmes du débat, qui lui courent après pour freiner l'hémorragie des électeurs et qui, ce faisant, lui en apportent tous les jours. Les pétitionnaires et les manifestants posent peut-être des questions sans apporter de réponses, au moins eux n'attendent pas « les bonnes questions » du Front national.

Les politiques ont reconquis le haut du pavé et des tribunes. Les cinquante-neuf jeunes réalisateurs qui ont lancé le mouvement sont menacés d'oubli. Mais qu'importe ; il leur reste le mérite d'avoir tendu un miroir à une société qui n'osait plus se regarder en face. Pour des cinéastes, ce n'est pas tellement insolite.

Daniel Vernet

face à l'Histoire

Le droit social en question

par Antoine Jeammaud

EXHORTANT les partisans du *« socialement correct »* à un *« requestionnement »*, Jean Kaspar, ancien dirigeant syndical devenu consultant, dénonce le dramatique conservatisme de toute position de défense des acquis sociaux (*Le Monde* du 28 janvier). Il plaide pour une adaptation des dispositions du code du travail et des conventions collectives *« aux réalités nouvelles de l'économie, aux aspirations des salariés et aux problèmes que nous pose l'exclusion »*. A défaut d'innover, le plaidoyer incite à souligner une persistante faiblesse de la thèse, ainsi que la difficulté de la tâche d'évaluation qu'elle appelle.

Faiblesse il y a quand on nous convie, au bout du compte, *« non pas à de nouvelles révolutions, mais à de nouvelles évolutions culturelles »*. Faut-il comprendre que le mal est dans nos têtes, que tout serait affaire de représentations ?

Les mises en question du droit du travail feignent trop souvent d'ignorer qu'il est radicalement lié à des phénomènes de domination. D'abord par la nature des rapports de travail qui constituent son objet premier : rapports d'inégalité et de pouvoir qu'il a pour raison d'être, si haut et longtemps proclamée, de modérer. Ensuite parce que son application et son avenir sont objets de luttes – sourdes confrontations ou conflits ouverts – entre acteurs sociaux.

Les mises en question du droit du travail feignent trop souvent d'ignorer qu'il est radicalement lié à des phénomènes de domination

Il est naturel que des patrons, convaincus à raison ou à tort qu'il entrave leur action, s'en prennent aux contraintes qu'imposent et aux coûts qu'induisent ses règles. Qu'ils trouvent le soutien de politiques adhérant à leur vision du monde et convaincus de la légitimité, voire de l'opportunité sociale de leurs aspirations, ne saurait surprendre. Règne universel de la logique du profit oblige !

Mais il est tout aussi naturel que des résistances se manifestent. En premier lieu chez ceux auxquels le droit du travail et ses « acquis » offrent quelques protections et contreparties dans une condition de dépendance trop manifestement requise ou induite par notre système économique pour qu'on ose affirmer qu'elle est affaire de choix individuel.

Est-il inconvenant de rappeler que ce droit est ainsi l'enjeu d'un conflit d'intérêts ? Est-ce demander trop que d'inviter les partisans d'une radicale évolution des règles juridiques à dire clairement quels sont ces intérêts et quelles sont les forces qui se trouvent ainsi confrontées, au lieu de rabâcher l'abstraite opposition des *« nécessités de la réforme »* et des *« conservatismes »* ? Non, sans doute, aux yeux de M. Kaspar. Oui, à coup sûr, pour les chantres d'une *« flexibilisation »* accélérée, car leur cause s'appuie sur une opération proprement idéologique.

Parce que c'est à ses effets sur l'emploi que l'on prétend désormais le juger, le droit social se trouve mis en question au nom d'une nécessaire soumission aux impératifs de compétitivité des entreprises dans une *« guerre économique mondiale »*. Mais aussi d'une exigence de justice entre chômeurs et *« privilégiés »* pourvus d'un emploi : dans le débat sur les acquis sociaux, ceux-ci et ceux-là paraissent seuls en cause. L'aggravation du chômage est imputée à une mondialisation qui va de soi et à l'insuffisante compétitivité des entreprises établies en France dont le *« carcan législatif et réglementaire »* ou quelques audaces judiciaires sont rendus responsables. Sans qu'on ose se demander si elle n'est pas aussi le fruit d'une intensification de l'exploitation des « ressources humaines ».

Parce qu'il serait absurde de dénoncer dans tout employeur un exploiteur, la domination est devenue anonyme. Innommable, elle est comme évanouie, et a donc cessé d'être la donnée fondamentale de tout débat sur la légitimité et l'avenir du droit du travail. L'irrésistible logique d'un capitalisme planétaire escamotée, pourquoi se demander qui elle sert quand il s'agit seulement de dénoncer les méfaits des acquis sociaux et des rigidités d'origine légale ou conventionnelle ?

Admettre que le droit du travail s'inscrit dans des rapports de domination donnerait plus de crédit à sa mise en question. Comprendre ces rapports sociaux, les conflits d'intérêts qui les marquent, est requis pour que tout débat sur la justice ou l'efficacité du droit actuel trouve sens. Une telle tâche relève d'ailleurs de cette *« analyse »* et de ce *« diagnostic sérieux »* réclamés par l'actuelle secrétaire générale de la CFDT *« pour en finir avec ce serpent de mer des faux débats sur la flexibilité »* (*Le Monde* du 21 janvier). Redoutable tâche, justement, que ce diagnostic !

Depuis l'émergence de la revendication patronale de flexibilité, des juristes ont tenté de repérer, dans le droit du travail, rigidités dénoncées ou souplesses oubliées. Puis ce droit a fait l'objet d'évaluations par la commission Mattéoli chargée d'identifier *« les obstacles structurels à l'emploi »* au temps de la préparation de la loi quinquennale de 1993, par la commission Boissonnat en 1995. Les mérites de ces travaux et de leurs prolongements (les recherches en cours sur la figure du *« contrat d'activité »*) sont certains ; de même que l'intérêt des évaluations régulières de l'impact des inventions juridiques de la politique de l'emploi (tel le contrat initiative-emploi, créé en 1995).

Une véritable investigation, plus systématique, reste pourtant à entreprendre. Son ambition serait d'éprouver quelques idées de sens commun, afin de comprendre dans quelle mesure et de quelle (s) manière (s) les dispositifs juridiques visant les relations du travail et l'emploi modèlent ou influencent ces rapports et, au-delà, l'économie. Dans la mesure où cette incidence passe par une influence sur des choix d'acteurs, la qualité de la conclusion sera tributaire de connaissances de théorie ou sociologie du droit encore très éparses et lacunaires. Nous doutons qu'une mission de diagnostic confiée à *« une ou des personnalités compétentes, incontestées et non partisanes »* soit en mesure d'enrichir puis de mettre en œuvre ces connaissances. Ses conclusions pourraient tout au plus – ou tout au moins – contraindre les partisans de la flexibilité à préciser et justifier leurs griefs.

Antoine Jeammaud *est professeur de droit à l'université de Saint-Etienne*

Paris n'est pas Sofia ?

par Alexandre Lévy

COMMENT prendre parti dans un débat qui à la fois me concerne et m'exclut ? J'aurais aimé, tout comme ces 155 écrivains, me déclarer moi aussi coupable d'avoir hébergé des amis étrangers pour secouer l'opinion publique. Mais je me dois d'annoncer tout de suite que ce n'est pas vrai. Non, je n'ai pas osé héberger des amis étrangers, ni même mes parents depuis que je vis en France, c'est-à-dire depuis 1990. Pour la simple raison qu'on ne m'a jamais donné la possibilité, ni même l'autorisation.

Je ne suis, de surcroît, pas même *« un écrivain ou auteur français »* dont la signature puisse avoir un quelconque poids médiatique. Non, je suis bulgare. Je n'ai pas le droit de me déclarer contre la loi. Mais c'est tout de même de moi et des miens qu'il est question ici.

Je suis un ancien sujet d'un défunt régime totalitaire. Cette loi concernant l'hébergement des étrangers m'est donc bien évidemment familière. Lorsque nous recevions des amis français, bien avant la chute du mur de Berlin, mon père avait l'habitude de se rendre dans un bureau poussiéreux du commissariat de police pour déclarer nos deux amies : une collègue professeur et sa fille qui avait mon âge. Avions-nous un lien de parenté ? Etaient-elles contre le régime bulgare ? Nous avions l'habitude et les bons réflexes : nous répondions par la négative à ces questions.

Quant au but de leur visite, il était clair : elles venaient visiter notre beau pays. Peut-être même faisaient-elles partie de ces nombreux sympathisants gauchistes qui avaient l'habitude de se rendre autant en « pèlerinage » qu'en qualité d'« enquêteurs » improvisés dans les pays communistes.

L'enjeu était de taille ! Les deux bonnes femmes de la police s'extasiaient devant l'étrangeté des prénoms et m'adressaient, lorsque j'accompagnais mon père, des regards enjoués et lourds d'allusions quant à mes rapports avec la jeune Française.

Je suis un ancien sujet d'un défunt régime totalitaire. Cette loi concernant l'hébergement des étrangers m'est donc bien évidemment familière

Lorsque leurs vacances étaient terminées, et après avoir sillonné ensemble le tout petit pays qu'est la Bulgarie, nos deux amies repartaient pour la France et mon père retournait signaler leur départ au bureau des étrangers. Avaient-elles apprécié leur séjour ? Et le petit jeune, il en est où avec la jeune Française ? Je n'étais pas reparti avec elles, au moins ? Non, c'était une blague, la Bulgarie restait un pays totalitaire et considérait toujours ses sujets comme sa propriété exclusive. Je ne suis parti que beaucoup plus tard, mais toujours avec l'aide de ces deux amies de ma famille. Depuis, beaucoup de choses ont changé. Ni la Bulgarie ni la France ne sont plus les mêmes. Je ne suis plus moi non plus le même étudiant bulgare, qui, après avoir vécu les révolutions estudiantines qui ont ébranlé le régime communiste, était venu poursuivre ses études à Paris, aidé et accueilli par des amis compréhensifs de longue date. Le provisoire est devenu maintenant définitif ; mes amours sont françaises, ma langue d'expression intellectuelle est le français.

Le bulgare et la Bulgarie ne reviennent que dans mes rêves – et ce sont souvent des cauchemars... D'autre part, je suis un des rescapés de cette politique d'immigration en perpétuel durcissement et j'en suis fier. D'autre part, je suis maintenant un pur produit de ce qu'on appelait jadis la francophonie et il m'arrive souvent de représenter mon université – et la France – lors de colloques, de conférences ou dans des publications internationales. Je n'en suis pas moins fier !

Mais je sais que c'est surtout grâce à la sollicitude de mes amis qui m'ont hébergé de longs mois pendant ma première année à l'université que j'ai pu réussir mes études et un début de nouvelle vie en France. Aujourd'hui, je leur suis reconnaissant du fond de mon cœur : sans eux, pour le meilleur ou pour le pire, je ne serais pas là.

Mais cela me donne-t-il le droit de manifester mon indignation devant cette nouvelle loi ? Non, toujours pas. La politique de l'immigration est simple au moins d'un point de vue : on ne demande jamais l'avis des intéressés. Et les auteurs et cinéastes français découvrent aujourd'hui ce que les immigrés savent depuis toujours : on ne peut impunément inviter et accueillir des étrangers, on ne peut recevoir chez soi des gens, fussent-ils des amis, venant de la « banlieue du monde ».

Cela fait sept ans que je vis en France. Je n'ai jamais pu y inviter mes parents ni des amis. Et pourtant nous travaillons, ma compagne et moi ; nous sommes tous deux enseignants et avons un appartement de 63 m². Mais il nous manque toujours quelque chose, et nous nous voyons privés du droit de recevoir des Bulgares à la maison. Des amis Français nous proposent souvent de les inviter à notre place, mais ils se découragent, tant les démarches sont longues et compliquées. Certains d'entre eux protestent aujourd'hui ; d'autres, complaisants, se taisent et attendent la suite des événements. Comme moi.

Je repense souvent à mon père dans le vieux bureau de la police bulgare. Je revois encore les deux stupides et curieuses bonnes femmes de la police et j'entends encore leurs questions indiscrètes. Où vont loger les Françaises ? Ont-elles des devises étrangères ?... Nous n'avions qu'un appartement de deux pièces. Je vivais avec mes parents qui, eux aussi, étaient enseignants et avaient des revenus plus que modestes. Mais nous avions l'habitude de tout partager et nous avons réussi à maintenir en vie une relation de plus en plus incertaine du temps de la séparation idéologique. Une époque désormais lointaine et révolue...

Alexandre Lévy *est étudiant en 3e cycle (lettres modernes).*

La République a besoin de jeunes scientifiques

par Henri-Edouard Audier

QUELLE que soit la sympathie qu'on puisse avoir pour l'article de Luc Bouquiaux (« La République n'a plus besoin de savants », *Le Monde* du 20 février), relatif à la mise à la retraite à soixante-cinq ans des directeurs de recherche du CNRS (Centre national de la recherche scientifique) et de l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale), force est de constater qu'il ne traite pas du problème principal : la recherche française est en passe de connaître une catastrophe de premier ordre.

Si le flux de départs à la retraite des universitaires et des chercheurs va s'accélérer d'ici quatre ans, il reste que les années qui viennent risquent d'être fatales si des mesures d'urgences ne sont pas prises pour recruter des jeunes scientifiques. Compte tenu de la pyramide des âges, pour transmettre le savoir et le savoir-faire, il faudrait doubler (au moins temporairement) le flux de recrutement de chercheurs au CNRS et, dans les autres organismes, renforcer le potentiel humain de la recherche universitaire, relancer le recrutement d'ingénieurs et de techniciens, faute de quoi le recouvrement des générations s'effectuera très mal, entraînant un extraordinaire gâchis.

La situation est encore plus grave en Ile-de-France, où, du fait du délire technocratique de la Datar (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) et de choix successifs dictés d'abord par l'électoralisme, une équipe de recherche sur deux fermera inexorablement d'ici dix ans si la politique actuelle se poursuit.

Depuis quatre ans, le nombre des créations annuelles de vrais emplois dans l'Université et la recherche publique a chuté de deux mille. Les suppressions d'emplois d'ingénieurs et de techniciens s'accélèrent : cinq cents en 1997 au CNRS et à l'Inserm. Corrélativement, ces choix mettent au chômage des milliers de jeunes docteurs formés et motivés.

Ce pourrissement de la situation peut conduire à tarir le flux de jeunes scientifiques de qualité dont ont besoin nos laboratoires. Les meilleurs étudiants risquent fort de déserter les filières de formation à la recherche alors que d'ici peu d'années nous en aurons besoin pour remplacer les départs massifs à la retraite. C'est aujourd'hui que nous jouons la qualité de notre enseignement supérieur et de notre recherche pour le prochain demi-siècle.

Certes, le gouvernement a pris des mesures pour favoriser la mobilité, inciter aux départs à la retraite avant soixante-cinq ans, et il vient précisément de fixer celle-ci au maximum à soixante-cinq ans pour les chercheurs. Ces mesures, je les approuverais si plusieurs conditions étaient remplies. D'abord, qu'elles s'effectuent sur la base du volontariat pour les premières – ce qui ne semble pas en cause pour l'instant. Ensuite, qu'elles soient équitables : pourquoi, et au nom de quelle discrimination, faire partir les directeurs de recherche à soixante-cinq ans et non les professeurs d'université ? Cela représenterait de quoi embaucher deux mille jeunes chercheurs, ingénieurs ou universitaires.

Enfin, et surtout, que ces mesures soient efficaces pour l'emploi et qu'on remplace un départ par au moins un recrutement. Or c'est là où le bât blesse. Non seulement le gouvernement se refuse à créer des emplois dans la recherche, fût-ce en les gageant sur les futurs départs à la retraite qui seront massifs dans peu d'années, mais il veut également utiliser mobilité et départs anticipés pour comprimer le potentiel humain existant.

Alors, faut-il *« tuer les vieux chercheurs »* à soixante-cinq ans ? Sûrement pas. D'abord parce que beaucoup gardent tout l'enthousiasme, la volonté et la capacité pour continuer à chercher. Aussi, parce qu'ils sont indispensables pour aider à la formation des jeunes et transmettre le savoir dans les années qui viennent. Il est sûrement possible d'aménager une « retraite active » et de négocier un cadre légal pour ce faire, dans la mesure où le coût en est nul.

Dans son article, Luc Bouquiaux montre toute l'abnégation, le bénévolat voire l'apostolat que contient la carrière de nombreux chercheurs. Mais alors, pourquoi arrêter à soixante-cinq ans cette attitude altruiste ? Si l'enjeu majeur pour la recherche française, c'est le recrutement de nombreux jeunes de qualité, voilà une bataille intéressante et décisive que jeunes, moyens et vieux devraient mener ensemble. Il y a même urgence

Henri-Edouard Audier *est directeur de laboratoire à l'Ecole polytechnique et élu au conseil d'administration du CNRS.*

AU COURRIER DU « MONDE »

QUELS « AVANTAGES ACQUIS » ?

Qu'un ex-syndicaliste se fasse applaudir par le monde patronal lorsqu'il aborde, pour les dénoncer, les « avantages acquis » par les salariés, c'est inhabituel, mais dans l'ordre des choses (Le Monde des 22 et 28 janvier). La flexibilité du travail et la remise en cause des « avantages acquis » sont des pratiques que les employeurs connaissent déjà bien, et ils ne peuvent qu'approuver chaleureusement si Jean Kaspar les conforte... dans leurs habitudes. Mais quel patron dénoncera les « avantages acquis » par les cadres dirigeants et tous ceux qui peuvent s'enrichir, dans un système économique et mondialement débridé, grâce à de très hauts salaires et de fructueux placements financiers ? (...) L'urgence, pour les salariés, n'est-elle pas dans la reconstruction d'un rapport de forces qui leur serait moins défavorable ? Mais je crains que cette interrogation ne soit, pour Jean Kaspar, l'expression d'une pensée d'inspiration "protestataire" ou "corporatiste" ou bien encore "populiste", selon les termes généralement employés dans la "novlangue" politiquement correcte...

Jean-Claude Leisering,
Lapalud (Vaucluse)

BATAILLES PHARISIENNES

Messieurs les artistes, journalistes, intellectuels et politiques, vous me faites penser à la République de Weimar, grande époque dans les arts et les idées pour l'Allemagne et l'Europe. Pendant que vous vous battiez pour des idées, des concepts et, bien entendu, pour le pouvoir, d'autres parlaient aux gens.

Pendant que vous ignoriez le bas peuple, réduit à des statistiques, d'autres apportaient des réponses aux questions, angoisses et peurs des gens, d'autres qui ont finalement pris le pouvoir. (...) Messieurs les journalistes, politiques, artistes et intellectuels, redescendez sur terre, svp. Cessez vos batailles pharisiennes entre gens qui savent.

Antoine Rosset,
Le Plessis-Robinson

SAUVER LES ÉLÉPHANTS

Comble du paradoxe : alors que la quasi-totalité des ivoiriers africains se sont reconvertis à la sculpture sur bois ou pierre douce (soapstone), alors que l'industrie ivoirière chinoise est totalement démantelée, un artisan français veut convertir au travail de l'ivoire de jeunes sculpteurs sur bois (Le Monde du 12 février). Lorsque Francis Migeon, plaide pour des « quotas dérogatoires » d'exportation d'ivoire brut pour les artisans français, il omet de préciser que si le commerce international de l'ivoire a été interdit en 1989, c'est à la demande de l'écrasante majorité des pays africains pour qui l'éléphant représente une ressource autrement plus importante qu'une simple matière première pour la fabrication de gadgets pour pays riches ! (...) Posons-nous clairement la question : qui a besoin d'ivoire à notre époque ? Nous n'étions pas là pour sauver les mammouths, mais avec un minimum de bon sens, nous pouvons conserver nos éléphants !

Pierre Pfeffer,
Paris

PÉTROLE Elf Aquitaine a annoncé, mercredi 26 février, une progression de 40 % de son bénéfice en 1996, qui atteint 7 milliards de francs. Le chiffre d'affaires progresse de 11 %, à 232,7 milliards. Cédant à la mode américaine du rachat d'actions, son PDG, Philippe Jaffré, s'est endetté de 5 milliards de francs pour racheter 4,5 % de son capital, faisant passer son ratio d'endettement de 30 % à 37 %. ● D'ICI À 2005, M. Jaffré s'est fixé pour objectif de transformer Elf en *« entreprise mondiale »*. ● L'EXPLORATION-PRODUCTION est un secteur en plein développement, dans lequel Elf estime avoir d'ores et déjà *la taille suffisante, mais le raffinage*, déficitaire, lui pose problème. ● ELF ATOCHEM, filiale spécialisée dans la chimie, devra en revanche procéder à des acquisitions pour se développer. Dans la pharmacie, Sanofi doit se rapprocher d'autres laboratoires s'il veut accéder à la dimension critique.

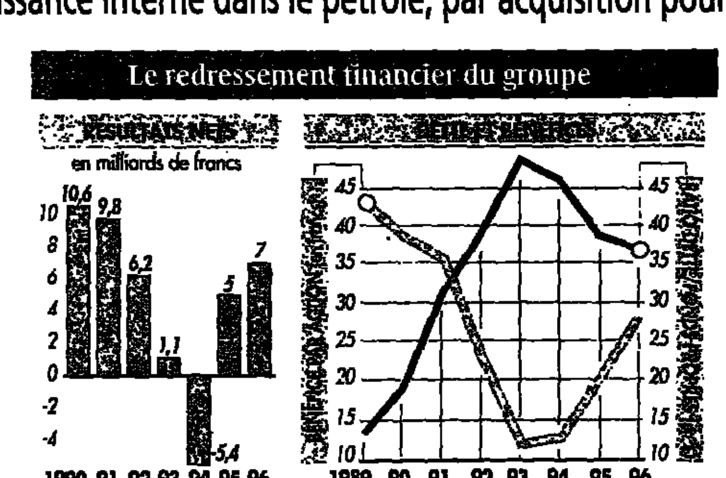
Philippe Jaffré veut remettre Elf Aquitaine sur les rails de la croissance

Aux commandes depuis trois ans et demi, le PDG du groupe souhaite se renforcer hors d'Europe. Il veut hisser chaque métier de l'entreprise parmi les dix premiers mondiaux par croissance interne dans le pétrole, par acquisition pour la chimie et par fusion dans la pharmacie

UNE ANNÉE *record pour Shell*, Exxon et BP, une progression très forte pour Total et Chevron : 1996 restera comme l'une des années les plus fastes de l'histoire de l'industrie pétrolière, portée par la flambée de plus de 50 % des cours du baril. Dans cet environnement, Elf Aquitaine a annoncé mercredi 26 février une hausse de 40 % de son résultat à 7 milliards de francs pour un chiffre d'affaires en progression de 11,7 % à 232,7 milliards de francs. La compagnie pétrolière confirme ainsi sa place de première entreprise industrielle française par les bénéfices.

La meilleure performance du huitième pétrolier mondial reste toujours les 10,6 milliards de francs dégagés en 1990. Aux commandes depuis trois ans et demi, Philippe Jaffré s'affirme néanmoins *« résolument optimiste »*, car l'entreprise pétrolière, chimique et pharmaceutique *« a retrouvé dans presque toutes ses activités le chemin d'une croissance rentable »*. Après les années de recentrage, le groupe peut à nouveau reprendre le chemin de l'expansion. Jugeant Elf trop européenne, car elle opère pour les trois quarts sur le Vieux Continent, son patron entend la transformer d'ici à 2005 en une *« entreprise mondiale »* réalisant 60 % de ses activités en Europe et 40 % en Amérique, en Asie et en Afrique. Simultanément, il veut hisser chaque métier parmi les dix premiers mondiaux par croissance interne dans le pétrole, par acquisition pour la chimie et par fusion dans la pharmacie.

Comme pour tous les pétroliers européens, le point noir d'Elf reste le raffinage et la distribution, en raison des surcapacités. Les plans de restructuration se succèdent sans pour autant redresser la situation. *« Le surinvestissement dans le raffinage a été une erreur stratégique. Redresser ce genre d'erreur prend du temps »*, déplore Philippe Jaffré en évoquant l'action de son prédécesseur, Loïk Le Floch Prigent. Face à cette situation, il vient de durcir le ton et menace de fermer dans cinq ans les trois raffineries françaises – Grandpuits (Seine-et-Marne), Donges (Loire Atlantique) et Feyzin (Rhône) – si elles restent déficitaires. Un discours en ce sens tenu à Grandpuits le 31 janvier a désarçonné le personnel. *« Je leur ai dit qu'il fallait équilibrer les comptes et ne pas investir plus que ce que l'on gagne. Nous pouvons le faire »*, explique le PDG d'Elf, qui ajoute : *« Dans cette conjoncture, nous avons quand même de la chance, car nos raffineries n'ont pas besoin d'investissements importants dans les cinq ans qui viennent. »* Cependant, rien ne dit que les installations françaises seront conservées au-delà de cette période. Hors des frontières, Elf, déjà présent dans le capital de l'espagnol Cepsa, dont les équipements sont performants, s'apprête à démarrer la raffinerie ultra-moderne de Leuna dans l'ex-Allemagne de l'Est. Dans l'immédiat, c'est le statu quo, car Elf, acteur de taille moyenne en Europe comme Total ou Agip, ne peut influer sur le marché.



L'augmentation de l'endettement d'Elf au début des années 90 s'était accompagné d'un effondrement du bénéfice par action.

Dans la distribution, la situation n'est guère plus encourageante. *« Là aussi, je tiens un discours qui peut paraître dur, mais somme toute assez banal »*, reconnaît M. Jaffré. *« Elf n'est pas chargé d'assurer je ne sais quel service public de la distribution de carburants en France »*, affirme-t-il quand ses interlocuteurs évoquent les fermetures de stations-service. *« Notre réseau de distribution doit être normalement rentable. »* Cette mise sous pression n'a d'autre but que de rappeler l'objectif assigné aux dirigeants d'Elf Antar France, la filiale raffinage-distribution, de revenir à l'équilibre à la fin de 1998. Cette politique visant à rendre chaque pôle d'activité rentable et capable de s'autofinancer rencontre l'hostilité des syndicats. La CGT demande au groupe d'aider les maillons les plus faibles, actuellement le raffinage-distribution, à investir pour préparer l'avenir.

DOUBLEMENT DE LA PRODUCTION

En exploration-production, les perspectives sont en revanche porteuses : un doublement de la production en dix ans fera passer Elf à 2 millions de barils/jour. Le groupe français espère trouver une troisième région de forage venant s'ajouter aux implantations traditionnelles que sont l'Afrique et la Mer du Nord. Il mène pour cela des prospections en Amérique latine et dans la mer Caspienne, en Azerbaïdjan. *« Nous pouvons espérer que vers 2005, 10 à 15 % de la production viendra de nouvelles zones. »*

Le groupe attend la levée des sanctions de l'ONU pour signer un contrat avec l'Irak. Mais concernant un éventuel retour en Algérie, il n'est pas pour tout de suite : *« Nous regardons ce pays où nous sommes présents via Cepsa. Si nous y retournons, ce ne sera pas pour faire un "coup politique". »* Dans le gaz, le groupe vient d'annoncer *« deux importantes découvertes en mer »*, sur le plateau continental hollandais, qui représentent respectivement un potentiel de production de 3 millions de mètres cubes/jour et 1,4 million de mètres cubes/jour. Parallèlement, Elf s'apprête à concrétiser un de ses vieux projets en s'associant à Gaz de France dans l'exploitation et la distribution (*Le Monde* du 6 février).

D'ores et déjà, le pétrolier estime avoir la dimension nécessaire pour être un opérateur important dans l'exploration-production : *« Le problème de la taille critique ne se pose pas sur les cinq à huit ans à venir. »* En revanche, la taille est bien au centre des débats concernant la pharmacie et la chimie. Treizième chimiste mondial, Elf Atochem développe depuis longtemps, sous la houlette de son président Jacques Puéchal, une stratégie visant à se concentrer sur les activités très spécialisées, comme les plastiques et les adhésifs, plus rentables que la chimie de base. *« Dans la chimie de spécialités, Elf-Atochem consacrera quelques milliards de francs par an aux investissements internes et aux acquisitions. Maintenant, si une très belle opportunité de croissance externe se présente, nous aurons les moyens de la saisir »*, pronostique Philippe Jaffré. Ces opportunités se trouveraient aux Etats-Unis et l'investissement oscillerait entre 10 et 20 milliards de francs.

PARTENARIAT POUR SANOFI

L'échelle est tout autre dans la pharmacie. Sanofi doit doubler sa taille pour rester dans la course, ce qui représente un investissement de près de 60 milliards de francs que sa maison mère ne peut pas financer seule. D'où l'annonce faite en décembre de rechercher un partenaire pour le vingt-troisième pharmacien mondial. Ce revirement rend perplexe la CFDT, qui s'interroge sur l'existence d'une véritable stratégie : un mois auparavant, le plan présenté au comité de groupe sur la période 1997-2000 maintenait le laboratoire présidé par Jean-François Dehecq dans le giron d'Elf. *« Nous avons attendu de connaître les résultats des études sur le Clopidogrel, ce nouveau traitement contre la thrombose, pour annoncer que nous pourrions accepter de perdre la majorité dans Sanofi tout en restant actionnaire de référence »*, lui répond Philippe Jaffré. Jean-François Dehecq souhaite une fusion en deux temps. Tout d'abord en Europe, pour renforcer sa présence, ensuite aux Etats-Unis, où la part de marché de Sanofi atteint à peine 1,4 %.

Ce revirement a eu des effets positifs immédiats sur les cours des titres Elf et Sanofi. *« Le cours instantané de l'action n'est pas ma boussole. Je m'attache au résultat net par action. L'évolution du cours dépend de son amélioration »*, affirme Philippe Jaffré, dont l'attachement aux performances financières et boursières est pourtant connu. *« Le redressement prend du temps*, conclut-il en invoquant une fois de plus le bilan de son prédécesseur. *Quand on raconte des calembredaines pendant des années, les investisseurs ne vous croient plus. Il faut du temps pour rétablir la confiance. »*

Dominique Gallois

Les Russes se retirent de la raffinerie de Leuna

***« Nous avons dû reprendre les 24 % détenus par les Russes car ils n'ont pas pu payer. Notre participation est remontée de 43 % à 66 % »*, annonce le PDG d'Elf en évoquant la raffinerie de Leuna, en Allemagne. Présenté comme l'investissement industriel franco-allemand le plus significatif, ce dossier, en réalité très difficile, fut le premier qu'a eu à traiter Philippe Jaffré en arrivant à la tête du groupe pétrolier. Négocié par son prédécesseur, ce projet, actuellement en voie d'achèvement, vise à construire une raffinerie d'une capacité de 10 millions de tonnes par an dans l'ex-Allemagne de l'Est. L'investissement, estimé à plus de 6 milliards de deutschemarks (près de 20 milliards de francs), est mené par Elf en association avec Thyssen (33 % du capital).**

L'objectif de Philippe Jaffré était pourtant de faire descendre sa participation sous les 50 %. Cet objectif fut atteint par la cession de 24 % du capital à trois sociétés pétrolières russes, Rosneft, Surguneftegaz et Megioneftagaz. Leur défection oblige Elf à rechercher de nouveaux partenaires.

Les pertes du groupe textile DMC entraînent le départ de Julien Charlier

LE GROUPE textile DMC (Dollfus Mieg & Cie) tourne une page de son histoire : Julien Charlier, le patron emblématique du numéro un français du textile depuis 1981, s'en va. A l'issue du conseil d'administration du groupe, mardi 25 février, il a annoncé sa démission de la présidence du conseil de surveillance. Michel Renault, directeur général du Crédit lyonnais et vice-président du conseil de surveillance lui succède.

ACTIONNAIRES LASSÉS

Le départ de Julien Charlier marque la prise de pouvoir des actionnaires, lassés de la lente dérive du groupe textile. Malgré les annonces successives de redressement, DMC a encore enregistré en 1996 une perte nette de 592 millions de francs – dont un déficit du résultat courant de 338 millions – contre un bénéfice de 1 million en 1995. Son chiffre d'affaires a baissé de 12,6 % à 6,2 milliards de francs.

Divers plans de restructuration ont été annoncés depuis 1994 chez DMC pour redresser la situation. Mais M. Charlier, qui n'avait jamais réellement abandonné les rênes du groupe, les a toujours bloqués. En 1995, il obtenait le départ du Britannique David Suddens de la présidence du directoire puis tentait de débarquer son successeur, Jacques Boubal. Cette fois-ci, les actionnaires, essentiellement des institutionnels français aux côtés du groupe chinois de Hongkong China *Dyeing Works*, ont décidé de résister.

Cette remise en ordre de la direction devrait s'accompagner d'une très forte restructuration de DMC, qui ne s'est, pour l'instant, séparé que de quelques activités, dont Descamps en 1996. Le groupe prévoit, cette année, de transférer une partie de sa production hors Europe et de se recentrer sur le fil et la distribution en Europe. Une provision exceptionnelle de 282 millions a été constituée, notamment pour fermer trois usines en Europe et supprimer 1 400 emplois. DMC, peu endetté, espère retrouver un bénéfice d'exploitation à partir de 1998.

Martine Orange

La mode anglo-saxonne des rachats d'actions débarque en France

ANALYSE

L'opération améliore le résultat par action au profit des actionnaires

QUAND Philippe Jaffré est arrivé à la tête d'Elf en 1993, l'ennemi à abattre, c'était la dette, accumulée par son prédécesseur Loïk Le Floch-Prigent. Aujourd'hui, M. Jaffré fait marche arrière. En novembre 1996, il s'est réendetté de 5 milliards de francs, faisant bondir son ratio d'endettement de 30 à 37 %, pour racheter à l'Etat 4,5 % du capital de sa propre entreprise.

Ennemie d'hier, la dette est redevenue intéressante en période de faibles taux d'intérêt. Les entreprises ont avantage à s'endetter à moindre coût pour racheter leurs actions : le bénéfice est quasi identique, mais les actionnaires sont moins nombreux à se le partager. *« Une telle opération, fréquente outre-Atlantique, améliore le résultat par action au profit des actionnaires. Nous sommes la première grande entreprise française à avoir osé le faire »*, se vante Philippe Jaffré. Jusqu'à présent, seules des entreprises en mal d'investissements ou à la trésorerie pléthorique, comme les sociétés de capital-risque Siparex, Idi et Cerus, holding français de l'homme d'affaires italien Carlo De Benedetti qui a cédé sa particpation de 28 % dans Valeo, ont décidé en 1996 de rendre leurs liquidités à leurs actionnaires. Paribas a *de facto* gelé une partie de ses actions en ne revendant pas les 8,9 % de son capital que recelait la Compagnie de navigation mixte.

L'initiative de M. Jaffré est différente, car il ne se contente pas de rendre sa trésorerie inemployée ou de ne pas vendre des actions acquises par contingence. Il s'endette volontairement. Dans le même esprit, il refuse depuis l'année dernière de verser son dividende en actions pour ne pas diluer le bénéfice par action. Ces initiatives sont logiques dans la mesure où les entreprises françaises, fortement désendettées, ont, selon l'OCDE, un ratio quasi identiques à leurs concurrentes anglo-saxonnes (*Le Monde* du 14 février). Le patron de Schneider, Didier Pineau-Valencienne veut lui aussi racheter ses actions. Obsédés par leurs actionnaires, les patrons français n'utilisent pas la Bourse pour lever des capitaux, malgré le niveau élevé de la bourse de Paris. Ils prévoient, comme Danone, de financer leur développement futur sans faire appel au marché.

Outre-Atlantique et outre-Manche, il ne se passe pas un jour sans qu'une entreprise annonce un rachat massif d'actions. Le géant américain de la pharmacie Merck a annoncé, mardi 25 février, qu'il allait racheter pour 5 milliards de dollars ses propres actions, tandis que la banque britannique Barclays a annoncé mercredi 26 février qu'elle allait racheter jusqu'à 1,7 % de son capital. Selon l'agence Securities Data, les entreprises ont annoncé en 1996, 176 milliards de dollars de rachats d'actions contre 99 milliards l'année précédente. Toutefois, les entreprises privilégient souvent l'effet d'annonce, pour faire monter leur cours de bourse et étalent leurs rachats d'actions sur plusieurs années. Les programmes de rachats effectués à 100 % n'ont atteint en 1996 que 30,8 milliards de dollars contre 29,3 milliards en 1995. Selon la banque d'affaires JP Morgan interrogée par le *Wall Street Journal*, depuis huit ans, les entreprises ont toutefois réalisé 85 % des rachats d'actions annoncés.

Curieusement, ces programmes n'entraînent pas une diminution du nombre d'actions en circulation à Wall Street : les actions annulées sont largement compensées par les actions créées dans le cadre des programmes de stock-options, à l'image de McDonalds et de Microsoft, qui a racheté en Bourse 134 millions d'actions depuis 1990 mais en a créé 336 millions pour ses salariés. Il ne faut pas croire non plus que les entreprises américaines assèchent imprudemment leur trésorerie. Microsoft détient pour sa part 9,2 milliards de dollars de cash, soit l'équivalent de son chiffre d'affaires annuel. IBM a certes dépensé 10,7 milliards de dollars de rachats d'actions depuis deux ans mais sa trésorie s'élevait fin 1996 à 8,1 milliards de dollars contre 7,7 un an plus tôt. General Motors va racheter 2,5 milliards de dollars d'actions, mais l'entreprise disposait fin 1996 de 17 milliards de dollars de liquidités, soit 96 milliards de francs ou 3,3 fois la valeur de Renault. En revanche, selon l'hebdomadaire *Business Week*, Ford ne possède pas les 7 milliards de dollars qu'elle veut avoir pour faire face aux années de vaches maigres. Un rachat d'actions cette année est donc peu probable. Les entreprises anglo-saxonnes savent donc faire preuve de sagesse industrielle.

Arnaud Leparmentier

L'équipementier Valeo veut réaliser la moitié de ses ventes hors d'Europe

*« **J'AI L'OBSESSION** des volumes »*, martèle Noël Goutard, PDG de Valeo. *« C'est l'arme absolue contre la forte concurrence créée par la surcapacité mondiale d'usines automobiles. »* En 1996, le chiffre d'affaires du premier équipementier automobile français a encore progressé, de 14,4 %, pour atteindre 28,87 milliards de francs, et son résultat net, de 18,8 %, à 1,2 milliard. Autant que ce que les analystes boursiers prévoient pour PSA Peugeot-Citroën, dont les ventes sont pourtant six fois supérieures.

« Nous devons croître par la mondialisation et par les acquisitions », développe Noël Goutard. L'objectif est de réaliser 50 % du chiffre d'affaires du groupe hors de l'Europe d'ici cinq ans, contre 21 % en 1996. Et d'afficher plus de 40 milliards de francs de ventes à l'horizon 2000. *« La seconde obsession »* de Noël Goutard est de faire des économies d'échelle en spécialisant ses implantations industrielles, qui sont modernisées et agrandies. Pour 1997 et 1998, Valeo investira 6 milliards de francs à cette tâche. *« Grâce à la croissance de nos volumes, nous n'envisageons* aucune *fermeture parmi nos soixante-deux usines en Europe (dont vingt-sept en France) »*, précise M. Goutard. Les effectifs, qui ont crû de 10 %, à 32 600 personnes en 1996, devraient rester stables en 1997. Le but est d'accélérer la croissance de la productivité. *« De 5,8 % en 1996, elle a été insuffisante. Nous devrions être capable d'atteindre 10 % par an. »*

Entre 1991 et 1996, la capitalisation boursière de Valeo a plus que triplé, passant de 7 à 22,4 milliards de francs. En 1996, quand Cerus, la holding française de Carlo De Benedetti, cherchait à céder sa participation de 27,4 % dans Valeo, les plus grands équipementiers mondiaux, à commencer par le numéro un Delphi (filiale de General Motors), ont fait connaître leur intérêt. Face à l'opposition sans appel de PSA et Renault, les deux principaux clients de Valeo, c'est finalement la CGIP qui en est devenue le principal actionnaire, avec 20 % de son capital.

L'opération, selon Noël Goutard, ne change rien à la stratégie du groupe. Un élément a, en tout cas, changé : la politique de dividende. En 1995, le groupe avait distribué à ses actionnaires 18 % de ses bénéfices nets ; cette année le chiffre se monte à 70 %, dont une partie par anticipation en novembre. *« C'était une année particulière. Notre rythme dans l'avenir sera plutôt de distribuer 33 % de notre profit »*, précise Noël Goutard. Cela reste beaucoup plus qu'auparavant.

Virginie Malingre

rails de la croissa

Le gouvernement japonais autorise la création de sociétés holdings, interdites depuis la guerre

Les fusions et les transferts financiers entre filiales seront facilités

Afin de rendre le capitalisme nippon plus flexible et de faciliter la gestion des firmes, le gouvernement Hashimoto vient d'autoriser la création de sociétés holdings. Elles avaient été interdites à la fin de la guerre par les Américains, qui voulaient démanteler les quatre conglomérats (*zaibatsu*), piliers de la puissance économique de l'empire japonais d'avant-guerre. Des limites de taille sont toutefois maintenues.

TOKYO
de notre correspondant

Les partis de la majorité ont adopté, mardi 25 février, une réforme de la loi anti-monopole qui lève les interdictions frappant les sociétés holdings. Un projet de loi devrait être présenté au Parlement le 11 mars afin de permettre l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions en janvier 1998. Aux termes de l'accord intervenu entre les trois partis formant l'alliance gouvernementale, la création de sociétés holdings ne serait soumise à aucune obligation de déclaration préalable si leur capital est inférieur à 300 milliards de yens (15 milliards de francs). Un contrôle renforcé sera en revanche exercé sur les sociétés dont la capitalisation dépasse 15 000 milliards de yens afin d'éviter la reconstitution des conglomérats (zaibatsu) d'avant-guerre. Démantelés en 1947 par l'occupant américain, les quatre grands *zaibatsu* contrôlaient plus de la moitié des ressources financières nationales.

La liberté de création des sociétés holdings s'inscrit dans la politique de déréglementation poursuivie par le gouvernement Hashimoto. Elle devrait donner plus de flexibilité aux entreprises en leur permettant de former des réseaux d'alliance plus larges, de fusionner des filiales et d'introduire plus de souplesse dans les relations de travail. Le Nikkeiren, organisation patronale chargée des relations de travail dans l'entreprise, et la plus grande centrale syndicale, Rengo, ont donné leur accord de principe au projet, se réservant de négocier des modifications de la législation du travail afin de garantir les droits des syndicats. Constitués dans le cadre de l'entreprise (et non d'une branche ou d'un secteur industriel), ceux-ci risquent de perdre leur force en cas de scission de l'entreprise.

LIBÉRALISATION NÉCESSAIRE

La plupart des économistes soulignent la nécessité d'une libéralisation destinée à redonner son dynamisme à l'appareil productif en permettant de casser des grandes unités inefficaces en petites unités regroupées sous le « parapluie » d'une holding. Une structure de holding était déjà *de facto* en vigueur dans la gestion des grandes maisons de commerce dont les différents départements ont une gestion financière autonome. Les secteurs du raffinage, de la production métallurgique et, en particulier, les banques confrontées au « big bang », version nippone du système financier annoncé par le premier ministre, sont concernés au premier chef par cette libéralisation. C'est aussi le cas des géants de la distribution.

Les milieux d'affaires font valoir que cette réforme n'aura de sens que si la fiscalité des entreprises est réaménagée. Ils regrettent en outre les restrictions qui demeurent dans le cas de création d'entités de grande taille. Des économistes vont valoir que, en raison des prises de participation croisée dans les grands groupes japonais, la création de sociétés holdings pourra avoir pour conséquence d'obscurcir davantage le marché boursier.

Philippe Pons

Les syndicats bancaires veulent négocier l'organisation du travail

CONSCIENTS que le décret du 31 mars 1937, qui régit l'organisation du travail dans les banques, n'a jamais été aussi menacé, les syndicats tentent de prendre les devants pour en sauver quelques bribes. Les cinq fédérations syndicales de la banque (CFDT, CGT, FO, CFTC, SNB) se sont ainsi déclarées, mardi 25 février, *« prêtes pour rénover le décret »*, à condition que cela s'accompagne de contreparties en termes d'emploi et de réduction du temps de travail.

Depuis plusieurs années, les banques s'acharnent pour obtenir l'abrogation de ce texte très contraignant. Du fait du décret de 1937, il est en effet impossible d'ouvrir une même agence plus de cinq jours par semaine et de moduler les horaires d'ouverture – moins de huit heures par jour – d'un jour à l'autre. Pas question donc d'ouvrir une agence du lundi au samedi, ou de 9 heures à 19 heures, ni même de faire une *« nocturne »* comme le font d'autres commerçants. Seuls peuvent le faire, dans une certaine mesure, les établissements non assujettis au décret de 1937, comme La Poste, le Crédit agricole ou les Caisses d'épargne.

Longtemps ignorées ou enterrées par les pouvoirs publics, les revendications des banques semblent enfin avoir leur appui. Le ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis, considère aujourd'hui la réforme du décret de 1937 comme une *« priorité »* de la réforme du secteur bancaire, jugeant le décret *« destructeur en termes d'emplois, contraire aux souhaits des consommateurs et à l'origine de distorsions injustifiées de concurrence »*.

Les banques espèrent en outre pouvoir bientôt appuyer leurs revendications sur un arrêt que le Conseil d'Etat doit rendre avant la fin du trimestre sur le décret de 1937, suite à un recours formulé par l'Association française des banques (AFB). Le conseil de la concurrence a déjà souligné, à l'occasion d'un avis rendu sur les services financiers de La Poste, les distorsions de concurrence induites par ce texte.

Craignant que le décret soit modifié sans véritable concertation, les syndicats veulent donc reprendre la main, et les négociations, afin d'obtenir un texte qui définisse *« la « normalité » des horaires, des conditions de travail et du principe de deux jours fixes de repos consécutifs, dont le dimanche »*, suggère l'intersyndicale, les dérogations étant *« encadrées par l'obligation de négocier et de conclure des accords collectifs »*. L'AFB, qui avait longuement négocié avec les syndicats bancaires en 1994 pour tenter de rénover le texte, s'est jusqu'à présent montrée très fermée à une réouverture des discussions. D'autant que plusieurs établissements, dont le Crédit lyonnais, sont déjà parvenus à négocier des accords d'entreprise pour déroger à la règle. Sollicitée par le ministère du travail, l'Association a toutefois accepté qu'une commission paritaire mixte AFB-syndicats se tienne le 7 mars, avec un représentant du ministre, pour tenter de réamorcer le débat.

DISCUSSIONS ÉLARGIES

Les syndicats bancaires, eux, souhaitent surtout que des négociations s'ouvrent au niveau de l'Association française des établissements de crédit et entreprises d'investissement, l'Afecei, qui élargit le cercle de l'AFB aux réseaux mutualistes et coopératifs ainsi qu'aux caisses d'épargne.

Ils souhaitent même intégrer La Poste et la grande distribution aux discussions. Le *« décret rénové »* définirait ainsi des règles *« communes à l'ensemble des réseaux bancaires »* et couvrirait *« toute la profession »*. *« C'est oublier que l'Afecei n'a aucune attribution en matière de négociation sociale et peut difficilement en avoir, ne serait-ce que parce que les salariés du Crédit agricole ne sont pas soumis au même code du travail que ceux des banques »*, explique un banquier. Et surtout, la « banque verte » ou La Poste semblent peu disposées à entrer dans de telles négociations.

Sophie Fay

Les incertitudes sur la monnaie unique pèsent sur la lire

LES INCERTITUDES concernant l'avenir de l'union monétaire commencent à faire sentir leurs effets déstabilisateurs sur les marchés financiers européens. La lire est tombée, mercredi matin 26 février, jusqu'à 999 lires pour un deutschemark, son cours le plus bas depuis son retour, au mois de novembre, dans le Système monétaire européen (SME).

Depuis le début de l'année 1996, les gestionnaires internationaux avaient massivement investi sur les places financières du Sud, avec la conviction que les efforts de rigueur budgétaire engagés dans ces pays allaient leur permettre de participer dès l'origine à la zone euro. Cet optimisme a permis à l'écart de taux à long terme entre l'Italie et l'Allemagne de revenir de 4,8 %, début 1996, à un plus bas niveau de 1,49 % à la mi-janvier 1997. Mais, depuis quelques jours, il s'élargit à nouveau. Il s'inscrivait à 1,7 % mercredi matin.

Les marchés financiers italiens sont d'abord affectés par les incertitudes sur la capacité du président du conseil, Romano Prodi, à faire adopter de nouvelles mesures de restrictions budgétaires. Mais ils souffrent, paradoxalement, plus encore, des difficultés économiques de l'Allemagne. En raison de la montée du chômage outre-Rhin, Bonn éprouvera de grandes difficultés à respecter les critères de déficit et de dette publics fixés par le traité de Maastricht. Du coup, les opérateurs, qui imaginent mal comment l'union monétaire pourrait être créée sans l'Allemagne, doutent du lancement de l'euro dès le 1er janvier 1999. La baromètre établi par le quotidien économique allemand *Handelsblatt*, qui mesure la confiance des milieux financiers internationaux dans la réalisation de la monnaie unique, a enregistré au mois de février sa première baisse depuis sa création, en août 996 : 73 % des établissements interrogés croient désormais à la naissance de la monnaie unique européenne à la date prévue, contre 79 % en janvier.

Pierre-Antoine Delhommais

Carrefour va poursuivre ses investissements à l'étranger

EN 1996, Carrefour a réalisé près de 60 % de ses ventes en France, mais l'Hexagone n'a contribué que pour 40 % aux bénéfices du groupe. Désormais classique, cette répartition reflète bien le contexte auquel est confrontée la grande distribution française : un marché national bridé par les contraintes qu'impose l'Etat au nom de la défense du petit commerce et de l'environnement, mais une multiplication des opportunités aux quatre coins de la planète, au fur et à mesure que s'améliore le pouvoir d'achat dans les pays émergents. *« En 1997, le nombre des ouvertures de magasins dans le monde sera encore supérieur aux trente de l'an dernier »*, prévoit Daniel Bernard, le PDG de Carrefour.

Cette stratégie de croissance lui a permis, en 1996, d'améliorer les bénéfices du groupe de 20,4 %, à 3,2 milliards de francs (résultat net courant, part du groupe), pour un chiffre d'affaires en hausse de 7,1 % à 154,9 milliards. Engagée en 1992, un an après le rachat d'Euromarché, la mondialisation du groupe Carrefour s'est faite à marche forcée. Au Mexique, treize magasins ont été ouverts en deux ans et demi et le rythme des ouvertures atteint six à sept par an au Brésil, qui compte déjà 44 points de vente. Au total, les effectifs de Carrefour en France (53 200 personnes) sont depuis deux ans inférieurs à ceux qu'il emploie dans le reste du monde (56 100).

Après Hongkong, la Thaïlande et la Corée du sud, où Carrefour s'est implanté en 1996, ce sont la Pologne, Singapour et l'Indonésie qui verront arriver cette année des enseignes Carrefour dans leurs grandes agglomérations. *« Nous sommes désormais les plus mondiaux des groupes d'hypermarchés »*, assure M. Bernard. Mais partout, la concurrence est féroce. Carrefour doit affronter tant les distributeurs locaux – indonésiens, argentins ou mexicains – que les groupes européens comme le néerlandais Ahold et américains, comme Wal-Mart.

HYPERMARCHÉ « À LA FRANÇAISE »

Même quand on peut envoyer chaque année une centaine de cadres français reconstituer l'ambiance d'un hypermarché « à la française » à l'autre bout de la terre, rien ne vaut pourtant de solide positions dans l'Hexagone. *« Pour se situer à un niveau notable au plan mondial, il faut être fort chez soi »*, souligne M. Bernard. Pour maintenir ses performances financières qui en font l'un des chouchous de la Bourse – le titre a gagné 70 % en 1996, et 5,4 % depuis le début de l'année – Carrefour doit comme ses concurrents améliorer sans cesse l'accueil et le confort de ses magasins, mais aussi grandir pour faire baisser ses coûts, notamment d'approvisionnement.

Or, la période actuelle se révèle plutôt décevante. En 1996, sans y être invité, Carrefour est entré au capital du groupe Cora, dont il détient 41,4 %, acquis pour 3,1 milliards de francs. Cette opération, réalisée au mois de décembre, a été particulièrement appréciée par le marché. Un grand nombre d'analystes de la place continue donc de recommander Carrefour à l'achat, estimant que cette valeur n'est pas surévaluée, malgré son prix (3 558 francs le 25 février).

Pourtant, cet investissement n'a qu'à moitié satisfait Carrefour. Faute de pouvoir prendre le contrôle total de Cora, *« nous n'avons pas pu mettre en place les synergies que nous souhaitions »*, reconnaît M. Bernard. Aussi le groupe a-t-il préféré dévaloriser de 1,3 milliard de francs sa participation dans Cora dans ses comptes. Autre source de contrariété pour M. Bernard : alors que le gel des grandes surfaces se poursuit, Carrefour et ses concurrents cherchent à se développer à partir de leurs implantations existantes, en les agrandissant et en les rendant plus attractives. Toutes choses auxquelles le gouvernement avait fait mine de ne plus trouver à redire, afin de laisser une marge de respiration aux distributeurs.

« Les pouvoirs publics nous avaient promis que la modernisation de nos installations serait facilitée. Mais pour l'instant, nous sommes un peu déçus des premiers résultats », indique M. Bernard. Malgré cela, et bien que rien n'annonce le retour prochain d'une consommation euphorique en France, les analystes restent confiants. Emeric Préaubert, de la Banque du Louvre, estime comme plusieurs de ses confrères que le bénéfice par action de Carrefour pourrait continuer à progresser de l'ordre de 20 % par an pour les cinq prochaines années.

François Bostnavarron et Anne-Marie Rocco

Les puces-mémoires font plonger l'électronique sud-coréenne

SAMSUNG ELECTRONICS, LG Semicon et Hyundai Electronics, les trois principaux fabricants sud-coréens de semi-conducteurs, ont accusé en 1996 des reculs de leurs ventes (entre – 1,9 % et – 19 %) et de fortes chutes de leurs bénéfices (entre – 88 % et – 93,4 %), n'évitant les pertes que grâce à des modifications comptables.

Les trois groupes accusent les baisses de prix des mémoires DRAM, ces puces largement utilisées dans les ordinateurs : une DRAM d'une capacité de 16 mégabits se vend 5 dollars, contre 50 dollars à l'été 1995. Ces baisses de prix sont notamment dues aux surcapacités de production : il y aurait quarante lignes de production de trop dans le monde, selon la société d'études Dataquest. Les trois groupes sud-coréens, qui comptent pour un tiers dans la production mondiale de mémoires, ont vendu, en 1996, leurs puces en dessous de leurs coûts de production. Ils ont évité des pertes en accroissant la durée d'amortissement de leurs usines.

Les AGF dans le collimateur de l'agence Standard and Poors

L'AGENCE de notation américaine Standard and Poors a abaissé mardi 25 février de AA à AA – les engagements des AGF envers leurs assurés, c'est-à-dire la mesure de la solidité financière. *« La société a besoin de prendre des décisions stratégiques afin de maintenir et d'étendre ses positions dans un contexte de concurrence accrue »*, indique le communiqué de l'agence, qui prévoit *« un ralentissement de l'amélioration de la rentabilité d'exploitation du groupe »*. Comme la plupart des analystes, Standard and Poors estime que le groupe est condamné à une alliance. La compagnie d'assurances suscite des appétits de la part de concurrents européens, notamment de l'allemand Allianz (*Le Monde* du 18 février). Depuis le début de l'année, près de 10 % de son capital a changé de mains. Mardi, le titre clôturait la séance sur une hausse de 1,9 %, à 222 francs, ce qui porte sa progression depuis le 1er janvier à 32,5 %.

DÉPÊCHES

■ **WALT DISNEY : les actionnaires du groupe américain** ont approuvé mardi 25 février, lors de l'assemblée générale, les conditions du contrat pour dix ans offert au président du groupe Michael Eisner, qui fixe sa rémunération sur cette période à un maximum de 771 millions de dollars (4,3 milliards de francs). Une somme jugée *démesurée par vingt-deux actionnaires institutionnels américains* qui ont voté contre la proposition.

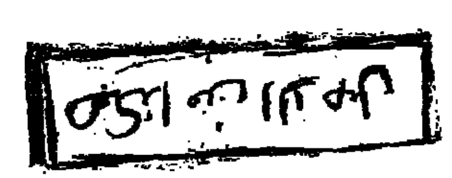
■ **TOTAL : le raffineur américain Ultramar Diamond Shamrock** a confirmé, le 25 février, étudier *« toute alliance stratégique ou combinaison possible »* en réponse à des spéculations sur une possible acquisition des activités raffinage distribution de Total Petroleum (North America), filiale à 55 % du français Total.

■ **LEGRAND : le groupe français (petit matériel électrique)** a réalisé, en 1996, un bénéfice net consolidé de 927 millions de francs, stable par rapport à celui de 1995, pour un chiffre d'affaires de 11,5 milliards de francs, selon un communiqué publié le 25 février. Legrand, qui a enregistré *« un fort ralentissement de ses marchés européens »*, prévoit une croissance de ses résultats cette année.

■ **BERTRAND FAURE : l'équipementier automobile** a dégagé en 1996 un bénéfice net part du groupe de 303,2 millions de francs en forte hausse sur les 92,3 millions de 1995. Le résultat d'exploitation s'est établi à 726,2 millions en 1996 contre 481,7 millions en 1995, progression provenant essentiellement de l'activité sièges automobiles. Le groupe avait annoncé un chiffre d'affaires de 13,871 milliards de francs en 1996 (+ 10,7 %). Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires un dividende net de 4 francs en hausse de 14,3 %.

■ **DASSAULT SYSTÈMES : le groupe français aidera les groupes américains** IBM et Lockheed dans la conception assistée par ordinateur des avions de combat JSF attribués à Lockheed, selon un accord conclu mardi 25 février.

■ ***PHILIPS : le groupe néerlandais*** *a annoncé, mardi 25 février,* qu'il cède pour 2,4 milliards de francs à son partenaire américain United International Holding ses 50 % du câblo-opérateur UPC.



■ **LA BOURSE DE TOKYO a subi des prises de bénéfice mercredi 26 février.** *L'indice Nikkei-225* **a perdu en clôture 79,15 points, soit 0,42 %, à 18 990,92 points.**

■ **LE DOLLAR était en recul mercredi à Tokyo, à 121,13 yens contre 121,54 mardi soir, banques et exportateurs japonais préférant vendre après sa baisse sur les autres places.**

■ **L'EUROPE n'a ni l'intention ni les moyens de se livrer à une guerre des** *prix du blé avec les Etats-Unis, a affirmé* **mardi, à Washington, un responsable de la Commission européenne.**

■ **LE DOW JONES a gagné, mardi, 26,94 points (+ 0,38 %), à 7 035,14, avant le discours, attendu mercredi, du président de la Réserve fédérale sur l'économie américaine.**

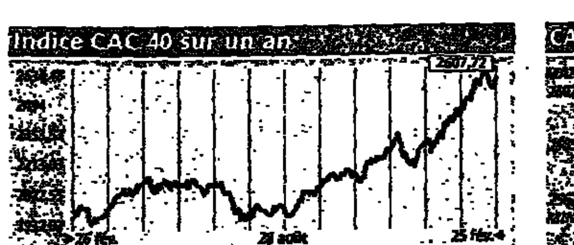
■ **L'OR a ouvert en hausse,** *mercredi 26 février,* **sur le marché international de Hongkong à 354,10-354,40 dollars US l'once, contre 351,90-352,40** *dollars mardi en clôture.*

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Paris se replie



LA BOURSE de Paris continuait de fléchir à la mi-séance, mercredi 26 février, dans le sillage du dollar, alors que les opérateurs sont suspendus au discours du président de la Réserve fédérale, Alan Grenspan, mercredi au Sénat américain, sur l'état de l'économie outre-Atlantique.

Après avoir entamé la journée sur une petite baisse de 0,05 %, l'indice CAC 40 cédait 0,14 %, à 2 604 points, peu après midi.

Mardi, la Bourse de Paris avait profité du rebond inattendu de Wall Street lundi soir pour regagner du terrain, l'indice CAC 40 terminant la journée sur une hausse de 1,55 %, à 2607,72 points. Wall Street était repassée lundi au-dessus des 7 000 points.

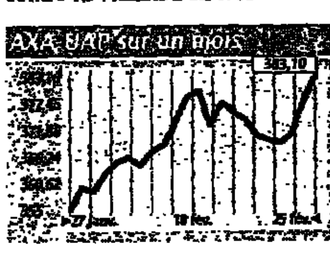
« Malgré la progression de Wall Street la veille de 0,38 %, la Bourse de Paris est orientée à la baisse mercredi matin sur des corrections techniques et dans le sillage d'un fléchissement du dollar », indique un professionnel.

Les investisseurs sont particulièrement attirés par les sociétés en phase de restructuration. Ainsi le certificat d'investissement Crédit lyonnais a gagné 7,3 % et Moulinex 6,6 %. Le Club Mediterranée restait très ferme, gagnant 4,6 %.

Bonne tenue en général des financières : AGF + 1,9 %, Paribas + 3 % et *Société générale* + 2,7 %

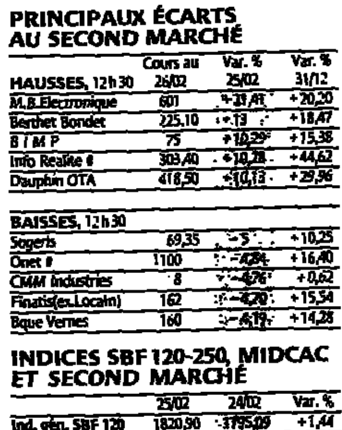
AXA-UAP, valeur du jour

LE RETOUR en grâce des valeurs financières, et plus particulièrement des assureurs, profite aussi au nouveau géant du secteur, l'ensemble AXA-UAP. L'action a touché un plus haut niveau historique mardi 25 février, à 383,40 francs. Elle s'est finalement inscrite en clôture à 383,10 francs, sur un gain de 1,3 %. Depuis le début de l'année, la valeur a gagné plus de 16 %. Elle bénéficie de prévisions favorables sur les bénéfices en 1996 (entre 3,6 et 3,9 milliards de francs). La contribution de la filiale américaine Equitable au résultat s'est réduite en 1996 à 1,39 milliard de francs, contre 1,54 milliard en 1995.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 26/02	Var. % 25/02	Var. % 31/12
DMC (Dollfus Mi)	187,50	+7,33	+44,27
Rochette (La)	33,15	+6,08	+28,23
Gr.Zannier (Ly) #	151,50	+5,94	+29,26
Eiffage	359	+5,12	+75,12
Gaz et Eaux	2500	+3,51	+18,03
Finextel	99	+3,12	+23,44
Cap Gemini	331,50	+3,11	+32,12
Legrand ADP	689	+2,83	+20,03
Pinault-Prin.Red.	2454	+2,63	+19,24
Eurafrance	2665	+2,50	+18,86
BAISSES, 12h30			
Club Mediterranee	432,60	-4,07	+28,44
Metrologie Inter.	21,10	-3,65	+33,96
AGF-Ass.Gen.France	273,90	-3,64	+27,70
Pechiney	231,30	-3,28	+6,39
Publicis	581	-2,84	+28,53
Societe Generale	682	-1,87	+21,56
Bazar Hot. Ville	529	-1,85	+19,17
U.A.P.(Compagnie)	147,20	-1,80	+6,28
UFB Locabail	555	-1,76	+16,96
Sligos	855	-1,72	+25,73

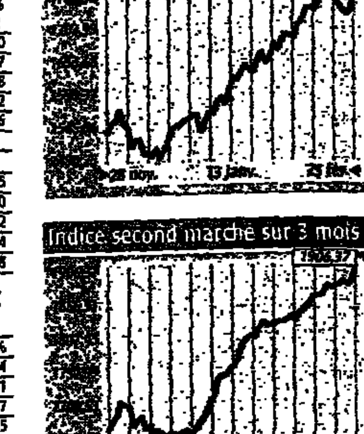


VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	26/02 Titres échangés	Capitalisation en KF
Elf Aquitaine	508029	278835470
Danone	202162	173238907
AGF-Ass.Gen.France	584464	125616248
Carrefour	24608	86504813
Rhone Poulenc A	423979	85140674,70
Axa	218710	62975969,70
Eaux (Gle des)	94906	75475412
Sanofi	137179	73162858
LVMH Moet Hen.	50444	69103626
Total	143132	64778894,70

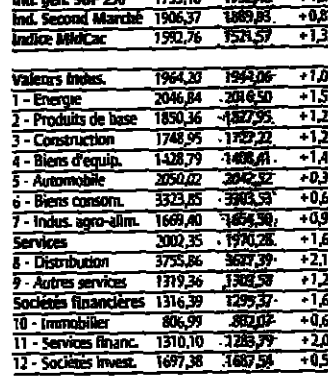
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

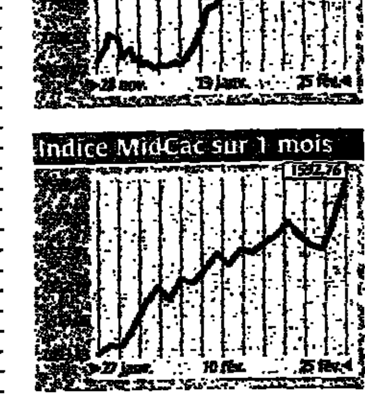
HAUSSES, 12h30	Cours au 26/02	Var. % 25/02	Var. % 31/12
M.B.Electronique	601	+11,81	+20,20
Berthet Bondet	225,10	+13	+18,47
B I M P	75	+10,29	+15,38
Info Realite #	303,40	+10,28	+44,62
Dauphin OTA	418,50	+10,13	+29,96
BAISSES, 12h30			
Sogeris	69,35	-5	+10,25
Onet #	1100	-4,34	+16,40
CMM Industries	8	-4,76	+0,62
Finatis(ex.Locain)	162	-4,70	+15,54
Bque Vernes	160	-4,19	+14,28



INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	25/02	24/02	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1820,90	1795,09	+1,44
Ind. gén. SBF 250	1755,10	1732,40	+1,31
Ind. Second Marché	1906,37	1889,83	+0,87
Indice MidCac	1592,76	1571,57	+1,35
Valeurs Indus.	1964,20	1943,06	+1,04
1 - Energie	2046,84	2016,50	+1,51
2 - Produits de base	1850,36	1827,95	+1,23
3 - Construction	1748,95	1727,22	+1,26
4 - Biens d'equip.	1428,79	1408,41	+1,45
5 - Automobile	2050,02	2042,52	+0,37
6 - Biens consom.	3323,85	3303,53	+0,62
7 - Indus. agro-alim.	1669,40	1654,50	+0,90
Services	2002,35	1970,26	+1,63
8 - Distribution	3755,86	3677,39	+2,13
9 - Autres services	1319,36	1303,58	+1,21
Sociétés financières	1316,39	1295,37	+1,62
10 - Immobilier	806,99	802,07	+0,61
11 - Services financ.	1310,10	1283,79	+2,05
12 - Sociétés invest.	1697,38	1687,58	+0,58





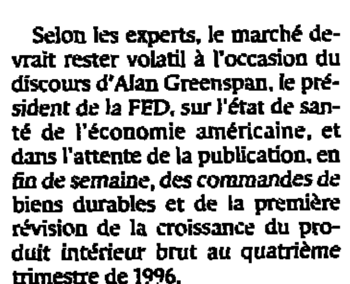
Wall Street proche de son record

LA BOURSE de Tokyo a faibli mercredi 26 février, affectée par des prises de bénéfice sur les valeurs bancaires et certaines valeurs vedettes. L'indice Nikkei-225 a perdu en clôture 79,15 points, soit 0,42 %, à 18 990,92 points. *« Le marché attend de savoir ce que dira le président de la Réserve fédérale américaine dans son discours de mercredi »*, expliquait un analyste de Nikko Securities.

Wall Street s'était approchée mardi à 30 points de son dernier record, à l'issue d'une séance indécise marquée sur la fin par des programmes d'achats informatisés et l'attentisme du marché avant le discours au Sénat du président de la FED. L'indice Dow Jones a gagné 26,94 points (+ 0,38 %), à 7 035,14. Quelque 531 millions d'actions ont été échangées.

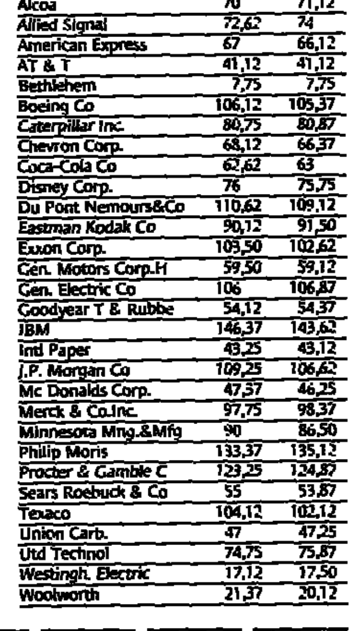
Selon les experts, le marché devrait rester volatil à l'occasion du discours d'Alan Greenspan, le président de la FED, sur l'état de santé de l'économie américaine, et dans l'attente de la publication, en fin de semaine, des commandes de biens durables et de la première révision de la croissance du produit intérieur brut au quatrième trimestre de 1996.

INDICES MONDIAUX



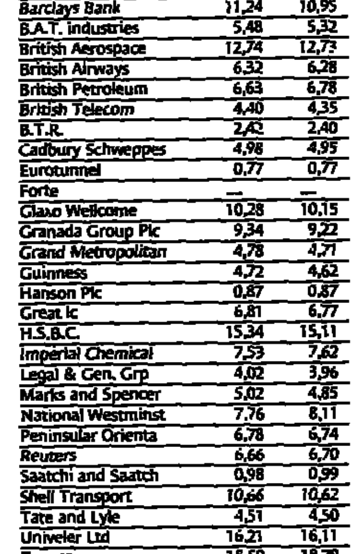
	Cours au 25/02	Cours au 24/02	Var. en %
Paris CAC 40	2609,68	2567,85	+1,60
New-York/DJ indus.	7003,58	7008,20	-0,07
Tokyo/Nikkei	19070,10	18897	+0,91
Londres/FT100	4347,60	4331,10	+0,38
Francfort/Dax 30	3233,21	3184,21	+1,52
Frankfort/Commer.	1116,88	1101,56	+1,37
Bruxelles/Bel 20	2560,49	2519,99	+1,58
Bruxelles/Général	2138,30	2104,48	+1,58
Milan/MIB 30	1066	1066	—
Amsterdam/Ge. Cbs	500,80	495,30	+1,10
Madrid/Ibex 35	467,14	464,25	+0,62
Stockholm/Affarsal	2080,06	2080,06	—
Londres FT30	2886,60	2857,20	+1,02
Hong Kong/Hang S.	13520,30	13375,78	+1,07
Singapour/Strait t	2201,97	2233,99	-1,45

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones



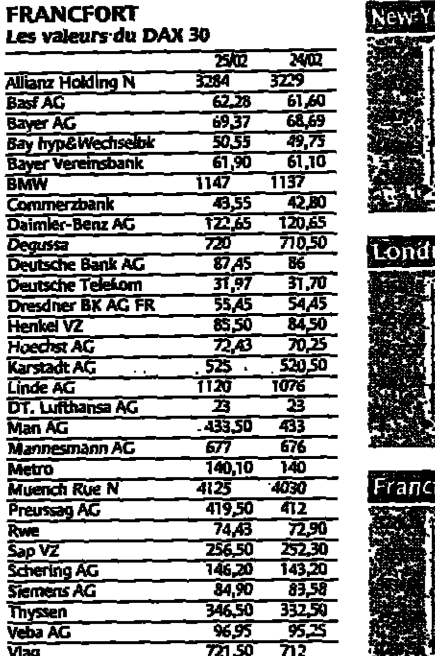
	25/02	24/02
Alcoa	70	71,12
Allied Signal	72,62	74
American Express	67	66,12
AT & T	41,12	41,12
Bethlehem	7,75	7,75
Boeing Co	106,12	105,37
Caterpillar Inc.	80,75	80,87
Chevron Corp.	68,12	66,37
Coca-Cola Co	62,62	63
Disney Corp.	76	75,75
Du Pont Nemours&Co	110,62	109,12
Eastman Kodak Co	90,12	91,50
Exxon Corp.	103,50	102,62
Gen. Motors Corp.H	59,50	59,12
Gen. Electric Co	106	106,87
Goodyear T & Rubbe	54,12	54,37
IBM	146,37	143,62
Intl Paper	43,25	43,12
J.P. Morgan Co	109,25	106,62
Mc Donalds Corp.	47,37	46,25
Merck & Co.Inc.	97,75	98,37
Minnesota Mng.&Mfg	90	86,50
Philip Moris	133,37	135,12
Procter & Gamble C	123,25	124,87
Sears Roebuck & Co	55	53,87
Texaco	104,12	102,12
Union Carb.	47	47,25
Utd Technol	74,75	75,87
Westingh. Electric	17,12	17,50
Woolworth	21,37	20,12

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

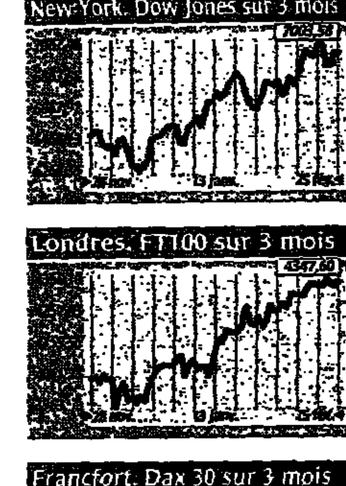


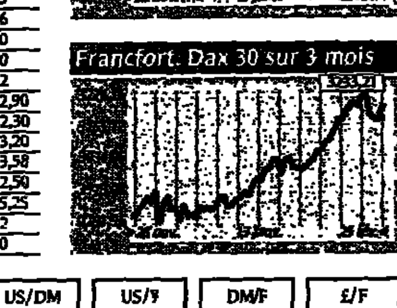
	25/02	24/02
Allied Lyons	4,50	4,42
Barclays Bank	11,24	10,95
B.A.T. industries	5,48	5,32
British Aerospace	12,74	12,73
British Airways	6,32	6,28
British Petroleum	6,63	6,78
British Telecom	4,40	4,35
B.T.R.	2,42	2,40
Cadbury Schweppes	4,98	4,95
Eurotunnel	0,77	0,77
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	10,28	10,15
Granada Group Plc	9,34	9,22
Grand Metropolitan	4,78	4,71
Guinness	4,72	4,62
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	6,81	6,77
H.S.B.C.	15,34	15,11
Imperial Chemical	7,53	7,62
Legal & Gen. Grp	4,02	3,96
Marks and Spencer	5,02	4,85
National Westminst	7,76	8,11
Peninsular Orienta	6,78	6,74
Reuters	6,66	6,70
Saatchi and Saatch	0,98	0,99
Shell Transport	10,66	10,62
Tate and Lyle	4,51	4,50
Univeler Ltd	16,21	16,11
Zeneca	18,59	18,79

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30



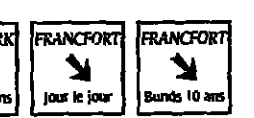
	25/02	24/02
Allianz Holding N	3284	3229
Basf AG	62,28	61,60
Bayer AG	69,37	68,69
Bay hyp&Wechselbk	50,55	49,75
Bayer Vereinsbank	61,90	61,10
BMW	1147	1137
Commerzbank	43,55	42,80
Daimler-Benz AG	122,65	120,65
Degussa	720	710,50
Deutsche Bank AG	87,45	86
Deutsche Telekom	31,97	31,70
Dresdner BK AG FR	55,45	54,45
Henkel VZ	85,50	84,50
Hoechst AG	72,43	70,25
Karstadt AG	525	520,50
Linde AG	1120	1076
DT. Lufthansa AG	23	23
Man AG	433,50	433
Mannesmann AG	677	676
Metro	140,10	140
Muench Rue N	4125	4030
Preussag AG	419,50	412
Rwe	74,43	72,90
Sap VZ	256,50	252,30
Schering AG	146,20	143,20
Siemens AG	84,90	83,58
Thyssen	346,50	332,50
Veba AG	96,95	95,25
Vlag	721,50	712
Volkswagen VZ	627	630





LES TAUX





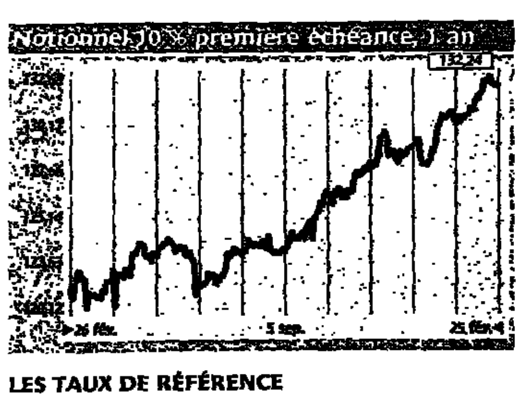
PARIS → Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↘ Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Reflux du Matif

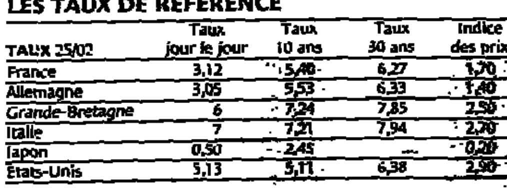
LE CONTRAT NOTIONNEL du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en baisse, mercredi 26 février. Après quelques minutes de transactions, l'échéance mars cédait 10 centièmes, à 123,12 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,42 %, soit 0,13 % au-dessous du rendement allemand de même échéance.

Mardi, le marché obligataire américain avait terminé la séance sur une note stable, dans l'attente du discours du président de la Réserve fédérale. Le rendement de l'emprunt à 30 ans avait clos à 6,66 %.

La Banque de France a laissé inchangé, mercredi, à 3,19 %, le taux de l'argent au jour le jour. Les opérateurs n'attendent pas de geste de l'institut d'émission à l'issue du conseil réuni jeudi.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

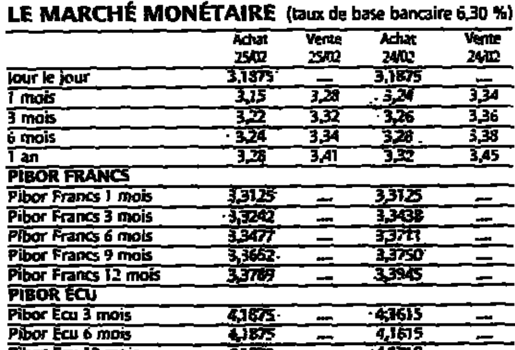


TAUX 25/02	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,12	5,40	6,27	1,70
Allemagne	3,05	5,53	6,33	1,40
Grande-Bretagne	6	7,24	7,85	2,50
Italie	7	7,21	7,94	2,70
Japon	0,50	2,45	—	0,20
Etats-Unis	5,13	5,11	6,38	2,90

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

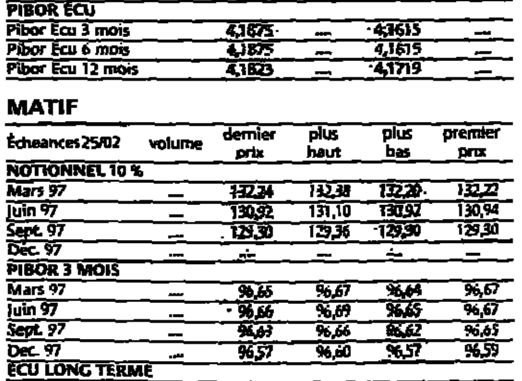
TAUX DE RENDEMENT	Taux au 25/02	Taux au 24/02	indice (base 100 fin 96)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,01	4,01	100,06
Fonds d'État 5 à 7 ans	4,72	4,70	101,40
Fonds d'État 7 à 10 ans	5,16	5,14	102,58
Fonds d'État 10 à 15 ans	5,54	5,51	103,80
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,11	6,09	106,09
Obligations françaises	5,50	5,47	102,79
Fonds d'État à TME	-2,05	-2,10	98,73
Fonds d'État à TRE	-1,80	-1,89	98,95
Obligat. franç. à TME	-1,95	-2,04	99,37
Obligat. franç. à TRE	+0,06	+0,06	100,04

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)



	Achat 25/02	Vente 25/02	Achat 24/02	Vente 24/02
Jour le jour	3,1875	—	3,1875	—
1 mois	3,15	3,28	3,24	3,34
3 mois	3,22	3,32	3,26	3,36
6 mois	3,24	3,34	3,28	3,38
1 an	3,28	3,41	3,32	3,45
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,3125	—	3,3125	—
Pibor Francs 3 mois	3,3242	—	3,3438	—
Pibor Francs 6 mois	3,3477	—	3,3711	—
Pibor Francs 9 mois	3,3662	—	3,3750	—
Pibor Francs 12 mois	3,3789	—	3,3945	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,1875	—	4,3615	—
Pibor Ecu 6 mois	4,1875	—	4,1615	—
Pibor Ecu 12 mois	4,1823	—	4,1719	—

MATIF



Échéances 25/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 97	—	132,24	132,38	132,20	132,22
Juin 97	—	130,92	131,10	130,92	130,94
Sept. 97	—	129,30	129,36	129,30	129,30
Déc. 97	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Mars 97	—	96,65	96,67	96,64	96,67
Juin 97	—	96,66	96,69	96,65	96,67
Sept. 97	—	96,63	96,66	96,62	96,65
Déc. 97	—	96,57	96,60	96,57	96,59
ÉCU LONG TERME					
Mars 97	—	98,08	98,20	98,08	98,14
Juin 97	—	—	—	—	—

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 25/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Février 97	—	2607	2618	2594	2594
Mars 97	—	2613,50	2624,50	2600	2601,50
Avril 97	—	2611,50	2611,50	2602,50	2602,50
Juin 97	—	2588	2588	2582	2585

LES MONNAIES

US/F ↘ 5,6520 | US/DM ↘ 1,6702 | US/¥ ↘ 121,5600 | DM/F ↘ 3,3733 | £/F ↗ 9,2525

Recul du dollar

LE DOLLAR s'inscrivait en baisse, mercredi matin 26 février, à 1,6710 mark, 5,64 francs et 121,05 yens.

Il y avait peu de transactions, les opérateurs restant prudents dans l'attente du discours du président de la Réserve fédérale des Etats-Unis devant le Congrès américain. Si Alan Greenspan laisse entendre que les tensions inflationnistes rendent nécessaire un resserrement de la politique monétaire, il pourrait en résulter un vif recul des marchés d'actions et d'obligations américains et, par contrecoup, du dollar.

Sur le marché des devises européennes, la lire cédait du terrain face au deutsche mark, déstabilisé par les incertitudes concernant l'avenir de l'Union monétaire. *Elle cotait 999 lires pour un mark*, son cours le plus bas depuis son retour dans le système monétaire européen (SME), au mois de novembre 1996.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 25/02	% 24/02	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	337,3300	-0,04	325	349
Ecu	6,5510	+0,11	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,6520	-0,04	5,3600	5,9600
Belgique (100 F)	16,3435	-0,04	15,8200	16,9200
Pays-Bas (100 fl)	300,0300	-0,06	—	—
Italie (1000 lir.)	3,3880	-0,41	3,1500	3,6500
Danemark (100 krd)	88,4200	-0,02	82,2500	92,2500
Irlande (1 iep)	8,9895	+0,56	8,5300	9,3780
Gde-Bretagne (1 L)	9,2525	+0,61	8,7900	9,6480
Grece (100 drach.)	2,1580	+0,14	1,8500	2,3500
Suède (100 krs)	76,4000	-0,09	71	81
Suisse (100 F)	387,1300	-0,05	374	398
Norvège (100 k)	84,8400	+0,19	79,5000	88,5000
Autriche (100 sch)	47,9310	-0,04	46,4500	49,5500
Espagne (100 pes.)	3,9835	-0,13	3,7000	4,3000
Portugal (100 esc.	3,3600	—	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	4,1562	+0,12	3,9000	4,5000
Japon (100 yens)	4,6362	-0,36	4,3900	4,7400
Finlande (mark)	113,0400	+0,27	107	118

PARITES DU DOLLAR	26/02	25/02	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,6702	1,6726	-0,14
TOKYO : USD/Yens	121,5600	122,1400	-0,48

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,6625	5,6615	5,5585	5,5535
Yen (100)	4,6342	4,6296	4,5258	4,5160
Deutschemark	3,3730	3,3728	3,3820	3,3816
Franc Suisse	3,8668	3,8635	3,9076	3,8996
Lire ital. (1000)	3,3962	3,3946	3,4144	3,4101
Livre sterling	9,2341	9,2251	9,0245	9,0068
Peseta (100)	3,9852	3,9817	3,9844	3,9776
Franc Belge (100)	16,343	16,336	16,403	16,326

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,25	3,27	3,29
Eurodollar	5,26	5,37	5,50
Eurolivre	6,06	6,19	6,31
Eurodeutschemark	3,22	3,22	3,19

L'OR

	cours 25/02	cours 24/02
Or fin (k. barre)	63900	63900
Or fin (en lingot)	63900	64300
Once d'Or Londres	353,30	353,10
Pièce française(20f)	368	369
Pièce suisse (20f)	366	370
Pièce Union lat(20f)	368	370
Pièce 20 dollars us	2365	2495
Pièce 10 dollars us	1345	1332,25
Pièce 50 pesos mex.	2360	2390

LE PÉTROLE

En dollars	cours 25/02	cours 24/02
Brent (Londres)	169,25	—
WTI (New York)	18,97	—
Crude Oil (New York)	—	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	25/02	24/02
Dow-Jones comptant	230,36	231,13
Dow-Jones à terme	424,88	424,48
CRB	240,48	240,06

METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2435	2445
Cuivre à 3 mois	2364	2370
Aluminium comptant	1629	1627
Aluminium à 3 mois	1658	1650
Plomb comptant	662	660,50
Plomb à 3 mois	670	669,50
Etain comptant	5930	5945
Etain à 3 mois	5985	5995
Zinc comptant	1195,50	1192
Zinc à 3 mois	1217	1216
Nickel comptant	7962	7980
Nickel à 3 mois	8060	8035

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,19	5,18
Platine à terme	—	[illegible]
Palladium	—	[illegible]
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	3,72	3,85
Maïs (Chicago)	7,78	7,80
Grain. soja (Chicago)	—	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	255,50	252,20
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	58,50	58,50
Orge (Londres)	92	92
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1230	1220
Café (Londres)	1505	1515
Sucre blanc (Paris)	—	[illegible]
OLEAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	0,73	0,73
Jus d'orange (New-York)	0,79	0,79

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 26 FÉVRIER

Liquidation : 20 mars
Taux de report : 3,13
Cours relevés à 12h30

CAC 40 ↘ PARIS

−0,08 %

CAC 40 : 2605,57

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Paiement dernier coup. (1)
B.N.P. (T.P)	983	983,50	+ 0,05	30/07/96
Cr.Lyonnais(T.P.)	885	880	− 0,56	22/10/96
Renault (T.P.)	1700	1698	− 0,11	24/10/96
Rhone Poulenc(T.P)	2047	2060	+ 0,63	07/10/96
Saint Gobain(T.P.)	1278	1270	− 0,62	15/07/96
Thomson S.A (T.P)	1005	990	− 1,49	01/08/96
Accor	795	800	+ 0,62	19/07/96
AGF-Ass.Gen.France	222	213,90	− 3,64	15/07/96
Air Liquide	888	879	− 1,01	03/06/96
Alcatel Alsthom	583	583	—	26/07/96
Axa	383,10	378,30	− 1,25	06/06/96
Axime	728	732	+ 0,54	
Bail Investis.	803	803	—	12/07/96
Bancaire (Cie)	737	729	− 1,08	14/05/96
Bazar Hot. Ville	539	529	− 1,85	14/06/96
Bertrand Faure	259,80	265,20	+ 2,07	08/07/96
BIC	925	927	+ 0,21	15/01/97
BIS	488,50		—	01/07/96
B.N.P.	258	256,10	− 0,73	18/07/96
Bollore Techno	620	615	− 0,80	01/07/96
Bongrain	2125	2120	− 0,23	15/05/96
Bouygues	538	544	+ 1,11	02/09/96
Bouygues Offs.	159	160	+ 0,62	
Canal +	1110	1116	+ 0,54	28/06/96
Cap Gemini	321,50	331,50	+ 3,11	10/03/92
Carbone Lorraine	1285	1280	− 0,38	03/06/96
Carrefour	3558	3500	− 1,63	25/04/96
Casino Guichard	251,50	254	+ 0,99	10/06/96
Casino Guich.ADP	210,10	214,10	+ 1,90	10/06/96
Castorama Dub.(Li)	865	865	—	03/07/96
C.C.F.	275,40	272	− 1,23	28/06/96
CCMX(ex.CCMC) Ly	54,60	54,60	—	01/07/96
Cegid (Ly)	782	780	− 0,25	24/05/96
Cerus Europ.Reun	137,60	137,80	+ 0,14	03/03/98
Cetelem	712	718	+ 0,84	01/04/96
CGIP	1597	1610	+ 0,81	13/06/96
Chargeurs Intl	294,90	295	+ 0,03	
Christian Dior	850	850	—	02/12/96
Ciments Fr.Priv.B	215	219	+ 1,86	24/07/96
Cipe France Ly #	707	701	− 0,84	03/06/96
Clarins	797	802	+ 0,62	19/07/96
CLF-Dexia France	552	554	+ 0,36	13/06/96
Club Mediterranee	451	432,60	− 4,07	24/06/96
Coflexip	307	308,60	+ 0,52	30/06/95
Colas	783	786	+ 0,38	28/06/96
Comptoir Entrep.	13,25	13,10	− 1,13	13/03/98
Comptoir Moder.	2861	2850	− 0,38	14/06/96

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Paiement dernier coup. (1)
CPR	496	498	+ 0,40	03/07/96
Cred.Fon.France	64,50	64,40	− 0,15	16/06/95
Credit Lyonnais CI	221	224,80	+ 1,71	01/07/95
Credit National	375	372	− 0,80	03/06/96
CS Signaux(CSEE)	314	315	+ 0,31	02/07/96
Damart	4526	4535	+ 0,19	19/12/96
Danone	846	866	+ 2,36	13/05/96
Dassault-Aviation	1392	1372	− 1,43	25/06/96
Dassault Electro	660	660	—	13/06/96
Dassault Systemes	351	357	+ 1,70	—
De Dietrich	260	—	—	04/07/96
Degremont	468	465	− 0,64	07/06/96
Dev.R.N-P.Cal Li #	57	56,50	− 0,87	—
DMC (Dollfus Mi)	169,10	181,50	+ 7,33	20/06/96
Dynaction	148	147,10	− 0,60	10/07/92
Eaux (Gle des)	795	799	+ 0,50	03/07/96
Eiffage	341,50	359	+ 5,12	01/07/96
Elf Aquitaine	542	550	+ 1,47	18/06/96
Eramet	290	289	− 0,34	19/07/96
Eridania Beghin	916	906	− 1,09	13/02/96
Essilor Intl	1570	1581	+ 0,70	02/07/96
Essilor Intl ADP	1432	1441	+ 0,62	03/07/96
Esso	620	625	+ 0,80	17/02/97
Eurafrance	2600	2665	+ 2,50	19/12/96
Euro Disney	10,60	10,60	—	25/02/93
Europe 1	1350	1350	—	03/04/96
Eurotunnel	7	7,10	+ 1,42	—
Filipacchi Medias	1477	1475	− 0,13	01/07/96
Fimalac SA	525	535	+ 1,90	20/06/96
Finextel	96	99	+ 3,12	26/06/96
Fives-Lille	472	478	+ 1,27	10/07/96
Fromageries Bel	4480	4500	+ 0,44	29/07/96
Galeries Lafayette	2080	2057	− 1,10	05/07/95
GAN	130	129	− 0,76	05/07/94
Gascogne (B)	503	501	− 0,39	18/06/96
Gaumont #	430	432	+ 0,46	30/04/96
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Paiement dernier coup. (1)
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
United Technol. #	428	423,80	− 0,98	10/03/97
Vaal Reefs #	452,10	446	− 1,34	13/09/96
Volkswagen A.G #	2680	2680	—	06/06/96
Volvo (act.B) #	140	141	+ 0,71	07/05/96
Western Deep #	201,20	202,30	+ 0,54	13/09/96
Yamanouchi #	119	119	—	01/12/96
Zambia Copper	16,35	16,50	+ 0,91	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12h30
MERCREDI 26 FÉVRIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Finansd.8,6%92-02#	[illegible]	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	[illegible]	[illegible]
OAT 8,5% 87-97CA#	[illegible]	[illegible]
OAT 88-98 TME CA#	[illegible]	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	[illegible]	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	[illegible]	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	[illegible]	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	[illegible]	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	[illegible]	[illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	200	200
Commerzbank AG	142,10	147
Fiat Ord	18,50	18,90
Gevaert	336,20	336,30
Gold Fields South	142	142
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Moncey Financière ◆	2800	2800
M.R.M. (Ly)	193	191
Navigation Mixte ◆	920	920
Part-Dieu(Fin)(Ly) ◆	139	139
Pechiney CIP	255,30	254
Pechiney Intl ◆	113,50	113,50
Pollet	492	495
Sabeton (Ly)	749	750
Samse (Ly)	812	813

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12h30
MERCREDI 26 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bque Picardie (Li) ◆	660	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#	267,60	[illegible]
Bque Vernes	167	[illegible]
Beneteau #	750	[illegible]
B I M P	68	[illegible]
Boiron (Ly) #	695	[illegible]
Boisset (Ly)#	360	[illegible]
But S.A.	340	[illegible]
Cardif SA	831	[illegible]
Adecco Trav.Tem.Ly	460	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)#	450	[illegible]
Expand s.a	490	[illegible]
Factorem	678	[illegible]
Faiveley #	347	[illegible]
Finacor	78	[illegible]
Fininfo	660	[illegible]
Fructivie	648	[illegible]
Gautier France #	260	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12h30
MERCREDI 26 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	60	61
Belvedere	290	290
BVRP	145	145
Coil	209,90	209,50
Electronique D2	710	712
FDM Pharma n.	200	200
Genset	266	272,90
Guyanor action B ◆	35	35
High Co.	155,90	150,10
Infonie	175	172
Joliez-Regol	79,50	80
Mille Amis	111	100
Naturex	89	89,30
Olitec	1180	1190
Picogiga	285	284
Proxidis	37	37
R21 Santé	337	336,90
Stelax	5,40	5,35

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12h30
MERCREDI 26 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Beghin Cl. ◆	784	784
Credit Gen.Ind. ◆	7,50	7,50
Generale Occidentale ◆	90	90
Mumm ◆	1215	1215
Ste lecteurs du Monde ◆	165	185

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

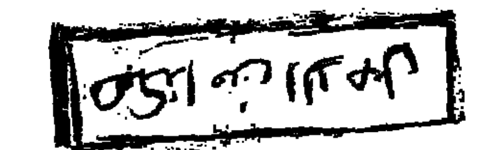
Une sélection
Cours de clôture le 25 février

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	134,57	[illegible]
BANQUES POPULAIRES		
Valorg ◆	2412,33	[illegible]
BANQUE TRANSATLANTIQUE		
Arbitr. Court Terme	9648,73	[illegible]
Arbitr. Première	9844,91	[illegible]
Arbitr. Sécurité	17714,02	[illegible]
BNP		
Antigone Trésorerie	875197	[illegible]
Natio Perspectives	1508,41	[illegible]
Natio Placements C/D	78009,11	[illegible]
Natio Revenus	1128,76	[illegible]
Natio Sécurité	11348,58	[illegible]
Natio Valeurs	1284,82	[illegible]
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	91404,68	[illegible]
Oblig. ttes caté.	260,41	[illegible]
CDC-GESTION		
Livret Bourse Inv. D	781,16	[illegible]
Le Livret Portefeuille D	1024,44	[illegible]
SICAV MULTI-PROMOTEURS		
Nord Sud Dévelop. C/D ◆	2441,18	[illegible]
Patrimoine Retraite C	309,46	[illegible]
Sicav Associations C	2404,15	[illegible]
CDC TRÉSOR		
Fonsicav C	19443,33	[illegible]

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Crédit Mutuel		
Avenir Alizes	2312,55	2267,21
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	158,47	154,13
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	912,92	912,92
Créd.Mut.Ep.Ind.C	129,53	126,06
Créd.Mut.Ep.J	22749,05	22749,05
Créd.Mut.Ep.long.T.	261,42	254,42

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Revenus Trimestr. D	5316,87	5264,23
Solstice D	2373,27	2367,35
Thésora C	977,59	967,91
Thesora D	889,83	881,02
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	37671,83	37671,83
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Interselection France D	678,64	665,33
S.G. France opport. C	1992,08	1953,02
S.G. France opport. D	1901,69	1864,40
Sogenfrance C	1757,07	1722,62
Sogenfrance D	1606,05	1574,56
Sogépargne D	310,98	307,90
Soginter C	2158,79	2116,46
Fonds communs de placements		
Favor D	1467,27	1438,50
Sogeliance D	1734,81	1717,63
Sogenfrance Tempo D	184,29	180,68

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.



GÉNÉTIQUE Trois jours après la révélation du clonage d'une brebis adulte par une équipe de chercheurs britanniques dirigée par Ian Wilmut, les mises en garde se multiplient à l'égard d'une transposition à l'homme de cette technique de transfert du patrimoine héréditaire. ● ALORS que le président américain, Bill Clinton, a demandé un rapport sur les conséquences éthiques du clonage, le Conseil de l'Europe rappelle que des règles plus strictes en matière de bioéthique sont nécessaires. ● POUR LE SECRÉTAIRE d'Etat français à la recherche, François d'Aubert, il n'est pas concevable d'appliquer les procédés de clonage à la reproduction humaine. ● UNE RÉGLEMENTATION mondiale, réclamée par le professeur Jean-François Mattéi, semble d'autant plus nécessaire que cette technologie est d'une maîtrise relativement simple.

L'hypothèse d'un clonage humain est jugée possible mais inacceptable

Depuis l'annonce de la naissance de Dolly, une brebis « bouturée » par des chercheurs écossais, les mises en garde se multiplient dans les sphères politiques et scientifiques face aux perspectives d'utilisation de ces techniques de reproduction à l'homme

LE DÉBAT lancé autour du clonage d'une brebis adulte réalisé par des chercheurs écossais s'est rapidement orienté vers la perspective d'un clonage humain. Mardi 25 février, Daniel Tarschys, le secrétaire général du Conseil de l'Europe, a jugé cette hypothèse *« inacceptable »*. *« Le clonage d'une brebis adulte est sans doute une réalisation scientifique impressionnante, mais elle montre combien des règles plus strictes de bioéthique sont nécessaires »*, a-t-il ajouté avant de rappeler que les quarante Etats membres du Conseil de l'Europe viennent de se doter d'une convention sur les droits de l'homme et la biomédecine, qui constitue le premier texte international contraignant en matière de bioéthique.

Aux Etats-Unis, où les lois sont très libérales dans le domaine des manipulations génétiques, la décision du président Clinton – qui s'est dit *« troublé »* par la création de ce clone de brebis – de demander un rapport sur les conséquences éthiques du clonage d'ici à trois mois (*Le Monde* du 26 février)a été bien accueillie. Carl Feldbaum, le président de l'Organisation de l'industrie de la biotechnologie, qui regroupe 700 entreprises ou centres spécialisés dans ce domaine, a demandé mardi dans un communiqué que le clonage humain soit interdit, ce qui n'est pas le cas aux Etats-Unis à l'heure actuelle.

En Ecosse, d'où tout est parti, le docteur Ian Wilmut (Institut Roslin d'Edimbourg), qui a dirigé l'expérience menant à la naissance de Dolly, s'est dit *« enchanté »* par la décision du président américain. Lors d'une conférence de presse donnée mardi 25 février, le professeur Wilmut a expliqué que son équipe *« ne pouvait voir une justification clinique »* au clonage humain, qu'elle estime possible mais *« inacceptable d'un point de vue éthique. Nous ne le ferions pas et d'ailleurs c'est illégal en Grande-Bretagne. »*

Ron James, le directeur général de PPL Therapeutics, partenaire de l'Institut Roslin, qui a acheté les droits de la technique mise en œuvre par les scientifiques écossais, a indiqué que bien que le clonage humain *« puisse devenir possible, un immense volume de travail expérimental serait nécessaire avant de le rendre possible »*. Toutefois, le professeur Martin Johnson, de l'Autorité britannique sur la fertilisation humaine et l'embryologie, a exprimé son inquiétude sur les perspectives de clonage de l'homme que de riches excentriques pourraient tenter de réaliser. *« La technologie n'est pas si complexe*, a-t-il affirmé, *et en injectant assez d'argent on pourrait probablement monter un projet pour monter ces travaux dans un pays qui l'autoriserait. »* M. Johnson a ajouté qu'il connaissait *« des gens très fortunés, égocentriques, qui par le passé ont déjà exprimé un intérêt dans le clonage d'eux-mêmes. »*

« BARRIÈRE POLITIQUE »

En France, le secrétaire d'Etat à la recherche, François d'Aubert, a évoqué *« une découverte de premier ordre sur le plan de la recherche fondamentale »*, dont les implications dépasseront vraisemblablement le cadre de la reproduction animale. *« Mais cette importante étape scientifique*, poursuit M. d'Aubert, *implique par sa nature même et son retentissement une vigilance éthique encore plus forte. Il n'est pas concevable que des recherches soient développées pour appliquer cette technique de clonage à la reproduction humaine. »* Le ministre de l'agriculture, Philippe Vasseur, a déclaré que *« la seule barrière que nous puissions opposer, c'est la barrière politique, la barrière éthique »*.

Le président de l'Institut national de recherche agronomique, Guy Paillotin, a indiqué que l'INRA est *« résolument opposé à toute utilisation des techniques de clonage à l'homme »*. Dans le domaine de l'élevage, Guy Paillotin ne voit pas très bien l'avantage de la technique développée par les « pères » de Dolly, qui ont utilisé une cellule adulte, déjà différenciée, par rapport aux techniques « classiques » de clonage, qui font appel à des cellules embryonnaires. Le directeur scientifiques des productions animales de l'INRA, Yves Roger-Machart, rappelle que l'Institut a ainsi réussi à fabriquer une cinquantaine de clones de veaux. Le professeur Jean-François Mattéi, membre du Comité consultatif national d'éthique et rapporteur des lois sur la bioéthique a estimé pour sa part que le dispositif législatif adopté en 1994 est le meilleur rempart contre les dérives de l'application à l'homme d'une technologie destinée aux animaux. Même si M. Mattéi prévoit, dans deux ans, une modification de ces textes afin de les adapter aux évolutions scientifiques, il a jugé qu'*« en France, les dérapages sont exclus car la loi n'est pas liée à l'obsolescence des techniques, mais ne prend en compte que leurs effets. »* M. Mattéi n'en a pas moins appelé à une modification de la déclaration des droits de l'homme et pense que l'ONU devrait être saisie afin d'élaborer *« une réglementation mondiale, seule capable d'éviter les dérives »*. – *(AFP.)*

Le président de la FNSEA : « Nous sommes très réservés »

Interrogé sur le clonage d'une brebis par des chercheurs écossais et sur les risques que cette expérience pouvait entraîner pour l'élevage d'une manière générale, Luc Guyau, président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), a déclaré, mardi 25 février, dans le cadre du Salon de l'agriculture : *« Il faut faire très attention à la libéralisation de la recherche et des* biotechnologies (...). Certains Etats *manifestent de la rigueur, d'autres ne sont pas sur le même registre. Quand il s'agit de fixer des normes sanitaires et de s'approcher de ce qui concerne l'éthique, il faut être très vigilant. »*

Luc Guyau a ajouté : *« Tant qu'il s'agit de manipulations sur les végétaux, il n'y a pas de panique, mais, lorsque les chercheurs s'intéressent aux animaux, des manifestations d'inquiétude justifiée apparaissent dans l'opinion (...). D'une manière générale, nous sommes plutôt très réservés sur les expériences de clonage sur les mammifères qu'ont menées les chercheurs britanniques car, au-delà de l'économie, il y a les relations avec la vie, et c'est cela qui doit l'emporter (...). »*

Le président de la FNSEA souhaite que le Comité national d'éthique voie ses pouvoirs renforcés, *« car il peut toujours y avoir des fous qui manipulent sans contrôle »*.

Le recul manque pour apprécier les conséquences des manipulations génétiques

DANS LE MEILLEUR DES MONDES, publié en 1932, Aldous Huxley avait imaginé un univers de cauchemar né des progrès de la science et de la technique. Le paradoxe veut, aujourd'hui, que l'univers totalitaire inventé par Huxley trouve ses premiers ingrédients dans des régimes démocratiques. L'annonce, dans les colonnes de l'hebdomadaire britannique *Nature*, de la naissance de Dolly, une brebis produite par clonage, impose, à l'évidence, le parallèle ; il impose aussi de reprendre l'image habituellement utilisée de l'ouverture de la boîte de Pandore.

ANALYSE

Les techniques mises en œuvre pour ce « bouturage » vont se développer. Où tracer au mieux les frontières ?

Des chercheurs écossais travaillant, avec l'aide financière du gouvernement britannique, au profit d'une société privée ont donc délibérément créé une brebis à partir du simple noyau d'une cellule prélevée sur une autre brebis, adulte. Ce « bouturage » d'un mammifère est de nature à susciter un large mouvement d'inquiétude, sinon d'effroi, dans l'opinion publique.

Encensées lorsqu'elles étaient mises au service de la recherche médicale humaine, les techniques de manipulation génétique arrivent aujourd'hui dans notre sphère alimentaire en provoquant l'embarras des responsables de la santé publique. Nul ne sait encore jusqu'où il est possible de recourir à des techniques qui ouvrent à l'infini les possibilités de modification des programmes héréditaires des végétaux, sans danger pour l'homme qui les consommera. Les lois du marché et du profit vont-elles pouvoir imposer sans autres difficultés leur logique à des pratiques séculaires de sélection des végétaux utiles à l'homme ?

La récente affaire du maïs transgénique tend à montrer qu'un processus difficilement réversible est engagé, les associations et les défenseurs des consommateurs semblant se contenter d'un combat d'arrière-garde sur l'étiquetage. Peut-être n'y a-t-il aucun véritable risque sanitaire et peut-être faut-il faire confiance aux experts nationaux et internationaux et aux procédures communautaires d'autorisation de mise sur le marché. Le recul est très faible pour apprécier l'inocuité de ces plantes et de ces aliments issus d'une modification du programme génétique initial. Il faut aussi regretter la coupable absence de toute forme de débat démocratique ayant à traiter de ces questions, à une époque où un nombre croissant de citoyens s'inquiètent, non plus seulement de la saveur, mais bel et bien de la qualité de leurs aliments, au point d'en modifier leurs comportements à table.

LÉGISLATIONS INTERNATIONALES

Où situer aujourd'hui, au-delà du seul critère de la santé publique, les bornes de l'inacceptable ? Comment, en d'autres termes, conduire une politique associant l'indispensable principe de précaution et la nécessaire quête scientifique au service de la maîtrise du vivant ? Dolly, jeune agnelle et double génétique quasi parfait d'une brebis, vient, brutalement, nous confronter à ces problèmes. Au-delà des perspectives révolutionnaires quant à la plasticité créatrice de l'ADN des mammifères, de l'usage diagnostique ou thérapeutique qui pourra être fait de ce phénomène et du formidable outil ainsi forgé pour étudier la complexité des relations entre l'inné et l'acquis, il apparaît clairement que de nouvelles dispositions législatives internationales devraient être prises pour prévenir tout risque de dérive dans l'usage de ces nouveaux procédés.

Les techniques mises en œuvre ne vont pas tarder à se développer sous la puissance conjointe des intérêts économiques, agricoles ou pharmaceutiques, et de la volonté des chercheurs en sciences fondamentales. Mais, là encore, où tracer au mieux les frontières ?

LE VERTIGE DE L'IMMORTALITÉ

Faut-il, par exemple, autoriser dès maintenant les croisements, le génome d'un mammifère étant placé dans un ovocyte provenant d'une autre espèce ? A-t-on le droit de provoquer le clonage de singes les plus proches, génétiquement, de l'espèce humaine ? Et comment, en pratique, interdira-t-on bientôt le clonage au sein de notre espèce ?

Il faut compter avec le développement international, beaucoup plus souvent anarchique, de l'instrumentalisation des cellules sexuelles humaines et des premiers stades de la vie embryonnaire. Ces techniques sont utilisées aujourd'hui comme une simple réponse thérapeutique à la stérilité ; le clonage pourrait sans mal être proposé dans ce cadre ou encore comme une méthode permettant de répondre à la disparition d'un individu dont on aurait au préalable conservé quelques échantillons de cellules, ce qui ne pose aucun problème technique.

Comment interdire demain la volonté d'une personne donnée de céder au vertige de l'immortalité en demandant à des biologistes ou à des médecins de donner naissance de son vivant – ou après sa mort – à son double génétique ? Rien ne permet actuellement d'affirmer que des protocoles expérimentaux ne sont pas, dans ce domaine, en cours d'élaboration ou de réalisation. Il y a un peu plus de trois ans, une première tentative, préliminaire, de clonage d'embryon humain porteur d'anomalies chromosomiques graves avait été tentée et publiquement annoncée (*Le Monde* du 27 octobre 1993). Le caractère microscopique de ces manipulations de cellules anonymes, l'acceptation de pratiques comme celle des mères porteuses, l'ampleur considérable des enjeux en présence et la puissance incontrôlée d'une demande née, dans les suites de la dissociation progressive de la sexualité et de la reproduction, de la réification de l'embryon humain et d'un droit à la procréation, font que de telles perspectives ne peuvent plus, après la naissance de Dolly, être rangées dans la catégorie de la fiction scientifique.

La tentative de clonage d'embryons humains annoncée en 1993 avait suscité des réactions indignées du Vatican comme de François Mitterrand. Aujourd'hui, c'est Bill Clinton et la Maison Blanche qui, pour des raisons économiques autant que pour des interrogations éthiques, s'inquiètent de ce qui se trame dans les nouvelles cornues du Vieux Continent. *« Les utopies apparaissent comme bien plus réalisables qu'on ne le croyait autrefois et nous nous trouvons actuellement devant une question bien autrement angoissante : comment éviter leur réalisation définitive ? La vie marche vers les utopies. Et peut-être un siècle nouveau commence-t-il, un siècle où les intellectuels et la classe cultivée rêveront au moyen d'éviter les utopies et de retourner à une société non utopique, moins "parfaite" et plus libre »*, pouvait-on lire dans l'épigraphe, rédigée en français, qui précédait l'édition originale du *Meilleur des mondes*.

Jean-Yves Nau

Le jeune pirate informatique qui escroquait le FBI à Paris condamné à dix-huit mois de prison avec sursis et 50 000 francs d'amende

250 000 DOLLARS, *soit près de* 1,5 million de francs. Tel est le préjudice qu'Anthony Chris Zboralski, vingt et un ans, a causé au Federal Bureau of Investigation américain. Se faisant passer pour le représentant du célèbre FBI à Paris, Thomas Baker, afin d'accéder à des services de téléconférence, il conversait gratuitement avec une dizaine d'amis, adeptes du piratage informatique, et répartis dans le monde entier (*Le Monde* du 10 juin 1995).

Le jugement, rendu le 25 février par le juge Francis Bruty, président de la 12e chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris, laisse planer la menace d'une indemnisation du plaignant, qui ne s'est pas présenté à l'audience. Le jeune pirate est condamné à dix-huit mois de prison avec sursis, 50 000 francs d'amende et deux ans de mise à l'épreuve.

Pendant ce délai, le juge d'application des peines pourra vérifier qu'il peut faire état d'un domicile et d'un travail et qu'il a réglé l'amende et l'indemnisation du FBI. Il peut demander une révocation du sursis. Si Anthony Zboralski risquait cinq ans de prison ferme, sa condamnation est néanmoins sévère. Son attitude au cours du procès a joué un rôle essentiel dans la décision du juge. Dès le début de l'audience, ce dernier s'interroge sur le *« sens moral »* du jeune homme et fait référence *« à trois autres dossiers en cours pour piratage informatique »*. Aujourd'hui assagi, le pirate a obtenu un contrat avec l'éditeur Calmann-Lévy pour raconter ses aventures sous la forme d'un *« manifeste »*. Il déclare avoir créé une société, Immunis, proposant aux entreprises des conseils pour lutter contre la vulnérabilité des systèmes d'information.

Pourtant, Anthony reste évasif et peu convaincant sur le sérieux de ses projets. Le juge le qualifie de *« génie informatique ou sens moral lamentable »* et se demande s'il n'est pas *« un peu mégalomane »*. Anthony ne reconnaît avoir commis des délits informatique et n'affirme sa conversion à des pratiques honnêtes que du bout des lèvres. Il critique les cours d'informatique – *« Vous êtes au-dessus de cela... »*, commente le juge – et tente de justifier son attitude à l'époque des faits – *« J'étais révolté contre France Télécom, je n'aimais pas les monopoles »*, explique-t-il –. *« Revenez sur terre ! »*, lui lance finalement le juge Bruty, agacé par son petit sourire ironique.

PARCOURS INITIATIQUE

Le réquisitoire du substitut du procureur de la République met l'accent sur le délit d'escroquerie que ne peut dissimuler, à son avis, la virtuosité informatique. Il souligne *« l'abus de fausse qualité et le déguisement de la voix »* et demande *« une peine d'avertissement »* sous la forme d'une amende et d'une peine de prison avec sursis. L'avocat d'Anthony, Eric Plouvier, tente de jeter le doute sur le montant réel du préjudice, *« impossible à vérifier »*. Il démontre que cette affaire n'est pas une *« banale escroquerie »* mais bien la naissance d'un génie autodidacte qui a baigné dès l'âge de neuf ans, lorsqu'il reçoit son premier ordinateur, et jusqu'à dix-neuf ans dans la *« nébuleuse informatique »*. Une sorte de parcours initiatique qui lui permet, aujourd'hui, de faire bénéficier la société de ses talents.

Quant à l'habileté redoutable qu'Anthony qualifie *« d'ingénierie sociale »*, l'avocat la compare à celle de Mètis, l'épouse de Zeus. *« La déesse de la ruse possède cette intelligence du renard qu'Anthony Zboralski met désormais au service de la lutte contre le piratage informatique »*, explique-t-il. Mais l'avocat, qui met l'arrogance de son client sur le compte de sa jeunesse et affirme qu'Anthony *« est en train de réussir »*, ne peut effacer les doutes que le pirate a lui-même semés dans l'esprit du juge.

Le verdict tombe avec une condamnation plus sévère que la réquisition du substitut du procureur. Anthony Zboralski, l'artiste en duperie, n'a pas fait illusion devant le tribunal. Le voilà à la merci de la victime qu'il avait cru ridiculiser.

Michel Alberganti

Une étude américaine revient sur les suites de l'accident de la centrale de Three Mile Island

Selon les auteurs, le passage du nuage radioactif aurait provoqué une augmentation du taux des cancers

L'accident survenu à la centrale nucléaire américaine de Three Mile Island (Pennsylvanie) le 28 mars 1979 a laissé s'échapper du bâtiment réacteur des gaz radioactifs. Les premières enquêtes épidémiologiques menées sur la population n'avaient pas montré d'augmentation des taux de cancers. Ces résultats sont aujourd'hui contestés par une nouvelle étude de chercheurs de l'université de Caroline du Nord.

DEUX À DIX FOIS plus de cancers du poumon et de leucémies chez les habitants vivant sous le vent de la centrale de Three Mile Island (Pennsylvanie), dont un réacteur a été gravement endommagé le 28 mars 1979. C'est la conclusion à laquelle sont parvenus les auteurs d'une étude épidémiologique travaillant à l'Ecole de santé publique de l'université de Caroline du Nord, à Chapel Hill.

Les chercheurs américains qui ont réalisé l'étude, Steven Wing, Donna Armstrong et David Richardson, du département d'épidémiologie, et Douglas Crawford-Brown, professeur de sciences environnementales, ont analysé tous les cas de cancers déclarés, entre 1975 et 1985, dans une zone de 16 kilomètres entourant la centrale. Pour base de leur étude, ils ont repris, mais avec des techniques analytiques et statistiques différentes, les résultats d'un ancien rapport publié en 1990, à la suite d'une injonction de justice, par des scientifiques de l'université de Columbia.

Ce rapport n'était pas parvenu à établir de lien convaincant entre l'accident nucléaire et une augmentation des cancers en raison du trop faible taux de radiations émises. Ce qui n'est pas le cas de la nouvelle analyse intitulée « A reevaluation of cancer incidence near the Three Mile Island nuclear plant : the collision of evidence and assumptions », à paraître dans le journal *Environmental Health Perspectives*.

L'attention des épidémiologistes a été attirée par les plaintes de nombreuses personnes vivant aux alentours de la centrale au moment de l'accident. Elles avaient à l'époque déclaré avoir souffert de nausées, de vomissements, de chutes de cheveux et d'éruptions de boutons. *« Partant du principe que cela pouvait être vrai, nous avons décidé*, explique Steven Wing, *de considérer à nouveau le problème. En ajustant le nombre de cancers préexistant à l'accident à ceux qui se sont déclarés après, nous avons trouvé une forte augmentation des cancers dans les zones situées sous le vent par rapport à la centrale. »*

Selon les chercheurs, pour arriver à une telle augmentation en un laps de temps limité, *« les doses de radiations au moment de l'accident ont* [sans doute] *été bien plus élevées que ce que l'on a dit jusqu'à présent, et ce n'est pas le stress qui est uniquement en cause »*. Une étude cytogénétique comparative, menée entre 1994 et 1995 sur vingt-neuf personnes vivant près de la centrale, et sur laquelle Steve Wing s'est aussi appuyé, avait conclu à des taux d'irradiation compris entre 600 à 900 milligrays.

Les auteurs de l'étude initiale de 1990 contestent ces nouveaux résultats, qu'ils trouvent *« tendancieux et déséquilibrés »*, et fondés sur *« un rapport strictement anecdotique des symptômes médicaux (...) incompatibles avec les plus graves scénarios-catastrophes imaginables pour TMI »*. Jean-Claude Nénot, de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN) du Commissariat à l'énergie atomique, est aussi très sceptique. L'accident de Three Mile Island a certes été *« une grande catastrophe physique »*, explique-t-il, dont les effets ont été plus graves qu'on ne pensait initialement.

DES REJETS DISCUTÉS

Même si l'accident a conduit à une fusion partielle du cœur du réacteur de la centrale, même si des matières radioactives se sont répandues dans l'enceinte de confinement, les experts s'accordent à dire que les *« rejets radioactifs dans l'atmosphère ont été minimes »*, ajoute le spécialiste français. Calculée à l'aide des capteurs placés dans la cheminée d'évacuation de la centrale, de dosimètres extérieurs et de modèles mathématiques de dilution atmosphérique, *« l'irradiation de la population a été estimée à 1 centième de millisievert, et pour les personnes les plus exposées, sur le passage du panache des gaz radioactifs, à 1 millisievert »*, ajoute le docteur Nenot.

Beaucoup de gens ont été concernés par cet accident dans la mesure où la centrale de Three Mile Island est située à 16 kilomètres de Harrisburg (90 000 habitants), capitale de l'Etat de Pennsylvanie. A l'époque, 165 000 personnes considérées comme les plus sensibles (femmes enceintes et enfants notamment) avaient été évacuées pour deux ou trois jours, mais une semaine après l'accident les écoles étaient à nouveau ouvertes.

Plusieurs études épidémiologiques réalisées après l'accident n'ont pas constaté d'augmentation de maladies ou de cancers chez les adultes et les enfants. Ces résultats, ainsi que les déclarations rassurantes des experts, n'ont pas convaincu deux mille habitants des environs, qui ont entamé une procédure en justice, estimant que les doses reçues, plus importantes que celles annoncées par les autorités, leur avaient causé problèmes de santé, leucémies et cancers. Mais, en raison de *« la pauvreté des preuves »*, ils ont été déboutés en 1996 par la justice.

Christiane Galus

La hantise du syndrome chinois

Une expertise réalisée après l'accident a révélé qu'on avait frôlé à Three Mile Island le syndrome chinois selon lequel le cœur du réacteur, sous l'effet de la chaleur, traverse le bâtiment qui l'abrite puis s'enfonce dans le sol. Lors de l'accident, 45 % du cœur a fondu, entraînant avec lui des matériaux, des gaines et des structures. Une partie de ce *corium*, 20 tonnes au total, a atteint le fond de la cuve, sans la traverser. Le coût de l'accident a été évalué à 9,8 millions de dollars (environ 54 millions de francs).

Au cours de cette catastrophe, 13 millions de curies de xénon ont été relâchés dans l'atmosphère et une dizaine de curies d'iode. Gaz rare, à vie courte, le xénon est, de par sa nature, *« totalement neutre au point de vue chimique, et ne se combine avec rien »*, précise Daniel Robeau, adjoint au directeur délégué à la protection à l'IPSN. *L'émission d'iode a aussi été faible, et « les autorités n'ont pas jugé nécessaire de prendre des mesures de précaution pour protéger la thyroïde »*.

Le début d'incendie à bord de la station orbitale Mir souligne sa vétusté

En onze ans, elle a connu de nombreuses défaillances

LES SIX COSMONAUTES de la station orbitale Mir, quatre Russes, un Allemand et un Américain, ont dû faire face, dans la nuit du dimanche 23 au lundi 24 février, à un début d'incendie. Selon les porte-parole des agences spatiales russe, américaine et allemande, le feu aurait pris dans un système d'alimentation en oxygène situé dans Kvant, un des modules de Mir réservé aux expériences scientifiques.

« De petites flammes sont apparues », précisent les responsables de l'Office allemand de l'aéronautique et de l'espace, qui ont été éteintes en *« une minute et demie »* à l'aide de trois des dix extincteurs présents dans la station. Malgré la diligence de ces pompiers spatiaux, les *« gaines d'isolation de certains câbles »* ont été *« calcinées »*, les cosmonautes ne subissant que de légères irritations de la gorge.

Le départ de feu est redouté de tous ceux qui, à un moment ou à un autre, ont vécu dans l'espace très confiné des sous-marins ou des capsules spatiales. Pour l'Allemand Reinhold Ewald et les Russes Valeri Korzoun et Alexandre Kaleri, cette aventure sera vite oubliée, car ils doivent rentrer sur la Terre dans la journée du 2 mars. Ce qui ne sera pas le cas pour l'astronaute américain Jerry Linenger, qui doit rester à bord de Mir en compagnie des Russes jusqu'en mai.

LA PRÉPARATION DU SUCCESSEUR

Jamais encore, semble-t-il, le feu ne s'était déclaré dans l'espace. Seuls les Américains ont connu une catastrophe lors de l'essai au sol de la première capsule Apollo développé pour la conquête de la Lune. Le 27 janvier 1967, les trois astronautes Virgil Grissom, Edward White et Roger Chaffee trouvèrent la mort dans l'incendie de leur vaisseau déclenché par un court-circuit et attisé par l'oxygène pur qui baignait l'intérieur de la cabine. Aussi Russes comme Américains ont-ils tout mis en œuvre pour éviter que de tels départs de feu puissent avoir lieu en vol. Il n'est que de voir les précautions que les responsables de la NASA ont prises afin d'autoriser l'étude du comportement des flammes dans la navette pour s'en convaincre.

Reste que la bonne volonté ne suffit pas toujours et que certains s'interrogent sur la vétusté et le grand âge de la station Mir, dont le premier élément fut lancé par les Russes le 20 janvier 1986. A l'origine, il avait été prévu que cette station, sur laquelle se sont greffés depuis nombre de laboratoires, dont l'ensemble dépasse aujourd'hui les cent tonnes, ne devait voler que cinq ans.

Mais, d'extension en extension, et faute de disposer d'un budget suffisant pour la remplacer, Mir a été prolongée au fil des années par les Russes, dont il faut bien reconnaître qu'ils ont toujours été dans le passé les champions des stations spatiales.

L'AVENTURE EST À CE PRIX

Mir a-t-elle été prolongée au-delà du raisonnable ? L'affirmer serait peut-être excessif. Mais une chose est sûre, ses jours sont comptés. Et ce ne sont ni les vols payés par les cosmonautes étrangers, ni les missions de rendez-vous station russe-navette américaine qui pourront sauver ce complexe spatial. En onze ans, il a connu des pannes d'ordinateur, des défaillances de son système de rendez-vous, des ruptures de canalisation, une usure des roues à inertie qui contrôlent son attitude et des difficultés dans la fermeture des portes d'un de ses modules.

L'aventure spatiale est sans doute à ce prix. Mais il arrive un moment où le remplacement du matériel s'impose. Normalement, Le successeur de Mir devrait être la station spatiale internationale Alpha à laquelle participent les Russes aux termes d'un contrat financé en partie par les Américains. Mais, lundi 24 février, le directeur de l'agence spatiale russe, Iouri Koptiev, a fait savoir que, en raison de difficultés financières, la Russie repoussait de sept mois le lancement du premier module d'Alpha, qui devait avoir lieu en novembre. Un élément américain devait s'y arrimer un mois plus tard.

Témoignant récemment devant une commission de la Chambre des représentants, l'administrateur de la NASA, Daniel Goldin, a annoncé que le lancement des deux premiers éléments d'Alpha pourrait être reporté, en raison du retard pris par les Russes pour construire le module de service. *« Il est possible que nous devions attendre »*, a-t-il alors ajouté. Moins diplomatique, un responsable du gouvernement américain chargé de la technologie, John Gibbons, a assuré au cours de la même audition : *« Nous avons clairement fait savoir* [aux Russes] *que s'ils ne tiennent pas leurs engagements, nous devrons prendre des mesures qui réduiront le rôle de Moscou dans le programme. »*

Jean-François Augereau

La physique « bousculée » à Hambourg

IL S'EN EST PASSÉ de drôles au laboratoire de physique des particules de Hambourg. Des revues scientifiques se sont récemment fait l'écho de rumeurs. Leurs propos étaient excessifs, voire *« extravagants »*, estime un physicien de l'Ecole polytechnique, qui, en Allemagne, faisait partie de ceux qui savent. Mais les chercheurs allemands et étrangers regroupés autour de Zeus et de h 1, deux détecteurs de particules installés sur les faisceaux du très puissant accélérateur HERA dépendant du Deutsches Elektron Synchrotron (DESY), ont bien vu de drôles de gerbes de particules.

Dans cette installation sans équivalent dans le monde où l'on projette avec toute la violence disponible les électrons – une petite particule chargée – d'une grande énergie (27,5 Gev) produits par HERA contre des protons de 820 Gev – un constituant massif du noyau des atomes – émis par DESY, la matière en voit de toutes les couleurs. Lors de ces collisions, les équipes de h 1 conduites par des chercheurs de l'Ecole polytechnique, du CEA, de l'IN2P3-CNRS et de Heidelberg et celles de Zeus, dirigées par des Américains et des Italiens, ont observé dans les gerbes qu'ils étudiaient des événements en surnombre.

Or, le nombre de ces événements serait en apparente contradiction avec les tables de la loi édictées par le Modèle standard. Un modèle dont le contenu de douze lettres, ou de douze particules élémentaires, et de quatre « règles grammaticales » relatives aux grandes forces qui gouvernent l'Univers permet de décrire la matière dont nous sommes faits et celle qui nous entoure. Les phénomènes observés depuis 1994 sur h 1 et Zeus font tache dans les statistiques et, affirme un physicien, on a moins d'une chance sur cent de voir de telles situations.

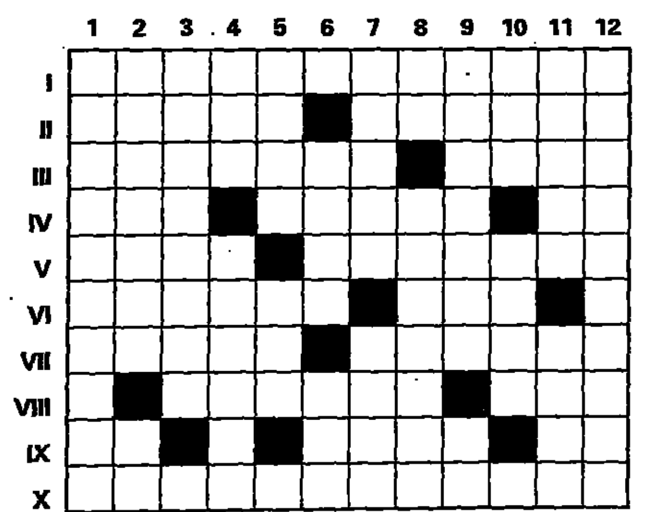
« Soit nous sommes en face d'un problème de fluctuations statistiques, souligne, prudent, Yves Sirois, *mais nous n'avons pas pour le moment de mécanisme qui puisse les expliquer, soit nous avons mis en évidence des phénomènes qui remettent en question le Modèle standard et ouvrent la voie à une nouvelle physique. »* Mais, constate-t-il, *« depuis plus de vingt-cinq ans, personne n'a apporté la preuve d'une faille dans ce modèle »*. Ne reste donc plus aux limiers très spéciaux de DESY qu'à reproduire leurs expériences pour accumuler des données, lever les incertitudes et ne pas laisser à leurs collègues du Fermilab de Chicago, *« qui ne sont pas très loin »*, la possibilité de les coiffer sur le poteau et de faire, peut-être, la révolution grâce aux formidables possibilités que leur offre leur accélérateur géant, le Tevatron.

J.-F. A.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97033

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Un grade difficile à obtenir, mais que l'on a sans peine. – II. Pour cueillir ses pommes, il faut grimper. Donne toutes les indications sur le cadre. – III. Une reproduction à l'unité. Passa sous silence. – IV. Moins dangereux s'il est à blanc. Ne manque pas de chien. Négation. – V. Dans les poulies. Pour gagner quelques voix en plus. – VI. Harangue comme une baudruche politique et gazeuse. Démonstratif. – VII. On vient d'en parler. Réussira à endormir l'assemblée. – VIII. Pour vivre aux crochets des autres, il doit bien s'accrocher. Académicien, chrétien, défenseur de la classe ouvrière et des femmes. – IX. Marque le lieu. Fait comme le mouton, qui fait comme le berger. Lettres d'Hector. – X. L'un après l'autre.

VERTICALEMENT

1. Se détache bien du mur. – 2. Ce n'est pas un précipice, mais il est difficile d'en sortir. Peinture académique. – 3. Produits bruns. – 4. Négociateur palestinien. On la retrouve au fond de la caisse et dans le panneau. – 5. Il est aujourd'hui en expansion à Toulon et ailleurs. Rien d'autre à régler. – 6. Pour les jardins suspendus. Fit des opérations négatives. – 7. Il faut être dessus pour bien la jouer. Son procès fut volcanique. – 8. Démonstratif. Devenu homme. – 9. Des queues qui ont une très bonne tenue. Aux bouts des dents. – 10. Mit en mouvement en désordre. Va avec l'ensemble. – 11. Traîne au fond du lit. Arrose sa région et finit dans le Rhin. – 12. Chacun son tour... à condition d'arriver le premier.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97032

HORIZONTALEMENT

I. Cartomancien. – II. Abiotique. Ru. – III. Pommeau. Rhum. – IV. Hue. Emancipe. – V. Ol. DS. Vol. Tr. – VI. Ripe. Liberia. – VII. Neigeât. Sévi. – VIII. Gens. Ter. – IX. Etel. Sonar. – X. Raréfactions.

VERTICALEMENT

1. Cap-hornier. – 2. Aboulie. Ta. – 3. Rime. Piger. – 4. Tom. Dégelé. – 5. Otées. En. – 6. Miam. Lassa. – 7. Aquavit. Oc. – 8. Nu. Nob (bon). TNT. – 9. Cercles. Ai. – 10. Hi. Rétro. – 11. Eruptive. – 12. Numéraires.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437

ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde, 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry cedex.

Le Monde PUBLICITÉ — Président-directeur général : Dominique Alduy — Directeur général : Gérard Morax

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris cedex 08

Tél : 01 44 43 76 00 Fax : 01 44 43 77 30

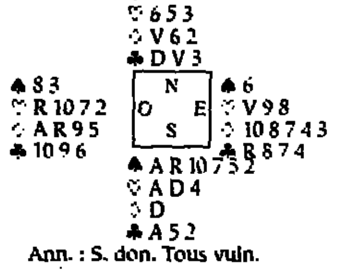
PRINTED IN FRANCE

BRIDGE

PROBLÈME N° 1726

UNE BELLE PRÉCAUTION

Le grand expert suédois Wohlin a montré que le déclarant n'aurait pas dû chuter cette manche s'il avait été suffisamment prévoyant.



Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♠	passe	2 ♠	passe
4 ♠	passe	passe	passe

Ouest a entamé le Roi de Carreau (sur lequel Est a fourni le 3) et il a contre-attaqué le 10 de Trèfle. *Comment Wohlin propose-t-il de gagner* QUATRE PIQUES contre toute défense ?

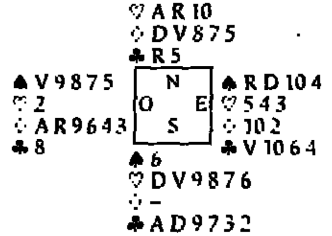
Réponse. Le déclarant, sans trop réfléchir, a fourni le Valet de Trèfle, qu'Est n'a pas couvert. Ensuite, il a tiré le Roi et la Dame de Pique, puis il a coupé un Carreau et, après avoir tiré l'As de Trèfle, il est remonté au mort grâce au Valet de Pique pour jouer le Valet de Carreau sur lequel il a défaussé le 4 de Cœur. Mais, après avoir pris avec l'As de Carreau, *Ouest a donné la main à Est par le Roi de Trèfle*, et la contre-attaque à Cœur a fait chuter le contrat. Or, pour qu'Est ne prenne pas la main, il suffisait de ne pas se précipiter sur le Valet de Trèfle, *mais de laisser maître le 10 de Trèfle* à la deuxième levée. Si Ouest continue Trèfle, le déclarant fera le Valet, donnera deux coups d'atout, coupera un Carreau, tirera le troisième Trèfle (l'As si Est n'avait pas couvert le Valet), remontera au mort à Pique pour jouer le Valet de Carreau et défausser le 4 de Cœur. Mais, cette fois, Ouest ne pourra plus que jouer Cœur (dans la fourchette) ou Carreau (dans coupe et défausse)...

Les Jeux dans « Le Monde »

Dans cinq de ses numéros de la semaine *Le Monde* publie, en plus des mots croisés, un jeu. Le lundi, dans le journal daté mardi, un problème mathématique. Le mardi, dans le journal daté mercredi, une grille de Scrabble. Le mercredi, dans le journal daté jeudi, une chronique de bridge. Le jeudi, dans le journal daté vendredi, une question sur l'art. Le samedi, dans le journal daté dimanche-lundi, les échecs.

UN TOURNOI D'ENTREPRISE

Voici une donne d'un tournoi d'entreprise. Il fallait se forcer pour arriver au grand chelem, et ensuite bien jouer pour le réussir.



Ann. : N. don. N.-S. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
–	1 SA	passe	3 ♡
passe	3 ♠	passe	6 ♣
passe	7 ♡	passe	passe...

Ouest a entamé l'As de Carreau et Sud a coupé, puis il a donné deux coups d'atout. Mais, au deuxième tour, Ouest n'a plus fourni. *Comment Sud peut-il gagner* ce GRAND CHELEM À CŒUR contre toute défense ?

Note sur les enchères. Sur « 3 Cœurs », la redemande de « 3 Piques » garantit un bon soutien à Cœur, l'As de Pique et une main possible pour un chelem. Alors Sud n'a plus de problème, et il saute à « 6 Trèfles » ; Nord peut déclarer « 7 Cœurs », car Sud a sûrement un *bicolore* 6-6 avec l'As ou chicane à Carreau.

Philippe Brugnon

هكذا من الاصل

Le chemin des oliviers

Dans la haute vallée de la Durance, au cœur des Alpes provençales, le « jus d'olive » est une culture dans tous les sens du terme

NOUS FILONS sur l'autoroute Manosque-Sistéron. L'hiver touche à sa fin, et avec lui le temps où l'on a pressé les olives nouvelles. « *Cette année il y a eu juste le bref coup de gel qu'il faut avant la récolte pour que l'huile soit parfaite.* » L'olivier aime la chaleur, mais ce gros lourdaud a besoin au bon moment d'un petit aphrodisiaque climatique pour donner le fruit idéal.

Aucune erreur n'était à commettre cette saison car l'Etat doit statuer sur la demande d'appellation d'origine controlée déposée par les Alpes-de-Haute-Provence pour leur *oleum* : « *Un produit auquel rien ne manque, même si les huiles de Nyons, dans la Drôme, et celles des Baux, dans les Bouches-du-Rhône, nous méprisent du haut de leur AOC.* » Elus et producteurs en tête, les Alpins nous jouent le mimodrame des montagnards sans relations citadines pour défendre les vertus de leur travail. Ce n'est d'ailleurs pas seulement sa liqueur d'olive, connue depuis mille ans et plus, AOC ou pas, que le département alpo-provençal (133 000 âmes) veut « vendre », c'est aussi ses stations de ski familiales, ses truffes hors de prix, sa lavande (premier producteur national), sans omettre la « vraie route Napoléon » et même un Giono, c'est-vrai-ultrapacifiste-en-39-mais-qui-ne-confondit-jamais-son-amour-de-la-terre-avec-Vichy. D'accord mais pas tout à la fois ! Revenons à l'huile d'olive.

Ongles cassants, cheveux secs, gueule de bois, mains gercées et pieds fatigués : heureusement, l'huile d'olive est là

A Bruxelles, d'abord on s'en méfia, préférant sournoisement promouvoir le beurre des « genss du Nord » ; on patronna même l'arrachage d'oliveraies au Portugal pour les remplacer par des eucalyptus. Aujourd'hui, les eurocrates à haut taux de cholestérol ont retourné leur veste depuis que des savants ont démontré la bienfaisance de l'extrait d'olive. De l'exclusion on est passé à l'adoration. On en est à la sixième campagne communautaire de promotion, et un livre énumère les domaines où l'olive pressée, avec sa vitamine E et ses acides gras essentiels, agit favorablement : tout le corps humain y passe, sans parler des ongles cassants, des cheveux secs, de la gueule de bois, des mains gercées et des pieds fatigués...

Jeanne Calment (cent vingt-deux ans), la reine d'Espagne et Macha Méril vont à fond dans le même sens. Quelques « Angliches », pas complètement intégrés à leur Provence d'adoption, se bouchent encore le nez en cas de friture au fumet d'olive, et il y a aussi le gênant contre-exemple du roi René de Provence, qui ne mangeait que cuisine au beurre – mais cet homme-là était né angevin. Cependant, les uniques huiles d'olive bénéfiques sont « *le seul jus de fruit, extra-vierge, de première pression à froid, n'ayant subi aucun autre traitement* ». Justement ce qui est écrit sur la plupart des huiles d'olive industrielles à 30 ou 50 francs le litre dans la première supérette venue !

A la coopérative oléicole des Pénitents, aux Mées, non loin des moines pétrifiés là jadis « *pour n'avoir pu résister à la tentation de zyeuter de jeunes captives sarrazines* », Joseph Roméro, qui se flatte de ne fabriquer que de l'huile artisanale, extraite des fruits du cru, lâche finalement le morceau : « *Les marques industrielles coupent leur produit avec des huiles étrangères, dont on ne connaît pas vraiment le pedigree, sans parler des désodorisants pour les huiles maghrébines ou italiennes, trop fortes, des décolorants, des recolorants, etc.* »

Surplombant la Durance, sur la commune de Lurs – célèbre depuis 1952 pour son triple crime, mais qui jouit aussi d'un des plus spectaculaires villages médiévaux du Midi –, à l'archaïque moulin de la Cascade, où on œuvre depuis Louis XIV, on esquisse une moue devant l'huile des Pénitents. Il faut dire qu'ici c'est encore une vraie ferme avec sa crasse sympa, son fourneau à grignons, ses scourtins en coco, ses courroies en poil de dromadaire du Maroc, ses meules en pierre. Les Giono y font depuis toujours presser les fruits de leur oliveraie manosquine. L'écrivain emportait en déplacement une fiole du produit avec lequel sa veuve (cent ans) et sa fille Sylvie font même sauter leurs crêpes. En dix ans, la demande du jus doré de Lurs a tellement augmenté que l'oléiculteur est passé de quarante à quatre mille oliviers sur ses 20 hectares. L'arbuste « *vert argent verdissant contre le ciel* » (Van Gogh, 1888) ne donne pas avant sa sixième année. La production de 4 000 litres est vendue sur place ou dans des épiceries huppées (90 francs le litre).


MAISON DE CONFIANCE
Fondée en 1866

FABRIQUE D'HUILES ALIMENTAIRES.
SAVONNERIE

FABRIQUE DE SAUCISSONS D'ARLES

V[ve] GABRIEL PICARD & C[ie]

TÉLÉPHONE

SPÉCIALITÉ D'HUILES D'OLIVES VIERGES DE PROVENCE

Adresse Télégraphique V[ve] GABRIEL PICARD · ARLES

ARLES s/Rhône, le 20 Septembre 1907.

Monsieur Laran.
à Castres.

Comme suite à notre précédente, et pour marquer notre vif désir de vous être agréables ainsi qu'à Mr Hérail, nous accepterons comme extrême limite le prix de 115f les 100 kilos, par futs de 300 kilos environ comme d'habitude, futs perdus et franco.- Notre clientèle habituée à des produits de choix préfère subir la hausse et recevoir toujours les mêmes produits.- Nous espérons qu'il en sera de même de Mr Hérail dont la livraison sera comme d'habitude soignée.-

Au plaisir de vous lire, n/ vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.-

Aux Mées, la demande est de 200 000 litres par an, mais on n'en produit que 55 000 litres, presque tous vendus à l'avance (80 francs la bouteille dans le commerce). La France, trop faible productrice (2,3 millions de litres) pour sa consommation (45 millions de litres), doit importer de l'oleum de chez ses voisins euroméditerranéens. Dans une société soucieuse comme jamais de sa santé et de son goût et où les inactifs, en nombre grandissant, ont de plus en plus de ressources, la guerre, sinon des huiles, du moins pour les huiles d'olive aura lieu, elle a déjà lieu, chacun voulant pour lui la « vierge artisanale non manipulée », les autres devant se contenter d'huiles au terroir incertain, dont la saveur et l'odeur sont souvent à peu près les mêmes que celles des appellations onéreuses mais qui laissent parfois dans l'arrière-gorge une légère âcreté...

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

★ ***Notes sur l'affaire Dominici,* de Jean Giono, Gallimard, 1955, 155 p., 80 F. Et le *Guide Michelin Alpes du Sud,* très bien fait.**
★ **Du 7 mai au 6 septembre, exposition « Giono et Marseille », au Centre Giono de Manosque, tél. : 04-92-72-76-10.**
★ **Maison des Alpes-de-Haute-Provence, BP 170, 04005 Digne.**
★ **Centre d'information européen de l'huile d'olive, 7, rue Pasteur-Wagner, 75011 Paris.**
★ **Restaurant Bello-Visto, 04700 Lurs. tél. : 04-92-79-95-09. Gastronomie à l'huile d'olive du cru, menus de 80 à 230 F.**



L'engouement actuel pour l'huile d'olive, qui fait que la France doit en importer, prend sa source dans une tradition ancienne, comme en témoignent cette lettre d'affaires arlésienne de 1907 et cette publicité des années 40 pour des savonnettes (documents extraits du livre de Jean-Marie del Moral, Elisabeth Scotto et Brigitte Forgeur, « L'Huile d'olive », Ed. du Chêne, 1995).

PARTIR

■ LE MALI AU FIL DU NIGER. Le Mali, où paysans et pêcheurs ont gardé le mode de vie ancestral des nomades, fut le berceau de plusieurs empires médiévaux. Pays discret et secret, à l'image des mystérieux Dogons, retranchés, depuis des siècles, dans des villages accrochés aux falaises de Bandiagara. Comptoir d'Afrique propose un voyage de découverte de 11 jours (9 700 F tout compris depuis Paris, sauf les repas à Bamako) en 4 × 4, en pirogue à moteur dans le delta du Niger, paradis des oiseaux et des hippopotames, et deux jours de balade facile au pays dogon. TCH Voyages programme, jusqu'au 31 mars, un circuit de 7 jours (12 565 F par personne pour deux plus le vol Paris-Bamako A/R à partir de 3 500 F) qui, en privilégiant l'hébergement chez l'habitant, permet de se familiariser avec le mode de vie des Touaregs.
★ **Comptoir d'Afrique, 23, rue du Pont-Neuf, 75001 Paris, tél. : 01-42-21-46-89. TCH Voyages, au 01-34-25-44-44.**

■ LES CARAÏBES À PETITS PRIX. Pour ceux qui souhaitent fuir la grisaille et retrouver le soleil et la mer, Nouvelles Frontières adapte ses tarifs vers les îles des Antilles. Les vols à destination de Fort-de-France, de Pointe-à-Pitre ou de Saint-Martin proposés par le voyagiste sont continuellement révisés. « *Dites-nous vos destination et vos dates et nous vous fournissons un panorama des prix du jour* », assure une brochure qui précise que la compétition entre les compagnies aériennes « *crée à chaque instant des opportunités* ».
★ **Nouvelles Frontières : 0-803-33-33-33.**

■ NEIGE FRANCO-SUISSE. Située au nord du département de la Haute-Savoie, entre la Suisse et le lac Léman, la station de Châtel, 1 300 habitants, fête les cinquante ans de son ouverture au tourisme d'hiver. Trois massifs de ski et 82 kilomètres de pistes offrent la possibilités de relier les douze stations des Portes du Soleil et d'effectuer des incursions en Suisse vers Torgon ou Morgins. A l'occasion de son anniversaire, la station organise des animations et propose le forfait 6 jours à 673 F et le forfait Portes du Soleil à 909 F.
★ **Renseignements à l'Office du tourisme au 04-50-73-22-44.**

■ VAGUES BASQUES. A partir de Biarritz, apprendre, en suivant les cours d'un moniteur brevété d'Etat, à surfer sur les vagues de la côte basque, le long des plages d'Hossegor et d'Hendaye. Un stage de 8 jours, dont 6 de cours intensifs (deux fois 2 heures par jour) pour 3 800 F par personne en demi-pension et chambre de 3 ou 4 personnes, déplacements en minibus et prêt de matériel inclus.
★ **Renseignements auprès de l'Agence du tourisme du Pays basque au 05-59-46-46-64.**

Prévisions pour le 27 FEVRIER vers 12h00

- Ensoleillé (E)
- Eclaircies peu nuageux (N)
- Nuageux courtes éclaircies (N)
- Brumes et brouillard (C)
- Très nuageux ou couvert (C)
- Pluie ou bruine (P)
- Averses (P)
- Orages (P)
- Vent fort
- Neige (*)

METEO FRANCE

LE 27 FEVRIER
Temps/Températures minima/maxima

FRANCE métropolitaine	
AJACCIO	E/8/15
BIARRITZ	E/8/16
BORDEAUX	E/5/16
BOURGES	N/3/12
BREST	N/6/12
CAEN	N/5/9
CHERBOURG	N/4/11
CLERMONT-F	E/2/12
DIJON	N/2/10
GRENOBLE	N/2/12
LILLE	N/4/10
LIMOGES	N/4/12
LYON	N/3/12
MARSEILLE	E/5/15
NANCY	N/4/9
NANTES	N/5/13
NICE	E/7/15
PARIS	N/4/11
PAU	E/2/16
PERPIGNAN	E/5/16
RENNES	N/5/13
ST-ETIENNE	E/3/12
STRASBOURG	N/4/8
TOULOUSE	E/4/15
TOURS	N/3/12

FRANCE outre-mer	
CAYENNE	P/24/27
FORT-DE-FR.	E/25/26
NOUMEA	E/24/25
PAPEETE	P/26/27
POINTE-A-PIT.	E/25/26
ST-DENIS-REU.	P/26/27
EUROPE	
AMSTERDAM	N/2/6
ATHENES	E/12/16
BARCELONE	E/8/12
BELFAST	C/4/11
BELGRADE	P/1/7
BERLIN	N/0/6
BERNE	P/-2/1
BRUXELLES	N/3/6
BUCAREST	N/2/5
BUDAPEST	N/1/7
COPENHAGUE	N/2/5
DUBLIN	P/3/10
FRANCFORT	P/1/5
GENEVE	C/-2/2
HELSINKI	N/0/1
ISTANBUL	N/7/13
KIEV	P/1/7
LISBONNE	E/10/19
LIVERPOOL	N/2/10
LONDRES	E/2/9
LUXEMBOURG	N/0/5
MADRID	E/-2/11

MILAN	E/0/8
MOSCOU	C/0/1
MUNICH	P/-1/2
NAPLES	E/8/12
OSLO	E/-6/-2
PALMA DE M.	E/13/16
PRAGUE	N/-2/4
ROME	E/8/14
SEVILLE	E/9/19
SOFIA	N/0/5
ST-PETERS.	C/0/1
STOCKHOLM	C/-2/2
TENERIFE	N/18/19
VARSOVIE	P/-1/6
VENISE	E/2/9
VIENNE	N/0/5
AMERIQUE	
BRASILIA	P/19/25
BUENOS AIRES	E/17/25
CARACAS	C/22/26
CHICAGO	*/-2/1
LIMA	N/16/21
LOS ANGELES	C/8/13
MEXICO	E/7/23
MONTREAL	*/-3/-2
SAN FRANC.	N/8/13
SANTIAGO	E/11/27
AFRIQUE	
ALGER	E/9/16

DAKAR	E/21/28
KINSHASA	P/21/27
LE CAIRE	N/6/20
MARRAKECH	E/9/21
NAIROBI	E/16/28
PRETORIA	E/16/26
RABAT	E/9/21
TUNIS	E/12/15
ASIE-OCEANIE	
BANGKOK	E/21/32
BOMBAY	E/19/31
DJAKARTA	P/26/27
DUBAI	E/17/24
HANOI	E/14/24
HONGKONG	E/17/24
JERUSALEM	N/11/16
NEW DELHI	E/8/23
PEKIN	P/-4/3
SEOUL	E/0/8
SINGAPOUR	E/25/30
SYDNEY	P/20/23
TOKYO	E/1/8

C: ciel couvert
E: ensoleillé
N: nuageux
P: pluie
*: neige

Temps sec et ensoleillé

APRÈS LES FORTES PLUIES du début de semaine, un puissant anticyclone s'est reconstitué sur la France pour plusieurs jours. Il garantira un temps sec et largement ensoleillé sur la plupart des régions pour la journée de jeudi. Une perturbation très atténuée, venant de l'Atlantique, arrivera tout de même à effleurer les régions de la moitié nord, amenant quelques passages nuageux.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Un vent de sud-ouest modéré amènera de plus en plus de nuages de haute altitude au fil de la matinée. Le ciel aura donc un aspect voilé et laissera parfois filtrer de timides éclaircies. Les températures évolueront peu : partant de 4 à 7 degrés le matin, elles atteindront 12 à 14 degrés jeudi après-midi.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Les éclaircies du matin perdront un peu de leur éclat au profit de passages nuageux. L'après-midi sera marquée par un voile de nuages plus ou moins épais. La fraîcheur relative du matin laissera place à une après-midi plus douce avec 12 à 14 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Les averses menaceront encore surtout sur le relief. Quelques flocons tomberont à basse altitude des Vosges au Jura. L'après-midi s'annonce ensoleillée. Il fera de 7 à 9 degrés au meilleur de la journée.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Le soleil dominera sans mal de la côte aquitaine aux sommets pyrénéens. Plus au nord, le ciel du Poitou s'annonce tout aussi clément malgré quelques nuages d'altitude. La douceur persiste avec 12 à 16 degrés du nord au sud.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Les derniers nuages porteurs d'averses de neige s'accrocheront encore le matin sur les Alpes. Puis, le soleil s'imposera sur les pistes de ski. Un voile de nuages assez discret envahira alors le ciel du Limousin et de l'Auvergne. Il fera 12 à 14 degrés au meilleur de la journée.

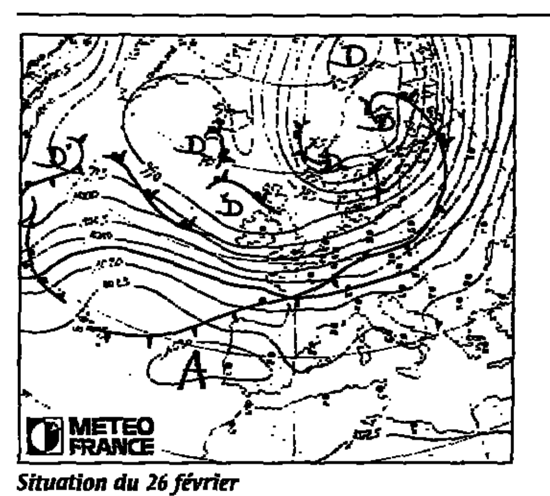
Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le mistral et la tramontane, apparus mercredi soir autour du golfe du Lion, faibliront progressivement dans la matinée. Grâce à un beau soleil, le thermomètre atteindra 14 à 16 degrés dans l'après-midi.

LE CARNET DU VOYAGEUR

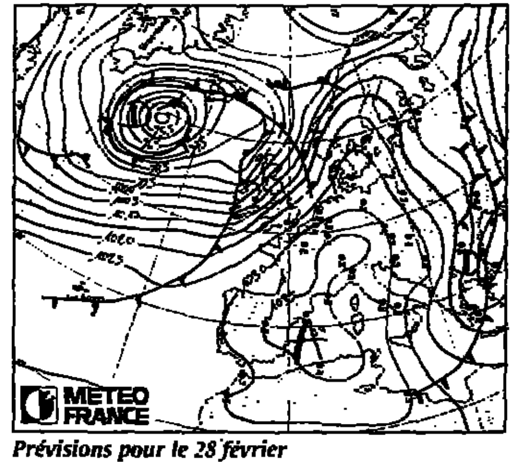
■ **FRANCE.** Une grève de 24 heures des hôtesses et stewards de la compagnie TAT prévue samedi 1er mars devrait avoir, selon la direction, des répercussions « *quasiment nulles* » sur le trafic. – *(AFP.)*

■ **ESTONIE.** Selon un haut responsable de l'aviation civile estonienne, un Boeing 747 de la compagnie Japan Airlines qui se rendait à Francfort et un Airbus 340 d'Air France a destination de Séoul sont passés à moins de 200 mètres l'un de l'autre en plein ciel, jeudi 20 février, au-dessus de Vohma. Au même endroit, en 1995, un contrôleur aérien estonien avait failli provoquer une catastrophe en dirigeant deux Boeing.

■ **ALSACE ET LORRAINE.** Les pluies aux abords des Vosges ont provoqué, mardi 25 février, des inondations qui ont entraîné la fermeture de l'autoroute A 31 (Metz-Nancy) dans le sens nord-sud entre Metz (Moselle) et Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle). Dans le Bas-Rhin, la circulation était difficile sur les départementales près de Reichshoffen et Sarre-Union.



Situation du 26 février



Prévisions pour le 28 février

JARDINAGE

Le temps du rempotage est venu

Quelques règles doivent être observées qui garantiront la réussite d'une opération nécessaire à la croissance régulière des plantes

SI L'ON PEUT théoriquement rempoter les plantes à n'importe quelle période de l'année, mieux vaut le faire à la fin de l'hiver quand elles sortent de leur période de repos. Quelques règles doivent être observées qui garantiront la réussite d'une opération nécessaire à la croissance régulière des plantes d'appartement, d'orangerie et de celles qui ornent balcons et terrasses.

Les citadins devront surmonter un problème crucial : difficile de trouver des terreaux de bonne qualité. Les mélanges tout prêts sont, en effet, de qualité si variable que certains ne sont vraiment pas recommandables. Il y a quelques années, une revue de consommateurs en avait testés plusieurs au laboratoire et en situation. De nombreux produits présentaient un niveau de qualité sanitaire inquiétant, preuve que la décomposition des fumiers et autres matières organiques n'était pas achevée : salmonelles, streptocoques y proliféraient. D'autres enfin contenaient si peu d'éléments nutritifs que les plantes qui y avaient été installées ne poussèrent quasiment pas.

On ne saurait donc trop conseiller aux habitants des grandes villes de mettre des gants avant de mélanger à parts égales terre de bruyère (rarement vraie, elle est généralement un mélange de tourbe et d'écorces de pin), terreau pour plantes à fleurs et le fameux Or brun qui est, il faut bien le reconnaître, aussi utile au jardinier que la bêche, la sarclette et le sécateur. Cette fine terre noire à l'odeur d'ammoniaque est le produit d'un long compostage de fumiers de ferme, d'algues et de terre, son pH est légèrement basique, ce qui fait qu'il n'est pas recommandé de l'utiliser pour la plantation des plantes acidophiles. Ce frichti maison de substrats variés donnera d'excellents résultats.

Le rempotage proprement dit devra être fait chaque année pour les plantes jeunes en pleine phase de croissance et sera biennal, voire triennal pour les plus gros sujets, qu'il suffit de surfacer – les lauriers-roses, par exemple. Cette opération consiste à enlever la couche superficielle de l'ancienne terre pour la remplacer par de la neuve sur une épaisseur de six à dix centimètres.

Les plantes qui changeront de pot seront retirées de l'ancien en le retournant contre le rebord d'une table ou d'un appui de fenêtre et le frappant délicatement (de façon à ne pas le casser) tout en tenant fermement la plante. Sortie de son vieux pot, la motte devra être débarrassée de sa couche de drainage et être réduite d'un bon tiers sur la totalité de sa surface. Pour les plus gros pots, il faudra s'y mettre à deux et tenter l'impossible : ne pas le casser.

Les plantes à racines charnues seront débarrassées de la vieille terre à l'aide d'un bâton (le manche d'un gros pinceau est idéal), avant d'être remises dans un contenant à peine plus grand que l'ancien au fond duquel des fragments de vieux pots ou des graviers auront été déposés et sur lesquels un petit dôme de terre neuve aura été installé – on prendra soin d'éliminer les racines mortes. La motte sera centrée et l'on fera glisser la terre neuve tout autour en la tassant bien avec les doigts ou un bâton. Prendre garde que la surface de la nouvelle terre soit stabilisée deux ou trois centimètres sous le rebord du pot, en sorte qu'il soit facile d'arroser la potée. Faire d'ailleurs suivre d'un bon arrosage – les anciens disaient arrosement, un mot hélas ! tombé en désuétude.

La motte des plantes à racines fines et serrées sera soit secouée, soit coupée au carré à l'aide d'un grand couteau à dents ou d'une petite scie, soit démantibulée avec les mains. Ce faisant on la réduira également d'un tiers et l'on rafraîchira les vieilles racines avec une paire de ciseaux bien affûtés et propres. Une erreur, fréquemment commise... au nom de la paresse, consiste à installer les plantes dans des pots surdimensionnés. Le jardinier qui s'estimerait dispensé du rempotage pour quelques années se trompe : les racines occuperont vite la totalité de leur nouvelle maison, en sorte qu'elles épuiseront vite la terre.

TRAUMATISME

Le rempotage fait subir un traumatisme aux racines qui doivent cicatriser. Trop d'eau peut les faire pourrir. Après le premier arrosage, prudence. Les racines des agrumes sont particulièrement sensibles à l'excès d'eau. Il n'est pas inutile de traiter les potées à l'Aliette – par vaporisation sur les feuilles et arrosage. A ce sujet, nombreux sont les gens qui ayant semé des pépins de citrons, d'oranges, de pomelos ou de mandarines se retrouvent avec une belle collection d'arbustes qui ne fleurissent pas. Une astuce peut déclencher la fructification sur des plantes âgées d'au moins cinq ans. Nous l'avons expérimentée avec succès en utilisant de l'engrais à tomates après avoir échoué avec des engrais pour agrumes beaucoup plus coûteux. Beaucoup plus dosé en potassium, assez pauvre en azote, ces spécialités sont réellement efficaces : une vingtaine de citrons dont certains atteignaient 300 grammes ont été cueillis sur un pied fin 1996 ; actuellement en fleurs, ce citronnier de semis, qui n'a donc jamais été greffé, devrait en fournir une bonne cinquantaine l'hiver prochain.

Certaines plantes exigent des terres spéciales. Les si jolis tibouchinas à fleurs violettes, les bougainvilliers, les azalées, les anthuriums n'acceptent que les terres acides. Il faut donc les rempoter dans un mélange à parts égales de tourbe blonde et de terre de bruyère, sans quoi leurs feuilles atteintes par la chlorose jaunissent. Les orchidées ne poussent en appartement que dans des mélanges vendus tout prêts. Mélange d'écorce de pin broyée, de mousse, de polystyrène expansé, cette « terre » n'apporte aucun élément nutritif, mais retient l'eau tout en permettant à l'air de circuler entre les racines. Dans la nature, de nombreuses orchidées poussent en épiphytes accrochées à des arbres, racines en partie accrochées à l'écorce en partie en l'air, se nourrissant de l'humidité et de l'azote de l'air. Elles peuvent vivre ainsi en serre chaude simplement calées dans des caissettes à claire-voie sans aucune terre autour de leurs racines. A ne pas tenter en appartement où l'air est beaucoup trop sec, à moins que l'on dispose d'une vitrine spécialisée. Les cactées exigent elles aussi un sol très poreux et pauvre en éléments nutritifs : leurs racines pourrissent très vite.

Un grand nombre de conteneurs conviennent à la culture des plantes. Les pots en plastique sont légers, peu coûteux dans leur version de base en plastique noir. Mais le vent a tôt fait de les renverser si la plante lui offre prise. Les pots en terre cuite ordinaires sont devenus chers et leur qualité n'évoque que de très loin celle d'autrefois. Par chance, certaines chaînes de magasins genre Pier Import ou Hâlle à la maison vendent des pots décoratifs fabriqués en Chine et dans le Sud-Est asiatique. Leur prix est souvent très raisonnable (il s'en trouve de jolis à 100 F pour un diamètre de 60 cm) et leur solidité est sans défaut. Les jardiniers aisés pourront se laisser tenter par les somptueux terracota italiens et par les bacs et jardinières en teck (de 1 000 F à 15 000 F pièce).

Alain Lompech

Des produits contrôlés

Dans son édition de mars, *L'Ami des jardins et de la maison* (n° 836, 24 francs, en vente dans les maisons de la presse) consacre un banc d'essai à quelques substrats de culture vendus tout prêts et présente la charte édictée par la Chambre syndicale des fabricants d'amendements organiques, de supports de culture et de leur dérivés (CAS). Les fabricants adhérents s'engagent à respecter les sept points suivants : respect du volume indiqué sur le sac ; absence d'agents pathogènes ; non-utilisation de boues résiduelles ; indication du pH et son adaptation aux besoins des plantes ; limitation de tout excès de salinité ; absence de plomb, cadmium, zinc, mercure ; absence de tout produit d'origine animale susceptible de contenir farines de viande ou poudre d'os. L'adhésion à cette charte implique un contrôle des produits par un laboratoire indépendant et l'apposition d'un logo spécifique sur chaque sac.

GOÛTS

Manger au Salon

La plus grande table de France attend 600 000 visiteurs à la porte de Versailles

LE CARÊME, quarante-six jours d'abstinence entre mardi gras et Pâques, jours d'obligations et d'ingéniosité culinaire dans l'ancienne France, ne risque guère d'être observé au Salon de l'agriculture, où l'on attend six cent mille visiteurs. C'est-à-dire autant de curieux, de gourmands, venus en famille voir les animaux de la ferme et prendre l'air du « pays » dans le fameux Hall 3, soit 22 000 m² de hangars entièrement consacrés, cette année, aux produits régionaux et à la restauration.

Difficile de faire moins convivial, plus rébarbatif que cet espace orthogonal à la signalétique incertaine. Et pourtant l'atmosphère bon enfant paraît s'imposer, même aux tenants de la grande bouffe, attablés dès 11 heures le matin, au Restaurant franc-comtois, devant un formidable plat de lentilles accompagné de jambonneau, de saucisses de Morteau ou de Montbéliard, ou bien au Restaurant du Gers, fier de son civet d'oie au vin de Madiran (80 F la portion).

L'effort du Salon, cette année, porte sur la viande de bœuf. Il s'agit de rassurer, et surtout de relancer les ventes d'une production déséquilibrée par la méfiance des consommateurs. Au Bistrot charolais, l'entrecôte est facturée au poids : 98 et 138 F (350 g). Au Bœuf limousin, programme unique, avec tête de veau, entrecôte et flognarde, pour un prix de 140 F.

De Beaumont, dans le Tarn-et-Garonne, proviennent le foie gras (68 F), le confit de canard aux cèpes (80 F) et le cassoulet (62 F). La maison Joffrois de Pierrefort (Cantal) rassasie ses visiteurs pour un prix forfaitaire (150 F) qui comprend un plat de viande au choix, aubrac, salers ou croisés, puis l'aligot, le fromage et une pâtisserie. A l'Alsace gourmande, c'est le triomphe de la choucroute de Joël Zinger, 98 et 132 F. Au hasard de la visite, voici les huîtres de Saint-Vaast-la-Hougue (Manche), les caillettes ardéchoises, le tamié (fromage au lait de vache entier et cru), la dinde rouge des Ardennes et aussi les châtaignes d'Auvergne. Les Truffières de Rabasse présentent les recettes de Christian Etienne, le cuisinier avignonnais.

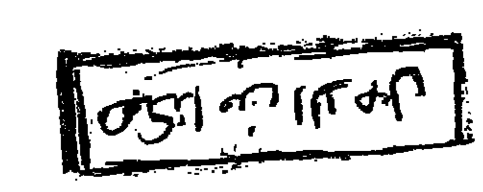
L'endroit est donc propice aux annonces de récompenses devant les professionnels et le public assemblés. Le lauréat du prix 1997 de la meilleure baguette, compétition annuelle organisée par la mairie de Paris, René-Gérard Saint-Ouen, boulanger au 111, boulevard Haussmann, dans le huitième arrondissement, a été récompensé le 24 février. Ce même jour ont également été décernées les Mariannes 97 des Saveurs de France qui honorent des tables méritantes où, selon les organisateurs, « *on ne risque pas de dépenser plus de 600 F à deux* ». Paul Bocuse, Gérard Boyer, Guy Savoy, Michel Rostang, Alain Dutournier et aussi Firmin Arambide et Christian Parra étaient de la fête. Les Mariannes sont allées à la Verrière d'Eric Fraichon (19e), aux Amognes (11e) et au Bascou (3e), trois tables parisiennes et à un fort contingent de restaurants du Pays basque.

RETOUR A LA GRANDE TRADITION

Est-ce la réconciliation entre la haute gastronomie et les modestes défenseurs du patrimoine culinaire des terroirs ? La tradition gastronomique, en France, s'est bâtie dans une civilisation urbaine et dans une mise à distance des pratiques alimentaires populaires. Loin de cette ambivalence, et après les avatars de la nouvelle cuisine, on assiste à un retour des cuisiniers formés selon la grande tradition et aux manières, sinon aux produits, des cuisines régionales. L'exercice est acrobatique si l'on ajoute la pression de l'agroalimentaire, des techniques nouvelles, des banquiers..., la tomate insipide, la viande suspecte ! Comment concilier le mode traditionnel, les racines de la cuisine avec la technologie et la rentabilité ? On en parlera le 28 février au Salon, en nocturne, pour la Fête du terroir et l'arrivée de la bière de mars.

Jean-Claude Ribaut

★ Salon de l'agriculture, Parc de la porte de Versailles, à Paris, jusqu'au dimanche 2 mars. De 9 à 19 heures, nocturne vendredi 28 jusqu'à 23 heures. Entrée 50 F pour les plus de seize ans.



هكذا من الاصل

CINÉMA ***Un nombre record de films réalisés par des Afro-Américains occupent les écrans et rapportent beaucoup d'argent. Le plus connu des cinéastes noirs américains,***







Spike Lee, consacre son nouveau film, *Get on the Bus*, à la Million Man March, de Louis Farrakhan. ● LES MARTIENS de Tim Burton vont envahir les salles françaises. Dans *Mars Attacks !* le réalisateur s'amuse avec une parodie de science-fiction. ● PARMI les autres sorties de la semaine, *Lucie Aubrac*, de Claude Berri, avec Carole Bouquet.

Les films afro-américains, un business lucratif pour Hollywood

Les réalisateurs noirs des Etats-Unis s'imposent de plus en plus souvent en tête du box-office. Mais ils ont du mal à sortir des stéréotypes où les confinent les grands studios

LOS ANGELES
correspondance

Nul ne conteste à Spike Lee, le plus connu des cinéastes afro-américains, d'avoir propulsé le cinéma noir américain vers une nouvelle ère prometteuse, ouvrant à ses collègues les portes de Hollywood. Presque trente ans après la sortie du premier long-métrage réalisé par un Noir pour un studio (*The Learning Tree*, de Gordon Parks, 1969), un nombre record de films réalisés par des Afro-Américains occupent les écrans et font recette.

L'actuel renforcement du secteur indépendant, qu'on peut attribuer en partie au succès de ces films, a élargi à son tour le potentiel de distribution de ces longs-métrages que Hollywood qualifie de « spécialisés », parce que le grand public rechignerait encore à les voir. Bien que représentant seulement 12 % de la population, la communauté noire contribue à environ 25 % des recettes du box-office, un chiffre qui ne laisse pas l'industrie du cinéma indifférente, particulièrement dans le contexte de l'énorme succès commercial du rap et de la musique hip hop en général.

Au cours de cette décennie, et pour la première fois, le cinéma noir est devenu un business lucratif pour Hollywood. Parmi les meilleurs succès indépendants des cinq dernières années, on trouve *Friday* et le récent *Set It Off*, de F. Gary Gray, ainsi que *Menace II Society* des frères Hughes. *Set It Off* a atteint une recette record de 37 millions de dollars (environ 200 millions de francs), quatre mois après sa sortie (pour un coût de 9 millions de dollars), tandis que *Don't Be a Menace to South Central While Drinking Your Juice in the Hood*, réalisé par Shawn et Marlon Wayans (une parodie des films d'action noirs), a déjà rapporté 20 millions de dollars (110 millions de francs) à Miramax. Et même si le potentiel de recettes est plafonné par un marché encore limité, leur budget modeste rend le rapport entre recettes et coût de production particulièrement élevé. *Boyz'N the Hood* fut le premier modèle du genre, avec un ratio de huit contre un (en comparaison, *Jurassic Park* dans sa première année a gagné cinq dollars par dollar dépensé en production). Dans le registre de la comédie, *House Party* a rapporté 27 millions de dollars (environ 150 millions de francs) au box-office pour un coût de 25 millions.

> Le moment est propice à un élargissement du marché, favorisé par la diversification des thèmes

« Nous sommes littéralement en train de faire l'histoire, explique son réalisateur, Reginald Hudlin, au *Monde, c'est sans précédent, et personne ne connaît la suite. J'espère que nous avons déclenché une réaction en chaîne, qui ne peut pas s'arrêter. Mais je résiste au terme de cinéma noir, parce que trop de gens pensent qu'il décrit le public, alors que ce n'est pas le cas. Hollywood nous confine dans ce ghetto en partie par préjudice racial, mais aussi par intérêt économique car, en faisant comme si le cinéma black avait un public limité, ils se permettent de nous sous-payer et font pour trois fois rien des films qui se révèlent extrêmement rentables. Mais on ne nous permet pas de passer à de plus gros budgets. »*

Ou, pire, il s'agit d'un refus pur et simple de financement, pour ceux des cinéastes afro-américains qui persistent dans leurs choix différents et idiosyncratiques. Après le succès de *New Jack City*, Mario Van Peebles a essayé de vendre un sujet familial : *« Les films qui font de l'argent sont les films où ça tire et où ça tue, m'ont expliqué les studios. »* Et Julie Dash a le plus grand mal à financer son prochain film, malgré le succès critique du très beau *Daughters of the Dust*. *« A Hollywood, tout le monde veut suivre, et personne ne veut prendre l'initiative !*, commente Reginald Hudlin. *Chez eux, un projet original déclenche de la méfiance, parce qu'ils ne peuvent pas anticiper combien ça va gagner. Or les films qui dépeignent la communauté noire sont fondamentalement originaux, nouveaux, différents, et à leurs yeux représentent un risque. J'ai eu du mal à faire accepter le projet de* House Party, *mais après cette initiative couronnée de succès, la comédie noire ado est devenue un genre reconnu. »*

Pourtant, le cas de F. Gary Gray qui, comme les frères Hughes, tournait des vidéo-clips hip hop avant de se lancer dans la réalisation, confirme que le moment est propice à un élargissement du marché, favorisé par une diversification des thèmes. Sur le modèle de ce qu'a réussi Forrest Whitaker avec *Waiting to Exhale*, *Set It Off* sort le drame urbain noir du ghetto cinématographique des *« boys in the hood »*. Certes, c'est un film d'action violent, où quatre filles, entraînées par la rappeuse Queen Latifah, commettent une série de hold-up, mais sa peinture d'un milieu défavorisé est pluridimensionnelle, humaine, nuancée d'humour. Au point que les studios hollywoodiens s'arrachent le jeune réalisateur noir âgé de vingt-six ans, afin de lui confier un projet grand public.

« Ces réalisateurs très doués ne veulent plus faire uniquement des films qui s'adressent à leur communauté », confirme Rolf Mittweg de New Line Cinema, la société qui produit et distribue actuellement *Lovejones*, *Set It Off*, *Dangerous Grounds* (avec Ice Cube et Elizabeth Hurley), et va confier une nouvelle version de Jack l'Eventreur à Albert et Allen Hughes (dont le récent *Dead Presidents*, produit par Caravan Pictures/Disney, n'est hélas pas sorti en France). Enfin, avec le soutien de Spike Lee, la chaîne câblée Black Entertainment Television lance The Black Movie Channel, consacrée aux œuvres d'artistes noirs.

Claudine Mulard

En bus avec Spike Lee parmi les Noirs d'aujourd'hui

Get on the Bus. Le nouveau film du cinéaste tourne autour de la Million Man March du pasteur Louis Farrakhan

Film américain de Spike Lee. Avec Richard Belzer, Deaundre Bonds, Andre Braugher, Wendell Pierce, Ossie Davis, Charles S. Dutton. (2 h 00.)

DESSIN JACQUES VALOT

Tourné en quatrième vitesse, de manière à sortir aux Etats-Unis pour le jour anniversaire de la Million Man March organisée le 16 octobre 1995 à Washington par Nation of Islam du pasteur Louis Farrakhan, *Get on the Bus* est l'exemple rare d'un film qui se laisse découvrir presque en même temps que l'histoire qui se déroule sous nos yeux. Son sujet, c'est le temps réel.

Partis en bus de Los Angeles, une quinzaine d'hommes noirs tentent de rallier à temps la Million Man March malgré un accident sur la route et la défection de l'un de leurs chauffeurs. Parmi eux : un vieux retraité qui après avoir raté la Civil Rights March de Martin Luther King en 1963 ne veut surtout pas manquer ce rendez-vous de 1995 ; un jeune acteur en début de carrière ; un flic métis ; un couple homosexuel ; un membre de Nation of Islam ; un concessionnaire de voitures de luxe républicain ; un adolescent délinquant enchaîné à son père par ordre du tribunal ; un chauffeur juif ; un aspirant réalisateur qui filme au Caméscope les principaux moments du voyage ; un porte-parole de la manifestation chargé de mener à bon port ses passagers.

Edifiant, poussif – comme beaucoup de films de Spike Lee, dont le péché véniel est de faire entrer à tout prix un message politique dans un scénario qui lui est inadapté – et bizarre, *Get on the Bus* se présente comme un poster géant où sont représentés tous les échantillons possibles de la communauté afro-américaine. Cette approche kaléidoscopique, forcément artificielle, répond à un projet idéologique. Elle vise à réconcilier la communauté noire avec elle-même, et avec son passé. Tous se retrouvent dans une image où doivent figurer un maximum d'Afro-Américains.

Spike Lee montre un peuple qui lave beaucoup de linge sale – le flic s'aperçoit que le membre de Nation of Islam à côté duquel il est placé faisait partie d'un gang, ce même flic métis est en butte au racisme d'une partie des passagers ; l'adolescent enchaîné à son père est en conflit permanent avec lui – ce qu'il l'expose joyeusement. Le but de Spike Lee est simple, il s'agit de débarrasser la communauté afro-américaine de ses complexes, de l'aimer, parfois contre elle-même, et lui signifier qu'elle peut aspirer à devenir une élite. D'où, chez lui, un certain opportunisme, un volontarisme effrénée, et une ambiguïté certaine.

PROCHE DU « CHÂTEAU »

Comme dans cette comparaison, énoncée par l'un des passagers du bus, entre les soixante millions de Noirs morts durant le trafic d'esclaves et les six millions de juifs déportés, ou la manière, très feutrée, de mettre entre parenthèses les déclarations antisémites ou sexistes de Louis Farrakhan, le leader de Nation of Islam comme de minuscules taches d'encre dans un discours immaculé, empreint de fraternité et d'idéal (*Le Monde* du 25 février).

Seulement, et c'est là sa grande force, *Get on the Bus* n'est pas un film sur la Million Man March. Les films de Spike Lee ne sont jamais meilleurs que lorsqu'ils sont hors sujet. *Get on the Bus* est plus proche du *Château* de Kafka que de Louis Farrakhan. Comme dans le fameux château, la marche demeure une manifestation inaccessible dont on s'approche sans jamais arriver à en faire partie. Arrivés à Washington, après avoir vu leur voyage retardé par de multiples péripéties, les passagers préfèrent rester à l'hôpital où l'un de leur compagnon, celui qui avait déja raté la Civil Rights March, a dû être envoyé d'urgence après une crise cardiaque. C'est dans l'antichambre d'une salle d'opération, sur un poste de télévision branché sur CNN, qu'ils contemplent Farrakhan et ses hommes, avec leur habituel costume croisé et leur nœud papillon, et écoutent la poétesse Maya Angelou demander, avec des mots poignants, aux centaines de milliers de personnes venues l'écouter de relever la tête. Ces images sont belles parce qu'elles ont toutes les chances aujourd'hui d'être les plus justes. *« L'histoire est seule »*, disait Godard. Il y a effectivement, chez Spike Lee, le sentiment que l'histoire des hommes se passe sans les hommes.

La Million Man March est autre part, dans la frénésie, la perte d'équilibre, le décor qui change à vue, le jeu énervé des acteurs, l'utilisation compulsive du zoom, l'usage remarquable de la bande-son, dans la vitesse qu'imprime Spike Lee à son film, lui donnant une véritable allure de manifestation.

Le vrai document sur la marche est dans cette scène extraordinaire où, passant dans le Sud, les passagers du bus sont dévisagés les uns après les autres par la torche électrique d'un policier raciste comme autant d'ombres sur lesquelles pèse une mystérieuse malédiction, dans cette autre scène, improbable et du coup tellement vraie, où deux Noirs se mettent à discuter, dans un café au bord de l'autoroute, avec des routiers blancs qui à une autre époque les auraient lynchés, ou encore chez ce père et son fils enchaînés l'un à l'autre décidant d'en finir avec leurs différends.

Samuel Blumenfeld

Une entreprise de communication dont seul l'avocat est blanc

POUR COMPRENDRE pourquoi Spike Lee est devenu une icône culturelle aux Etats-Unis, il vaut mieux visiter son magasin à Brooklyn où s'entassent tee-shirts, chaussures de sport, cartes postales que d'aller voir son dernier film. Le fameux Spike's Joint, transformé en chaîne depuis son ouverture à la fin des années 80, a été construit par des entrepreneurs noirs, le bail a été négocié auprès d'Earl Drummond, un promoteur noir, et il se situe dans un quartier noir. Cette volonté de bâtir une entreprise dont la direction serait entièrement noire est unique. L'équipe de Spike's Joint est noire, du vendeur au PDG, seul l'avocat de Spike Lee est blanc.

Depuis l'avènement du mouvement des droits civils qui avaient ouvert des portes pour les artistes noirs, la plupart ont choisi – avec toujours beaucoup de difficultés – de faire partie de l'establishment. Ce qui signifiait laisser diriger sa compagnie de production ou de distribution par des Blancs, emménager dans un quartier chic, et proclamer que son travail était « universel », une façon voilée de dire qu'il n'était pas seulement noir. Une voie empruntée par les plus grands artistes noirs.

AFRO-CENTRISME ET PRAGMATISME

Spike Lee a choisi un autre chemin. Son afro-centrisme, mêlé d'un pragmatisme certain, qui l'a toujours amené à travailler avec des multinationales américaines s'est imposé comme le modèle de ce que pouvait être une entreprise de communication afro-américaine dans les années 90 : animée d'un esprit communautaire, diversifiée, avec à sa tête un management noir, capable de s'allier avec des grosses compagnies tout en gardant son autonomie.

L'empire Spike Lee s'est depuis enrichi d'une pierre supplémentaire.

Début décembre 1996, le réalisateur américain s'est associé avec l'agence de publicité DDB pour créer une compagnie de films publicitaires. *« Je ne trace pas véritablement de frontières entre le cinéma, le clip et le film publicitaire. Je mettrai toutes ces formes d'expression ensemble sous la même bannière. J'essaie simplement d'utiliser des moyens d'expression différents pour raconter une histoire »*, affirme Spike Lee. La nouvelle entité, dont le capital est réparti à 50-50 entre les deux partenaires, s'appelle Spike DDB. Ses efforts porteront sur ce qu'on appelle aux Etats-Unis le « marché urbain » composé de jeunes consommateurs noirs ou hispaniques.

Spike Lee avait déja réalisé des films publicitaires pour Nike, Levi's, Snapple, et AT&T, mais son accord avec DDB constitue une initiative autrement plus sérieuse. *« Spike Lee voulait un accord de parité qu'il a obtenu immédiatement*, explique Hervé Brossard, le PDG de DDB Communication France, *il peut s'adosser sur notre structure commerciale. DDB propose avec ses clients à Spike Lee de réaliser des films, et même de les concevoir. Il devient une agence dans l'agence. Il est libre d'ailleurs de travailler pour d'autres clients dont nous ne sommes pas les représentants. Aux Etats-Unis ce "*marché urbain*" représente 65 millions d'individus, dont 26 millions d'Hispaniques, 31 millions de Noirs, 8 millions d'Asiatiques. Cette population ne cesse de croître, son pouvoir d'achat est de 300 milliards de dollars. Spike Lee pèse donc sur un marché énorme, et il sait comment s'adresser à ces gens-là, alors qu'avec le marketing de base on ne saurait pas comment s'y prendre. J'aimerai bien présenter Spike Lee à la Fnac, à Decathlon, ou à Sony. »*

Le concept-clé de cet accord est celui de « consommateur urbain ». Pour la première fois, une grosse agence de publicité prend le pari de prendre l'Amérique noire comme un modèle et une force majeure, en mesure de déterminer les tendances culturelles des adolescents et des jeunes adultes.

S. Bd

Une invasion d'extra-terrestres pour rire

Mars Attacks ! Une parodie de science-fiction par le réalisateur de « Batman »

Film américain de Tim Burton, avec Jack Nicholson, Glenn Close, Pierce Brosnan, Jim Brown, Pam Grier. (1 h 45.)

S'il fallait chercher un modèle au nouveau film de Tim Burton, ce serait du côté de ces gigantesques et tardives productions unanimistes et burlesques avec lesquelles les studios hollywoodiens parurent faire feu de tout bois, quelque part entre *Un monde fou, fou, fou*, de Stanley Kramer (1963), et *1941* (1979), de Steven Spielberg. La surenchère d'événements et d'actions, la profusion des personnages avaient alors pour fonction de doper le spectacle cinématographique, de jouer l'*entertainment* hollywoodien contre la pauvreté télévisuelle.

Mars Attacks ! retrouve cette forme monumentale mais réussit ce que ses prédécesseurs avaient raté : une œuvre drôle, inspirée et inventive dans la façon même dont elle jongle avec les clichés les plus conventionnels d'une certaine sous-culture américaine.

Avec *Batman*, *Batman II*, *Edward aux mains d'argent* et ses courts- métrages, Tim Burton a inventé une sorte de cinéma-vampire se nourrissant de références hétérogènes : la série B d'épouvante, le cinéma expressionniste allemand, les feuilletons télévisés, les films de Hitchcock, le dessin animé.

Mars attacks ! continue ce programme construit sur l'imaginaire d'un adolescent américain des années 70, nourri à la rediffusion télévisée des films de terreur et de science-fiction des années 50 et 60. Le film reprend le prétexte en béton d'une invasion d'extra-terrestres, pour brocarder différents stéréotypes cinématographiques dont la simple reconnaissance par le spectateur provoque immédiatement le rire. Peu de choses échappent au ricanement de l'auteur, aidé par l'interprétation déchaînée des comédiens, dont un Jack Nicholson doublement stupéfiant.

DÉRISION

Les Martiens ont l'aspect squelettique et macrocéphale des *aliens* des vignettes de chewing-gum ou des couvertures de romans de SF bon marché des années 50 : le président des États-Unis est un indécis pompeux ; les journalistes sont ignares et assoiffés de pouvoir ; les scientifiques déclenchent des catastrophes ; les militaires sont blancs et bellicistes, ou noirs et libéraux, mais aussi stupides dans les deux cas ; la plupart des individus sont guidés par un égoïsme viscéral qui les empêche de prendre conscience du danger.

L'esthétique et le design désuets des années 70, savamment disposés (bien que le récit ne soit pas daté), accentuent la dérision de l'univers décrit.

Réjouissant, le film de Tim Burton laisse pourtant sur sa faim. La satire atteint sa cible mais ne dépasse pas une vision du monde adolescente. La parodie, le kitsch, le mauvais goût au service de la charge politique ne dépassent guère le fou-rire de dortoir, l'hilarité un peu futile, la blague facile. Loin de sombrer dans un nihilisme sans issue, l'histoire se clôt de façon rassurante, en sauvant quelques spécimens d'humanité (Noirs sympathiques, adolescents timides) qui auraient leur place dans un panel de spectateurs potentiels du film (on est quand même toujours à Hollywood).

On a présenté assez rapidement le film de Burton comme une caricature réussie du récent *Independence Day*, phénoménal succès commercial qui serait la version patriotique et sérieuse du même sujet. Les deux films représentent pourtant l'un et l'autre des visions tout aussi parodiques, deux manières pour Hollywood de recycler ouvertement un vieux fonds de fantasmes et d'histoires, deux simulacres.

La superproduction de Roland Emmerich attendait moins du spectateur une adhésion idéologique qu'une complicité vaguement rigolarde devant sa surenchère de clichés. Si le film de Burton n'a guère de mal à le surpasser par son jaillissement inventif et sa méchanceté, il n'en représente pas moins un autre symptôme de la difficulté du cinéma américain à surmonter une crise morale et esthétique.

L'auteur de *Mars Attacks !* est certes le cinéaste talentueux qui a justement construit son œuvre sur l'impuissance d'Hollywood à s'évader de formes désespérément parodiques. C'est là tout son art, mais aussi sa limite, qu'il ne parvint à franchir qu'une fois, avec le magnifique et émouvant *Ed Wood*.

Jean-François Rauger

Tim Burton, réalisateur

« A bien des égards, Mars Attacks ! est une métaphore de la guerre du Golfe »

ENTRETIEN CINÉMA

« Quand avez-vous découvert les cartes dont sont inspirées *Mars Attacks !* et qu'est-ce qui vous a attiré dans leur esthétique ?

– Je les ai découvertes enfant. Certaines étaient été assez rapidement censurées, ce qui ne faisait qu'accroître notre intérêt pour elles. Il y avait des aspects anarchistes dans ces images qui me plaisaient beaucoup, elles étaient drôles et effrayantes à la fois, avec cette image désormais classique du petit bonhomme avec un cerveau surdimensionné et des yeux globuleux. J'ai l'impression d'avoir été confronté avec une telle image depuis toujours. Il s'agit là de ma propre scène primitive.

– *Mars Attacks !* est-il un film fantastique ou réaliste ?

– Tous mes films restent dans une certaine mesure réalistes. C'est ce que j'aime tant dans les contes de fées, la réalité est toujours enveloppée par un symbolisme très puissant. A bien des égards, *Mars Attacks !* est une métaphore de la guerre du Golfe. Du moins, la guerre entre Martiens et Terriens est dépeinte de la même manière que le conflit dans le golfe Persique. La guerre du Golfe n'était pas présentée comme telle, mais comme une saga à épisodes, avec son propre logo, un titre comme un vulgaire soap-opera. Si j'avais été gamin, j'aurais été foutu de m'enrôler dans l'armée.

» Il y a un fossé énorme entre ce qui est perçu comme normal et ce qui ne l'est pas. Très significativement, les personnages qui s'en sortent à la fin du film sont tous des marginaux, ceux que notre société pointent justement comme des martiens.

– De quels films vous êtes-vous inspiré pour *Mars Attacks !* ?

– *Les Envahisseurs de la planète rouge*, de William Cameron Menzies, *Le Masque du démon*, de Mario Bava. Des films dont je serais incapable de vous raconter l'histoire, mais dont l'imagerie est très forte. Il y a plusieurs manières de raconter une histoire, celle d'Hitchcock ou d'Orson Welles, relativement linéaire, et une autre, inspirée des films de science-fiction que j'allais voir gamin, et qui est beaucoup moins structurée, certainement plus imparfaite, et fondée sur quelques images marquantes dont je ne suis jamais arrivé à me débarrasser. Je n'ai découvert Orson Welles qu'à l'âge adulte, mais le cinéma avec lequel j'ai grandi me semble beaucoup plus humain.

– Pourquoi avez-vous rejeté les effets spéciaux digitaux pour une animation image par image, comme dans les années 50 ?

– Pour conserver le facteur humain, de manière que l'on saisisse bien qu'elle a été façonnée par une main d'homme. Je ne comprends pas ce que George Lucas a fait avec la nouvelle version de *La Guerre des étoiles*. Pourquoi changer un film qui a à ce point marqué l'histoire ? En voulant moderniser son film, il finit par l'appauvrir. Aurait-on l'idée de changer les effets spéciaux de *King Kong* ? »

Propos recueillis par Samuel Blumenfeld

LES AUTRES NOUVEAUX FILMS

LE COMMENT ET LE POURQUOI

Film espagnol de Ventura Pons. Avec Lluis Homar, Pepa Lopez, Alex Casanovas, Rossy de Palma. (1 h 30.)

Le film consacre la rencontre de deux figures de la culture catalane contemporaine, surgies de la *Movida*, l'écrivain Quim Monzo, auteur-culte de la post-modernité amoureuse, et le cinéaste Ventura Pons qui, de film en film, traque frénétiquement le même insaisissable objet : la libido, ici évoquée en adaptant quinze nouvelles de l'écrivain. Le prologue s'ouvre sur un homme qui se prend de passion pour un caillou et s'efforce de faire parler. L'épilogue montre l'indécision d'un individu devant le gnome qui lui propose la réalisation immédiate d'un vœu. De l'un à l'autre, Pons décline les virtualités du désir humain, dont on sait que l'accomplissement sonne le glas. Du sadomasochisme sentimental aux faux-semblants virtuoses d'une conversation téléphonique en passant par la complainte farfelue de l'amant à l'époux, tout l'intérêt de l'exercice réside dans ses cruelles variations. Mais Pons les transpose trop mécaniquement pour soustraire son film au bavardage et à la disparate. *Jacques Mandelbaum.*

AMITYVILLE LA MAISON DE POUPÉE

Film américain de Steve White avec Robin Thomas, Starr Andreeff. (1 h 30.)

En 1979, un médiocre film d'épouvante de Stuart Rosenberg inspiré, parait-il, d'authentiques témoignages remporta un tel succès public que plusieurs suites furent réalisées. Seule la deuxième, mise en scène par Damiano Damiani, sortit sur les écrans français. Les suivantes ne parvinrent pas jusqu'aux salles, mais entrèrent directement dans le circuit de la vidéo, désormais principal débouché du cinéma de la terreur standard.

Dans *Amityville la maison de poupée*, le huitième épisode, la demeure hantée du récit d'origine a fait place à sa réplique en miniature, maison de poupée animée d'une vie autonome qui déclenche une série d'événements surnaturels et bouleverse la vie d'une famille américaine. Si l'on excepte un final catastrophique où sont convoqués de hideux démons caoutchouteux, le film dévoile habilement toutes sortes de névroses domestiques.

Le fantôme pourrissant d'un père mort et autoritaire, l'expression irrésistible d'un désir incestueux alimentent un récit où, sous l'apparence d'une morale conventionnelle, cette modeste production rappelle la capacité du cinéma fantastique à traquer la force des pulsions dans le quotidien et la présence de la folie dans son cadre le plus favorable : la famille. *J.-F. R.*

LA CHASSE AUX SORCIÈRES

Film américain de Nicholas Hytner. Avec Daniel Day-Lewis, Winona Ryder, Paul Scofield, Joan Allen. (2 h 00.)

Après celui des *Désaxés* (John Huston, 1960) et de *Chacun sa chance* (Karel Reisz, 1989), Miller signe son troisième scénario, adapté des *Sorcières de Salem* (1953), sa pièce de théâtre inspirée d'un des derniers procès en sorcellerie de l'Amérique coloniale et qui était une dénonciation allégorique du maccarthysme, déjà portée à l'écran par Raymond Rouleau en 1956, avec Yves Montand et Simone Signoret.

Dans la ville de Salem à la fin du XVII[e] siècle, des adolescentes feignent d'être possédées par le démon et dénoncent à un tribunal des membres de cette communauté puritaine qu'elles exècrent.

Dans un climat d'hystérie généralisée, le réalisateur de *La Folie du roi George*, Nicholas Hytner, compose un brouet cinématographique à base de mouvements de caméra superflus, de plans sectionnés avant d'exister et de quelques lourds morceaux de bravoure. Pas mal de fumée sur la lande et une cascade de violons noient le tout. *J. M.*

REVUE

LES CAHIERS DE LA CINÉMATHÈQUE

Numéro 65. 124 pages. 100 F. Institut Jean-Vigo, 21, rue Mailly, 66000 Perpignan.

La revue de l'Institut Jean-Vigo de Perpignan consacre son nouveau numéro à « Un siècle d'inventions », passant au crible la façon dont le cinéma a rendu compte de l'invention scientifique comme de la manière dont il est transformé par elle. Deux textes retiennent particulièrement l'attention. Françoise Thomé-Gomez propose une étude de haut vol du gadget dans la série des James Bond où, à l'école d'Umberto Eco et de Hannah Arendt, elle montre comment les objets techniques font des films de 007 « *une machine à ré-enchanter le monde par ce qui, précisément, menace de l'aliéner : l'instrumentalisation généralisée* ». On ne s'éloigne pas du sujet avec *L'Art et les machines*, texte inédit écrit en 1963 par Pierre Schaeffer, créateur du Service de recherche de l'ORTF. Parlant de ces « *arts-relais* » que sont pour lui le cinéma, la radio et la télévision, il anticipe lucidement la question aujourd'hui brûlante de l'utilisation par l'homme de la machine, dans leur rapport au monde et à l'art. *J. M.*

LES ENTRÉES À PARIS

● **Bonne semaine** dans la capitale, grâce à l'opération « 18 h/18 F », qui profite à de nombreux titres, bien que la fréquentation globale n'égale toujours pas celle de l'an dernier. Trois nouveautés obtiennent des scores comparables, et honorables : *Un beau jour* et *Créatures féroces* attirent chacun quelque 77 000 spectateurs (le premier avec 7 écrans de moins que le second), et *Larry Flynt* séduit 75 000 amateurs.

● **Les « petits » films** nouveaux obtiennent également de bons résultats : *La Colline oubliée*, avec 10 000 entrées dans 3 salles, est un véritable phénomène, dû à la mobilisation de la communauté berbère. Et les 6 000 entrées de *Level 5*, également dans 3 salles, représentent un succès, tandis que *Tieta do Brasil* (7 000 dans 5 salles) et *Select Hotel* (7 000 dans 7 salles) ne déméritent pas.

● **En pleine forme, Woody Allen** continue de dominer le box-office avec 139 000 entrées en deuxième semaine (total : 319 000), *Didier* reste vaillant à 60 000 (total : 415 000 en quatre semaines), *La Rançon* s'accroche avec 37 000 entrées (total : 537 000 sur la même durée) et *Space Jam* survit bien à la fin des vacances avec 44 000 entrées en troisième semaine (total : 274 000).

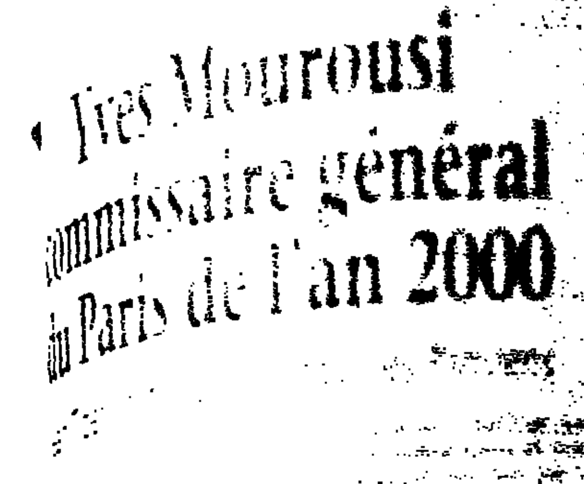
● **L'« effet César »** fonctionne bien pour *Ridicule*, qui atteint 620 000 entrées en 42[e] semaine. De son côté, Bernard-Henri Lévy va pouvoir continuer à se lamenter sur le complot qui l'accable. *Le Jour et la Nuit* confirme sa déconfiture commerciale, avec 12 000 entrées dans 15 salles (total : 28 000 en 13 jours). *J.-M. F.*

★ Chiffres : *Le Film français*.

DÉPÊCHES

■ **Après le retrait de l'affiche de « Larry Flynt »** (*Le Monde* du 26 février) suite aux protestations de porte-parole des secteurs religieux traditionalistes, ceux-ci annoncent leur intention de se constituer en association « *capable de réagir immédiatement contre toute nouvelle utilisation abusive en France des symboles religieux, et notamment chrétiens* ».

■ **Les écologistes américains sont en guerre contre Steven Spielberg** et ses partenaires du studio DreamWorks, qui veulent s'installer près de Los Angeles sur des marais asséchés, en bordure de l'océan Pacifique. Les militants affirment que leur gigantesque projet futuriste de développement immobilier, Playa Vista, d'un coût de 8 milliards de dollars, risque de détruire une faune rare, plusieurs bâtiments historiques, ainsi qu'un site funéraire indien. L'endroit choisi pour Playa Vista et le studio est un terrain de 400 hectares proche de l'aéroport de Los Angeles, que possédait Howard Hughes et qui abritait le hangar où il avait bâti son hydravion géant, le *Spruce-Goose*. Le studio DreamWorks, d'un coût prévu de 200 millions de dollars, sera « *le premier studio entièrement électronique* », a déclaré Steven Spielberg. Le projet prévoit aussi 13 000 logements, 5,5 hectares de commerce, 750 chambres d'hôtel et un lac. Jerry Rubin, responsable d'une organisation écologiste, l'Alliance pour la survie, a entamé une grève de la faim devant les bureaux provisoires de DreamWorks.



Claude Berri préfère l'anecdote face à l'Histoire

Lucie Aubrac. Privé du souffle mythique de la Résistance, une reconstitution de l'exploit d'une femme pour sauver son mari

Film français de Claude Berri. Avec Carole Bouquet, Daniel Auteuil, Patrice Chéreau, Jean-Roger Milo. (1 h 55.)

C'est une étrange machinerie qu'a conçue ici Claude Berri. Depuis *Jean de Florette* (1986), le producteur-réalisateur s'est fait une spécialité d'entreprises ambitieuses (reconstitutions d'époque, adaptations de livres célèbres avec renfort de têtes d'affiche et de figurants). Effets d'images, de sentiments, de sens et de références, Berri semblait abonné au statut de « M. Plus » du cinéma français. *Lucie Aubrac* part de prémisses assez semblables : un haut fait historique accompli par un couple devenu – révérence gardée à leur courage à l'époque et à leur détermination à conserver vivant le message moral de la Résistance depuis – des « vedettes » de la lutte antinazie, interprété par des vedettes de cinéma. Mais le résultat apparaît comme à l'opposé des habituelles réalisations de ce cinéaste.

Deux mécanismes sont à l'œuvre : la reconstitution historique et le récit d'une grande histoire d'amour. Ici, la mise en images de la résistance lyonnaise dont Raymond Aubrac est l'un des responsables, la rencontre avec Jean Moulin, l'« affaire de Caluire » qui voit les chefs de l'armée clandestine tomber aux mains de la Gestapo, les interrogatoires menés par Klaus Barbie et les tortures qu'il perpètre, le fonctionnement d'un réseau et la manière dont il parviendra à faire évader Aubrac à la veille de son exécution. Là, la passion qui lie Lucie et Raymond, l'intensité de leur relation avant et pendant l'incarcération de celui-ci, la détermination de la femme à sauver l'homme de sa vie. Un drame collectif et un drame humain enchevêtrés. Mais chacun des deux mécanismes fonctionne systématiquement contre l'autre, et c'est ce qui fait l'étrangeté de toute l'affaire.

ASPHYXIE

Avec pareils arguments, qui plus est bénéficiant de considérables moyens matériels, il est en effet sidérant que *Lucie Aubrac* soit à ce point un film qui paraît s'évider à mesure qu'il avance, s'asphyxier lui-même. L'idylle entre les héros conspire à ravaler sans cesse l'Histoire à l'anecdote, privant le film de tout souffle mythique (bien loin du grand film français sur le thème, *L'Armée des ombres*, de Jean-Pierre Melville) sans guère lui donner de valeur historique pour autant, tant est schématique le détail des personnages et des événements. Et le caractère tragique de la situation comme la lourdeur des moyens cinématographiques déployés étouffent l'émotion.

Carole Bouquet et Daniel Auteuil concourent de leur mieux à cette approche *a minima*, sans mériter de reproche : cette manière de jouer toute de retenue peut donner d'admirables interprétations lorsqu'elles sont au service d'une mise en scène qui tire sa puissance de l'ascèse. Mais là... Il semble en revanche que personne n'ait prévenu Patrice Chéreau de la tonalité générale de l'entreprise : sa manière « *intense* » (c'est un euphémisme) de camper Jean Moulin détonne notoirement dans l'ensemble. Il y a ainsi quelques dérapages dans le parti pris général du film, le plus criant étant la scène, hésitant entre ridicule et intolérable, où Barbie empoigne l'entrejambe de la pulpeuse *gretchen* qui lui sert de secrétaire au beau milieu d'une séance de torture. Comme un retour incontrôlé du spectacle, dans sa forme la plus nauséeuse, au cœur d'un film qui a tenté de l'évacuer sans bien savoir par quoi le remplacer.

Jean-Michel Frodon

Un film centré sur les mois d'oppression de l'année 1943

LUCIE Aubrac (Carole Bouquet) aime Raymond Aubrac (Daniel Auteuil). Elle est libre. Lui croupit derrière des barreaux. Elle est belle. Lui offre à la caméra son visage tuméfié par les coups. Mais qui sont-ils, ces deux héros, en butte aux nazis qui contrarient leur amour ? Le film de Claude Berri ne délivre curieusement à ce sujet que bien peu d'informations.

Ils ne descendent pourtant pas du ciel, ces deux courageux. Elle, au plus profond, entend depuis toujours lutter contre l'injustice. Née dans une famille de vignerons mâconnais modestes, elle a entrepris des études d'histoire et passé brillamment l'agrégation. Inscrite aux Jeunesses communistes dès le début des années 30, son engagement est total. Lui, issu d'une famille de la bourgeoisie juive, est ingénieur des ponts et chaussées. Il a complété ses études au MIT et à Harvard, appris à apprécier les Etats-Unis tout en restant très marxisant. Quand la guerre arrive, lorsque la défaite est consommée, ce jeune couple dispose de deux visas pour une nouvelle aventure américaine. La liberté et le confort s'offrent donc à eux, loin de la répression et des lois antisémites. Mais leur choix est fait : ils resteront, ils résisteront.

DISCRÉTION

Le scénario de *Lucie Aubrac* les projette d'entrée de jeu en 1943, l'année terrible. Avec Jean Moulin (Patrice Chéreau), ils incarnent une Résistance armée de rêve, unie, solidaire. Un chromo idéal. La réalité, on s'en doute, fut plus complexe. Les années 1940 et 1941 sont avant tout marquées par un combat « spirituel ». L'heure est aux tracts et aux journaux clandestins. 1942 inaugure une quête d'armement tous azimuts et la formation d'une armée secrète pour laquelle Raymond Aubrac prospecte de ville en ville. Trois mouvements de résistance, jaloux de leur indépendance, dominent alors la scène de la clandestinité : Combat, Libération et Franc-Tireur. Pourquoi tant de discrétion sur ce chapitre dans le film ? En 1943, Lucie et Raymond Aubrac, membres influents de Libération, servent de relais à Emmanuel d'Astier de la Vigerie, fondateur du réseau. Personnage de légende et gourou, cet ancien officier de marine devenu journaliste est paradoxalement absent du film.

1943, donc. 1943 et les geôles nazies, avec Klaus Barbie dans le rôle du méchant. *Lucie Aubrac* se concentre sur ces mois d'oppression. Le 21 juin, Jean Moulin et sept des chefs de la Résistance sont arrêtés alors qu'ils s'apprêtent à se réunir dans la maison du docteur Frédéric Dugoujon, à Caluire, dans la banlieue lyonnaise. Le martyre de Moulin commence sous la torture, et celui de plusieurs de ses compagnons.

La caméra de Claude Berri s'attarde longuement sur les préparatifs de cette réunion. Une jeune femme qui porte un corsage rouge et suit obstinément les pas des conspirateurs symbolise à sa manière le piège de Caluire où « *la trahison joue son rôle* », selon la formule de Malraux. Cette jeune femme n'est pas une invention : Daniel Cordier, biographe de Jean Moulin, a retracé le parcours de Mme Deletraz. Agent double, elle avait reçu sa mission le matin même dans les locaux de la Gestapo. Ses messages, destinés à alerter les chefs de la Résistance, arrivèrent trop tard.

LE PIÈGE DE CALUIRE

Le rôle de René Hardy, membre du réseau Combat et auteur d'un plan de sabotage ferroviaire, est lui aussi détaillé, voire souligné. On le voit se joindre au dernier moment à la réunion et parvenir à échapper aux Allemands en sortant de la maison du docteur. « *Pour moi, c'est Hardy (...) qui a trahi. Un jour, on lui réglera son compte* », déclare Raymond Aubrac dans le film. Dans son livre de souvenirs, il écrit de manière plus nuancée : « *La présence inattendue de Hardy, plus encore sa rocambolesque évasion, accréditaient l'hypothèse de la trahison et désignaient son auteur.* » La justice, faute d'une preuve décisive, dut l'acquitter à deux reprises dans les années d'après-guerre.

Mais depuis, l'histoire a fait quelques progrès grâce aux archives. Or pas un mot n'est dit, dans *Lucie Aubrac*, de l'arrestation à Marseille du résistant Multon, avant Caluire, de son « retournement » par la Gestapo et des cent vingt personnes incarcérées à la suite de ses dénonciations. Livré à Klaus Barbie, Multon a permis entre autres l'identification de René Hardy dans le train Lyon-Paris, le 8 juin. Le lendemain, le général Charles Delestraint, patron de l'Armée secrète, était arrêté à Paris. Le surlendemain, le piège de Caluire se refermait... Un enchaînement implacable qui, à l'évidence, n'entrait pas dans le scénario du réalisateur.

Laurent Greilsamer

★ ***Ils partiront dans l'ivresse*, de Lucie Aubrac, 1984, Points-Seuil ; *Où la mémoire s'attarde*, de Raymond Aubrac, 1996, éd. Odile Jacob ; *Jean Moulin, l'inconnu du Panthéon*, de Daniel Cordier, trois volumes publiés en 1989 et 1993, éd. Jean-Claude Lattès.**

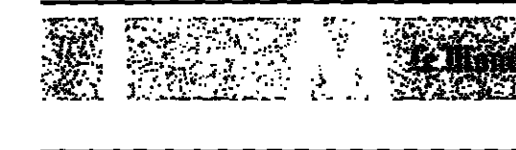
Les questions de Gérard Chauvy

NOTE discordante dans le concert qui accompagne la sortie du film de Claude Berri : la publication de l'ouvrage de Gérard Chauvy, *L'Affaire Aubrac*, initialement prévue pour février, vient d'être reportée *sine die* par Albin Michel (*Le Monde* du 21 février). Dans un article qu'il a donné à la revue *Historia* de mars (nº 603, 30 F) et qui reprend quelques-uns des points les plus sensibles autour de l'affaire de Caluire, l'historien lyonnais présente succinctement les conclusions de son enquête en isolant trois « mystères » : pourquoi Aubrac a-t-il été remis en liberté en mai 1943 ? a-t-il été identifié par les Allemands lors de l'arrestation de juin ? pour qui était organisé le coup monté du boulevard des Hirondelles ?

Si les questions sont d'une portée inégale, si la rédaction laisse mal augurer de la fécondité de l'investigation, la méthode à l'œuvre est en revanche très claire. Confrontant tous les documents accessibles ou croisant au fil du temps les différents récits des témoins, Aubrac en tête, Chauvy pointe les dissonances et les contradictions des versions « *officielles* » de l'année 1943, qui vit, après l'arrestation de Jean Moulin, la désorganisation de la Résistance sud.

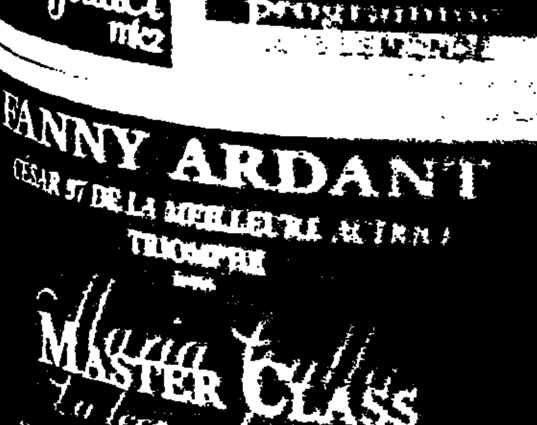
Lors d'un débat organisé, lundi 24 février, par la revue *L'Histoire* autour du film *Lucie Aubrac*, le chercheur Stéphane Courtois, qui fut chargé par Albin Michel de lire le manuscrit de Chauvy, et donc l'un des rares historiens à avoir eu en mains l'ouvrage, précise que le travail, « *très propre* », n'apporte pas de révélations capitales, relevant les problèmes d'écarts sans proposer de leçon synthétique clairement utilisable. La caution du spécialiste du mouvement communiste international aurait dû rassurer l'éditeur. S'il s'avère que l'ouvrage de Chauvy est avant tout un dossier rigoureusement édité, on ne peut que souhaiter sa publication, qui permettrait à d'autres spécialistes de mesurer s'il y a, ou non, matière à une relecture de cette période troublée.

Philippe-Jean Catinchi









Yves Mourousi commissaire général du Paris de l'an 2000

Jean Tiberi veut impliquer tous les Parisiens

MICHOU, le professeur Cabrol, Lionel Poilâne, Line Renaud, Patrick Le Lay, Paco Rabane : le Tout-Paris est là dans sa diversité politique, le mardi 25 février, pour fêter l'événement comme il convient. La mairie n'a pas lésiné. Une banderole de sous-préfecture, aux intentions confuses, inspirée de Chagall – ou peut-être de Dufy –, pendouille dans un coin, derrière l'estrade. Une dizaine de tambours alignés, par taille et âge décroissants dans l'escalier d'honneur, attendrissent par leurs roulements la foule des *carnassiers qui peuplent ordinairement* les mondanités parisiennes.

Lorsque Jean Tiberi aura achevé son discours, à l'occasion du lancement de l'opération dite « Paris 2000 », deux groupes de cors de chasse, sport familier, comme on sait, des squares de la capitale, sonneront avec ferveur de part et d'autre de l'immense salon d'honneur. Alors seulement le buffet, monumental et généreux, sera livré aux invités.

L'événement, en effet, était d'importance. Le maire de Paris lançait un appel à la mobilisation de tous les Parisiens pour que la capitale participe avec éclat à la « *compétition de l'an 2000* » à laquelle se livreront *les grandes villes du* monde. Pas question d'attendre dans ces conditions les premières propositions de la mission pour la célébration de l'an 2000, présidée au niveau national par Jean-Jacques Aillagon.

Il est vrai que le propos de celle-ci – « La France, l'Europe, le monde » – est aussi centrifuge que le projet de la mairie apparaît centripète. La mission, présidée par le maire, aura Yves Mourousi pour commissaire général. Son comité d'honneur est composé de deux cents personnalités, pas moins, des arts, de l'économie, de la communication, des sports, et des sciences.

TROUVER LE FINANCEMENT

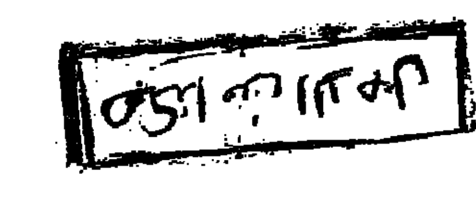
Le rôle de la mission sera de proposer à la Ville un programme, qui sera lui-même rendu public en octobre. Il devra marquer le passage au troisième millénaire « *en informant le monde que quelque chose d'incontournable se passera en l'an 2000 à Paris* ». On sait déjà que la Seine sera l'axe majeur, l'« *artère vitale, historique et vivante* » de ces célébrations placées sour le signe de l'imaginaire seize mois durant, de septembre 1999 à la fin janvier 2001.

Au cas où la Ville en trouverait le financement, car tout cela ne doit rien coûter aux habitants, et, au cas où les études techniques se révéleraient rassurantes, Paris pourrait aussi accueillir à Bercy la plus grande roue du monde, le « projet Chronos », haute de 100 mètres avec 42 cabines climatisées. Un *concours ayant pour thème l'utopie* et le progrès devrait par ailleurs être lancé auprès des architectes. Ainsi se dessine à grands traits vigoureux l'avenir radieux de ce que Jean Tiberi nomme lui-même l'« *appel de Paris* ».

Frédéric Edelmann

M. Juppé veut remplacer Sigma par un grand événement à Bordeaux

LE PREMIER MINISTRE et maire RPR de Bordeaux, Alain Juppé, a annoncé le 24 février la création d'« *un grand événement* » pour remplacer, dès 1998, le festival des avant-gardes Sigma, créé en 1965 par Roger Lafosse, son directeur artistique jusqu'à la dernière édition en 1996 (*Le Monde* des 23-24 février). M. Juppé a précisé, lors d'une conférence de presse à la mairie, que « *la formule* [de Sigma] *a tendance à s'essouffler un petit peu* ». « *Nous avons pris la décision de lancer immédiatement, sous l'impulsion de la ville mais en association avec de nombreux partenaires, un groupe de travail pour nous aider à définir ce qui pourrait être l'an prochain, à l'automne, un grand événement international du spectacle vivant* », a-t-il indiqué.



NEUF ET RÉSIDENTIEL

INVESTISSEZ DANS LE LOGEMENT NEUF

La nouvelle formule d'amortissement des logements locatifs, dite **amortissement "Périssol"** remporte un grand succès. Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Les **logements locatifs neufs** achetés entre le 1er janvier 1996 et le 31 décembre 1998 sont **amortissables** à raison de :
  - 10% du prix total de l'acquisition pour chacune des 4 premières années ;
  - 2% pour chacune des 20 années suivantes.
- Le **déficit foncier** correspondant est **imputable sur le revenu global** dans la limite d'un **plafond de 100 000 francs.**
- La **fraction du déficit foncier non imputable** sur le revenu global peut être **reportée** sur les revenus fonciers des années ultérieures, pendant **10 années.**

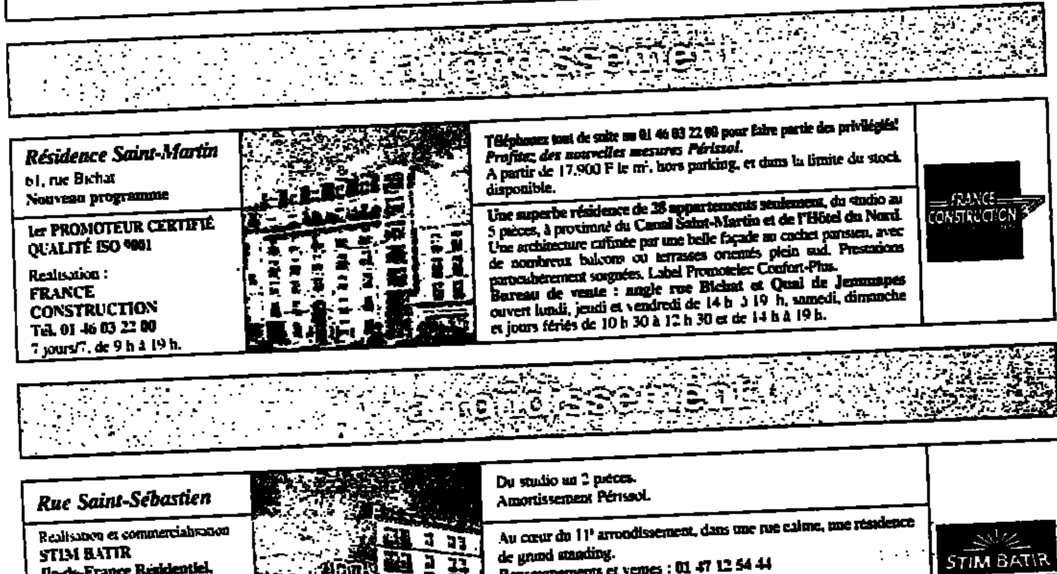
RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DES PROMOTEURS-CONSTRUCTEURS ADHÉRANT À LA F.N.P.C. (fédération nationale des promoteurs-constructeurs)

PARIS RIVE DROITE

arrondissement

Résidence Saint-Martin
61, rue Bichat
Nouveau programme

1er PROMOTEUR CERTIFIÉ QUALITÉ ISO 9001
Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00
7 jours/7, de 9 h à 19 h.



Téléphonez tout de suite au 01 46 03 22 00 pour faire partie des privilégiés!
Profitez des nouvelles mesures Périssol.
A partir de 17.900 F le m², hors parking, et dans la limite du stock disponible.

Une superbe résidence de **28 appartements seulement**, du studio au 5 pièces, à proximité du Canal Saint-Martin et de l'Hôtel du Nord. Une architecture raffinée par une belle façade au cachet parisien, avec de nombreux balcons ou terrasses orientés plein sud. Prestations particulièrement soignées. Label Promotelec Confort-Plus.
Bureau de vente : angle rue Bichat et Quai de Jemmapes ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.

FRANCE CONSTRUCTION

arrondissement

Rue Saint-Sébastien
Réalisation et commercialisation
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel.
Bouygues Immobilier.
150, route de la Reine
92513 Boulogne-Billancourt cedex
01 47 12 54 44

Du studio au 2 pièces.
Amortissement Périssol.

Au cœur du 11e arrondissement, dans une rue calme, une résidence de grand standing.
Renseignements et ventes : 01 47 12 54 44

STIM BATIR BOUYGUES IMMOBILIER

arrondissement

Le Brocéliande
84, av du Gén Michel Bizot
NOUVEAU PROGRAMME

Réalisation et commercialisation :
Groupe ARC
4, rue de la Bienfaisance
75008 PARIS
Tél. 01 45 22 00 50

DU STUDIO AU 6 PIECES.
Possibilité d'appartement sur mesure.

Dans le douzième résidentiel, à 500 mètres du Bois de Vincennes. Façade Haussmannienne en pierre de taille porteuse.

arrondissement

62, rue Saint-Didier
Réalisation
SEFIMA
40, avenue Raymond Poincaré
75116 PARIS
N° Vert 0800 33 59 00

33 appartements. Du studio au 5 pièces. 29 500 F le m² moyen.
Ex : 5 pièces 138,80 m², 2e étages 3 990 000 F hors parking.

Entre Victor-Hugo et Trocadéro, au cœur de l'un des meilleurs quartiers du 16e arrondissement, à deux pas de la rue de la Pompe et du Lycée Janson-de-Sailly. 2 petites résidences neuves. De belles prestations pour de très beaux appartements. Parking en sous-sols. Renseignements et vente : tous les jours de 10 h à 13 h et de 14 h à 19 h, sauf dimanche. 40, avenue Raymond-Poincaré - 75116 Paris - N° vert 0800 33 59 00.

SEFIMA

46, rue de Longchamp
Réalisation :
COREVA
4, avenue Victor Hugo
75116 PARIS
Tél. 01 44 17 39 20

22 logements du studio au 6 pièces.
A partir de 27 500 F le m².
Livraison 1er semestre 1998.

Au cœur du prestigieux quartier Trocadéro-Iéna, une résidence de classe, aux prestations raffinées. Pour quelques privilégiés seulement. Plans personnalisés et prestations à la demande. Renseignements et vente : COREVA, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.
4, avenue Victor-Hugo, 75116 Paris - Tél 01 44 17 39 20.

COREVA

arrondissement

Villa Menans
Rue Pelleport

Réalisation et commercialisation
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel
Bouygues Immobilier,
150, route de la Reine
92513 Boulogne-Billancourt cedex
01 47 12 54 44

22 logements du studio au 5 pièces.

Métro Bolivar A deux pas du Parc des Buttes-Chaumont, 2 petits immeubles de standing. Prestations de qualité.
Conseils sur les nouvelles mesures investisseurs, amortissement "Périssol".
Tél. 01 47 12 54 44

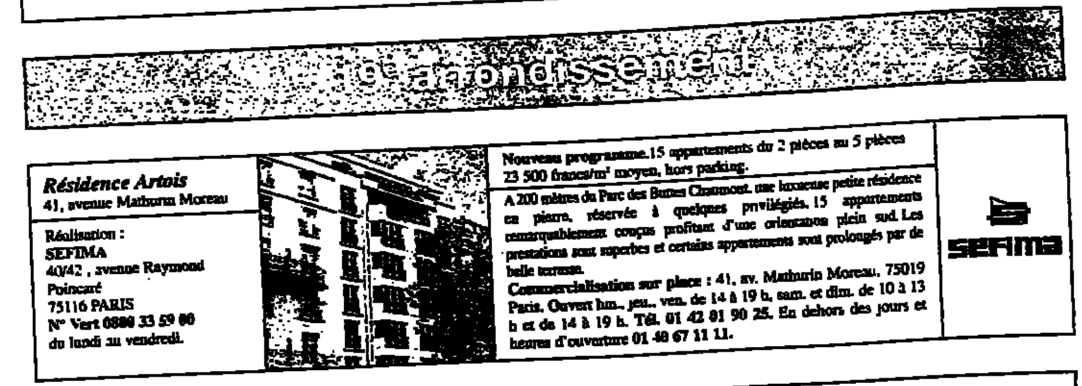
STIM BATIR BOUYGUES IMMOBILIER

PARIS RIVE DROITE (suite)

arrondissement

Résidence Artois
41, avenue Mathurin Moreau

Réalisation :
SEFIMA
40/42, avenue Raymond Poincaré
75116 PARIS
N° Vert 0800 33 59 00
du lundi au vendredi.



Nouveau programme. 15 appartements du 2 pièces au 5 pièces
23 500 francs/m² moyen, hors parking.

A 200 mètres du Parc des Buttes Chaumont, une luxueuse petite résidence en pierre, réservée à quelques privilégiés. 15 appartements remarquablement conçus profitant d'une orientation plein sud. Les prestations sont superbes et certains appartements sont prolongés par de belle terrasse.
Commercialisation sur place : 41, av. Mathurin Moreau, 75019 Paris. Ouvert lun., jeu., ven. de 14 à 19 h, sam. et dim. de 10 à 13 h et de 14 à 19 h. Tél. 01 42 01 90 25. En dehors des jours et heures d'ouverture 01 40 67 11 11.

SEFIMA

PARIS RIVE GAUCHE

arrondissement

Dans le quartier de la grande bibliothèque Résidence pour étudiants
Les Lauréades

Réalisation :
COPRIM RESIDENCES
159, rue Galliéni
92100 BOULOGNE



Studios pour étudiants et jeunes en formation à partir de 480 000 F
LIVRAISON IMMÉDIATE

Pour profiter pleinement des mesures fiscales investissez dès maintenant dans le site privilégié de la grande bibliothèque. Eurostudiomes, Groupe Caisse des Dépôts, vous assure une gestion rigoureuse et des revenus locatifs. Poss. location en meublé avec statut LMP et remboursement de la TVA.
Rens. et ventes : visite du studio témoin sur rendez-vous.
Tél. : 01 46 04 42 29

COPRIM

arrondissement

Villa Julie
53, rue de l'Abbé Carton
A proximité de la rue des Plantes.

Réalisation :
Les Nouveaux Constructeurs
127, rue Gambetta
92150 SURESNES
Tél. 01 41 18 87 72



9 logements du 2 pièces au 5 pièces duplex.
Prix à partir de 19 800 francs le m², hors parking.
Financement libre.

Livraison : 1er trimestre 1998.
Au cœur du 14ème arrondissement, une petite résidence au calme, plein sud, avec façade en pierre de taille massive rythmée de balcons, de terrasses et de jardins.

Renseignements et vente : tous les jours de 9h à 19 h
Tél. 01 45 38 45 68

LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS

15e arrondissement

Villa Marmontel
107-109, rue de l'abbé Groult.
Idéal investissement Périssol.

1er PROMOTEUR CERTIFIÉ QUALITÉ ISO 9001
Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00
7 jours/7, de 9 h à 19 h.



Un programme superbe à découvrir absolument et choisissez le meilleur du 15e arrondissement ! A deux pas du métro Convention et des commerces, un programme de très grand standing sur jardins intérieurs : 47 appartements du studio au 5 pièces duplex, balcons, terrasses, caves et parkings en sous-sol. Le calme au cœur d'un véritable quartier parisien !
Livraison 4ème trimestre 1997

Prix à partir de 24 000 F le m² hors parking et dans la limite du stock disponible.
Bureau de vente sur place ouvert :
lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.

FRANCE CONSTRUCTION

Le Village de Seine
rue André Lefèbvre.
A quelques pas du Pont Mirabeau et du Parc André Citroën

Réalisation :
SORIF
Groupe Générale des Eaux
Tél. 01 45 54 67 67
7 jours sur 7

10 maisons particulières différentes de 120 à 150 m².
A partir de 4 030 000 francs parking inclus. Livraison déc. 97

A l'image des villas Parisiennes du siècle dernier, découvrez sur une voie privée et arborée, 10 maisons particulières avec jardins, patios, terrasses et volumes exceptionnels. Un soin intense a été apporté à cette réalisation hors du commun, réalisée par 6 équipes d'architectes.
Espace Information et Vente : angle rue Balard et rue Cauchy ouvert tous les jours et sur rendez-vous **Tél. 01 45 54 67 67**

SORIF

Le Fondary
19 rue Fondary
Nouveau programme

Réalisation et commercialisation
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel,
Bouygues Immobilier,
150, route de la Reine
92513 Boulogne-Billancourt cedex
01 47 12 53 53

Du studio au 5 pièces.

En plein cœur du 15e, dans une rue calme, une résidence de grand standing. Prestations de qualité, appartements avec balcons, terrasses ou jardins privatifs
Bureau de vente : 18 rue de l'abbé Groult - Paris 15e
ouvert lundi, jeudi, vendredi de 14 h à 19 h,
samedi, dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h.
Tél. 01 45 31 61 35

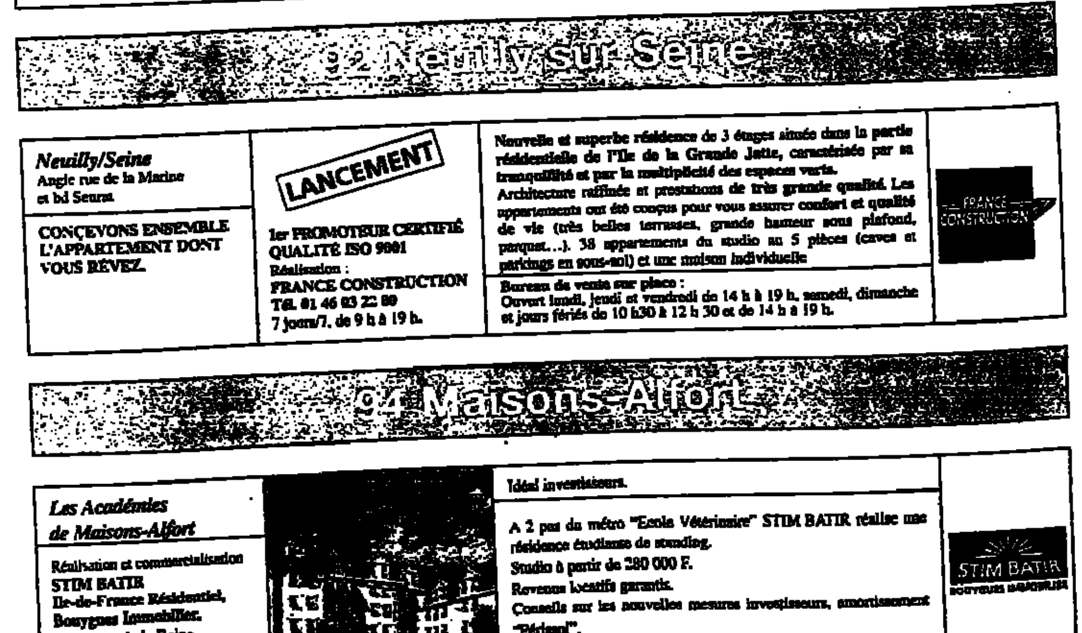
STIM BATIR BOUYGUES IMMOBILIER

RÉGION PARISIENNE

92 Neuilly-sur-Seine

Neuilly/Seine
Angle rue de la Marine et bd Seurat

CONCEVONS ENSEMBLE L'APPARTEMENT DONT VOUS RÊVEZ.



LANCEMENT

1er PROMOTEUR CERTIFIÉ QUALITÉ ISO 9001
Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00
7 jours/7, de 9 h à 19 h.

Nouvelle et superbe résidence de 3 étages située dans la partie résidentielle de l'Ile de la Grande Jatte, caractérisée par sa tranquillité et par la multiplicité des espaces verts.
Architecture raffinée et prestations de très grande qualité. Les appartements ont été conçus pour vous assurer confort et qualité de vie (très belles terrasses, grande hauteur sous plafond, parquet...). 38 appartements du studio au 5 pièces (caves et parkings en sous-sol) et une maison individuelle

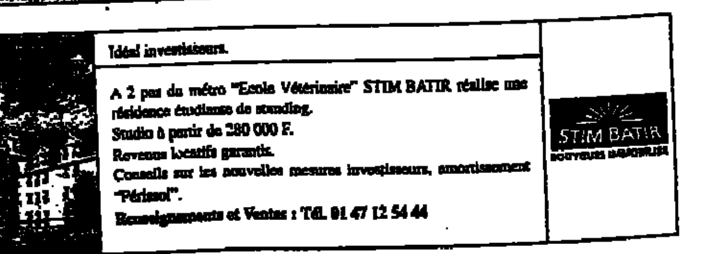
Bureau de vente sur place :
Ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.

FRANCE CONSTRUCTION

94 Maisons-Alfort

Les Académies de Maisons-Alfort

Réalisation et commercialisation
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel,
Bouygues Immobilier,
150, route de la Reine
92513 Boulogne-Billancourt cedex
01 47 12 54 44



Idéal investisseurs.

A 2 pas du métro "Ecole Vétérinaire" STIM BATIR réalise une résidence étudiante de standing.
Studio à partir de 280 000 F.
Revenus locatifs garantis.
Conseils sur les nouvelles mesures investisseurs, amortissement "Périssol".
Renseignements et Ventes : Tél. 01 47 12 54 44

STIM BATIR BOUYGUES IMMOBILIER

DROITE (suite)

IVE GAUCHE

ON PARISIENNE

LA SÉLECTION DU « MONDE »

AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES (finlandais, 1 h 36) d'Aki Kaurismäki.
BRIGANDS, CHAPITRE VII (franco-géorgien-italien-suisse, 2 h 09) d'Otar Iosseliani.
CARMIN PROFOND (**) (franco-mexicain-espagnol, 1 h 54) d'Arturo Ripstein.
DIEU SAIT QUOI (français, 1 h 30) de Jean-Daniel Pollet.
DU JOUR AU LENDEMAIN (franco-allemand, noir et blanc, 1 h 02) de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet.
EAU DOUCE (français, 58 mn) de Marie Vermillard.
FOR EVER MOZART (franco-suisse-allemand, 1 h 20) de Jean-Luc Godard.
LARRY FLYNT (américain, 2 h 10) de Milos Forman.
LEVEL 5 (français, 1 h 46) de Chris Marker.
LOOKING FOR RICHARD (américain, 1 h 53) d'Al Pacino.
MACADAM TRIBU (franco-zaïrois-portugais, 1 h 27) de José Laplaine.
NÉNETTE ET BONI (français, 1 h 43) de Claire Denis.
NI D'ÈVE NI D'ADAM (*) (français, 1 h 30) de Jean-Paul Civeyrac.
POUR RIRE (français, 1 h 40) de Lucas Belvaux.
ROMAINE (français, 1 h 22) d'Agnès Obadia.
LA SERVANTE AIMANTE (français, 2 h 46) de Jean Douchet.
THE PILLOW BOOK (franco-britannique, 2 h 06) de Peter Greenaway.
TOUT LE MONDE DIT I LOVE YOU (américain, 1 h 41) de Woody Allen.
LE VIOLON DE ROTHSCHILD (franco-suisse-finlandais-hongrois, 1 h 41) d'Edgardo Cozarinsky.
Y AURA-T-IL DE LA NEIGE À NOËL ? (français, 1 h 30) de Sandrine Veysset.

FESTIVALS

RÉTROSPECTIVE FERNANDO ARRABAL
L'Espace Accatone présente une rétrospective du réalisateur espagnol Fernando Arrabal. Au programme, des longs et courts-métrages et des films avec et réalisés d'après les oeuvres d'Arrabal, parmi lesquelles *Viva la muerte* (1970), *J'irai comme un cheval fou* (1972), *L'Arbre de Guernica* (1975), *L'Empereur du Pérou* (1980), *Le Cimetière des voitures* (1981), *Adieu Babylone* (1992), *Guernica* (Lilienthal,1965), *Fando et Lis* (Jodorowsky, 1967), *Prologue de « Piège »* (Jacques Baratier, 1967), *La Maladie de Hambourg* (Peter Fleischmann, 1979)... *Du 26 février au 25 mars. Espace Accatone, 20, rue Cujas, Paris 5e. Tél. : 01-46-33-86-86.*

CARTE BLANCHE AU COURT-MÉTRAGE
Depuis février 1996, des courts-métrages sont programmés en première partie de programme dans les salles 14 Juillet. Pour ce premier anniversaire, le 14-Juillet Beaubourg propose des soirées carte blanche à des producteurs de courts-métrages. Le dernier jeudi de chaque mois, à partir de 20 h 30, un producteur de films courts viendra présenter les films qu'il aime, qu'il souhaite promouvoir ou qu'il a produits. Seront présentés lors de ces soirées des films de Vincent Ravalec, Jean Genet, Laurent Bouhnik, François Morel, Kram et Plof, les frères Poiraud, Christian Phillibert, Matthieu Poirot-Delpech, François Ozon... *Du jeudi 27 février au jeudi 26 juin. 14-Juillet Beaubourg, 50, rue Rambuteau, Paris 3e. Tél. : 08-36-68-69-23.*

LES DIMANCHES DU DOCUMENTAIRE
Le cycle « L'aventure du cinéma en direct » se poursuit jusqu'au 6 avril au Cinéma des cinéastes, chaque dimanche de 11 h 30 à 20 h 15. Au programme du dimanche 2 mars (13 h 45), sera projeté, entre autres, un des films fondateurs du cinéma direct *Les Maîtres fous* (Jean Rouch, 1954), qui montre une cérémonie religieuse constituée de rites de possession collective de la secte des Haoukas auxquels se livrent des émigrants nigériens dans la banlieue d'Accra. A 20 h 15, projection des *Raquetteurs* (Michel Brault, 1958), des *Inconnus de la terre* (Mario Ruspoli, 1961) et de *Regard sur la folie* (Mario Ruspoli, 1961), un des premiers documents sur les malades mentaux tournés dans un asile. Un débat est prévu à l'issue de la soirée en présence de Michel Brault et de Guy Gauthier.
Le Cinéma des cinéastes, 7, avenue de Clichy, Paris 17e. Tél. : 01-53-42-40-20.

LE CINÉMA FACE À L'HISTOIRE
Dans le cadre de la manifestation « Le cinéma face à l'histoire », des années 30 à nos jours, le Centre Georges-Pompidou propose une ultime semaine sur le thème « Leçons d'histoire ». Parmi les films présentés, *America, America* (Elia Kazan, 1963), *Terre en transe* (Glauber Rocha, 1967), *Aniki-Bobo* (Manoel de Oliveira, 1942), *Le Soulèvement de la jeunesse* (Maurice Lemaître, 1968), *Mourir à trente ans* (Romain Goupil, 1982), *Nous l'avons tant aimée la révolution* (Daniel Cohn-Bendit), *Lost, lost, lost* (Jonas Mekas, 1949/1963/1976), *Viva Zapata* (Elia Kazan, 1952), *Les Amants de Sarajevo* (Marcel Hanoun, 1994), *Notre siècle* (Arthur Pelechian, 1982), *Tout va bien* (Jean-Luc Godard, 1972)...
Du 26 février au 3 mars. Centre Georges-Pompidou, Studio 5. Tél. : 01-44-78-43-56.

NOUVEAUX FILMS

AMITYVILLE, LA MAISON DES POUPÉES (*)
Film américain de Steve White, avec Robin Thomas, Starr Andreeff (1 h 30).
VF : Brady, 10e (01-47-70-08-86).
LA CHASSE AUX SORCIÈRES
Film américain de Nicholas Hytner, avec Daniel Day-Lewis, Winona Ryder, Paul Scofield, Joan Allen, Bruce Davison, Rob Campbell (2 h).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).
VF : Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LE COMMENT ET LE POURQUOI
Film espagnol de Ventura Pons, avec Lluis Homar, Pepa Lopez, Alex Casanovas, Merce Aranega, Merce Pons, Pere Ponce (1 h 30).
VO : Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).
GET ON THE BUS
Film américain de Spike Lee, avec Richard Belzer, Deaundre Bonds, Andre Braugher, Thomas Jefferson Byrd, Gabriel Casseus, Albert Hall (2 h).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LE JOURNAL DE LUCA (**)
Film italien de Giacomo Battiato, avec Roberto Zibetti, Sophie Broustal, Isabella Ferrari, Goya Toledo, Marisa Paredes, Riccardo Rossi (1 h 30).
VO : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LUCIE AUBRAC
Film français de Claude Berri, avec Carole Bouquet, Daniel Auteuil, Jean-Roger Milo, Patrice Chéreau, Maxime Henry, Eric Boucher (1 h 55).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra I, dolby, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; UGC Odéon, dolby, 6e ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon-Bastille, dolby, 12e ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).
MARS ATTACKS !
Film américain de Tim Burton, avec Jack Nicholson, Glenn Close, Annette Bening, Pierce Brosnan, Danny DeVito, Martin Short (1 h 45).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e ; Gaumont Opéra-Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins-Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (reservation : 01-40-30-20-10).
VF : Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; Bretagne, dolby, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon-Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

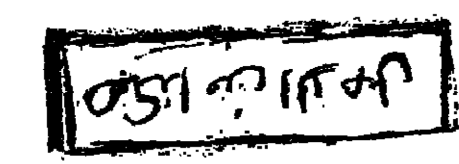
EXCLUSIVITÉS

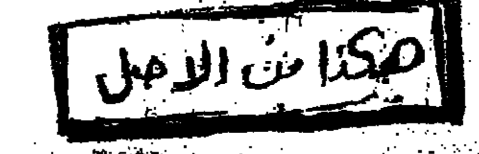
L'AMOUR EST A RÉINVENTER (**)
Dix films courts
Français (58 mn).
14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10).
AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES
d'Aki Kaurismäki,
avec Kati Outinen, Kari Vaananen, Elina Salo, Sakari Kuosmanen, Markku Peltola, Matti Onnismaa.
Finlandais (1 h 36).
VO : Saint-André-des-Arts-I, 6e (01-43-26-48-18) ; Denfert, dolby, 14e (01-43-21-41-01 ; réservation : 01-40-30-20-10).
BRIGANDS, CHAPITRE VII
d'Otar Iosselliani,
avec Amiran Amiranachvili, Dato Gogibedachvili, Guio Tzintsadze, Nino Ordjonikidze, Keti Kapanadze, Alexi Djakeli.
Franco-géorgien-italien-suisse (2 h 09).
VO : Saint-André-des-Arts-II, 6e (01-43-26-80-25).
CARMIN PROFOND (**)
d'Arturo Ripstein,
avec Regina Orozco, Daniel Gimenez Cacho, Marisa Paredes, Patricia Reyes Espindola, Julieta Egurrola, Rosa Furman.
Franco-mexicain-espagnol (1 h 54).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LA COLLINE OUBLIÉE
d'Abderrahmane Bouguermouh,
avec Djamilla Amzal, Mohand Chabane, Samira Abtout, Abderrahmane Kamal, Abderrahmane Debiane, Farroudja Hadjloum.
Franco-algérien (1 h 45).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
CRÉATURES FÉROCES
de Robert Young et Fred Schepisi,
avec John Cleese, Jamie Lee Curtis, Kevin Kline, Michael Palin, Ronnie Corbett, Carey Lowell.
Américain (1 h 33).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra-Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).
CRIMINALS
de Joseph Strick,
Américain (1 h 13).
VO : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).
LES DEMOISELLES ONT EU 25 ANS
d'Agnès Varda.
Français (1 h 03).
Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07).
DIDIER
d'Alain Chabat,
avec Jean-Pierre Bacri, Alain Chabat, Isabelle Gelinas, Caroline Cellier, Chantal Lauby, Dominique Farrugia.
Français (1 h 45).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon-Bastille, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).
DIEU SAIT QUOI
de Jean-Daniel Pollet,
Français (1 h 30).
Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).
DIRE L'INDICIBLE, LA QUÊTE D'ELIE WIESEL
de Judit Elek,
Franco-hongrois, couleur et noir et blanc (1 h 45).
VO : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).
DU JOUR AU LENDEMAIN
de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet,
avec Christine Whittlesey, Richard Salter, Claudia Barainsky, Ryszard Karczykewski.
Franco-allemand, noir et blanc (1 h 02).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).
EAU DOUCE
de Marie Vermillard,
avec Nathalie Richard, Antoine Chappey, Elie Tazartes, Alexis Batoussov, Raymond Martin.
Français (58 mn).
Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).
FOR EVER MOZART
de Jean-Luc Godard,
avec Madeleine Assas, Bérangère Allaux, Ghalya Lacroix, Vicky Messica, Frédéric Pierrot, Harry Cleven.
Franco-suisse-allemand (1 h 20).
Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65) ; Le République, 11e (01-48-05-51-33).
GHOST IN THE SHELL
de Mamoru Oshii,
dessin animé japonais (1 h 25).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ;
I. D. (*)
de Philip Davis,
avec Reece Dinsdale, Richard Graham, Perry Fenwick, Philip Glenister, Warren Clarke, Claire Skinner.
Britannique (1 h 47).
VO : Lucernaire, 6e.
JUDE
de Michael Winterbottom,
avec Christopher Eccleston, Kate Winslet, Liam Cunningham, Rachel Griffiths, June Whitfield, Ross Colvin Turnbull.
Britannique (2 h 03).
VO : Cinoches, 6e (01-46-33-10-82) ; Grand Pavois, dolby, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LADY OSCAR
de Jacques Demy,
avec Catriona Mac Coll, Barry Stokes, Christina Bohm, Jonas Bergstrom, Terence Budd, Martin Potter.
Franco-japonais (2 h 4).
Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LARRY FLYNT
de Milos Forman,
avec Woody Harrelson, Courtney Love, Edward Norton, Brett Harrelson, Donna Hanover, James Cromwell.
Américain (2 h 10).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).
LAYLA MA RAISON
de Taïeb Louhichi,
avec Tarik Akan, Safy Boutella, Anca Nicola, Fatma Ben Saïdane, Mouna Noureddine, A. al-Rachi.
Tunisien (1 h 30).
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).
LEVEL FIVE
de Chris Marker,
avec Catherine Belkhodja, la participation de Nagisa Oshima, Kenji Tokitsu, Ju'nishi Ushiyama.
Français (1 h 46).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60).
LOOKING FOR RICHARD
d'Al Pacino,
avec Al Pacino, Harris Yulin, Penelope Allen, Alec Baldwin, Kevin Spacey, Winona Ryder.
Américain (1 h 53).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Action Christine, dolby, 6e (01-43-29-11-30) ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; UGC Triomphe, 8e ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
LOST HIGHWAY (*)
de David Lynch,
avec Bill Pullman, Patricia Arquette, Balthazar Getty, Robert Blake, Robert Loggia, Gary Busey.
Américain (2 h 15).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LOVE SERENADE
de Shirley Barrett,
avec Miranda Otto, Rebecca Frith, George Shevtsov, John Alansu, Jessica Napier.
Australien (1 h 41).
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).
LES « LUMIÈRE » DE BERLIN
de Wim Wenders,
avec Udo Kier, Nadine Büttner, Christoph Merg, Otto Kuhnle.
Allemand, couleur et noir et blanc (1 h 20).
Reflet Médicis I, 5e (01-43-54-42-34).
MACADAM TRIBU
de José Laplaine,
avec Lydia Ewande, Hassane Kouyaté, Sidy Camara, Assitou Kanté, Gabriel Magma Konaté, Maïmouna Hélène Diarra.
Franco-zaïrois-portugais (1 h 27).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).
MICROCOSMOS, LE PEUPLE DE L'HERBE
de Claude Nuridsany et Marie Perennou,
Français (1 h 15).
UGC Forum Orient-Express, dolby, 1er ; Gaumont Opéra-Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; Denfert, 14e (01-43-21-41-01 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Montparnos, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (01-45-32-91-68) ; Studio 28, 18e (01-46-06-36-07 ; réservation : 01-40-30-20-10).
1871
de Ken McMullen,
avec Ana Padrao, Roshan Seth, John Lynch, Jack Claff, Maria de Meideros, Dominique Pinon.
Britannique (1 h 30).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).
NÉNETTE ET BONI
de Claire Denis,
avec Grégoire Colin, Alice Houri, Jacques Nolot, Valéria Bruni-Tedeschi, Vincent Gallo.
Français (1 h 43).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60).
NI D'ÈVE NI D'ADAM (*)
de Jean-Paul Civeyrac,
avec Guillaume Verdier, Morgane Hainaux, Frédérique Gagnol, Hélène Chambon, Luc Tissot, Lucile Nogier.
Français (1 h 30).
Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Le République, 11e (01-48-05-51-33).
POUR RIRE
de Lucas Belvaux,
avec Ornella Muti, Jean-Pierre Léaud, Antoine Chappey, Tonie Marshall, Philippe Fretun, Bernard Mazzinghi.
Français (1 h 40).
Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60).
LA PROMESSE
de Jean-Pierre et Luc Dardenne,
avec Olivier Gourmet, Jérémie Renier, Assita Ouedraogo, Rasmane Ouedraogo.
Belge (1 h 33).
14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts-I, 6e (01-43-26-48-18).
ROMAINE
d'Agnès Obadia,
avec Agnès Obadia, Martine Delumeau, Eva Ionesco, Laurence Côte, Gérald Laroche, Jean-Luc Gaget.
Français (1 h 22).
Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10).
SALUT COUSIN !
de Merzak Allouache,
avec Gad Elmaleh, Mess Hattou, Magaly Berdy, Ann Gisel Glass, Jean Benguigui, Xavier Maly.
Franco-algérien-belge-luxembourgeois (1 h 43).
Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).
SÉLECT HÔTEL (**)
de Laurent Bouhnik,
avec Julie Gayet, Jean-Michel Fête, Serge Blumental, Marc Andreoni, Sabine Bail, Eric Aubrahn.
Français (1 h 25).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
LA SERVANTE AIMANTE
de Jean Douchet,
avec Catherine Hiegel, Jean-Yves Dubois, Alain Pralon, Claire Vernet, Nicolas Silberg.
Français (2 h 46).
L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).
THE PILLOW BOOK
de Peter Greenaway,
avec Vivian Wu, Yoshi Oida, Ken Ogata, Hideko Yoshida, Ewan McGregor, Judy Ongg.
Franco-britannique (2 h 06).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04) ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).
TIETA DO BRASIL
de Carlos Diegues,
avec Sonia Braga, Marilia Pera, Chico Anysio, Claudia Abreu, Zézé Motta.
Brésilien (1 h 55).
VO : Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).
TOUT LE MONDE DIT I LOVE YOU
de Woody Allen,
avec Alan Alda, Woody Allen, Drew Barrymore, Lukas Haas, Goldie Hawn, Gaby Hoffmann.
Américain (1 h 41).
VO : UGC Ciné-cite les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; L'Arlequin, dolby, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; La Pagode, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins-Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; reservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
UN AIR DE FAMILLE
de Cédric Klapisch,
avec Jean-Pierre Bacri, Jean-Pierre Darroussin, Catherine Frot, Agnès Jaoui, Claire Maurier, Vladimir Yordanoff.
Français (1 h 50).
UGC Forum Orient-Express, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; Gaumont Opéra-Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10).
UN BEAU JOUR
de Michael Hoffman,
avec Michelle Pfeiffer, George Clooney, Mae Whitman, Alex D. Linz, Charles Durning, Jon Robin Baitz.
Américain (1 h 48).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; UGC Opéra, 9e ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).
UN ÉTÉ À LA GOULETTE
de Férid Boughedir,
avec Claudia Cardinale, Michel Boujenah, Gamil Ratib, Mustapha Adouani.
Franco-tunisien.
VO : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LE VIOLON DE ROTHSCHILD
d'Edgardo Cozarinsky,
avec Serguei Makovetsky, Dainius Kazlauskas, Tõnu Kark, Tarmo Männard, Tamara Solodnikova, Kaljo Kiisk.
Franco-suisse-finlandais-hongrois (1 h 41).
VO : Grand Pavois, dolby, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10).
WALK THE WALK
de Robert Kramer,
avec Jacques Martial, Laure Duthilleul, Betsabée Haas, Eliane Boisgard, Jacqueline Bronner, Aline Pailler.
Français (1 h 12).
Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).
Y AURA-T-IL DE LA NEIGE À NOËL ?
de Sandrine Veysset,
avec Dominique Reymond, Daniel Duval, Jessica Martinez, Alexandre Roger, Xavier Colonna, Fanny Rochetin.
Français (1 h 30).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10).

REPRISES

AMOUR ET SWING
de Tim Whelan,
avec Michèle Morgan, Jack Haley, Frank Sinatra, Leon Errol, Marcy McGuire, Victor Borge.
Américain, 1943, noir et blanc, copie neuve (1 h 30).
VO : Mac-Mahon, 17e (01-43-29-79-89).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.





MÉDIAS La rétrocession de Hongkong à la Chine, qui aura lieu le 1er juillet, fait craindre aux dirigeants de la presse du territoire une restriction de leur indépendance. ● PÉKIN ne cache pas son intention, sinon de juguler totalement, du moins de placer sous un contrôle très attentif, les médias de l'ex-colonie. Ceux-ci comptent actuellement parmi les plus libres d'Extrême-Orient. ● L'AUTOCENSURE, une tendance déjà bien visible dans les journaux, serait, selon le futur ex-gouverneur britannique Chris Patten, *« une menace bien plus plausible que les menottes ou des barreaux aux fenêtres »*. ● LE BOYCOTTAGE publicitaire et les pressions économiques peuvent se révéler des armes bien plus efficaces que la censure politique pour imposer son emprise à une presse déjà affaiblie par une « guerre des prix ».

La presse de Hongkong s'attend à une restriction de son indépendance

La rétrocession de l'ex-colonie britannique à la Chine fait craindre aux médias locaux, qui comptent parmi les plus libres d'Extrême-Orient, une mise sous contrôle, y compris économique, de la part de Pékin

HONGKONG
de notre envoyé spécial

La rétrocession de Hongkong à la Chine, le 1er juillet, aura fait à l'avance de 1997 l'année la plus médiatique de l'histoire moderne de l'Asie. Les autorités n'attendent pas moins de 6 000 journalistes étrangers d'ici à la passation des pouvoirs ; une foule médiatique record pour la première grand-messe jamais célébrée en l'honneur d'un événement qui risque fort de marquer un repli, et non un progrès, de la communication planétaire.

Tout indique que les autorités chinoises ont l'intention sinon de juguler totalement, du moins de placer sous contrôle très attentif les médias de l'ex-colonie, qui comptent parmi les plus libres d'Extrême-Orient. Ce dernier trait n'a pas toujours été de règle à Hongkong. Il fut un temps où les autorités britanniques, tout en laissant relativement libres la presse écrite et l'édition, exerçaient une censure stricte dans le domaine de l'audiovisuel, en particulier pour les documents pouvant offusquer les Chinois. Londres et Pékin avaient même paru entretenir une complicité bien rodée : du texte sujet à controverse politique à la rigueur, de l'image pas question.

SUJETS SENSIBLES

Ainsi furent interdits des films ou documentaires de télévision traitant de questions sensibles, comme les réfugiés politiques provenant du continent, ou d'aspects peu glorieux de la République populaire. L'exception tardive à cette politique, dans le contexte de la rétrocession, fut la levée de cet interdit sur la diffusion, à une échelle limitée, de documentaires récents évoquant la répression en Chine.

Néanmoins, le débat public sur les affaires locales et les relations avec le continent a toujours pu se tenir par le biais de la presse et de l'édition. Le visiteur qui se rendra à Hongkong d'ici au 1er juillet y trouvera dans les grandes librairies un ouvrage collectif d'universitaires et de figures en vue, *The Other Hongkong Report 1996*, qui traite d'un point de vue critique des politiques du gouvernement colonial. Reste à voir si Pékin, qui affirme apporter à Hongkong, par ses méthodes actuelles, *« une réelle démocratie »* jusqu'alors inconnue, autorisera la poursuite de l'édition annuelle d'un tel volume.

Le bientôt ex-gouverneur Chris Patten, dernier représentant de Londres, a lancé en janvier une exhortation aux milieux de la presse à ne pas céder à la tentation de *« l'autocensure »*, propension déjà bien visible dans les journaux. Les ciseaux maniés à la source ou à l'édition d'une publication sont, a-t-il estimé, *« une menace bien plus plausible que les menottes ou des barreaux aux fenêtres »*. Il parlait au lendemain de la libération, par le continent, d'un journaliste de Hongkong, Xi Yang, au bout de trois ans et demi d'une condamnation à douze ans de prison au motif d'*« espionnage »* : il avait acquis – contre espèces, affirme Pékin – et publié des informations confidentielles sur la politique financière du continent.

Le journal qui l'emploie, le *Ming Pao*, semble s'être mis d'accord avec Pékin pour que Xi Yang soit interdit de profession sur le continent à l'avenir. Ce cas d'espèce a naturellement des conséquences pour l'ensemble de la presse hongkongaise, qui jouissait jusqu'alors d'une certaine impunité dans sa manière de rapporter l'actualité chinoise. Ces dernières années, on a vu se profiler la menace de pressions continentales sur le contenu éditorial de journaux indépendants par le biais des annonceurs. Le boycottage publicitaire d'un journal serait d'autant plus aisé à réaliser qu'une bonne partie de la presse écrite a été affaiblie par une *« guerre des prix »* lancée par Jimmy Lai, le propriétaire du quotidien populaire *Apple Daily*. Cet homme d'affaires, qui adopte publiquement des positions critiques envers Pékin et s'est rendu célèbre pour avoir traité le premier ministre chinois d'*« œuf de tortue »*, aurait-il été un agent préparant en sous-main une OPA éditoriale du continent sur la presse de Hongkong par le biais des finances ?

MAUVAISE SANTÉ

Peu se hasardent à porter un jugement aussi catégorique, mais le fait demeure que la presse locale aborde la *« décolonisation sans indépendance »* en mauvaise santé économique : plusieurs des petits quotidiens qui faisaient sa variété, vendus dans d'innombrables kiosques au bord des trottoirs, ont disparu. Les journaux marqués comme hostiles au pouvoir de Pékin, ou tout du moins méfiants, ont assoupli leur ligne éditoriale. L'alternative pour eux serait de recourir de plus en plus fortement aux subsides des puissances politiquement « colorées », comme les intérêts locaux du Kuomintang (parti nationaliste), le parti au pouvoir à Taïwan. Perte d'indépendance là encore, et menace à terme : qu'adviendra-t-il si Taipeh juge prudent de mettre une sourdine à ces voix ?

Resteront un temps à Hongkong les revues occidentales telles que la *Far Eastern Economic Review*, appartenant au groupe américain Dow Jones, qui publie aussi dans le territoire l'édition asiatique de son quotidien *Wall Street Journal*. Patron de la *Review* depuis décembre, Nayan Chanda assure que son magazine n'a aucune intention de déménager. *« Si nous ne pouvons plus publier un magazine honnête, il nous faudra reconsidérer cela. Nous ne pensons pas que la nécessité s'en fera sentir »*, dit-il.

Bien plus menacées dans l'immédiat sont les revues à petit tirage en chinois qui avaient fleuri sur le créneau spécialisé des petits potins politiques du continent, sources parfois utiles, parfois douteuses, de l'activité des *« China watchers »* (observateurs de la Chine). L'une, plutôt sérieuse, *Les Années 90* (qui changeait de titre avec les décennies depuis les années 70), a décidé de se replier à Taïwan pour produire *Le XXIe siècle*. D'autres mourront à coup sûr. Comme le public hongkongais, les sinologues vont devoir changer leurs habitudes de lecture.

Francis Deron



Importantes transactions dans l'affichage américain

L'OPÉRATEUR texan de radio et de télévision Clear Channel Communications Inc., vient d'annoncer qu'il allait acquérir la société d'affichage Eller Media Corp. pour 1,1 milliard de dollars (environ 6,4 milliards de francs). En rachetant Eller Media Corp, la plus importante société d'affichage américaine, présente dans une quinzaine de villes, la société de San Antonio (Texas), propriétaire de 105 stations de radio et de 18 télévisions, compte à la fois accroître son avantage dans un secteur en pleine expansion et proposer des couplages associant radio, télévision et affichage.

En 1995, le chiffre d'affaires de l'affichage a augmenté de 8 % par rapport à l'année précédente. L'an dernier, plusieurs cessions et rachats ont focalisé l'attention sur lui : Westinghouse a racheté l'afficheur TDI Worlwide tandis que Paxson Communications Corp. a pris le contrôle d'un réseau d'affiches en Floride.

CanalSatellite aménage ses tarifs en fonction de ceux de TPS

L'ARRIVÉE du Disney Channel au sein du bouquet CanalSatellite numérique permet à Canal Plus de fourbir sa réplique commerciale au lancement de Télévision par satellite (TPS). Une offre promotionnelle baptisée « CanalSatellite étoile » sera ainsi proposée jusqu'au 30 juin au tarif de 130 francs par mois – le prix de « Tout TPS ». Avec cette offre, valable pendant la durée de l'abonnement, – 6 mois ou un an – les nouveaux souscripteurs pourront recevoir les 16 chaînes thématiques du programme de base de CanalSatellite mais aussi Ciné-Cinéfil et Ciné-Cinémas, les deux chaînes cinéma multiplexées sur 4 canaux, et le Disney Channel. Cette chaîne sera aussi vendue en option, 35 francs par mois, ou couplée avec les chaînes cinémas pour 60 francs par mois.

DÉPÊCHES

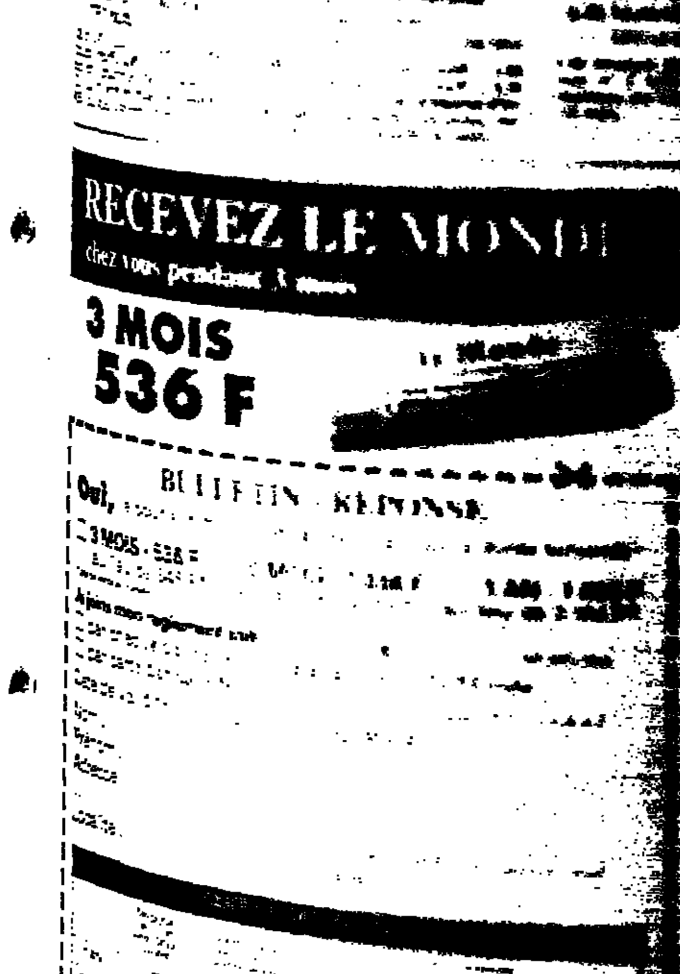
■ **RADIO : les syndicats (CFDT, CGT, FO et SNJ) de Radio-France** ont décidé, mardi 25 février, de mettre fin à la grève, qui selon la direction avait été suivie par 10 % du personnel. Ce chiffre est contesté par les syndicats qui ont décidé de se concerter sur la suite à donner au mouvement.

■ **L'Américain Westinghouse vient de réaliser plusieurs acquisitions**, qui en font le premier groupe radiophonique des Etats-Unis. Le rachat de deux stations à Los Angeles et à Boston et d'une à Philadelphia mettent Westinghouse à la tête de 79 stations. – (*AP*)

■ **PRESSE : symbole du rapprochement d'Air France et d'Air France Europe, un nouveau magazine** de bord, *Air France Magazine*, remplacera, le 1er mai sur les vols internationaux d'Air France, le 1er juillet sur ceux de l'ensemble du groupe, les revues *Atlas* et *Parcours*. Sa conception a été confiée à Marc Kravetz, ancien journaliste de *Libération*, et à Jean Bayle. Ce mensuel bilingue de deux cents pages est réalisé en collaboration avec les éditions Gallimard.

■ **TÉLÉVISION : Canal France international (CFI), banque de programmes diffusés par satellite**, vient de signer trois conventions avec les télévisions publiques de Lituanie, de Lettonie et d'Ukraine, et a conclu un accord avec Super Nova Europe. Selon CFI, huit conventions supplémentaires avec les chaînes publiques de Roumanie, Bulgarie, Albanie, Arménie, Moldavie, Macédoine, Bosnie-Herzégovine et Estonie sont sur le point d'être finalisées.

■ **Francis Balle devrait être le directeur de la chaîne civique et parlementaire.** L'Assemblée nationale et le Sénat ont proposé à cet universitaire de cinquante-sept ans, ancien membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), le poste de directeur de cette chaîne civique et parlementaire qui est *« en phase de préfiguration »*.



Aléas du progrès

par Alain Rollat

L'AGRICULTURE FRANÇAISE n'en finit plus de progresser. TF 1 en témoigne dans son journal de 20 heures, images de vaches à l'appui : *« La génétique française est extrêmement performante : toujours plus de lait, toujours plus de viande, toujours moins de gras, la productivité poussée à son extrême, c'est ça ! »* Vive *« la sélection des plus belles bêtes »* qui a permis ce record : *« En dix ans, la productivité annuelle moyenne d'une vache a augmenté de cent trente-cinq litres de lait ! »* Et il n'y a pas que les vaches qui progressent ; il y aussi *« les poules qui pondent de plus en plus d'œufs, les chevaux qui courent de plus en plus vite, etc. »*. Patrick Poivre d'Arvor n'en revient pas. Les experts rencontrés au Salon de l'agriculture sont pourtant formels : *« On fait aujourd'hui des bêtes parfaites. »*

Certes, ces bonds en avant successifs ne vont pas sans inconvénients mineurs. Il se dit que *« les généticiens se posent des questions »* ; ils se demandent, en particulier, *« si l'amélioration continue de certaines races ne risque pas d'aboutir à la disparition de quelques espèces originelles. »* Heureusement, tout est prévu : *« On va constituer un centre national pour la conservation de toutes les espèces animales susceptibles d'être intéressantes... »* Intéressantes ? En quoi ? Pour qui ? Mais pourquoi PPDA a-t-il ce sourire gêné ?

Est-ce à cause de ce barbu inconnu qu'il a invité sur le plateau et qui le regarde depuis le début du journal en ayant visiblement l'esprit ailleurs ? Yeux clairs, menton carré, l'air honnête, on dirait un navigateur solitaire. Tiens ! une croix de bois pend à son cou... Un curé ! Sans doute un clone d'abbé Pierre... Oui, c'est ça : un missionnaire argentin. Père Pedro. Un expert en spécimens de pauvres non sélectionnés. Images d'archives : on le voit les pieds dans une montagne d'ordures, filmé au milieu d'une foule d'hommes, de femmes et d'enfants agglutinés sur une décharge publique ; ils la labourent de leurs mains pour en extraire les détritus qui seront leur espoir de gagne-pain.

Quoi ? Que dit-il cet intrus ? Qu'il y a eu *« un épouvantable cyclone »* ?... Que *« cinq cent mille personnes ont tout perdu : maisons, récoltes, bétail... »* ? Que ces gens *« n'ont plus rien à manger depuis un mois »* ? Où ça ? A Madagascar ? C'est où Madagascar ? N'est-ce pas cette île enchanteresse où se promenait la semaine dernière « Opération Okavango », ce paradis peuplé, justement, d'espèces rares ?... Non, ce n'est pas possible, le gentil Nicolas Hulot, qui voit tout, nous l'aurait dit... D'ailleurs, où sont les *images de cette prétendue catastrophe* ? Encore un quémandeur ! La preuve, voici son adresse en incrustation : « Les amis du Père Pedro, BP 640, 77103 Meaux ». Pourquoi PPDA *s'excuse-t-il donc de* revenir *« à des sujets de société de consommation »* ? N'est-il pas beau ce *« tracteur de l'an 2000 testé pour nous par Michel Chevalet »* ? On ne va tout de même pas faire un fromage parce que l'humanité malgache n'en finit plus de régresser...

Le deuxième souffle du « JTS »

Depuis le 6 janvier, Isabelle Motrot présente le « Journal télé des spectacles », magazine culturel de Paris Première, dans une nouvelle formule assagie

AU DÉBUT, il y avait la plastique. Le verbe vint ensuite. La plastique, c'était Muriel Amauri, déjà vue dans « Nulle part ailleurs », sur Canal Plus, élue pour être la présentatrice du magazine culturel lancé le 30 septembre 1996 par Paris Première. La chaîne câblée se félicitait d'avoir choisi une jeune personne à la silhouette inoubliable. Alanguie dans un fauteuil pivotant autorisant toutes les audaces, pendant les vingt-six minutes de ce journal, Muriel troublait le téléspectateur, qui avait du mal à suivre une actualité culturelle présentée de façon aussi suggestive. Franck Maubert, le rédacteur en chef, qui avouait avoir été dépassé par le côté sexy de la demoiselle, avait bien essayé de lui faire mettre des cols roulés ou des tenues monacales, mais cela ne changea rien.

Profitant des vacances de Noël, le rédacteur en chef a réfléchi à une nouvelle formule, et, le 6 janvier, Isabelle Motrot, notamment journaliste à France-Inter, plus connue pour son verbe (radio oblige) que pour ses jambes, prit la succession de la flamboyante Muriel. Un changement de cap à 180 degrés : Isabelle, debout dans un coin de l'écran, vêtue comme Cosette, présente d'un air complice et gourmand des spectacles qu'elle semble non seulement avoir vus mais également compris. Le tout dit sur un ton gentiment acidulé. *« Vous n'allez pas me croire*, raconte-t-elle, *mais cela ressemble à un conte de fées. Je regardais le "JTS" depuis sa création avec l'envie d'y participer, car c'est le seul magazine quotidien pluriculturel. Aussi, quand Franck Maubert m'a proposé de venir y faire un petit tour, histoire de voir, j'ai été enchantée. L'expérience a été concluante, puisqu'il m'a demandé de rester. »*



Engagée en 1988 à France-Inter comme chroniqueuse dans l'émission quotidienne de Claude Villers « Bienvenue au paradis », puis dans le « Vrai-Faux Journal » du même, en 1991, Isabelle Motrot intègre M 6 à l'automne de l'année suivante comme journaliste à Culture Pub, tout en restant fidèle à France-Inter, puisque aujourd'hui encore elle participe à l'émission de Pierre Bouteiller, « Quoi qu'il en soit ». *« J'essaie d'apporter une sorte de ferveur à ce que je fais, au "JTS" comme ailleurs*, explique-t-elle, *pour donner aux gens l'envie d'aller plus loin. »* Une ferveur que partage l'équipe du magazine avec Elisabeth Quin, la spécialiste du cinéma, qui constate : *« Avec Isabelle, notre travail est valorisé, c'est le jour et la nuit, nous sommes vraiment très heureux du nouveau style créé par sa présence. »*

Mais il ne faudrait pas que la présentatrice cache l'émission, car, si les changements apportés au rythme du magazine sont peu spectaculaires, ils n'en sont pas moins intéressants. Finis, les effets visuels colorés, mobiles et fatigants. Terminés, les empilements de brèves annonçant en vrac spectacles et expositions qui ressemblaient à un *pudding* indigeste. Oubliées, les prises de vue rapides et saccadées qui faisaient penser à un zapping fou. *« Nous avons beaucoup travaillé la présentation*, plaide Franck Maubert, *nous avons recherché une écriture épurée, facile à lire et à décrypter, pour obtenir un style fluide, loin du zapping. Nous voulons prendre le temps de rentrer dans un spectacle pour montrer comment se fait la création. »*

Autre changement de taille, la tribune libre « 90 secondes pour le dire », ne survient plus de façon abrupte. Habillée et signalée, elle se présente désormais comme un rendez-vous fixe avec une personnalité invitée à donner son avis de façon drôle ou impertinente. Mais les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Lundi soir, 24 février, une succession de chroniques indigestes a atteint un sommet avec l'interview de Laurent Bouhnik, réalisateur du film *Select Hotel*, qui n'avait strictement rien à dire. Dieu merci, il y eu un instant de grâce, *un instant beau et grave de* trois minutes trente : Bill T. Jones, le chorégraphe américain, dansait sur des chansons de Brel.

Armelle Cressard

★ « JTS », Paris Première, du lundi au vendredi en deuxième partie de soirée ; rediffusion le lendemain à 12 h 30 et 17 h 30, du mardi au samedi.

MERCREDI 26 FÉVRIER

TF 1

20.30

FOOTBALL
En direct du Parc des Princes. Match amical : *France - Pays-Bas.* 20.45 Coupe d'envoi ; 21.30 Mi-temps (130 min). 8788713
Les tricolores auront à cœur de confirmer leur dernière sortie, très convaincante, face au Portugal (2-0).

22.40

COLUMBO
Le spécialiste. Série d'Hy Averback, avec Peter Falk (80 min). 2289882
Un chirurgien (Leonard Nimoy) n'apprécie pas la présence d'un spécialiste étranger invité par son associé.

0.00 Chapeau melon et Bottes de cuir. Série. Le dernier des cybernautes.
0.55 et 1.35, 2.35, 3.40, 4.45 **TF 1 nuit.**

1.05 *et* 1.45, 3.50, 5.10 Histoires naturelles. (rediff.). 2.45 L'Equipe Cousteau en Amazonie. Documentaire. [2/6] La rivière enchantée (rediff.). 4.55 Musique. Concert (15 min).

France 2

20.55

▶ UN ARBRE DANS LA TÊTE
Téléfilm de Jean-Pierre Sinapi, avec Gérald Thomassin (95 min). 8088751
Un garçon rêveur devient aphasique à la suite d'un accident. Son grand frère va l'aider à revenir à la vie.

22.30

ÇA SE DISCUTE
Magazine. Peut-on guérir les troubles du cerveau ? (110 min). 9178775
Un débat qui fait suite au téléfilm.

0.20 Journal, Bourse, Météo.
0.35 Météo 2.
0.40 Le Cercle de minuit. Magazine. Actualité théâtre. Invités : Bob Wilson, Claude Régy, Slimane Benaissa, Jacques Lassalle (70 min). 2567824

2.20 *Connaître l'islam (rediff.).* 2.50 Présence protestante (rediff.). 3.15 Rapport du Loto. 3.20 24 heures d'info. 3.30 Météo. 4.35 Outremers. Reprise de France 3 (rediff., 60 min).

France 3

20.50

ÉTATS D'URGENCE
Hors série mensuel de «La Marche du siècle». Prostitution : les nouveaux réseaux. Boulevard des femmes perdues ; Les paumés du périph (95 min). 474065

22.25 Journal, Météo.

23.00

▶ UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Documentaire. *Léon-Paul Fargue 1876-1947.* Souvenirs d'un fantôme (45 min). 27779

23.45 Cap'tain Café. Magazine. Invités : Les Garçons Bouchers, *La Raya Magoo*, Les Elles, Prodige Namor (55 min). 790784
0.45 Matlock. Série. [2/2] Le milliardaire.

1.30 Musique graffiti. Magazine. *Sonate n° 2, opus 36*, de Serge Rachmaninov, par Giovanni Belucci, piano (25 min).

Arte

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : NESTOR MAKHNO, PAYSAN D'UKRAINE
Documentaire d'Hélène Chatelain (1996, 60 min). 7505688
Makhno, leader d'un mouvement anarchiste paysan, fut à l'origine d'une révolution libertaire ukrainienne réprimée dans le sang.

21.45

MUSICA : MADAME POMPADOUR
Opérette en trois actes de Leo Fall. Livret de Rudolph Schanzer et Ernest Welisch. Mise en scène de Lambert Hamel. Chorégraphie d'Ute Raab. Chœurs et Orchestre du Staatstheater am Gärtnerplatz, dir. Herbert Mogg, avec Hans-Günter Martens, Noëmi Nadelmann, Hans Stetter, Johann Mellssen, Tatjana Bogucz, Günter Sonneson, Chistina Bath (1996, 125 min). 4072355
La favorite de Louix XV s'amuse incognito dans une guinguette près de Paris...

23.50 *Vidéo Blues* ■ ■ Film de Harpad Sopsits, avec Otto Lajos Horvath, Judith Danyi (1993, v.o., 95 min). 8289713
1.25 La Belle et la Bête ■ ■ ■ Film de Jean Cocteau (1946, N., rediff., 95 min). 59899669

M 6

20.45

AVENTURES CARAÏBES
Téléfilm de Paolo Barzman, avec Vanessa Demouy. [2/4] Rêves ou mensonges (105 min). 900181
Linda déjoue la surveillance des policiers et retrouve la trace de Lucas.

22.30

LE SÉDUCTEUR
Téléfilm O de Gabrielle Beaumont, (120 min). 85065
Un cavalier britannique émérite, à la moralité douteuse, voit, avec déplaisir, son rival de toujours intégrer l'équipe nationale.

0.30 Secrets de femmes. Magazine □. (35 min). 5393669
1.05 *Best of pop-rock.*

2.55 Turbo. Magazine (rediff.). 3.20 *Prenez-les vivants. Documentaire.* 3.50 Sous le signe de l'eau. Documentaire. 4.15 Culture pub. Magazine (rediff.). 4.40 Jazz 6. Magazine (rediff., 60 min).

Canal +

21.00

DUMB AND DUMBER
Film de Peter Farrelly, avec Jim Carrey (1994, 100 min). 2270249
Deux hommes pas très futés sont mêlés sans le savoir à l'enlèvement d'un riche héritier.

22.40 Flash d'information.

22.50

LE POINT DE RUPTURE ■
Film d'Anthony Drazan, avec Harvey Keitel (1994, v.o., 102 min). 2470317
Un inventeur malchanceux, dont la femme est morte d'un cancer, élève plutôt mal ses deux filles. L'aînée, adolescente, s'occupe de sa jeune sœur et se débat dans les difficultés causées par son père.

0.35 Les Habitants ■ ■ *Film* d'Alex Van Warmerdam (1992, v.o., 105 min). 4247114
2.20 Surprises *(40 min).*

Radio

France-Culture

20.30 Paroles sans frontière. 20.30 Antipodes : 21.32 Correspondances ; *22.00 Communauté* des radios publiques de langue française : La solitude.
22.40 Nuits magnétiques. Bizarre.

0.05 Du jour au lendemain. Gérard Genette (La Relation esthétique). *0.48* Musique : Les Cinglés du music-hall. **1.00** Les Nuits de France Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert de jazz. Enregistré le 15 décembre 1996 à la salle Olivier-Messiaen de *Radio-France, par l'Orchestre* national de jazz, dir. Laurent Cugny. Œuvres de Monk. 3e concours international de composition pour grand *orchestre de jazz.* Œuvres de Berne, Naudet, Amsallem, Cholet, Lenz, Jacobsen, Staïcu, Cugny.
22.30 Musique pluriel. Présences 97. Œuvres de Yan Maresz.
23.07 Musicales comédies. Judy Garland.

0.00 Jazz vivant. Enregistré le 21 juin 1996 à Radio-France. L'ensemble Terra Nova de Luc Le Masne. **1.00** Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Così fan tutte, opéra en deux actes de Mozart sur un livret de Lorenzo da Ponte. Par Choir of the Age of Enlightenment, Orchestra of the Age of Enlightenment.

23.45 Les Soirées de Radio-Classique... (Suite). Œuvres de Brahms. **0.00** Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Faut pas rêver. Invitée : Anne Brochet. Emirats : les fauconniers des princes ; France : les maîtres du temps ; Mexique : marchands de couleurs (France 3 du 21/02/97).
21.00 L'Hebdo.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Check-up.
23.35 Bons baisers d'Amérique.

Planète

20.35 Rwanda, l'histoire qui mène au génocide.
21.30 La Vie secrète des machines. [8/18] *Le moteur à explosion.*
21.55 Vertical. [1/6] Les nez en l'air.
22.50 Terre promise.
23.40 Une tragédie américaine : la guerre de Sécession. [6/6] La fin de la guerre.

Animaux

21.00 et 0.00 Monde sauvage. L'oiseau Dieu.
21.30 Le Vagabond. Le vieil homme et la bague.
22.00 Profil de la nature : prairie imprévisible.
23.00 Faune ibérique.

Paris Première

20.00 et 23.45 20 h *Paris Première.*
21.00 Paris modes. Mario Testino à Londres.
21.55 et 1.45 Le J.T.S.
● *Lire ci-dessus.*
22.25 Idées et Maison.
23.20 Arno, portrait.

France Supervision

20.30 La Légende des sciences. Ouvrir.
21.20 La Dernière Science. Science et tradition.
22.15 Les Précieuses Ridicules. Comédie musicale rock.
23.50 Joseph Mustacchi dit Georges Moustaki.
0.40 Russlan et Ludmila. Opéra de Mikhail Ivanovitch *Glinka. Chœur du Ballet du* Kirov, dir. Valery Gergiev (210 min). 12099114

Ciné Cinéfil

20.30 Citizen Kane ■ ■ ■ Film d'Orson Welles (1940, N., v.o., 115 min). 7892152
22.25 Saratoga ■ Film de Jack Conway (1937, N., v.o., 95 min). 46276978
0.00 L'Etrange Désir de monsieur Bard ■ Film de Geza Radvanyi (1953, N., 110 min). 54413350

Ciné Cinémas

20.30 Même les cowgirls *ont du vague* à l'âme ■ ■ Film de Gus Van Sant (1992, 95 min). 5086220
22.05 Châteauroux district ■ Film de Philippe Charigot (1987, 65 min). 94154423
23.30 Le Cinéma des effets spéciaux.

Série Club

20.40 Le Club.
20.45 Flash. *Un bébé sur les bras.*
21.35 et 1.30 Le Gerfaut.
22.30 Zéro un Londres. Le silence est d'or.
23.00 Les Champions.
23.45 Chapeau melon et Bottes de cuir.

Canal Jimmy

20.00 Batman.
20.30 Star Trek : The Next Generation. Data et Lore.
21.15 Quatre en un. Londres.
21.45 Mister Gun. Hystero flic.
22.10 Chronique *de mon canapé.*
22.15 Seinfeld. Le garagiste fou.
22.40 Friends. Celui qui attrape la varicelle.
23.05 Absolutely Fabulous.
23.40 The New Statesman.

Festival

20.30 Puissance IV. Chiens écrasés. Téléfilm *de Gérard Poitou-Weber*, avec Martine Logier *(85 min).* 52933997
21.55 Commando pour un casse. Téléfilm de Michael Thornhill, avec Simon Chilvers (95 min). 57478442
23.30 Sueurs froides (30 min).

Téva

20.55 Nuits secrètes 2. Téléfilm de Billy Hale, avec Arielle Dombasle. [2/2] (95 min). 502088571
22.30 Murphy Brown. Série. Le vice et la vertu.
23.00 Femmes dans le monde. L'espoir voilé : femmes *de Palestine (50 min).*

Voyage

20.00 Suivez le guide.
22.00 Carnet de route. Magazine. Bhoutan.
22.30 L'heure de partir. Magazine. Le Québec.
23.30 Suivez le guide. Magazine. Afrique du Sud ; Windward Island ; Le village *des étoiles (120 min).*

Eurosport

10.25 Ski nordique. En direct. Championnats du monde : épreuve du combiné nordique : saut par équipes K 90 (125 min). 97472201
14.00 Tennis. En direct. Tournoi de Milan (3e jour) (240 min). 60794423
18.00 Basket-ball. En direct. Championnat d'Europe des nations : Pologne - France.
20.00 Football. *20.45 match amical.* France - Pays-Bas. En direct.
22.45 Tennis. *Tournoi de Milan* (3e jour) (105 min).

Muzzik

20.00 Le Journal.
20.30 Midnight Classics 2. Corelli. *Concerti Grossi, op. 6* n° 6 et 3.
21.00 Dark. Ballet de Carolyn Carlson. *Mise en scène de Torbjörn* Ehrnvall. Chorégraphie de Carolyn Carlson (85 min). 5350930
22.25 L'Invité. Yutaka Sado.
23.25 Andrei Gavrilov joue Scriabine.
23.40 Andrei Gavrilov joue Rachmaninov (20 min). 5167089

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : **20.00** et 23.00 World Business *Today.* **20.30** *et* **22.00**, **1.00**, **2.00** World News. **21.00** Larry King Live. **22.30** Insight. **23.30** World Sport. **0.00** World View (40 min).

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, *en soirée* : 19.15 et 22.15, 1.45 Economia. 19.45 et 21.15, 0.15 Perspective. 20.10 Sport. 20.15 No Comment. 20.25 et 22.20, 1.40 Europa. 20.45 et 23.45 Label Europe. 21.40 et 22.50, 1.20 International. 21.45 Odeon. 21.50 et 0.50 Visa. 23.15 et 0.10 Analysis. 23.20 Labnews. 0.20 Perspective (20 min).

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15 et 23.15 L'Homme du jour 19.56 et 20.56, 21.56, 1.12 Bourse. 21.10 Culture. *21.26* Cinéma. 22.10 Médias. 22.30 Journal de l'économie. 23.00 Journal du monde. 23.40 et 0.40 Sports. 0.15 Le Débat (25 min).

Signification des symboles :

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

L'« affaire Nétanyahou » ulcère Israël

Le premier ministre a-t-il cédé au chantage politique d'un escroc ? Depuis un mois, les médias israéliens ne cessent de s'interroger

CHUTERA, chutera pas ? Il y a maintenant plus d'un mois que la question, lancinante comme un mauvais ulcère, revient quotidiennement à la « une » des médias d'Israël. *« Le premier ministre sera-t-il inculpé d'abus de confiance ? Et même s'il ne l'est pas, le gouvernement pourra-t-il survivre longtemps au scandale ? »* A l'antenne des radios, sur les écrans des trois chaînes de télévision, dans les journaux, à la Knesset, à la Bourse, dans les ministères, les bus, les salons et les cafés, partout, à toute heure, les Israéliens, tétanisés, ne parlent que de ce suspense national.

Lancée le 22 janvier par Ayala Hasson, jeune et jolie journaliste de la télévision publique, le scandale, depuis l'ouverture d'une enquête policière quatre jours après, n'a cessé de s'amplifier. *« Benyamin Nétanyahou a-t-il cédé au chantage politique d'un escroc présumé, par ailleurs chef du parti religieux sépharade Shass, lorsqu'il a nommé, le 10 janvier, un obscur avocat au poste ultrasensible et prestigieux de conseiller juridique du gouvernement ? Savait-il que cet homme* – qui a dû démissionner moins de quarante-huit heures après sa nomination – *avait promis d'effacer en échange les inculpations qui pèsent sur Aryeh Déri, l'escroc présumé ? Si oui, la police peut-elle le prouver ? »* Quelle que soit leur tendance politique, les médias posent tous les mêmes questions.

Pas un seul n'y répond mais tous, chaque matin, publient en première page, « la » révélation du jour, « la » confidence exclusive, « la » fuite *« de bonne source »* qui sera inlassablement commentée toute la journée sur les chaînes télévisées. Le long interrogatoire policier subi par le premier ministre le 18 février, l'engagement qui s'ensuivit d'un des meilleurs avocats pénaux d'Israël par M. Nétanyahou, a encore aggravé l'atmosphère délétère qui empoisonne le pays.

Le *Yediot Aharonot* (« les dernières nouvelles », centre-droit) et son concurrent de droite, *Maariv* (« le soir »), publiaient lundi en « une » le même cliché représentant le premier ministre, inquiet, au centre d'une mer de parapluies sombres. « Au cœur de la tempête », titra *Yediot*. « Dans l'oeil du cyclone », écrivit *Maariv*. Impossible de résister au cliché météorologique. *« Le gouvernement Nétanyahou chancelle comme un navire qui prend l'eau »*, estime le plus respecté des commentateurs locaux, Nahoum Barnéa dans le *Yediot*. *« Nétanyahou nous avait promis de l'excellence*, ironise Hémi Shalev dans *Maariv* : *depuis huit mois, il saute de gaffe en gaffe. »* Même le *Jerusalem Post*, journal de la droite anglophone, commence à s'inquiéter. *« Il est trop tôt pour réclamer, comme le fait l'opposition travailliste, la suspension du premier ministre*, écrivait-il lundi dans un éditorial, *mais les nuages qui s'amoncellent au-dessus du gouvernement forment comme une ombre déplaisante. »*

Patrice Claude

DANS LA PRESSE

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ Le dialogue de sourds entre Alain Juppé et Laurent Fabius n'est pas seulement logique et inévitable, il est aussi souhaitable. Le premier ministre a publié dans *Le Monde* une tribune tout au long de laquelle il appelle à l'unité des démocrates face au racisme et à l'extrémisme. Alain Juppé souligne que les grands principes des partis républicains en ce qui concerne l'immmigration sont identiques. Laurent Fabius, lui, a choisi de rétorquer avec pugnacité et véhémence que la pratique des majorités de gauche et de droite varie du tout au tout. En fait, la convergence des principes entre les partis républicains et la divergence des pratiques entre la gauche et la droite constituent la meilleure réplique possible à l'extrémisme du Front national.

LIBÉRATION
Philippe Lefait, journaliste à France 2

■ Dans les logiques implacables d'audience de l'audiovisuel, la tentation est grande pour les journalistes de commencer un journal par ce qui parle d'abord à l'émotion plutôt que par ce qui fait appel à la réflexion. Dans ce système concurrentiel, devant ce qui apparaît, à tort ou à raison, comme l'actualité la plus forte, il est cohérent d'*« ouvrir »* avec l'abomination d'un quadruple meurtre à Boulogne-sur-Mer. Je l'ai fait. Nous le faisons. Mais le citoyen, que je suis a un doute sur le choix du journaliste. Dans ce contexte, la manifestation contre la loi Debré apparaissait comme une *« info »* de moindre mesure. Peu importe que ce mouvement ait été largement ou peu suivi, qu'il ait semblé plus parisien que provincial, plus intellectuel que populaire ! Il illustrait la vie de la République, donnait à réfléchir sur les doutes et les questionnements de notre société.

THE NEW YORK TIMES

■ La coïncidence de la mort de Deng Xiaoping et du début du second mandat de Bill CLinton permet d'espérer que les relations entre les Etats-Unis et la Chine vont être remis sur des rails plus stables. Madeleine Albright a bien commmencé lors de sa brève visite à Pékin en parlant sans ambages aux dirigeants chinois de leur violations continuelles des droits de l'homme.

EN VUE

■ Un « musée départemental du septennat de **Jacques Chirac** » sera édifié à Sarran, le village corrézien où le couple présidentiel possède une résidence. Le bâtiment sera construit sur un terrain de la municipalité dont l'épouse du président est conseillère. *« Le concept, qui devrait prendre corps à l'horizon 1999*, indique-t-on au conseil général, *vise à créer une sorte de pendant à la structure de Château-Chinon consacrée au double septennat de* **François Mitterrand** ». L'ensemble du projet, soutenu par le ministère de la culture, est estimé à 15 millions de francs. Hors taxes.

■ Le Sénégal vient de porter l'affaire du « nègre empaillé », exposé depuis de nombreuses années dans un musée de la ville catalane de Banyoles, devant l'Organisation de l'unité africaine, réunie depuis le 24 février à Tripoli. Le scandale a été déclenché il y a cinq ans par un médecin espagnol, **Alphonse Arcellin**, qui souhaite assurer à l'ancien guerrier namibien une sépulture décente. Au dix-neuvième siècle, deux Français, les frères Verreaux, avaient naturalisé le « nègre de Banyoles », puis l'avaient revendu à un naturaliste de Barcelone, qui en avait fait don au musée catalan en 1916.

■ **Hans-Adam II de Liechtenstein** est partisan de la vente légale de drogue par l'Etat, qui, pour faire tomber les prix, se fournirait directement auprès des producteurs. Le projet ne pourra cependant pas s'appliquer à la principauté, qui s'est prononcée en faveur d'une politique restrictive en matière de drogue.

■ Un projet de loi accordant le titre de citoyens d'honneur du Maranhao aux habitants de Saint-Malo et de Cancale vient d'être soumis à l'assemblée législative de cet Etat du Brésil par **Roseana Sarney**, son gouverneur. Des deux villes bretonnes partit, en 1612, l'expédition qui fonda la France Equinoxiale. Après quoi Louis XIII se fit appeler *« roi de France, de Navarre et du Maranhao »*.

■ Dans la nuit de jeudi à vendredi 21 février, trois adolescents de la Nièvre endommageaient *« sans raisons »* une cinquantaine de tombes à Decize. Ce même vendredi, en Pologne, les policiers interpellaient cinq mineurs de la banlieue de Varsovie qui s'étaient emparés nuitamment d'objets funéraires pour *« honorer Satan »*. La semaine précédente, deux jeunes gens plantaient, *« pour le plaisir »*, des croix à l'envers dans un cimetière de Stargard **Szczecinski**, au nord-ouest du pays. Et dans la nuit de samedi à dimanche 23, toujours *« pour s'amuser »*, quatre garçons profanaient, à eux seuls, quatre-vingt-quatre tombes, à Etouy, près de Creil (Oise).

■ L'INRA et l'ONF viennent de planter 250 000 chênes, en vue d'une étude de longue durée qui occupera, pendant deux cent cinquante ans, des générations de forestiers. L'arbre le plus robuste et le plus rentable des forêts européennes est encore mal connu. Le doyen des chênes de France, né en Normandie, a plus de mille ans et s'appelle **Jean-Baptiste Bonheur**.

JEUDI 27 FÉVRIER

TF 1

16.15 L'Homme qui tombe à pic. Série.
17.10 Melrose place. Feuilleton.
18.00 Papa revient demain. Série. Chouboudou.
18.30 Jamais deux sans toi...t. Série. Valentines blues.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, L'Image du jour, Tiercé.

20.45

NAVARRO
Coup bas. Série de Marc Angelo, avec Roger Hanin, Christian Rauth (100 min). 863447
Le commissaire Navarro, accusé de proxénétisme et de corruption, est mis à pied par l'IGS.

22.25

TOUT EST POSSIBLE
Magazine présenté par Jean-Marc Morandini. Invités : Patricia Spéhar, Miss France 1997. Au sommaire : Tina Turner, Michèle Mercier, le réalisateur José Giovanni, Boris, Gilbert Montagné (100 min). 7801824
0.05 Les Rendez-vous de l'entreprise. Magazine (20 min). 827683
0.25 Attachez vos ceintures. Série. [1/13] (rediff.).
1.15 et 2.40, 3.40, 4.20 TF 1 nuit. 1.45 et 3.50, 4.30, 5.10 Histoires naturelles (rediff.). 2.50 L'Equipe Cousteau en Amazonie. [3/6] Messages d'un monde perdu (rediff.). 5.00 Musique (10 min).

France 2

16.50 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.25 Le Prince de Bel Air. Série.
17.50 Kirk. Série.
18.15 Madison. Série.
18.50 Qui est qui ? Jeu.
19.25 et 2.10 Studio.Gabriel. Invité : C. Jérôme.
20.00 Journal, Image du jour, A cheval !, Météo, Point route.

20.55

▶ ENVOYÉ SPÉCIAL
Magazine présenté par Bernard Benyamin. Les réseaux islamistes (125 min). 7248889
Comment fonctionnent ces réseaux ?
23.00 Expression directe. Magazine. CFTC.

23.05

TARATATA
Divertissement. Spécial blues. Invités : Jean-Jacques Milteau, Patrice Verbeke, Dick Rivers, J.-J. Milteau, Nanette Workman, Richard Bohringer (100 min). 5958060
0.45 Journal,Bourse, Météo.
1.00 Le Cercle de minuit. Magazine. Avec "Courrier international". Débat autour du Front national (70 min). 9677374
2.45 Delvaux. Documentaire. Portrait définitif. 3.50 24 heures d'info. 4.00 Météo. 4.05 Pyramide (rediff.). 4.35 Au marches du palais. Documentaire. JFK. 4.50 La Compète. Course contre la mort. 5.00 De singe en singe. Documentaire. Les singes au coeur qui saigne (45 min).

France 3

17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Léo Lagrange*, de Pierre Mauroy.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.10 Journal régional.
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

JUSTINIEN TROUVÉ OU LE BÂTARD DE DIEU ■
Film de Christian Fechner, avec Pierre-Olivier Mornas (1992, 160 min). 18530350
Une fresque de cape et d'épée.
23.30 Journal, Météo.

0.05

QU'EST-CE QU'ELLE DIT ZAZIE ?
Magazine littéraire présenté par Jean-Michel Mariou. Le livre dans la pub ; sans voix : Ababacar Diop (*Dans la peau d'un sans-papiers*). Ibrahim K. Sorel (*Banlieue rhapsodie*) ; Entretien : Jacques Roubaud (*Mathématique*) ; Sépia : Marguerite Duras ; Polac plus : entretien avec Titouan Lamazou, Dava Sobel, (Longitude) (55 min). 4501954
1.00 Saga-Cités. Magazine (rediff., 25 min). 1.25 Espace francophone. Magazine. 2.00 Matlock. [1/2] Série. 2.45 Musique graffiti. Magazine. *Symphonie n° 7 en ré mineur opus 70 (2e mouvement)* par l'Orchestre symphonique de Prague sous la direction de Jiri Belohlavek (15 min).

La Cinquième

17.55 Les Merveilles de l'univers. Notre étoile.
18.25 Le Monde des animaux. 18.50 Le Journal du temps.

Arte

19.00 La Panthère rose. Dessins animés.
19.30 7 1/2. Magazine. Le travail des enfants : la situation en Pologne.
20.00 Palettes : Jean-Honoré Fragonard (1732-1806). (30 min). 5640
20.30 8 1/2 journal.

20.40

SOIRÉE THÉMATIQUE : VOYAGE EN PRUSSE ORIENTALE
Proposée par Ute Casper et animée par Gisela Marx et Luc Rosenzweig, correspondant du *Monde* en Belgique.
La Prusse orientale n'existe plus que dans le rêve des Allemands. Elle se répartit aujourd'hui sur trois pays, la Pologne, la Russie et la Lituanie.
20.45 Une brève histoire de la Prusse orientale. Documentaire (10 min). 7806089
20.55 Portrait de Klaus Bednarz. Documentaire (10 min). 7820689
21.05 Voyage en Prusse orientale. [1/3] Ermland et les Masures. Documentaire de Klaus Bednarz (45 min). 114843
21.50 Entretien avec Marion Gräfin Dönhoff.
21.55 Débat sur une région européenne. [1/2] Avec Tatjana Schwarzewa, Rafal Wolski, Albinas Pilipauskas, Stefan Nesenhömer (20 min). 620669
22.15 Voyage en Prusse orientale [2/3] Königsberg et la côte (45 min). 9058843
23.00 Débat sur une région européenne. [2/2].
23.40 Voyage en Prusse orientale [3/3] Le Paysage, son peuple et leurs rêves (65 min). 4891973
0.45 Bibliographie.
0.50 Raining in the Mountain ■ ■ Film chinois de King Hu avec Hsu Feng (1978, v. o., rediff., 120 min). 1351393

M 6

17.15 et 2.10 Faites comme chez vous. Magazine. Invité : Pascal Obispo.
18.05 Central Park West. Série. Coup bas.
19.00 Loïs et Clark. Série.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille. Série.
20.35 Passé simple. Magazine.

20.45

LES TRIBULATIONS D'UN CHINOIS EN CHINE ■
Film de Philippe de Broca, avec Jean-Paul Belmondo (1965, 110 min). 599350
Un Belmondo jeune et dynamique.

22.35

LE FILS DES TÉNÈBRES
Téléfilm ∆ de David F. Price, (100 min). 2483422
Une bande de vampires sème la mort et la terreur dans une petite ville américaine. Leur chef, docteur dans un hôpital, reconnaît son propre enfant dans le fils adoptif d'une de ses patientes...
0.15 Lady Blue. Série.
1.10 Best of trash.
2.55 E = M 6. Magazine (rediff.). 3.20 Fréquenstar. Magazine (rediff.). 4.10 Hot forme. (rediff.). 4.35 Femmes des-sus-dessous (rediff.). 5.30 Culture pub. (rediff., 30 min).

Canal +

16.05 Le Point de rupture ■ Film d'Anthony Drazan (1994, 100 min). 9545398
17.50 Drôles de monstres. Série.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.35 Nulle part ailleurs. Magazine. Invités : Richard Bohringer, Enki Bilal ; Brendan Benson.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35

▶ LA NUIT DANIELLE DARRIEUX
20.35 Danielle Darrieux. Documentaire de Denys de La Patellière (50 min). 3472843
Amical portrait d'une comédienne qui a représenté longtemps l'archétype de la beauté.
21.25 Flash d'information.
21.35 Le Rouge et le Noir ■ ■ Film de Claude Autant-Lara, avec Danielle Darrieux, Gérard Philipe (1954, 179 min). 20265244
Cette adaptation du roman de Stendhal commence par le procès de Julien Sorel.
0.35 Madame de... ■ ■ ■ Film de Max Ophüls (1953, N., 95 min). 4205138

Radio

France-Culture

20.30 Lieux de mémoire.
21.32 Fiction : Juillet au paradis.
22.40 Nuits magnétiques. Bizarre.
0.05 Du jour au lendemain. François Jullien (Traité de l'efficacité). 0.48 Musique : Les Cinglés du music-hall. André Ekyan et son orchestre. Duke Ellington and his Orchestra. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert. Présences 97. En direct de la salle Olivier-Messiaen à Radio-France, par l'Orchestre national de France, dir. Leonard Slatkin. Œuvres de Casella : Introduzione, corale e marcia ; Fedele : Concerto pour violoncelle et orchestre ; Gabrieli : Canzone septimi toni, Sonata pian'e forte ; Berio : Concerto pour deux pianos et orchestre.
22.30 Musique pluriel. Présences 97.
23.07 Histoire de disques.
0.00 Tapage nocturne. Présences 97. Concert donné le 23 février, salle Olivier-Messiaen, par Les Pléiades. Œuvres de Schlingi. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Concert enregistré Salle Pleyel le 4 décembre 96. Le chœur et l'Orchestre de Paris sous la direction de Wolfgang Sawallisch. Les Créatures de Prométhée, ballet op. 43. Messe en ut majeur op. 86.
22.30 Les Soirées de Radio-Classique... (Suite). La forêt romantique. Œuvres de J. Strauss fils, Humperdinck, Schumann, d'Indy, Debussy, Wagner. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Gito l'ingrat ■ Film de Léonce Ngabo (1992, 100 min). 44985824
21.40 30 millions d'amis.
21.55 La Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 C'est à suivre (France 2 du 24/02/97)
0.00 Alice. Magazine.

Planète

20.35 Pour Don Carlos.
21.20 Les Funambules.
22.15 Rwanda, l'histoire qui mène au génocide.
23.10 La Vie secrète des machines. [8/18] Le moteur à explosion.
23.35 Vertical. [1/6] Les nez en l'air.
0.30 Terre promise (55 min).

Animaux

20.00 et 2.00 Le Millionnaire en manchots.
21.00 Monde sauvage. Le drame des déserts.
21.30 La Vie des zoos.
22.00 In the Wild.
23.00 Faune ibérique. Les cigognes.
23.30 Faune vénézuélienne. Le monde du corail.
0.00 Monde sauvage. L'aigle noir.
0.30 Le Vagabond. Eléphant blanc.

Paris Première

20.00 20 h Paris Première.
21.00 Les Cloches de Sainte-Marie (The Bells of St. Mary's) ■ ■ Film de Leo McCarey (1945, N., v.o., 130 min). 46188422
23.10 et 1.50 Le J.T.S.
● Lire page 33.

France Supervision

20.30 L'Ecole espagnole d'équitation de Vienne.
22.10 Sortie de nuit. Magazine.
23.00 Made in USA ■ ■ Film de Jean-Luc Godard (1966, 90 min). 39455485
0.30 Le Maître des singes. Documentaire.

Ciné Cinéfil

20.30 Jusqu'au dernier ■ Film de Pierre Billon (1956, N., 85 min). 21125485
21.55 L'Etrange Désir de monsieur Bard ■ Film de Geza Radvanyi (1953, N., 115 min). 35538824
23.50 Le Club. Robert Hossein.
1.10 L'Eléphant de la jungle ■ ■ Film de Robert Flaherty et Zoltan Korda (1935, N., 80 min). 20752461

Ciné Cinémas

20.30 La Vie privée de Sherlock Holmes ■ ■ ■ Film de Billy Wilder (1970, 120 min). 1342911
22.30 Beau fixe ■ ■ Film de Christian Vincent (1992, 90 min). 5413553
0.00 Un papillon sur l'épaule ■ ■ Film de Jacques Deray (1978, 100 min). 54473732

Série Club

20.45 Ellery Queen. A plume et à sang. Les aventures du faucon noir.
21.35 et 1.40 Le Gerfaut.
22.30 Zéro un Londres. Poison lent.
23.00 Flash. Un bébé sur les bras.
23.45 Chapeau melon et Bottes de cuir. Une petite gare désaffectée.

Canal Jimmy

20.35 Votre dévoué Blake ■ Film de Jean Laviron (1954, N., 100 min). 55284718
22.15 Shopping Film de Paul Anderson (1993, v.o., 100 min). 41871485
23.55 Souvenir. Têtes de bois et tendres années (25 mai 1966).
1.05 Destination séries. Spéciale French Quarter.

Festival

20.30 Momo. Téléfilm de Jean-Louis Bertuccelli, avec Jean-François Stévenin (95 min). 43885466
22.05 Dis maman, tu m'aimes ? Téléfilm de Jean-Louis Bertuccelli, avec Eva Darlan (95 min). 34295379

Téva

20.55 L'Héritière suspecte. Téléfilm de Joseph Sargent, avec Stephanie Zimbalist (105 min). 508288319
22.40 Murphy Brown. Série. Le petit nouveau.
23.10 Si la mode m'était contée. [3/3] Le chic et le fric (60 min).

Voyage

19.55 et 23.25 Chronique de Macha Béranger. Les clés du luxe.
20.00 Suivez le guide. Magazine.
22.00 Carnet de route. Magazine. Chicago et Gloucestershire.
22.30 L'Heure de partir. Magazine. Le Québec.
23.30 Suivez le guide. Magazine (120 min).

Eurosport

10.20 Ski nordique. En direct : Championnats du monde. Epreuve de ski de fond : 4 x 5 km relais dames (100 min). 8951076
14.00 Tennis. En direct. Tournoi de Milan (4e jour) (240 min). 60761185
19.30 Sumo. Le Tournoi Basho (3e partie).
20.30 Tennis. En direct. Tournoi de Milan (90 min). 437756
22.00 Football. Match amical : Israël - Allemagne.
23.30 Escrime. Le Masters de Rome.
0.00 Olympic magazine (30 min).

Muzzik

19.30 Baroque authentique.
20.00 Elisabeth Chojnacka : hommage à Maurice Ohana.
21.00 La Nuit des musiciens. Carte blanche à Didier Lockwood. Concert enregistré au Trianon à Paris le 29 novembre 1996.
22.35 Stan Getz, People Time.
23.30 Scarpia.
0.20 Le Carnaval des animaux de Saint-Saëns.
0.55 Nuits d'été d'Hector Berlioz (50 min).

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 1.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View (90 min).

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15 et 22.15, 0.15 Economia. 19.45 et 21.15 Azimuth. 20.10 et 23.15, 0.10 Sport. 20.15 No Comment. 20.25 et 22.20, 1.45 Europa. 20.45 et 23.45 Mediterraneo. 21.40 et 1.40 Analysis. 21.45 Artissimo. 21.50 Ecologia. 22.50 et 23.20, 1.20 International. 0.20 Correspondent. 0.40 Odeon. 0.50 Label Europe (10 min).

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15 et 23.15 L'Homme du jour 19.56 et 20.56, 21.56, 1.12 Bourse. 21.10 Culture. 21.26 Cinéma. 22.10 Médias. 22.30 Journal de l'économie. 23.00 Journal du monde. 23.40 et 0.40 Sports. 0.15 Le Débat (25 min).

LES CODES DU CSA

○ Accord parental souhaitable.
∆ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

22.10 Le Jardin de ciment. Film d'Andrew Birkin (1993, 100 min), avec Charlotte Gainsbourg. *Drame.*

RTL 9

20.30 Pour la peau d'un flic. Film d'Alain Delon (1981, 110 min), avec Alain Delon. *Policier.* 22.20 Tel père, quel fils ! Film de Jay Sandrich (1992, 95 min), avec Jack Lemmon. *Comédie dramatique.* 0.30 Les Perles de la couronne. Film de Sacha Guitry et Christian-Jaque (1937, 105 min), avec Sacha Guitry. *Comédie.*

TMC

20.35 Soirée Passion : Le cavaleur. Film de Philippe de Broca (1978, 105 min), avec Jean Rochefort. *Comédie.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble et du satellite sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Vatican réclame

Le Monde
JEUDI 27 FÉVRIER 1997

Marc Thiercelin arrache la deuxième place du Vendée Globe à Hervé Laurent

Les deux navigateurs sont arrivés aux Sables-d'Olonne après 114 jours de course

LES SABLES-D'OLONNE
de notre envoyé spécial

Marc Thiercelin a franchi la ligne d'arrivée du Vendée Globe mercredi 26 février, à 7 h 28. En raison du temps passé à rechercher le Canadien Gerry Roufs, son temps officiel sur ce tour du monde en solitaire a été établi à 113 jours 8 heures et 26 minutes. Hervé Laurent l'a rejoint aux Sables-d'Olonne moins d'une heure plus tard, à 8 h 15, au terme d'une régate de près de 45 000 kilomètres qui a duré plus de 114 jours. Tout s'est joué à la régulière, l'ultime dépassement a été le bon.

Dans la nuit de lundi à mardi, Marc Thiercelin avait repris 8 milles d'avance à Hervé Laurent. A moins de 100 milles (185 km) des Sables-d'Olonne, les deux poursuivants ne pouvaient plus se battre dans les vents de 50 noeuds (90 km/h). Ils ont mis leurs deux bateaux fatigués à sec de toile et, filant malgré tout à près de 10 noeuds, ils ont attendu la marée pour franchir une ligne d'arrivée transformée en spot de surf par les déferlantes. Il aurait fallu 31 heures et 30 minutes d'avance à Hervé Laurent pour espérer prendre la deuxième place du classement officiel. Depuis ces terribles journées de début janvier, passées à la recherche de Gerry Roufs, Marc Thiercelin disposait d'un crédit de 34 heures, et Hervé Laurent de 2 heures et 30 minutes, le temps passé à scruter les flots gris d'une mer qui leur a sans doute arraché leur ami.

Hervé Laurent avait tout tenté dans la remontée de l'Atlantique. Au lieu de contourner l'anticyclone des Açores, comme Marc Thiercelin, il a pris une route directe à travers la bulle de calmes. Cette tactique lui a permis de prendre une centaine de milles d'avance, pas assez pour empêcher le retour de *Crédit-Imobilier-de-France* dans les vents portants du golfe de Gascogne. Malgré les 150 litres d'eau qui entraient chaque heure dans les soutes de son bateau, Marc Thiercelin a dépassé son adversaire à la régulière dans la nuit de lundi à mardi.

L'affrontement à distance entre les deux bateaux a d'abord été fortuit. Hervé Laurent était parti le premier dans la tempête de novembre qui balayait déjà le golfe de Gascogne. *Groupe-LG-Traitmat*, son vieux bateau, l'ancien *Ecureuil-d'Aquitaine* de Titouan Lamazou, convenait bien à cette grosse mer. Pendant presque une semaine, il avait tenu tête aux bateaux de la nouvelle génération des Parlier, Autissier et Auguin. Il n'avait lâché prise qu'après l'équateur, lorsque les vents portants ont commencé à faire planer les carènes plates des *Aquitaine-Innovations, PRB* et *Geodis*. Marc Thiercelin, qui avait pris un départ prudent, testait le potentiel de son *Crédit-Immobilier-de-France*, l'ancien *Groupe-Sceta* de Christophe Auguin. Malgré les premières petites voies d'eau, il s'est pris au jeu d'une course qu'il avait mis trois ans à préparer.

D'un côté, la froideur méthodique d'Hervé Laurent a permis à ce Lorientais obstiné d'arracher un budget et un bateau. De l'autre, Marc Thiercelin, le séducteur, l'artiste rêveur à qui tout réussit et que la vie enthousiasme. Début décembre, les routes des deux hommes se sont croisées pour ne plus se quitter juqu'à l'arrivée. Hervé Laurent passait plus de temps que jamais à sa table à cartes pour inventer la route miracle qui pouvait compenser le manque de vitesse de son bateau. Marc Thiercelin commençait à s'habituer au bricolage incessant que nécessitaient les multiples avaries de son bateau.

Le 10 décembre, Marc Thiercelin double pour la première fois Hervé Laurent. Une semaine plus tard, Hervé Laurent est toujours au contact, mais il ne se fait plus d'illusions : *« Il va plus vite, je ne peux rien faire. »* Les deux navigateurs passent Noël chacun à sa manière. Hervé Laurent en bougonnant ; Marc Thiercelin en s'extasiant sur sa chance de pour voir traverser les mers du Sud en *« privilégié »*. Une semaine plus tard, Marc Thiercelin plonge dans le Sud, prend tous les risques sur la route directe au milieu des icebergs pour conserver son avantage.

Les deux hommes se retrouvent ensuite sur la zone des recherches de Gerry Roufs. Ils ressortiront éprouvés de cette vaine quête. Le 14 janvier, Marc Thiercelin envoie un long texte à la terre : *« Ma part de risque... votre part de rêve. »* Hervé Laurent est, lui, en panne de moyens de communication radio. Il ne brise son pesant silence que par des fax laconiques sur les icebergs, la météo et ses problèmes techniques.

La remontée de l'Atantique ne sera qu'une longue régate entre les deux hommes. Marc Thiercelin commence à faire une fixation sur la personnalité d'Hervé Laurent. Il dit qu'il prépare des pièces de théâtre dans lesquelles son adversaire joue le rôle du méchant ou, plus souvent, de *« celui qui n'a jamais de chance. »* Le 27 janvier, après une nouvelle nuit sur le pont, Marc Thiercelin réussit à passer son adversaire. Les deux hommes vont continuer à souffrir pendant un mois en sentant leurs bateaux fatiguer dans des vents et une mer contraires.

Pour Marc Thiercelin, cette deuxième place est la confirmation des espoirs que beaucoup mettaient dans ce marin de trente-six ans. Le podium d'Hervé Laurent lui permettra peut-être de retrouver un employeur pour continuer à exercer son métier à trente-neuf ans.

Christophe de Chenay

« Une sacrée belle course »

Il a allumé des fumigènes et des fusées en terminant son premier tour du monde. Marc Thiercelin a laissé exploser sa joie en franchissant la ligne dans les premières lueurs du jour. *« Cela a été une sacrée belle course. Le duel avec Hervé Laurent a commencé dès le passage de l'équateur en descendant l'Atlantique. Depuis le départ, je n'ai jamais lâché. Cette place, je la voulais. J'ai tiré sur les écoutes jusqu'à enfoncer les winches dans le pont. J'ai fait tout cela pour Gerry. Je ne cesse de penser à lui depuis que j'ai été à sa recherche. J'espère encore, mais il faut assumer les risques de la vie que nous nous sommes choisie. Depuis vingt-cinq jours, la course s'était transformée en cauchemar dans la remontée de l'Atlantique. L'eau montait dans le bateau, elle s'était engouffrée dans le carré. J'ai failli rentrer en radeau de survie. »* Arrivé moins d'une heure plus tard, Hervé Laurent a avoué qu'il n'avait regardé derrière lui que dans la nuit de mardi à mercredi : *« C'est là que j'ai réalisé que je venais de boucler un tour du monde ».*

Organisations secrètes

par Pierre Georges

IL Y AVAIT déjà le Front de libération des nains de jardin, une belle organisation secrète qui sévissait – sévit encore ? – notamment du côté de Clermont-Ferrand. Au nom du droit légitime du nain de jardin à vivre librement sa vie, autrement que contemplative, les membres des commandos multiplièrent les attaques contre l'enfer pavillonnaire des elfes de plâtre et de plastique.

Les opérations étaient redoutables. Nocturnes. Silencieuses. Risquées car il y fallait braver et les maîtres et les chiens. Elles étaient sélectives, le combat n'allant pas jusqu'à libérer aussi les cigognes au long bec, les moulins à vent modèle de poche, les girouettes en cuivre repoussé, les lions en pure pierre reconstituée et les champignons de plâtre. Sans parler des pneumatiques blanchis à la chaux.

Non, le tri était effectif et le cri unanime : sauvez les nains ! Les militants du FLNJ que les connaisseurs supposent volontiers de l'espèce situationniste avaient, *ont, un vrai projet*. Non celui de voler. Ce qui en eût fait notoirement – en groupe, la nuit, armés de sac et probablement masqués – un gang de malfaiteurs. Mais celui très environnemental et libertaire, de rendre le nain à la forêt, ou inversement, de l'arracher à sa tâche décorative, végétative et contemplative. Parlons donc plutôt d'un gang de bienfaiteurs.

On imagine alors les expéditions préparées et les rires préparatoires, près de la place de Jaude, sous la statue de Vercingétorix en son jardin. On envie presque les réunions secrètes, les reconnaissances armées, les grandes fêtes païennes et forestières consécutives aux opérations bien menées. On imagine cette société comme coupée en deux dans son culte du nain, les libérateurs de la nuit, les plaignants du matin. Ah ça, mais que fait la police ! Car, tout de même, le droit au nain de jardin, symbole édulcoré du priapisme fécond et de la fertilité, reste imprescriptible !

Et voici que cette atteinte aux jardins se double aujourd'hui d'un attentat aux fast-food. Le FLNJ a fait des petits. En l'occurrence un Groupe X. Aux libérateurs des champs succèdent les libérateurs des villes. Dans un texte accompagné d'une cassette adressés au quotidien *Libération*, les soldats anonymes de cette armée de l'ombre viennent de revendiquer une action d'éclat : l'enlèvement et la rééducation, plutôt musclée, d'une statue de Ronald McDonald qui trônait devant l'établissement de restauration de Grigny (Essonne).

Cette entreprise de « démacdonaldisation » fut, rapporte notre confrère, aussi laborieuse qu'épuisante. La statue sciée sur pied, comme totem insupportable et, dit un communiqué, comme *« embassadeur* (sic) *subliminal des empires marchands, de la standardisation et du conformisme »* devait être ensuite « rééduquée ». Et pour être rééduqué, le « clown Ronald » le fut : oeil percé, sourire fracassé avec une perceuse avant, supplice ultime, l'écrasement, façon tarte à la crème, d'un *« big mac »* sur la figure.

C'est dire si le coup était bien préparé. Dire aussi si la jeunesse d'aujourd'hui ne respecte plus rien, qui crache même dans le hamburger. Ah ça, mais que fait la police ! Le Groupe X en est à son troisième Ronald supplicié. Et le groupe McDonald à sa troisième supplique !

120 millions d'enfants, âgés de 5 à 14 ans, travaillent à plein temps...

AMSTERDAM
de notre correspondant

Chercher des solutions *« réalistes »*, au-delà des grandes déclarations de principes, et s'attaquer en priorité aux *« formes les plus préjudiciables du travail des enfants »* : tels sont les objectifs de la conférence internationale qui s'est ouverte mercredi 26 février à Amsterdam, à l'initiative du gouvernement néerlandais et en collaboration avec le Bureau international du travail (BIT). Cette table ronde réunit jusqu'à jeudi des hauts fonctionnaires, des spécialistes du monde entier, et une vingtaine de ministres du Nord et du Sud, mais sans représentants des gouvernements français et américain. Elle a pour but de préparer l'adoption, d'ici à 1999, d'une nouvelle convention internationale contre les formes d'exploitation des enfants.

Selon un document préparatoire, près de 120 millions des 250 millions de travailleurs âgés de cinq à quatorze ans travaillent à plein temps. Dans les pays en voie de développement, 90 % des travailleurs enfants des zones rurales sont employés dans l'agriculture ou à des activités annexes, *« c'est-à-dire dans un secteur où ils sont exposés aux pesticides et aux engrais »*. Dans l'industrie manufacturière, des millions d'enfants *« sont soumis à des conditions proches de l'esclavage »* dans les verreries, les mines, etc. Dans les services, *« des dizaines de millions d'enfants sont employés en tant que domestiques non rémunérés, ou sont vendeurs de rue »*. Et que dire de *« l'expansion alarmante de l'exploitation sexuelle »* ? Rien qu'en Asie, au moins un million d'enfants sont victimes du commerce du sexe, et aucun continent, pas même l'Europe, n'est à l'abri.

TROUVER DE NOUVELLES ARMES

Peu d'armes efficaces existent pour combattre ces fléaux. Il y a bien une convention internationale sur l'âge minimum au travail, mais elle est loin d'être universellement appliquée. C'est donc pour trouver de nouvelles pistes que se réunit la conférence d'Amsterdam.

« Il faut accorder la plus haute priorité à l'élimination des formes les plus intolérables de travail des enfants, et prévoir parallèlement des solutions de remplacement. Il faut en particulier offrir à ces enfants la possibilité de s'instruire, ce qui constitue un moyen de première importance pour briser le cercle vicieux de la pauvreté », plaide Ad Melkert, ministre néerlandais des affaires sociales et de l'emploi. L'Unesco dénombrait, en 1990, 128 millions d'enfants exclus de l'école primaire, autant que de gamins employés à temps plein.

Les pays en voie de développement prennent conscience *« qu'ils sont exposés »*, déclare Michel Barton, porte-parole du BIT, comme en témoigne la présence à Amsterdam de plusieurs ministres en provenance des PVD. De leur côté, les multinationales peuvent servir de cibles. Soumis à la menace de boycottage des consommateurs, plusieurs grands groupes ont récemment revu leurs contrats de fabrication dans des pays peu respectueux des droits de l'homme et de l'enfant (Heineken et Carlsberg en Birmanie, Reebok dans le sous-continent indien).

Alain Franco

Tentative de vol des épreuves d'un livre sur les déchets nucléaires

LES ÉPREUVES d'un livre sur les déchets nucléaires, d'Armand Faussat, 58 ans, ancien directeur adjoint de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), à paraître dans la collection *« Que sais-je ? »*, ont fait l'objet, début février, d'une tentative de vol dans les imprimeries des Presses universitaires de France (PUF) situées à Vendôme (Loir-et-Cher). Le quotidien *Libération*, qui révèle cette information dans son édition du 26 février, précise même qu'un « privé », Stéphane F., de l'agence de détectives de Sartrouville, Stéphane Investigations, reconnaît avoir mené de telles recherches.

Selon le commissariat de Vendôme et le parquet de Blois, l'éditeur n'aurait pas déposé plainte. Armand Faussat, qui a été mis, en décembre 1995 après quatorze ans d'activité, à la porte de l'Andra pour faute grave – ce que le jugement des prud'hommes a réfuté en février de cette année – affirme que les PUF ont été soumises à des pressions sur son texte qui, selon lui, *« a simplement pour objectif »* de se substituer au précédent *« Que sais-je ? »* sur les déchets nucléaires que le haut-commissaire du Commissariat à l'énergie atomique Jean Teillac, aujourd'hui décédé, avait publié en 1988.

Tirage du *Monde* daté mercredi 26 février : 507 569 exemplaires.

Le Vatican réclame une « éthique » de la publicité

ABUS, exploitation, manipulation... Le Vatican ne mâche pas ses mots pour traiter de la publicité, un thème qui n'avait jamais été étudié comme tel par les autorités romaines. Un document d'une quarantaine de pages, consacré à l'*« éthique publicitaire »*, a été publié, mardi 25 février à Rome, par le conseil pontifical pour les communications sociales.

Il dénonce les dérapages dont sont victimes les femmes, les enfants et les personnes âgées. Exploitées les femmes, *« traitées comme des objets dont la fin est de satisfaire les appétits de domination et de plaisir des autres »*. Exploités *« la crédulité et le caractère impressionnable des enfants »*, pour pousser leurs parents à consommer. Exploités le troisième âge et les personnes *« culturellement défavorisées »* : *« On table sur leurs angoisses, afin de les persuader de consacrer leurs maigres ressoures à l'acquisition de biens et de services d'un intérêt douteux. »*

La publicité est un outil indispensable à la croissance économique, convient ce document, mais il réfute l'argument selon lequel la publicité n'est qu'un *« reflet »* de l'état de la société. C'est elle au contraire, affirme t-il, qui *« modèle »* les rapports sociaux, familiaux, la culture d'un pays, qui crée des habitudes de consommation, des styles de vie, gonfle des *« désirs factices »*, exacerbe les effets de la crise socio-économique. Les campagnes publicitaires sont des agressions pour les plus *« pauvres »*, personnes et pays.

« SOI-DISANT PRÉSERVATIF »

Ni la morale ni la démocratie n'y trouvent leur compte. *« La publicité blesse la pudeur, exploite l'instinct sexuel (...). Elle choque, trouble par l'utilisation de thèmes morbides, pervers, pornographiques. »* Apparemment inoffensive, la publicité à caractère religieux fait l'objet des mêmes imprécations : *« Elle est nuisible et insultante quand elle exploite la religion ou la traite avec désinvolture. »* Les polémiques à propos des affiches Benetton (le baiser d'un prêtre et d'une religieuse) ou du film *Larry Flynt* ne sont pas si loin...

La publicité en faveur des *« contraceptifs »* et du *« soi-disant préservatif »* n'échappe pas non plus à la vigilance des censeurs romains. Ni la publicité politique, car elle favorise les plus fortunés, incite à la corruption, *« joue sur l'émotivité et les instincts les plus bas, sur l'égoïsme, l'hostilité envers autrui, les préjugés sociaux et ethniques »*. Ni la publicité commerciale, qui *« gaspille les ressources et saccage l'environnement »*.

Dépassant cette vision purement accusatrice, le document jette les bases d'une sorte de déontologie publicitaire. Il lance un appel aux professionnels pour qu'ils soient plus attentifs à une *« gestion éthique »* de leur discipline, en évitant les abus, en réparant les torts, en dédommageant les personnes lésées. Voeu pieux ?

Le Vatican ne serait pas défavorable à une réglementation plus sévère et plus large, allant au-delà de la *« simple interdiction d'une publicité mensongère »*. Les gouvernements sont fermement invités à réglementer *« les pourcentages d'espace publicitaire, surtout en ce qui concerne la télévision »* et à veiller davantage *« sur les contenus qui visent des catégories faciles à exploiter comme les enfants ou les personnes âgées »*. Réglementation aussi de la publicité politique : *« Combien dépenser ? Comment et d'où peut provenir l'argent nécessaire à la publicité ? »* Ceux qui reprochent à l'Eglise d'avoir un discours trop abstrait seront, pour une fois, gâtés.

Henri Tincq

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 26 février, à 10 h 15 (Paris)

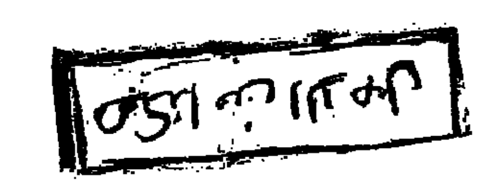
FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

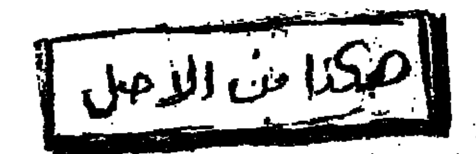
Tokyo Nikkei	19070,10	+0,92	−1,91
Honk Kong index	13520,30	+1,08	+0,51

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 25/02	Var. en % 24/02	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2607,72	+1,55	+12,61
Londres FT 100	—	—	+5,91
Zurich	2144,33	−1,37	+14,43
Milan MIB 30	1158	−0,43	+2,38
Francfort Dax 30	3232,46	+1,52	+11,90
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	1682,34	−0,33	+10,07
Madrid Ibex 35	464,25	−1,37	+4,37
Amsterdam CBS	495,30	+0,67	+13,26





Crédit Immobilier de France.

Une transformation réussie.

UN SIECLE DE FIDELITE AU LOGEMENT SOCIAL

Promouvoir l'accession à la propriété au sein d'une large frange de la population, réaliser chaque année les projets immobiliers de 40 000 familles..., le Crédit Immobilier de France atteste quotidiennement de son attachement à sa mission sociale dans le cadre d'un marché concurrentiel.

Quelques événements qui font date : 1908, Loi Ribot puis Loi Loucheur en 1928, constituent l'acte de naissance des Sociétés de Crédit Immobilier (S.A.C.I.) et inaugurent une politique d'accession sociale à la propriété. En 1984 la Loi bancaire donne le statut de sociétés financières aux S.A.C.I.

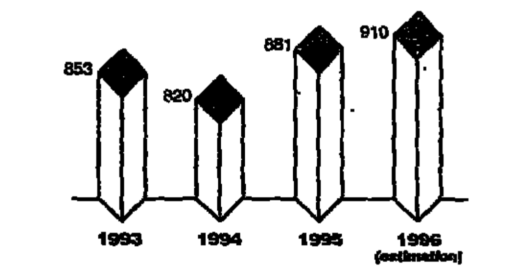
1988, Pierre Bérégovoy annonce la banalisation des aides de l'Etat dans le financement du logement. 1992, création du réseau. Face à cette évolution, les S.A.C.I. décident collectivement de s'organiser en réseau financier. Il se dote d'instances nationales : le Conseil Syndical qui définit la stratégie; la Chambre Syndicale qui met en œuvre cette stratégie et la Caisse Centrale qui garantit l'indépendance financière. En 1995, le lancement du prêt à taux 0% marque l'ouverture totale du marché à la concurrence. Dès la première année, le Crédit Immobilier de France s'affirme comme un acteur essentiel dans la distribution de ces prêts, et sa production progresse en 1996 malgré la perte de son monopole.

UNE ORGANISATION QUI SE RATTACHE A L'IDEAL MUTUALISTE

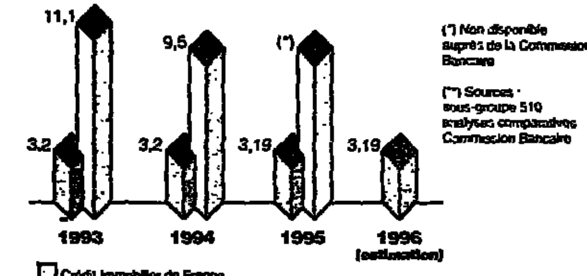
Comme tous les grands réseaux mutualistes le Crédit Immobilier de France, au sein du mouvement HLM, est dirigé par plus de 1 000 administrateurs et Présidents tous bénévoles, acteurs de la vie économique en régions et partageant une même passion pour le logement.

2 800 Directeurs Généraux, Directeurs et collaborateurs ont su s'adapter à un monde en perpétuel mouvement sans perdre leur âme.

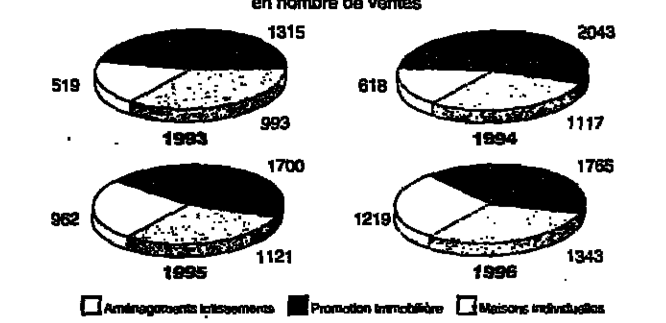
Evolution du résultat
en millions de francs



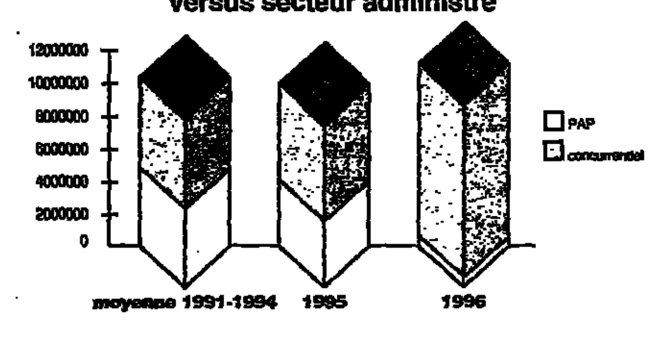
Evolution des créances douteuses en %



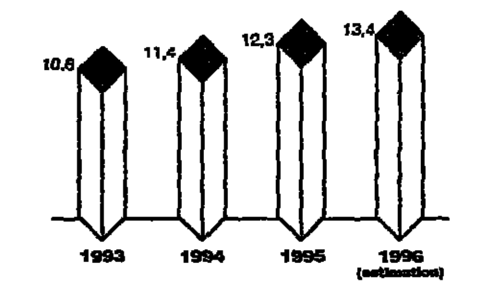
Activité habitat
en nombre de ventes



Evolution de la production secteur libre versus secteur administré



Evolution des Fonds Propres
en milliards de francs - Ratio de solvabilité : 20%



UN SEUL METIER, L'HABITAT

Le Crédit Immobilier de France qui bénéficiait d'un monopole, a su développer un savoir-faire adapté à une clientèle souhaitant un logement à un prix accessible avec des "financements sécurisés".

Ce savoir-faire réside essentiellement dans une capacité à accompagner ses clients et à innover pour sécuriser l'accession à la propriété. C'est la première entreprise à avoir proposé une assurance perte d'emploi aux emprunteurs et à mettre en place un mécanisme de sécurisation accompagnant le prêt à taux 0 %. En outre, le Crédit Immobilier de France est aujourd'hui l'un des premiers promoteurs dans le logement et dans la construction de maisons individuelles. **La caution mutuelle du Crédit Immobilier de France**, organisme à caractère mutualiste, apporte sa garantie aux opérations de promotion immobilière et de construction de maisons individuelles. Depuis sa création, elle s'est engagée sur près de 84 000 logements en opérations groupées et sur 15 000 contrats de construction de maisons individuelles. Le Crédit Immobilier de France est un des rares établissements financiers à avoir traversé la crise de l'immobilier des années 1990 en maintenant intacte sa capacité bénéficiaire.

UNE ENTREPRISE FINANCIEREMENT SOLIDE

Cette solidité repose sur la détermination du Crédit Immobilier de France de rester toujours sur son métier de base sans faire usage de ses fonds propres dans des opérations spéculatives. Dans cet ensemble, **la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France** affirme son rôle de Banque Centrale du réseau. Avec un ratio Cooke de 20 %, le Crédit Immobilier de France a levé 13,2 milliards de francs en 1996, émissions qui ont été notées 2A- par Standard & Poor's et par IBCA.

Le Crédit Immobilier de France a aujourd'hui les moyens de son ambition : une capacité à apporter de bonnes réponses au défi d'une France plus forte, qui permet à chacun d'accéder à son projet d'habitat.

Gérard Martin,
Président du Crédit Immobilier de France

Une mission sociale accomplie.



Membre de l'Union Nationale des Fédérations d'Organismes d'HLM

